This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

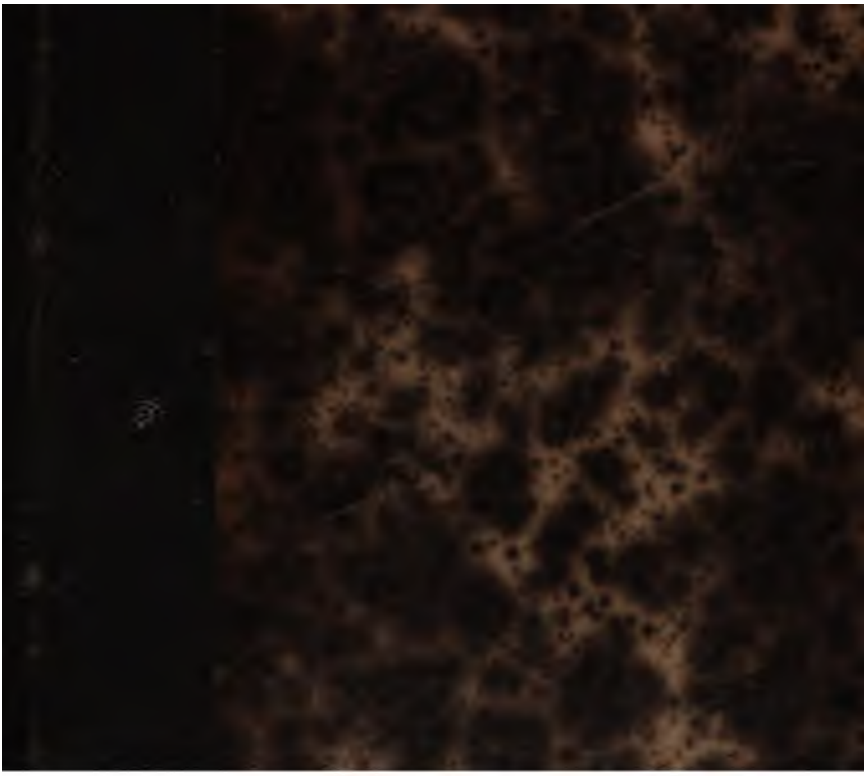

N: 2502

BIBLIOTHÈQUE
DE MOUCHY

ARMOIRE J TABLETTE 1

ÉTUDES
HISTORIQUES
ET BIOGRAPHIQUES

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, 30, rue Mazarine.

ÉTUDES
HISTORIQUES
ET
BIOGRAPHIQUES

PAR

M. LE BARON DE BARANTE
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

II

Le comte de Pontécoulant,
Le comte de Sainte-Aulaire, le comte Molé
—
De l'histoire,
Grégoire de Tours, Froissart, Comines, Pasquier, etc.
— Notices sur Riom, Thiers et La Roche-sur-Yon.
— Des Essais sur l'histoire de France de M. Guizot.
— Chronique de Richer.
— Introduction à la Chronique du religieux de St-Denis,
Critique historique : Guerard, Monteil, etc., etc.

PARIS
DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS
Réserve de tous droits
1857

ÉTUDES
BIOGRAPHIQUES

NOTICE

SUR

M. LE COMTE DE PONTÉCOULANT.

Louis-Gustave le Doulcet, comte de Pontécoulant, naquit à Caen le 9 novembre 1764. Sa famille est ancienne et considérable en Normandie. Dans une liste authentique, écrite par ordre de Louis XI, Guillaume le Doulcet de Pontécoulant est porté comme gentilhomme d'ancienne noblesse.—Au seizième siècle, Robert de Pontécoulant était capitaine de cinquante hommes d'armes, gentilhomme de la chambre du Roi et chevalier de ses ordres.—Thomas de Pontécoulant fut fait, pour ses services signalés, maréchal de camp en 1653. — Le marquis de Pontécoulant se distingua par des actions d'éclat dans la guerre de sept ans; il fut maréchal de camp et major général des gardes du corps. — Son fils Louis-Gustave entra dès l'âge de quinze ans dans les gardes du corps; puis devint capitaine de carabiniers et passa ensuite comme officier dans les gardes du corps. On était alors en pleine paix, et l'état militaire laissait beaucoup de loisir aux officiers, surtout lorsqu'ils appartenaient à la maison du Roi; Gustave de Pontécoulant en pro-

fita pour voyager. Ayant pour compagnon le marquis, depuis duc de Lévis, qui fut son ami pendant toute sa vie, il assista, en 1784, aux grandes manœuvres de Frédéric II; ils furent présentés à cet illustre souverain qui les accueillit avec une gracieuse bienveillance. Continuant leurs voyages, ils saluèrent aussi l'empereur Joseph et l'impératrice Catherine.

La révolution de 1789 trouva M. de Pontécoulant disposé aux opinions libérales; il était persuadé que de grandes réformes étaient nécessaires, et que des garanties devaient être données, afin de prévenir les abus et les désordres d'administration, puisque le pouvoir royal, tout absolu qu'il était, et peut-être parce qu'il était absolu, ne pouvait ni les empêcher, ni les réprimer; il n'aurait voulu rien de plus.

Lorsque furent établies les administrations départementales, il fut élu administrateur du Calvados. En 1792, il fut député à la Convention. Dans les premiers jours de cette Assemblée, il demanda le renouvellement de toutes les administrations et s'opposa à ce que l'Assemblée maintînt, par voie d'invitation, Roland et Servan dans les ministères de l'intérieur et de la guerre; bientôt après il fut au nombre des commissaires que la Convention envoya à l'armée du Nord.

A ce moment Lille soutenait un siége, qui honora le courage de la garnison et la constance des habitants. Les commissaires s'occupèrent surtout à diriger des convois de vivres et de munitions dans la ville, qui n'était pas entièrement investie, et à favoriser de tout leur pouvoir les mouvements de l'armée que commandait le général Labourdonnaie, de manière à déterminer la levée du siége. Peu de jours après leur arrivée Lille fut en effet délivré.

M. de Pontécoulant passa encore quelque temps à l'armée. Lorsqu'il revint prendre sa place dans la Convention le procès du Roi était commencé, et déjà la lutte entre les Girondins et la Montagne agitait les séances. Depuis que

la guerre était déclarée et le trône renversé, il n'avait pas une autre préoccupation que la défense du territoire contre les armées de la coalition et contre l'intervention des puissances étrangères dans le gouvernement intérieur de la France. Pendant quelque temps il se flatta peut-être qu'un pouvoir énergique parviendrait à rétablir, puis à maintenir l'ordre public, et qu'il triompherait des ennemis extérieurs et intérieurs. Dans cette pensée, il se montra parfois opposé aux Girondins qui, animés par un esprit de parti et des intérêts d'ambition, affaiblissaient l'autorité de la Convention. Mais il restait invariable dans son amour et son respect pour la justice et l'humanité; il publia un écrit où il maudissait les massacres de septembre et leurs odieux instigateurs.

Lorsqu'il arriva de l'armée, la Convention avait déjà résolu que le Roi serait mis en accusation et jugé par elle. Dans le premier appel nominal sur la question de culpabilité, il développa son opinion sur les trois questions qui devaient être successivement posées et discutées. — « Je pense, dit-il, que nommés juges par la Convention, et législateurs par le peuple, nous devons prendre les mesures les plus utiles pour assurer l'abolition de la royauté et l'établissement de la république. » — En ce sens, il vota pour le bannissement à perpétuité de Louis et de sa famille. A ces mots des murmures s'élevèrent; ceux qui avaient résolu la mort du Roi s'efforçaient d'obtenir la majorité, en intimidant leurs collègues qui se refusaient à cette funeste iniquité.—« Les murmures que j'entends, dit-il, m'affligent pour ceux qui s'en rendent coupables, mais ne m'arrêtent pas. Je vais répéter mon vote. » —Il y ajouta que le décret rendu par la Convention devrait être soumis à la ratification du peuple souverain, qui prononcerait aussi sur l'abolition de la royauté. Il écrivit et signa son opinion pour qu'elle fût insérée au procès-verbal.

Au second appel nominal, sur l'appel au peuple, il ne

vota point. Déjà il avait exprimé son opinion sur cette question; comme il lui semblait que ce scrutin était une manœuvre pratiquée par les Girondins dans une toute autre intention que de sauver le Roi, il ne voulut pas y prendre part.

Dans le scrutin sur la peine, il répéta que le Roi devait être banni; enfin il vota pour le sursis.

Dès lors Pontécoulant fut classé, par les Montagnards et la commune de Paris, parmi les ennemis de la République et les contre-révolutionnaires; il fut placé sur leur liste de proscription avec les Girondins, dont il n'était ni l'ami ni le partisan.

Dans la séance du 15 avril 1793, une députation de la Commune vint « proférer un cri de vengeance contre les perfides mandataires du peuple, et dénoncer leurs crimes. » Pontécoulant était du nombre des vingt-deux. En ce moment la majorité de la Convention résistait encore aux volontés et aux menaces de la faction qui devait établir le règne de la Terreur. Le 19 mai, Pontécoulant pouvait encore dire :— « Je dénoncerai, au nom de mes commettants, la commune et la municipalité de Paris. » — Pendant la séance du 31 mai, il proclamait du haut de la tribune que la Convention n'était plus libre.

Le 3 juin, lorsque Danton et Henriot eurent accompli le coup d'État, la Convention mit en état d'arrestation dans leur domicile vingt et un représentants; M. de Pontécoulant était de ce nombre.

Pendant les premiers moments qui suivirent cette révolution, le parti qui avait remporté une victoire, facile à Paris et dans la Convention, n'était point assuré contre les insurrections, qui éclataient dans presque toute la France en faveur du parti vaincu et contre la violation de la représentation nationale. Ainsi il usa d'abord du pouvoir absolu qu'il avait conquis avec une sorte de timidité et d'hésitation. Parmi les députés décrétés d'arrestation, par une mi-

norité peu nombreuse restée dans la salle, les uns s'étaient éloignés de Paris, les autres s'étaient soumis docilement au décret; quelques-uns n'en avaient pas tenu compte. Pontécoulant était de ceux-là. A la séance du 6 juin, il demanda que la Convention prît connaissance des lettres par lesquelles les détenus réclamaient que justice leur fût faite et que la Convention se prononçât sur leur culpabilité. — « La commune de Paris ne peut fournir aucune preuve de ses imputations; ce n'est pas une raison, dit-il, pour que nous refusions de prononcer sur le sort de nos collègues; je veux croire que dans cette discussion on n'étouffera point la voix de ceux qui veulent justifier les dénoncés et accuser les dénonciateurs. »

Il était encore en liberté, lorsque Charlotte Corday fut traduite au tribunal révolutionnaire; elle demanda d'abord Pontécoulant pour défenseur; elle ne le connaissait pas; elle ne savait pas même quelle était son opinion politique; mais il était son compatriote, de la même province; où il avait une honorable réputation. Comme il ne voulait pas courir la chance d'être arrêté, il avait quitté son domicile et changeait sans cesse de logement. La lettre que lui écrivit Charlotte Corday ne lui fut pas remise. « On n'a point trouvé son adresse, » dit à l'audience l'accusateur public, qui s'était chargé de la faire parvenir. Charlotte Corday supposa injurieusement qu'il avait refusé de se charger de sa défense.

Cependant l'insurrection du Calvados avait été facilement dissipée; Bordeaux s'était soumis sans résistance et Marseille peu après; Lyon allait succomber. Les dominateurs de la Convention pouvaient en sécurité se livrer à leurs haines et à leur cruauté. La reine était traduite devant le tribunal révolutionnaire. Le 3 octobre 1793, après avoir entendu un rapport de son comité de sûreté générale, la Convention rendit un décret, qui « accusait quarante de ses membres de conspiration contre l'unité et l'indivisibilité

de la République, contre la liberté et la sûreté du peuple français. » Aucune discussion ne s'éleva dans l'Assemblée. L'acte d'accusation présenté par Amar, inspiré par une haine féroce, portait sur des allégations vagues et mensongères que pas un des conventionnels présents n'eût le courage de contester. On imputait à Pontécoulant de s'être rendu à Caen avec Barbaroux et Buzot, tandis que notoirement il n'avait pas quitté Paris.

Il savait quel sort l'attendait au tribunal révolutionnaire, et se tint caché; il fut mis hors la loi, et quelque temps après, il parvint à se réfugier en Suisse, déguisé en roulier. Il n'avait nul moyen d'existence et entra comme apprenti chez un menuisier à Zurich. Pendant son séjour en Suisse, il rencontra M. le duc d'Orléans qui, lui aussi, avait été réduit à prendre une profession pour vivre et pour se cacher. Le professeur de mathématiques et le menuisier se furent l'un à l'autre compagnons intimes d'infortune. Longtemps après, le roi Louis-Philippe se plaisait à rappeler ce souvenir à M. de Pontécoulant.

Le 17 décembre 1794, cinq mois après le 9 thermidor, les comités de salut public, de sûreté générale et de législation, cédant à l'opinion publique, qui pressait la Convention et la contraignait à réagir de jour en jour davantage contre les actes d'iniquité et de tyrannie du régime de la Terreur, proposèrent que les députés mis hors la loi fussent rendus à leurs droits de citoyen, mais non pas rétablis comme représentants du peuple. Ce n'était pas donner suffisante satisfaction au sentiment et à la voix publics; mais la majorité de la Convention ne se résignait pas encore à obéir à l'opinion du pays. Après une séance orageuse à laquelle assistait Pontécoulant, au grand scandale des Montagnards, l'Assemblée adopta le décret.

Il fallut encore quatre mois pour que la Convention en vînt à désavouer pleinement le 31 mai et la condamnation des Girondins. Le décret, qui rappela les proscrits dans

l'Assemblée, fut cette fois accueilli avec une faveur passionnée et adopté aux cris de « Vive l'Assemblée! vive la République! » Un seul représentant se leva pour témoigner son refus : c'était Goujon, celui qui bientôt après devait périr comme un des promoteurs de l'insurrection du 1er prairial.

M. de Pontécoulant ne se livra point à la réaction; par caractère et par expérience, il était contraire aux opinions exagérées et encore plus aux persécutions qu'elles suscitent; il voulait la justice et la liberté : il ne désespérait pas de la République et croyait encore qu'un gouvernement fort était nécessaire pour défendre la France contre la coalition et pour maintenir l'ordre intérieur.

Le discours qu'il prononça, le 26 avril 1795, pour appuyer la restitution des biens des condamnés est le plus remarquable de ceux qui furent entendus dans cette grande discussion. Il traita la question, non-seulement sous le rapport des circonstances, mais dans toute sa généralité. Pour les hommes qui ne voyaient pas sans chagrin et sans effroi qu'on revînt sur un acte révolutionnaire quelconque, restituer les biens aux condamnés, c'était prononcer que leur sentence était une iniquité, qu'ils avaient été non pas jugés mais assassinés. Ainsi ils résistèrent longtemps et vivement.

Pontécoulant allait plus loin, il voulait que la confiscation fût à jamais abolie en principe, et n'eût point place dans la liste des peines légales. Ses adversaires prétendaient que ce serait compromettre la sûreté de la République et laisser à ses ennemis des moyens de vengeance et de conspiration. Malgré le très-grand succès du discours de Pontécoulant, il ne put obtenir l'abolition complète de la confiscation; il a toujours tenu à honneur de l'avoir proposée. La Convention déclara qu'elle serait maintenue à l'égard des émigrés, des conspirateurs, de leurs complices, et de la famille des Bourbons. Il était réservé à la Charte de leur restauration d'en prononcer la suppression définitive et absolue.

Pendant qu'il combattait les principes et les œuvres des hommes de la Terreur, il s'opposait à la réaction qui les poursuivait, et pensait qu'en n'admettant pas l'excuse des circonstances, on perpétuerait les haines politiques et les discordes de parti. D'ailleurs on courait le risque d'imiter ceux qu'on voulait punir et de considérer les opinions et les discours comme des crimes punissables. Ce fut dans cette pensée qu'il prit la défense de Prieur de la Marne et de Robert Lindet.

Son importance avait grandi dans l'Assemblée; le 4 mai 1795, il fut nommé membre du comité de salut public. Dans ce gouvernement collectif, son tour étant venu de tenir la correspondance du département de la guerre, il ne se crut ni assez instruit, ni assez expérimenté pour diriger les opérations militaires et les mouvements des armées; il ne voulait cependant pas se borner à signer des dépêches que lui présenterait le bureau de la guerre, qui pourtant avait été composé par Carnot d'hommes très-distingués.

A ce moment un jeune général, complétement inconnu ailleurs qu'à l'armée d'Italie, car il avait, n'étant que chef de bataillon, dirigé le siége de Toulon et donné ensuite à tous ceux qui avaient fait la guerre avec lui une haute idée de sa capacité, était à Paris, réclamant pour que son grade ne lui fût pas ôté. Il avait trouvé peu d'accès auprès du comité militaire de la Convention. Repoussé et méconnu, sans argent et sans protection, il assiégeait les membres des comités de gouvernement et les hommes importants qui pouvaient lui être utiles; il exposait ses plans pour les armées, et spécialement pour l'armée d'Italie, s'animait en expliquant ses idées et les produisait avec un ton d'autorité et de certitude. La plupart de ceux qui l'écoutaient, voyant ce jeune homme de peu de mine et d'une tournure étrange qui pensait en savoir plus que tous les généraux, et qui rêvait des victoires et des conquêtes, étaient fort tentés de lui croire l'esprit un peu troublé et de le prendre pour

un de ces faiseurs de projets qui les racontent à tout venant. C'était Napoléon Bonaparte.

M. de Pontécoulant en jugea autrement; sans deviner un si grand génie, il lui parut que cet officier disgracié disait des choses très-raisonnables, qu'il montrait un esprit remarquable, et qu'il pouvait bien être un habile général. Il se promit de ne rien décider et de ne rien écrire sans avoir pris les avis du jeune officier d'artillerie. Napoléon fut touché de cette confiance, dont il a toujours été reconnaissant.

Ce fut par suite de ses rapports avec M. de Pontécoulant qu'il fut attaché au bureau militaire du comité de salut public, où Barras, qui l'avait connu au siége de Toulon, le retrouva pour lui confier la défense de la Convention et le combat du 13 vendémiaire contre les sections de Paris.

Du 4 mai au 4 septembre, M. de Pontécoulant, occupé des affaires militaires, ne prit point part aux discussions de l'Assemblée : il la présida pendant la première quinzaine du mois de juillet. Le 3 septembre il proposa, au nom des comités de gouvernement, l'abrogation du décret, rendu trois ans auparavant, qui avait destitué le général Montesquiou au moment où il venait d'envahir toute la Savoie. M. de Montesquiou s'était dérobé à l'échafaud et réfugié en Suisse. Le rapport de Pontécoulant le justifiait pleinement et faisait valoir ses talents et ses services; il fut rappelé en France et rayé de la liste des émigrés.

Après le 13 vendémiaire, M. de Pontécoulant était placé dans les rangs opposés aux représentants, qui voulaient profiter de cette victoire pour ajourner la constitution, pour continuer le gouvernement absolu de la Convention et lui rendre son caractère de tyrannie révolutionnaire.

Dans ce moment les agents royalistes, à qui le mouvement de l'opinion publique contre tout ce qui avait pris part au règne de la Terreur, faisait illusion, se croyaient assurés d'avance de la coopération des députés opposés au

parti terroriste. Leurs correspondances témoignaient de cette frivole espérance. Dans les papiers d'un nommé Lemaire, qui fut arrêté, puis condamné à mort, le nom de Doulcet (c'était le nom que portait alors M. de Pontécoulant), se trouva compris dans une liste de représentants, sur lesquels l'agent disait que les royalistes pouvaient compter.

Ce renseignement était encore plus absurde, quant à M. de Pontécoulant, que quant à ses collègues. Il y avait eu confusion de noms; c'était d'un avocat nommé Doucet que l'agent royaliste avait voulu parler. M. de Pontécoulant n'avait pas même pensé à se justifier. Tallien, Letourneur et d'autres conventionnels du parti révolutionnaire s'empressèrent de parler de l'activité et des soins qu'il avait manifestés pendant que les affaires militaires avaient été sous sa direction.

Les élections témoignèrent quelle honorable popularité M. de Pontécoulant s'était acquise par sa conduite, par ses discours, par son dévouement à la justice, à la modération et aux vrais intérêts de la nation. Un décret de la Convention avait ordonné que les deux tiers du nouveau corps législatif seraient choisis par les colléges électoraux parmi les membres de la Convention. M. de Pontécoulant fut élu par trente-trois départements.

Il siégea au conseil des Cinq-Cents. Pendant les vingt mois, qui s'écoulèrent entre l'établissement de la constitution de l'an III et le 18 fructidor, il prit une part active aux travaux de cette Assemblée, toujours étranger à l'esprit de parti qui lui était antipathique; toujours ami de l'ordre et de la justice; toujours disposé à contrôler avec indépendance les actes du pouvoir, sans chercher à l'affaiblir. C'en était assez pour être classé parmi les ennemis du Directoire. Prévoyant l'attentat projeté contre le corps législatif, il parla et vota pour les mesures impuissantes qui furent proposées dans l'espoir de s'en garantir. Aussi fut-il placé sur la liste

des députés destinés à la déportation, qui fut présentée au conseil des Cinq-Cents. Il était si notoirement éloigné de tout sentiment hostile, de toute opposition systématique au gouvernement, que des réclamations s'élevèrent et que son nom fut effacé.

Il protesta contre ce coup d'État, contre cette ruine de la constitution et renonça à siéger désormais dans une assemblée, qui avait été militairement envahie et décimée en violation des lois et de la justice. Retiré dans sa province, il se fit élire assesseur du juge de paix de son canton, pensant que ce pourrait être une sauvegarde contre la persécution des agents du Directoire.

Il n'était pas à Paris lorsque le général Bonaparte, à la grande et universelle satisfaction de la France, détruisit le gouvernement directorial et devint, par une constitution nouvelle, maître absolu du pouvoir. Il n'avait pas oublié son ancien protecteur, celui qui, par un heureux hasard, avait facilité son premier pas sur la route par où il devait arriver au faîte de la gloire et de la puissance.

M. de Pontécoulant n'avait point d'ambition; il souhaitait une position convenable à son rang social et à ses antécédents politiques; son goût ne le portait pas aux affaires, et il n'aimait pas la responsabilité. Le Premier Consul l'aurait volontiers placé au Sénat, mais il était âgé de trente-six ans et les sénateurs devaient avoir quarante ans; il fut nommé à l'importante préfecture de Bruxelles.

Il fit jouir d'une administration juste, douce et intelligente un pays qui jusqu'alors avait été traité en pays conquis, après avoir éprouvé toutes les calamités du théâtre de la guerre. Il fit cesser les persécutions, rappela les émigrés, leva le séquestre établi sur leurs biens, appela aux fonctions publiques les grands propriétaires, fit revenir les prêtres déportés, rétablit les fondations pieuses et charitables. Telle fut, à cette époque, la mission des préfets; mais ces bienfaits étaient encore mieux sentis dans une province qui avait

tant souffert des désordres de la Révolution et de la guerre.

En 1805, dès que M. de Pontécoulant eut atteint l'âge légal, il fut nommé sénateur.

L'année suivante, le goût des voyages, qu'il avait conservé, lui fit désirer de se rendre, sans fonction ni titre, à Constantinople avec le général Sébastiani, qui venait d'être choisi pour cette importante ambassade. L'Empereur l'encouragea dans ce projet. Il assista et s'employa activement à la glorieuse défense de Constantinople contre l'escadre anglaise, qui avait passé les Dardanelles. Le Grand Seigneur lui donna l'ordre du Croissant.

L'Empereur le chargea ensuite d'une mission auprès du grand-visir, qui commandait l'armée turque sur le Danube, et il passa plusieurs mois à son état-major.

Il revint en France à la fin de 1807. Deux fois il fut envoyé par mission extraordinaire en Normandie : pour aviser aux précautions qui devaient défendre la côte contre les attaques des Anglais; puis, en 1813, pour presser la formation des cohortes de garde nationale. Un plus difficile et plus triste devoir lui fut imposé à la fin de 1813 : l'Empereur l'envoya en Belgique au moment où elle allait être envahie par les armées alliées. Le général Maison arrêta pendant quelque temps cette invasion avec une petite armée, et le commissaire extraordinaire, secondé par des préfets qui, comme lui, avaient su gagner la confiance et l'affection des habitants, parvint à maintenir l'ordre et la fidélité dans ces provinces, jusqu'au moment où les armées étrangères les occupèrent entièrement.

Il revint au Sénat; peu après, Paris tomba au pouvoir des alliés. Le 1er avril 1814, le Sénat fut convoqué, vota la formation d'un gouvernement provisoire, et déclara en même temps quels devaient être les principes et les dispositions générales d'une nouvelle constitution. M. de Pontécoulant se trouva à cette séance et la déclaration du Sénat porte sa signature; elle ne se trouve point à l'acte du Sénat

daté du 3 avril, qui prononce la déchéance de l'empereur Napoléon.

Le 4 juin 1814, le jour où la Charte fut promulguée, la Chambre des pairs fut formée; tous les sénateurs, hormis ceux qui n'étaient pas Français, et les conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI, furent appelés par le Roi à en faire partie.

A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon changea les constitutions de l'Empire; cédant à l'opinion publique encore émue des calamités que le pouvoir absolu avait appelées sur la France, il institua, par un acte additionnel, un gouvernement représentatif; une Chambre des pairs héréditaire était un des grands pouvoirs de l'État; M. de Pontécoulant en fit partie.

Elle ne s'assembla que pour assister à la seconde ruine de la fortune et de la puissance de Napoléon. Dans cette triste session, au milieu de circonstances menaçantes, M. de Pontécoulant eut plusieurs fois à prendre la parole. Il soutint qu'en un tel moment, lorsque les chambres étaient le seul pouvoir encore subsistant, le salut du pays tenait à leur permanence. — « Quiconque tenterait de les dissoudre, disait-il, doit être déclaré traître à la patrie, et je me porte, dès à présent, son dénonciateur. »

Dans la séance du 22 juin, il prit vivement la défense de son beau-frère, le général Grouchy, dont le maréchal Ney avait blâmé la conduite. Dans cette même séance du 22 juin, lorsque le prince Lucien Bonaparte insista pour que le fils de l'Empereur fût explicitement reconnu comme son successeur, M. de Pontécoulant parla en ces termes : — « Je vais dire ce que je ne dirais pas si Napoléon était encore au faîte de la puissance : je lui suis entièrement dévoué du plus profond de mon cœur; je l'ai servi fidèlement; je lui serai fidèle jusqu'au dernier soupir; je lui dois tout; il a été pour moi le bienfaiteur le plus généreux. Mais aussi je me dois à la patrie. Que nous propose-t-on? une chose

contraire aux usages de toutes les assemblées délibérantes : de prendre la plus grave détermination sans délibérer. Et quel est celui qui vient nous parler de minorité factieuse et qui veut imposer un souverain aux Français? Je reconnais les droits qu'il s'est acquis à l'estime générale par ses talents, son beau caractère, et par ce qu'il a fait pour la liberté. Mais ses titres, pour parler ainsi qu'il vient de le faire, ne me sont pas connus. Aucun acte n'atteste qu'il soit Français; nous ne le connaissons que comme prince romain. Le prince Lucien nous propose une chose que vous ne pouvez accorder, sans une mûre délibération.

« L'Empereur demande, par sa proclamation, que son fils soit reconnu comme son successeur. Quelle que soit ma reconnaissance pour Napoléon, je ne puis regarder comme mon souverain un individu, qui n'est pas en France; je ne puis regarder comme régente une princesse qui est en Autriche; sont-ils étrangers? sont-ils captifs? veut-on vous amener à reconnaître une régence? Si l'on prend ce parti, on allume les flambeaux de la guerre civile. »

Quelle que fut l'insistance passionnée d'un grand nombre de pairs, il leur fallut se contenter d'affirmer, sans être contredits, que le droit de Napoléon II était implicitement reconnu. Mais un gouvernement provisoire, qui n'était point un conseil de régence, et dont les actes ne devaient point porter le nom de Napoléon II, fut élu par les deux chambres. Ce gouvernement, qui était composé du duc d'Otrante, de Carnot, du duc de Vicence, du général Grenier et de M. Quinette, résolut d'envoyer des commissaires au quartier général des alliés, afin d'y tenter une négociation. Ces commissaires furent M. de La Fayette, M. d'Argenson, le général Sébastiani, M. de Pontécoulant et M. de La Forest.

Lorsque M. de Pontécoulant annonça la commission qui venait de lui être donnée et demanda le congé de la Chambre des pairs, M. d'Arjuzon se rendit l'organe des sentiments de la Chambre : « C'est avec regret que nous voyons

M. de Pontécoulant s'absenter de la Chambre où ses lumières sont d'une si grande utilité. La connaissance que nous avons de ses principes et de sa sagesse, nous donne l'espérance que cette mission aura un résultat heureux. »

C'était se faire une étrange illusion. Les commissaires se rendirent à Haguenau; ils ne furent pas admis auprès des souverains. S'il y avait eu possibilité de négocier, c'eût été avec les généraux étrangers, qui assiégeaient Paris. Il n'y eut à Haguenau que des conversations inofficielles, dont on savait de part et d'autre l'inutilité.

Louis XVIII rentra à Paris le 8 juillet; par une ordonnance du 24, il statua que les pairs qui avaient accepté la pairie créée pendant les Cent Jours étaient regardés comme démissionnaires. M. de Pontécoulant et vingt-sept autres pairs se trouvèrent ainsi ne plus faire partie de la Chambre.

Lorsque les impressions des Cent Jours furent affaiblies, lorsque le Roi eut appelé un ministère, qui se proposait de rallier au gouvernement les hommes notables par les positions importantes ou les fonctions que le pouvoir impérial leur avait conférées, les pairs que l'ordonnance de 1815 avait écartés furent réintégrés par une nomination nouvelle. La rentrée de M. de Pontécoulant à la Chambre des pairs fut particulièrement remarquée, et l'on assura que le Roi y avait consenti avec quelque difficulté.

Il y fut accueilli avec une bienveillante satisfaction. Rien n'était changé dans son caractère, ni dans ses opinions. Le passé ne lui avait laissé nulle rancune, nul préjugé contre les personnes; comme toujours il répugnait à tout esprit de parti; il n'avait ni ambition, ni désir de succès. — « Il était, disait-il lui-même, parfois mécontent, jamais opposant. » — Assidu aux séances, il prenait rarement la parole dans les discussions et ne faisait jamais de longs discours. Lorsqu'il s'était préoccupé d'une question particulière, lorsque quelques paroles dites à la tribune avaient fait

impression sur lui, il exprimait son opinion d'une façon nette et claire, avec une sorte de vivacité, qui avait parfois une apparence d'irritation : habitude qu'avaient contractée la plupart des anciens conventionnels dans leurs luttes passionnées, lorsque, dans l'attaque et la défense, il s'agissait d'imposer au pays une horrible tyrannie ou de l'en préserver, lorsque les combattants se menaçaient mutuellement de l'échafaud.

Il était écouté avec intérêt et même avec faveur; on respectait en lui l'autorité de l'expérience; on déférait volontiers aux avis de ce vétéran des assemblées délibérantes, de ce témoin des variations révolutionnaires. C'était surtout lorsqu'il se présentait quelque question relative aux prérogatives de la Chambre, au mode de délibération, à la marche de la discussion qu'il était volontiers consulté; aussi était-il toujours placé dans les commissions chargées de réformer quelque article du règlement, ou de déterminer la marche à suivre dans les procédures portées devant la Cour des pairs.

L'avénement du roi Louis-Philippe, qu'il avait prévu sans le désirer, lui parut, ainsi qu'à tous les hommes sensés, le seul moyen de préserver la France du désordre où pouvait la jeter une révolution accomplie par le mouvement populaire, que le gouvernement du roi Charles X avait imprudemment provoqué, en violant les lois.

M. de Pontécoulant ne désirait aucun changement dans sa position : son attitude, ses opinions, son langage, restèrent tels qu'auparavant; la faveur personnelle dont il pouvait jouir auprès du nouveau souverain ne lui donna point la moindre velléité d'ambition.

Lorsque, deux mois après cette révolution, le Roi eut à former un nouveau cabinet, il pressa M. de Pontécoulant d'accepter le ministère de l'intérieur, mais ne réussit pas à l'y décider. Pendant les dix-huit années de ce règne d'ordre et de liberté, il continua à siéger assidûment à la Chambre,

où la sagesse de ses opinions et la tranquillité de sa conduite augmentaient de plus en plus la considération dont il jouissait parmi ses collègues et dans la région du gouvernement.

Il se tint éloigné de toutes les dissensions, qui divisèrent et affaiblirent le parti conservateur; déplorant les rivalités, les luttes et les inimitiés des hommes distingués par leur talent et leur caractère qni se succédèrent et se remplacèrent dans le ministère. Les uns comme les autres témoignèrent constamment des égards et de la déférence à M. de Pontécoulant. En avril 1840, il reçut le grand cordon de la Légion d'honneur.

Il avait atteint l'âge de quatre-vingt-trois ans, lorsqu'éclata la révolution de février 1848. Elle attrista ses dernières années; il vit renverser à la fois le trône, les deux chambres, toutes les institutions et toutes les garanties de la monarchie constitutionnelle. Le gouvernement, en qui il avait mis le plus d'espérance, qui avait eu le plus ses sympathies, succomba, et la France fut rejetée aux hasards des révolutions. Il se retira dans la vie privée qu'il avait toujours préférée à toute autre. Ses convictions lui étaient une cause de regret et de chagrin, mais elles ne s'affaiblissaient point. Il n'espérait plus voir son pays jouir de la liberté dans les limites de la loi, et gouverné par un pouvoir, plutôt aidé que contrarié par les conseils et le contrôle d'une élite d'hommes éclairés et indépendants; mais il croyait toujours qu'un gouvernement ne serait stable et respectable qu'à ces conditions. Lorsqu'on lui disait en quelle défaveur était tombée l'opinion à laquelle il avait été constamment fidèle, il répondait en souriant: *Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.*

Il conservait, dans cette extrême vieillesse, une santé inaltérable, une vitalité énergique, lorsqu'une fracture accidentelle le condamna à ne plus quitter son fauteuil ou son lit. Il soutint avec courage et sérénité cette souffrance et

cet ennui. Entouré d'une famille, dont les soins et la tendresse lui étaient doux, d'anciens amis, dont le commerce était pour lui une agréable distraction; conservant tous les souvenirs d'une vie commencée parmi une aristocratie élégante et frivole, puis passée tout entière dans les tempêtes, les misères, les continuelles diversités des révolutions, il se plaisait à être interrogé par la curiosité d'une génération ignorante du passé; en même temps il lui inspirait un esprit de tolérance, d'indulgente appréciation, de résignation sans apostasie, de soumission sans servilité.

Plus d'une année s'écoula ainsi. Le vieillard « attendait la mort sans la désirer, ni la craindre. » Le 3 avril 1855, au milieu d'une lecture qu'il écoutait, conservant sa physionomie habituelle de calme et de bonté, il s'éteignit sans douleur.

Il avait quatre-vingt-huit ans et cinq mois.

NOTICE

SUR M. LE COMTE

LOUIS DE SAINTE-AULAIRE.

La famille de Beaupoil de Sainte-Aulaire est originaire de Bretagne. Par suite des relations qui unissaient cette province à l'Angleterre, plusieurs seigneurs de Beaupoil furent au service des rois d'Angleterre : sir Robert Beaupoil était amiral d'Édouard III.

Guillaume de Beaupoil ayant pris parti pour la comtesse de Penthièvre contre le duc de Bretagne, ses biens furent confisqués. La comtesse était aussi dame de la vicomté de Limoges; elle y appela Guillaume de Beaupoil et lui donna la seigneurie de Sainte-Aulaire.

Ses descendants eurent une position considérable en Limousin et en Périgord. Un d'entre eux épousa Marguerite de Bourdeille, de la même famille que Brantôme.

A la fin du dix-septième siècle, on trouve les seigneurs de Sainte-Aulaire dans les emplois éminents dans l'armée, dans l'Église et dans la diplomatie. François-Joseph de Sainte-Aulaire, qui fut membre de l'Académie française, était gouverneur du Limousin et chevalier des ordres du Roi. Son fils, maréchal de camp, fut tué à la bataille de Rupersheim, en 1709. Martial de Sainte-Aulaire était évêque de Poitiers en 1710.

Louis de Beaupoil, comte de Sainte-Aulaire, naquit le

6 juillet 1778 au château de la Mancellière, près de Dol en Bretagne. C'était la demeure du comte Ranconnet de Noyan, père de la marquise de Sainte-Aulaire, sa mère, qui avait épousé l'année précédente le comte Joseph de Beaupoil de Sainte-Aulaire, marquis de Fontenille. Ce fut là que se passèrent les premières années de l'enfance de M. de Sainte-Aulaire, parmi les gentilshommes bretons, qui continuaient à vivre dans leurs mœurs campagnardes avec une sorte d'indépendance, sans luxe, sans vanité de représentation, jouissant de l'aisance des propriétaires qui habitent leur manoir et leurs domaines, aimés des paysans, possédant leur confiance, leur donnant des conseils sur leurs affaires et leurs intérêts; tandis que la dame du château s'occupait de bonnes œuvres, soignait les pauvres et les malades et suppléait aux médecins, très-rares alors dans ces campagnes reculées.

Le père de M. de Sainte-Aulaire n'était point riche et se trouvait dans la position de presque tous les jeunes gens de sa condition, qui n'avaient point les faveurs de la cour ou la protection des hommes puissants. De temps immémorial les Sainte-Aulaire s'étaient ruinés au service, vivant avec des officiers plus riches qu'eux et dépensant fort au delà de leur revenu. Les choses en vinrent bientôt au point qu'une séparation de biens devint nécessaire. Les dettes furent payées, et madame de Sainte-Aulaire, qui était venue à Montpellier pour sa santé, s'y fixa, pendant que son mari vivait en garnison avec son régiment.

Leur jeune fils reçut donc de sa mère les impressions du jeune âge; il fut élevé par ses soins, et elle prit sur son esprit et ses sentiments une influence qui a duré pendant toute leur vie; car il ne lui a survécu que de quelques semaines. On ne peut parler de lui sans parler de sa mère, et on le connaîtrait mal si on ne la connaissait pas.

Son père, le comte de Noyan, avait été page de Louis XV; blessé à la bataille de Lawfeldt, il avait quitté le service

et avait épousé sa cousine, mademoiselle d'Aydie. Ce mariage n'avait pas eu l'assentiment de sa mère; elle était veuve et avait toujours habité la Bretagne; son mari avait été compromis dans la conspiration des gentilshommes bretons contre le gouvernement du Régent, et des poursuites furent exercées contre lui. Sa veuve en conservait une vive rancune contre la cour, et ce lui fut un sensible chagrin de voir son fils épouser une nièce de M. de Rioms. Cependant elle s'apaisa et se chargea de l'éducation de sa petite-fille, Égidie de Noyan; elle fut donc élevée en Bretagne, au château de la Mancelière. Elle était jeune encore lorsque survinrent les querelles du duc d'Aiguillon avec la noblesse et le parlement de Bretagne. M. de la Chalotais était oncle de M. de Noyan; sa mère et lui étaient, par parenté et par opinion, dévoués à cet illustre magistrat; ils s'associèrent à tout ce qui fut tenté pour le défendre contre les procédés arbitraires et tyranniques auxquels il fut en butte, et vinrent à Paris pour s'employer avec courage et activité à la délivrance du procureur général.

Mademoiselle de Noyan fut ainsi élevée dans la tradition et l'exemple de l'indépendance bretonne; elle avait, par la naissance et par l'éducation, la hardiesse de volonté et l'implacable obstination, caractères distinctifs de cette énergique race.

Quelque temps après que mademoiselle de Noyan eut épousé M. de Sainte-Aulaire, les relations du père avec la fille devinrent difficiles : ni l'un ni l'autre n'avait le caractère conciliant. Ils se séparèrent; ce fut alors qu'elle alla habiter Montpellier. Après une réconciliation et un séjour de peu de durée en Bretagne, madame de Sainte-Aulaire vint s'établir à Paris, surtout dans l'intérêt de son fils, dont elle voulait surveiller l'éducation. Elle n'avait qu'un très-modique revenu; il lui fallait vivre avec une économie qui s'accordait mal avec sa position. En ce moment personne de son nom n'avait d'importance à la cour; mais, à

des époques récentes, sa famille y avait tenu son rang, occupé des emplois considérables et contracté de grandes alliances. Quant à M. de Noyan, il venait de passer quelques années à Paris sans chercher à s'y faire une situation; il s'était livré à ses goûts ou plutôt aux diversités de son imagination, s'occupant de science et de philosophie, qu'il combinait avec une piété sincère et mystique. C'était alors la mode du magnétisme et de Mesmer, et il s'en était épris avec enthousiasme. Ce penchant aux nouveautés ne le rendit pas favorable aux opinions qui allaient amener la Révolution; non pas qu'il fût hostile aux opinions libérales, mais il voulait les libertés de la Bretagne plus que la liberté de la France, et se plaça de bonne heure dans une opposition qui précéda même les États généraux, car la noblesse bretonne ne voulut pas y être représentée et refusa d'envoyer des députés.

Madame de Sainte-Aulaire resta à Paris; son fils fut placé d'abord au collége Louis-le-Grand, puis fut externe au collége Mazarin. Sa mère attirait chez elle des hommes distingués dans les sciences et les lettres; M. de Villoison, l'abbé Brotier, M. Bouvard se plaisaient à exciter dans le jeune écolier le goût de l'instruction et de l'étude et l'amour-propre de l'esprit. Il croissait ainsi dans une atmosphère, qui lui inspirait le désir et l'habitude de vivre dans la région de l'intelligence.

Mais il recevait en même temps d'autres influences qui, tout jeune qu'il était, avaient encore plus d'action sur ses idées, sur son imagination, sur son caractère. La France était en pleine révolution; aux tumultes populaires avaient succédé les discussions de l'Assemblée constituante. La liberté, installée par la journée du 14 juillet, mettait en question non-seulement les institutions politiques, mais la constitution sociale. Madame de Sainte-Aulaire voyait habituellement des membres du côté droit; M. de Foucauld, le comte de Périgord, l'abbé Maury étaient souvent chez

elle. Le parti royaliste de l'Assemblée constituante ne combattait pas pour la défense du despotisme : la plupart de ceux qui le composaient avaient hautement professé des opinions libérales avant la convocation des États généraux ; maintenant ils résistaient aux attaques dirigées contre les droits et la position de la noblesse ou du clergé, les regardant comme inséparablement unis aux formes de la monarchie, dont ils voulaient être seuls le contre-poids et le soutien. Cette cause était difficile à défendre, car jusqu'ici les ordres privilégiés, et même les parlements, avaient plus d'une fois combattu le pouvoir royal et lui avaient fait obstacle; mais leur opposition n'avait jamais été une garantie des intérêts nationaux et des droits civiques. C'était même parce qu'ils avaient entravé la bonne volonté de Louis XVI par des intrigues de cour ou des résistances parlementaires que les réformes désirées et tentées par l'autorité royale n'avaient pu s'accomplir, et qu'une révolution était venue mettre la main à l'œuvre. Toutefois, au lieu d'établir seulement l'égalité devant la loi et d'instituer une représentation nationale associée, par voie de délibération au gouvernement de l'État, l'esprit révolutionnaire dépouillait le pouvoir monarchique d'attributions indispensables pour le maintien de l'ordre public. Confondant les priviléges avec des droits privés, il attentait à la propriété, exerçant ainsi un pouvoir arbitraire et absolu sur une classe de citoyens traités en vaincus.

Ainsi les royalistes de l'Assemblée constituante avaient souvent occasion de parler au nom de la justice, de déplorer les désordres qui troublaient la paix publique, de porter des accusations raisonnables contre une tyrannie exercée au nom du peuple, et de prédire qu'elle deviendrait de plus en plus inique et violente.

Tel était le thème des conversations qu'un écolier de treize ans écoutait curieusement dans le salon de sa mère. Ainsi se formaient en lui l'aversion des iniquités et des

séditions populaires, le culte de l'ordre et de la justice; mais en même temps le goût d'une forme de gouvernement où les droits de tous et la conduite des affaires publiques pourraient être discutés en liberté, où se développeraient noblement le caractère et le talent. Pour M. de Sainte-Aulaire et ceux de ses contemporains placés de manière à assister de près à ce spectacle, ce n'étaient pas encore des opinions, mais des impressions qui ne devaient pas s'effacer. Ainsi se formait une génération qui apprenait à ne point partager les illusions de 1789, qui ne regrettait point l'ancien régime qu'elle n'avait point connu; qui demeura étrangère à la démence et aux excès des seconds révolutionnaires; qui détesta la tyrannie démocratique et devait plus tard essayer une conciliation entre l'ordre et la liberté.

Le père de M. de Sainte-Aulaire avait émigré. L'embarras de fortune où il laissait sa femme et son fils était presque devenu une gêne. Elle retourna en Périgord pour sauver quelques débris ou les dérober au séquestre que prononçaient les lois rendues contre les émigrés, et que les autorités locales appliquaient souvent sans égard pour des droits incontestables ou des contrats légitimes. Puis elle revint à Paris, toujours avec son fils. Elle s'y trouvait, après le 10 août, logée ou plutôt cachée dans un modeste appartement, rue des Marais, d'où elle put entendre les cris des prisonniers qu'on égorgeait dans la prison de l'Abbaye. Parmi ces victimes, madame de Sainte-Aulaire comptait beaucoup de parents et d'amis. L'abbé de Sainte-Aulaire et l'abbé de Rastignac, qui lui tenaient de près par des liens de famille, furent massacrés; madame de Fars, nièce de l'abbé de Rastignac, fut miraculeusement sauvée par un artisan, garde national, qui prit pitié d'elle et la conduisit chez madame de Sainte-Aulaire. Cet homme n'était point cruel : il venait de prouver, et même avec courage, son humanité; il raconta pourtant sans nulle émotion

les affreux détails du massacre où il venait d'assister à la tête de sa compagnie. On lui demanda comment il avait pu accepter cette horrible mission. — « La garde nationale, répondit-il, est instituée pour maintenir l'ordre public. Les prisonniers auraient pu se révolter. » — Cette stupide obéissance à une autorité quelconque explique comment put s'établir le régime de sang qui commençait, et devait se prolonger pendant deux années. Peu de jours après, madame de Sainte-Aulaire retourna en Bretagne chez son père.

Il n'avait pas voulu émigrer. Comme beaucoup de gentilshommes de sa province, il avait conçu le projet et l'espoir de résister à l'autorité révolutionnaire, et de faire, s'il le fallait, une guerre civile. Cette disposition de la noblesse, et même d'une partie de la population des campagnes, ayant été connue des chefs de l'émigration, le marquis de la Rouarie fut, au commencement de l'année 1792, envoyé en Bretagne par les princes, muni de leurs pouvoirs et de leurs instructions, afin de donner plus d'ensemble et de développement aux projets d'insurrection. M. de la Rouarie s'acquitta de sa mission avec une grande activité; il parcourait le pays, allait de château en château, provoquait des réunions de gentilshommes, proposait et faisait adopter des plans d'organisation, dressait des listes et réunissait des signatures. Il reçut un accueil hospitalier chez M. de Noyan, qui donna volontiers son assentiment aux desseins de la Rouarie.

Les conjurés et leur chef avaient beaucoup d'illusion et d'imprudence. Tout ce travail de conspiration n'avait encore amené nul résultat, lorsqu'après le 10 août et le 21 janvier, qui n'avaient déterminé aucun mouvement d'insurrection en Bretagne, M. de la Rouarie mourut d'une fièvre ardente au château de la Guyomarais, près de Lamballe. Son corps fut enseveli pendant la nuit dans le parc, car on ne pouvait déclarer son décès sans donner connaissance de sa mission.

L'entreprise ne présentait plus aucune chance de succès; on y renonça, et chacun ne songea plus qu'à faire disparaître les traces de cette conspiration; les papiers de la Rouarie furent enterrés dans le parc d'un autre château. Mais depuis longtemps la police avait des agents parmi les conjurés et n'ignorait pas leurs secrets. Le corps de la Rouarie et ses papiers furent exhumés.

Un grand nombre d'arrestations furent faites, et plusieurs inculpés furent envoyés à Paris pour être jugés au tribunal révolutionnaire. M. de Noyan, d'abord arrêté à Dol, avait été conduit à Rennes. Sa fille produisit des certificats de médecins qui constataient que le prisonnier était trop malade pour supporter les fatigues de la route. On était alors au mois de juin 1793; le régime de la Terreur n'était pas encore complétement établi. La guerre civile avait éclaté dans la Vendée; les Girondins essayaient de soulever la Normandie; Lyon était en révolte contre la Convention. On pouvait s'attendre à voir d'autres provinces se joindre à ces rébellions, de sorte que les autorités locales n'avaient pas encore le zèle auquel bientôt elles allaient être condamnées. Ceux que menaçait la vengeance révolutionnaire pouvaient, à ce moment, trouver une protection timide, qui ne leur promettait point la sécurité, mais laissait espérer quelque délai. Madame de Sainte-Aulaire n'épargna ni soins, ni démarches, ni supplications pour sauver son père; obstinée dans ses prières, elle savait dompter la fierté et l'irritabilité de son caractère: ne demandant point la justice, mais implorant la pitié, tandis que M. de Noyan s'indignait de voir sa fille s'abaisser devant des gens qu'il détestait ou méprisait, et dont il ne comprenait point qu'elle pût supporter la grossière rudesse. Il était aimé et respecté dans le pays, ce qui donnait à madame de Sainte-Aulaire quelque chance de réussir dans sa pieuse activité.

Le procès des premiers accusés fut jugé au mois de juin 1793 au tribunal révolutionnaire; onze furent condamnés à

mort et exécutés; un pareil nombre fut acquitté : à cette date les acquittements n'étaient pas encore impossibles. Dans l'intervalle qui sépara le 31 mai de la prise de Lyon, avant la mort de la reine et la condamnation des Girondins, le tribunal révolutionnaire conservait encore quelque forme de procédure.

M. de Noyan était resté en prison à Rennes; au commencement de septembre Carrier y arriva; dès lors personne n'osa plus avoir ni modération, ni humanité. Il se rendit dans la prison où M. de Noyan malade était enfermé; sans respect pour sa position et son âge, il le traita avec une violence injurieuse, présage de la féroce démence qui allait signaler sa mission à Nantes. Il ordonna que M. de Noyan, qui était maintenant le citoyen Ranconnet, fût transféré à Paris. Ce fut un rude et dangereux voyage : madame de Sainte-Aulaire obtint encore que son père ne serait pas mis sur une charrette; comme il était réellement malade, il suivait dans une voiture le convoi des prisonniers, qu'escortait la gendarmerie; ce reste de distinction aristocratique suscitait, dans quelques-unes des villes de la route, les clameurs et les menaces d'une populace enivrée par les déclamations du club.

Enfin M. de Noyan arriva à Paris. Il fut conduit à la Conciergerie : c'était dans cette prison qu'on entassait les suspects destinés à comparaître prochainement devant le tribunal révolutionnaire, « pendus au croc sanglant du charnier populaire, » comme disait André Chénier.

L'active et habile persistance de madame de Sainte-Aulaire ne se décourageait jamais. Elle entreprit de tirer son père de la Conciergerie. D'abord elle s'adressa à Gohier, ministre de la justice; avocat à Rennes du temps de M. de la Chalotais, il avait conservé beaucoup de respect pour la famille de cet illustre magistrat et surtout pour M. de Noyan; sa fille fut accueillie avec une grande bienveillance. Lorsqu'il sut le danger que courait son père, il s'attendrit

jusqu'à verser des larmes; mais cette compassion n'allait pas jusqu'à se compromettre; la Terreur pesait aussi sur lui. Il renvoya madame de Sainte-Aulaire à Fouquier-Tinville, et offrit pourtant d'attester que Ranconnet avait été, ainsi que lui, un bon républicain sous l'ancien régime.

Elle se présenta donc devant le terrible accusateur public du tribunal révolutionnaire; Gohier lui avait en effet parlé, et il la reçut sans trop de brutalité. — « Ton père est malade, dit-il, et tu voudrais qu'il ne fût pas à la Conciergerie. Où veux-tu donc que je le mette? Va voir s'il y a de la place à l'Abbaye. » — Elle y alla, et le concierge répondit que sa prison était remplie.

On lui avait donné une lettre de recommandation pour un avocat qui avait défendu quelques-uns des accusés de la conspiration de la Rouarie et qui avait réussi à les sauver. Il était en relation assez intime avec Fouquier-Tinville et répondit sans détour qu'on ne devait pas compter qu'il ferait sortir M. de Noyan de la Conciergerie pour des compliments; mais que si, se confiant à lui, elle lui remettait 6,000 fr., il les porterait à Fouquier et qu'il en espérait un bon effet.

Ce fut ainsi que madame de Sainte-Aulaire obtint que son père fût détenu, non pas dans une prison, mais dans une maison de santé. Le directeur de cet établissement était en rapport avec plusieurs membres du comité de sûreté générale, et les pensionnaires ou leur famille pouvaient racheter, à prix débattu en traitant avec les intermédiaires de cet infâme commerce, non point la liberté, mais une vie provisoire et sans garantie. Il y en avait d'autant moins pour M. de Noyan qu'un danger imminent était suspendu sur sa tête. Son nom avait été compris dans l'acte d'accusation de la procédure suivie contre les complices de la Rouarie; légalement parlant, il était contumace. Après le jugement, toutes les pièces avaient été renvoyées au comité de sûreté générale; elles y étaient encore, et si M. de Noyan n'était

pas appelé à purger sa coutumace, c'est que le comité, ne manquant point de victimes, oubliait cette affaire. Rien à cette époque ne se faisait régulièrement, pas même le massacre juridique.

Un agent des comités de la Convention qui, dans une mission à Rennes, avait semblé prendre intérêt à M. de Noyan, aussitôt après son arrivée à Paris, indiqua à madame de Sainte-Aulaire le seul moyen de salut. Les membres du comité de sûreté générale l'avaient autorisé à retirer du dossier la pièce unique qui portât une signature de M. de Noyan et qui aurait rendu sa condamnation infaillible; le prix de 100,000 francs était demandé pour payer cette soustraction.

Madame de Sainte-Aulaire voyait bien que cette offre était en même temps une menace. Mais comment trouver 100,000 francs? Il ne lui en restait que 40,000, et M. de Noyan ne se souciait pas de ce marché; il n'avait pas confiance aux misérables qui le lui proposaient et ne voulait point se dépouiller de ses dernières ressources. Enfin il céda aux instances de sa fille; il avait 30,000 francs; et y ajouta toute son argenterie pour pareille somme. L'agent du comité la prit au poids; mais, à l'insu de madame de Sainte-Aulaire, quelques pièces étaient en plaqué; il s'indigna d'être ainsi trompé, et finit par s'adoucir en acceptant un engagement écrit pour la somme qui manquait au prix exigé. Ce billet fut payé lorsque la France était délivrée de la tyrannie sanglante du gouvernement révolutionnaire, lorsque l'homme qui avait passé ce marché était mort sur l'échafaud, ainsi que les membres du comité de sûreté générale à qui il servait de courtier. Madame de Sainte-Aulaire voulut être fidèle à sa signature, et se souvint combien elle avait été heureuse de rencontrer, parmi tant de barbarie, cette infâme vénalité.

Mais M. de Noyan ne fut pas mis en liberté; cela n'était pas et ne pouvait pas être dans les termes du marché :

M. de Noyan ne l'entendait pas ainsi : il n'y avait plus de preuves contre lui ; il voulait être jugé, et se refusait à comprendre que le tribunal révolutionnaire n'avait pas besoin de preuves pour envoyer un accusé à l'échafaud. Sa fille ne put vaincre cet entêtement breton ; elle retourna, et même deux fois, chez Fouquier-Tinville, qui s'étonna qu'un détenu lui reprochât sa lenteur ; il finit par lui dire, avec un sourire qui la glaça d'effroi : — « Ranconnet s'ennuie donc beaucoup dans sa prison ? » — Elle se retira désolée et tremblante ; heureusement Fouquier-Tinville oublia cette étrange sollicitation.

Madame de Sainte-Aulaire et son père avaient pu avoir un logement dans la maison de santé : ils y vivaient en très-bonne compagnie. Madame la duchesse d'Orléans fut placée dans cet asile. La duchesse de Gramont et la duchesse du Châtelet y demeurèrent tant qu'il leur resta de quoi payer le prix de la pension ; enfermées dans une autre prison, elles ne tardèrent pas à monter sur l'échafaud. Toute cette noble et élégante société vivait ainsi au jour le jour, dans une insouciance frivole ; courageuse contre le malheur et la mort en n'y pensant pas. On riait, on jouait, on faisait de la musique, et pour surcroît de distraction on y vit encore des actrices de la Comédie Française suspectes d'aristocratie.

Madame de Sainte-Aulaire, après avoir payé la rançon de son père, était demeurée sans ressources. C'était en s'imposant toutes les privations possibles qu'elle pouvait payer la pension : encore s'efforçait-elle de les cacher à M. de Noyan, qui ne pouvait se faire à sa ruine et oubliait sans cesse qu'il n'était plus dans l'opulence ; elle n'en disait rien non plus à son fils, dans la crainte de l'affliger et de l'irriter contre une si dure destinée.

« Un jour, raconte-t-il dans des notes qu'il a laissées, je montais la rue de Charonne, quand je rencontrai ma mère chargée d'un énorme paquet de linge sale qu'elle emportait

de la prison. Je ne pus me défendre de fondre en larmes en la voyant plier sous ce fardeau. »

Le décret qui, au mois de mai 1794, enjoignit à tous les nobles de sortir de Paris, mit le comble à leur malheur et à leur misère. Madame de Sainte-Aulaire alla se loger à Vaugirard. Son fils avait réussi à se faire admettre au nombre des élèves des ponts et chaussées : il échappait ainsi aux dispositions du décret comme attaché à un service public. Il logeait rue Saint-Jacques; l'École des ponts et chaussées était rue Saint-Lazare; la maison de santé était au bout du Faubourg-Saint-Antoine; madame de Sainte-Aulaire à Vaugigard! — « Je m'épuisais, disent ses notes, à parcourir de telles distances, et les angoisses de l'esprit s'ajoutaient aux souffrances du corps. La perte de mes parents me semblait certaine. Bazire et Chabot, que nous ne connaissions pas, mais qui étaient les patrons de l'agent dont nous avions acheté les bons offices, avaient péri sur l'échafaud; lui-même les avait suivis de près. Nous n'avions plus pour protecteurs que des subalternes sans pouvoir et sans courage; ma mère n'était plus là pour soutenir leur bonne volonté. Chaque matin en m'éveillant je regardais la catastrophe comme infaillible; il me paraissait probable que ma mère serait mise en prison, et le seul bon moment de ma journée était celui où, vers le soir, quand je venais passer quelques moments avec elle, je l'apercevais de loin à sa fenêtre, guettant mon arrivée. »

Enfin arriva le 9 thermidor. M. de Sainte-Aulaire, tout jeune qu'il était, servait dans la garde nationale; il se trouvait à l'Hôtel-de-Ville au moment où le gendarme Méda et Léonard Bourdon s'en emparèrent et firent triompher la cause de la Convention. Robespierre et Couthon furent emportés blessés, et Saint-Just fut emmené, à travers les rues, de l'Hôtel-de-Ville aux Tuileries. M. de Sainte-Aulaire faisait partie de l'escorte qui le conduisait, sans qu'il fît aucune résistance, résigné et silencieux.

M. de Noyan fut bientôt après mis en liberté, et madame de Sainte-Aulaire put rentrer à Paris. L'un et l'autre étaient complétement ruinés; mais M. de Noyan, n'étant pas émigré, pouvait espérer que le séquestre mis sur les biens des suspects détenus serait bientôt levé, comme il le fut en effet. La position de madame de Sainte-Aulaire était plus fâcheuse; elle ne pouvait réclamer que ses propriétés, et non celles de son mari. Des indivisions et des partages de famille où le fisc pouvait intervenir, comme ayant droit pour des émigrés, compliquaient encore les affaires. Elle se décida à retourner en Périgord, afin de s'occuper activement et par elle-même à reconquérir la part qui pouvait lui rester. Mais laisser à Paris son fils âgé de seize ans, quand toute discipline scolaire avait cessé, quand toute pratique de religion était interdite et supprimée sans que l'opinion du plus grand nombre en témoignât le regret, ni presque le souvenir; quand n'existaient plus l'autorité et l'influence d'une société polie, où les convenances pouvaient du moins suppléer à la morale: c'était un grand chagrin pour cette mère pieuse et sévèrement morale; elle lui fit promettre solennellement qu'il lui épargnerait une telle affliction, et que sa conduite serait toujours honnête et sage : cette promesse fut sincère et resta sacrée.

Même pendant les tristes jours où M. de Sainte-Aulaire était resté isolé entre son grand-père détenu et menacé d'une condamnation à mort et sa mère chassée de Paris, ses inquiétudes et ses chagrins ne l'avaient pas empêché de suivre assidûment les cours des ponts et chaussées; il recueillit bientôt le fruit de ses travaux studieux.

Un des premiers actes de la Convention, lorsqu'elle fut délivrée de la tyrannie de Robespierre, fut la création de l'École centrale des travaux publics, qui prit plus tard le nom d'École polytechnique. Les examens étaient alors loin de ce qu'ils sont devenus depuis : ils comprenaient les éléments de l'arithmétique, de la géométrie et de l'algèbre.

Un élève des ponts et chaussées avait, et au delà, les connaissances exigées. M. de Sainte-Aulaire fut reçu, et comme les agents de l'administration n'avaient plus la même rigueur que trois mois auparavant, on ne s'informa guère de son attachement aux principes républicains, dont le texte de la loi faisait une condition. — « Jamais, disait-il souvent en rappelant les souvenirs de sa vie passée, jamais promotion à la préfecture, à la pairie, aux ambassades, ne m'a donné la joie de mon admission à l'École polytechnique. » — Il y voyait l'espérance d'une carrière, une possibilité de venir en aide à sa mère; déjà même il ne lui serait plus à charge, puisqu'un traitement de 1,200 fr. était accordé aux élèves de l'École. Il y entra le 30 novembre 1794.

Mais, avant de la mettre en pleine activité, il était nécessaire de donner à un certain nombre d'élèves une instruction suffisante pour servir de répétiteurs aux autres; l'école devait être divisée par brigades de vingt ou vingt-cinq élèves, et chacune aurait un chef qui surveillerait et aiderait ses camarades dans leurs travaux. Ce fut dans cette pensée que les professeurs, et ce n'était pas moins que Monge, Laplace, Lagrange, Fourcroy, se livrèrent avec un zèle extrême à l'enseignement de ces jeunes gens, qui avaient encore plus d'ardeur à apprendre. Les leçons étaient orales; à peine les élèves avaient-ils le temps de rédiger leurs cahiers, car il n'y avait pas encore de livres élémentaires, tant les sciences exactes et naturelles avaient fait de progrès et changé de face depuis dix ans. En trois mois, les chefs de brigade, choisis, il est vrai, parmi les élèves les plus distingués, furent mis en état de s'acquitter de leurs fonctions. Tel fut le premier commencement de l'École polytechnique. Cet enseignement donné et reçu avec une précipitation, qui ne nuisait point à sa solidité, contribua puissamment à l'élan que prirent alors les sciences mathématiques et physiques : c'est ce qu'on nomma les cours révolutionnaires. M. de Sainte-Aulaire s'y trouva en com-

munauté d'études avec des hommes qui allaient devenir des savants distingués. M. Biot est peut-être le seul qui survive.

Les habitudes studieuses et le désir d'apprendre, qui s'emparèrent ainsi de M. de Sainte-Aulaire furent un préservatif contre les désordres de la jeunesse et vinrent en aide au tendre respect qu'il portait à sa mère, comme aussi au sentiment religieux qu'il avait au fond du cœur et qui, dans le cours de sa vie, a eu de plus en plus pouvoir sur lui.

Les élèves de l'École polytechnique n'étaient point alors casernés et se mêlaient souvent à cette jeunesse dorée, qui d'abord, excitée par les conventionnels, poursuivait les jacobins, faisait fermer leur salle, brisait le buste de Marat et chantait le Réveil du peuple. Ils furent des premiers qui accoururent au secours de la Convention surprise par l'émeute du 12 germinal.

Quelques semaines après, M. de Sainte-Aulaire fut rappelé en Périgord près de sa mère, et s'absenta par congé. Après l'intérêt qu'il avait porté à ses études et le mouvement politique qui animait Paris, la vie de province et de campagne l'ennuya et lui déplut; au mois d'octobre 1795, il revint à l'École polytechnique, se remit au travail, et fut reçu, après examen, dans le corps des ingénieurs géographes.

Ce corps de nouvelle formation n'était pas encore organisé; il alla retrouver sa mère. L'aspect de la France n'était plus le même que l'année précédente. Le Directoire succédait à la Convention, et, malgré sa bonne volonté de maintenir la tyrannie révolutionnaire en la faisant peser sur tous ceux qu'elle avait décimés et persécutés, il se trouvait dans les liens d'une constitution; il lui fallait subir les libertés légales; la presse était affranchie; les opinions pouvaient parler. La réaction se faisait sentir aussi dans les mœurs. Les classes proscrites et persécutées ne se voyant plus menacées comme suspectes, se croyant abritées par des garanties, cessaient d'être humbles et tremblantes; beau-

coup d'émigrés essayaient de rentrer; les prêtres ne se cachaient plus. M. de Sainte-Aulaire retrouva donc le Périgord tout autre qu'une année auparavant. Les parents, les amis de sa famille reprenaient leur ancienne attitude et la considération dont ils jouissaient dans la province. La carrière d'ingénieur géographe ne lui paraissait plus aussi belle. — « J'apercevais, dit-il, et non sans quelque satisfaction aristocratique, que le jeune Sainte-Aulaire jouait en Périgord un tout autre rôle que le petit Beaupoil à l'École polytechnique. » — Sa mère n'était point d'avis qu'il persistât à suivre une carrière où il n'était pas appelé par une véritable vocation. Il revint à Paris avec elle en 1797.

La société des salons commençait à renaître. La jeunesse menait une joyeuse et frivole vie, sans souvenir du passé le plus récent, sans prévoyance de l'avenir, sans nul discernement des circonstances actuelles. Le 18 fructidor interrompit ce train d'amusements et de distractions.

Le Directoire, averti par le danger qu'il avait couru, essaya de maintenir sa dictature révolutionnaire par les moyens qu'avait employés la tyrannie des comités de la Convention; il se servit de la force militaire pour décimer le corps législatif; il déporta des députés et des journalistes. Mais il ne pouvait ramener la Terreur, et réussissait seulement à livrer la France au désordre. Pendant l'époque qui précéda le 18 brumaire, la société aristocratique, sans se compromettre, sans se mêler au public, en évitant l'éclat et le bruit, n'avait point cessé d'avoir quelque existence. M. de Sainte-Aulaire fut présenté dans plusieurs maisons de bonne compagnie, où il retrouvait la tradition des manières polies, bienveillantes et faciles. Les événements révolutionnaires qu'il avait vus de près, les malheurs et les dangers de sa famille, la dure vie qu'il avait menée courageusement, les études sérieuses auxquelles il s'était livré avec ardeur, lui avaient donné une éducation forte; sa raison s'était formée par l'expérience et

l'observation. Maintenant il acquérait cet esprit de conversation, qui donnait un grand charme à son commerce.

Au mois de juillet 1798 il épousa mademoiselle de Soyecourt, héritière d'un des noms les plus anciens de la Picardie et d'une très-grande fortune. Elle était petite-fille du prince de Nassau-Saarbruck. Cette union fut heureuse, mais eut peu de durée. Madame de Sainte-Aulaire mourut en 1806, laissant deux filles; l'une est morte jeune, et la seconde est madame la duchesse Decazes.

M. de Sainte-Aulaire alla demeurer avec sa mère, qui s'était fixée à Versailles; M. de Noyan avait acheté la terre d'Étioles, où il habitait.

Depuis le moment où M. de Sainte-Aulaire avait renoncé à être ingénieur géographe, de grands événements avaient changé l'état de la France. Le 18 brumaire avait mis fin à la domination des révolutionnaires; la victoire avait donné une paix glorieuse; l'ordre avait été établi dans toutes les branches de l'administration; tous les troubles intérieurs avaient cessé. Les lois de proscription avaient été abrogées; les émigrés qui avaient voulu retrouver leur patrie et se soumettre au pouvoir nouveau étaient rentrés; une société nouvelle semblait se constituer, ou du moins vivre volontiers, sous la règle de l'égalité de droits. Tous ces bienfaits étaient dus au génie et à la volonté du général Bonaparte. Plus tard on avait pu reconnaître que son ambitieuse imagination ne savait point se contenter d'avoir donné la gloire et le bonheur à son pays : il s'était fait empereur; son insatiable activité, le besoin des émotions du champ de bataille avaient rallumé les guerres; de nouveaux et immenses triomphes avaient encore agrandi sa renommée et sa puissance.

Spectateur oisif de tant de grandes choses, M. de Sainte-Aulaire avait souvent éprouvé quelque regret de ne point servir son pays. Nul préjugé d'ancien régime ne l'éloignait du gouvernement nouveau. Les souvenirs encore récents

des cruelles années de la Révolution inspiraient à sa mère et à lui un sentiment de reconnaissance pour le grand homme qui avait su y mettre un terme. Toutefois la société où il vivait, les parents et les amis avec qui il était en relation habituelle, ne partageaient pas tous cette appréciation du gouvernement impérial et semblaient résolus à ne point s'y rallier; ils restaient mécontents et frondeurs, à petit bruit, sans renoncer à mettre quelque espoir dans l'avenir.

Malgré cette différence d'opinion, il ne perdait pas un ami, tant il était d'un commerce doux, d'un caractère bienveillant et sympathique. Le marquis de Rivière avait été compris parmi les complices de la conspiration de Georges Cadoudal et condamné à mort; le Premier Consul lui fit grâce, et la peine fut commuée en une détention perpétuelle; mais on exigea que la signature de quatre personnes considérables garantirait que le prisonnier ne ferait aucune tentative d'évasion, et qu'ils se rendraient otages pour lui. M. de Sainte-Aulaire ne connaissait pas M. de Rivière et ne l'avait jamais vu; il était loin d'approuver les complots et les intrigues; mais il y avait en lui un élan de générosité, une confiance dans la loyauté du condamné qui l'entraînèrent à donner sa signature. Son attente ne fut point trompée : les compagnons de prison de M. de Rivière réussirent à s'échapper; ils le pressèrent vivement de se sauver avec eux; il résista avec une stoïque loyauté à leurs instances. Ce fut longtemps après qu'il raconta ce refus à M. de Sainte-Aulaire, en lui témoignant une reconnaissance qui ne s'effaça jamais, encore qu'ils eussent peu de rapports habituels; il lui légua en mourant sa croix de la Légion d'honneur.

Le 3 juin 1809, M. de Sainte-Aulaire épousa mademoiselle du Roure, de l'ancienne famille de ce nom.

A la fin de 1809, lorsque, après la victoire de Wagram et la paix, l'Empereur négociait son mariage avec l'archi-

duchesse Marie-Louise, avec la certitude de l'obtenir, il pensa que le moment était venu d'attacher à sa cour et à son gouvernement l'ancienne aristocratie.

Un décret du 21 décembre publia une liste nombreuse de chambellans, où se trouvaient les plus beaux noms de France. Quelques-uns avaient peut-être sollicité cette faveur, mais la plupart n'avaient pas été consultés. M. de Sainte-Aulaire se sentait peu de goût pour la position qui lui était donnée; il aurait mieux aimé servir son pays et remplir des fonctions publiques, mais il accepta. L'Empereur pensait aussi qu'il convenait de donner à ses chambellans d'autres devoirs et d'autres occupations que le service de sa personne. Presque tous entraient dans l'armée, dans l'administration ou la diplomatie. M. de Sainte-Aulaire, à qui le poste de ministre près la cour de Wurtemberg fut offert en 1812, ne l'accepta point, et le 12 mars 1813 il fut nommé préfet de la Meuse.

On ne pouvait être appelé à cette fonction dans un plus triste moment. L'Empereur, revenu à Paris après la retraite de Russie, s'apprêtait à une campagne où il aurait à combattre les armées coalisées de la Prusse et de la Russie. Toutes les puissances et les populations allemandes se levaient pour reconquérir leur indépendance. Si les premiers événements de la guerre n'étaient pas décisifs et n'amenaient point la paix, il était manifeste que l'Autriche se réunirait à cette ligue européenne.

La grande armée française avait été détruite; il était nécessaire, pour en former une nouvelle, de joindre à ses débris des masses de conscrits qu'à peine avait-on le temps de discipliner et d'exercer avant de les mener au feu. Quatre cent trente mille jeunes hommes, que les levées précédentes avaient laissés dans leurs foyers, étaient appelés; dix mille fils de famille, qui avaient fourni des remplaçants, étaient contraints, sous le nom de gardes d'honneur, à entrer au service militaire; quatre-vingt mille hommes étaient demandés

aux gardes nationales pour former la garnison des places fortes : tels étaient les sacrifices qui épuisaient les dernières ressources de la France, sans lasser sa soumission à un pouvoir dont on espérait encore une victoire qui préserverait la patrie d'une invasion provoquée par l'esprit de conquête et pas l'oppression de l'Europe. Les administrateurs chargés d'accomplir de si rudes mesures pouvaient, non pas en alléger le poids, mais gagner l'estime et même l'affection des populations, en agissant avec justice et douceur, en se montrant sympathiques aux souffrances des familles, en s'associant à la tristesse commune, et faisant appel au sentiment patriotique, sans menacer la tardive obéissance des rigueurs de l'autorité.

Dans les derniers mois de 1813, la tâche du préfet de la Meuse devint plus affligeante encore : la retraite de l'armée, après la bataille de Leipzig, remplit de malades et de blessés les hôpitaux de toutes les villes de l'Alsace et de la Lorraine.

Bar-le-Duc, chef-lieu du département de la Meuse, fut occupé par les alliés dans le milieu de janvier 1814. M. de Sainte-Aulaire revint à Paris. Lorsque l'impératrice se retira à Blois, il la suivit; après l'entrée des ennemis à Paris, et au moment de l'abdication de Napoléon, elle le chargea de remettre une lettre à M. de Metternich, avec qui il avait eu quelques rapports de société.

Il avait accompli fidèlement son devoir jusqu'au dernier moment; mais la patriotique douleur que lui causaient les désastres de la France ne l'empêchait pas de voir que la restauration des Bourbons était le seul moyen de procurer la paix et le repos intérieur, et de donner à la nation un autre gouvernement que le despotisme; elle venait d'éprouver combien pouvaient lui coûter cher les volontés d'un pouvoir absolu.

Malgré les déplorables circonstances qui avaient rendu son administration si pénible, il avait pu juger que, dans

un temps meilleur, les fonctions de préfet lui donneraient une occupation sérieuse et beaucoup de bien à faire; il s'assurait d'en recevoir la récompense qui lui convenait le mieux : la bienveillance du pays où il serait placé. Le Roi le nomma préfet à Toulouse.

Il n'était pas destiné à garder longtemps des fonctions administratives. Sa nomination était datée du 13 octobre 1814; cinq mois après, Napoléon était revenu de l'île d'Elbe et le roi avait quitté la France. Dans le court intervalle qui avait séparé le débarquement à Cannes et l'entrée à Paris, le gouvernement royal avait pris des mesures pour résister à cette invasion imprévue et rapide, dont le succès était fondé, non sur des combats et des victoires, mais sur les sentiments des soldats et l'opinion favorable, ou du moins inerte, des masses populaires. Le voyage de Monsieur à Lyon n'avait eu d'autre effet que de constater la grandeur et l'imminence du danger. M. le duc de Bourbon avait paru inutilement dans les provinces de l'Ouest : sa présence n'avait pas ranimé le souvenir de la guerre civile : il s'était embarqué pour l'Angleterre peu de jours après le 20 mars. A Bordeaux, les malheurs, les vertus et le courage de Madame duchesse d'Angoulême n'avaient pas réussi à inspirer l'obéissance aux soldats, ni le dévouement aux citoyens. M. le duc d'Angoulême avait, pendant quelques jours, maintenu la fidélité et la discipline parmi une troupe peu nombreuse, dont il avait pris le commandement.

Toulouse avait été choisi comme un des points destinés à opposer la plus énergique et la plus longue résistance au nouveau gouvernement impérial. Le duc d'Angoulême avait été institué lieutenant général pour le Roi dans les provinces du Midi, et cette ville devait être le centre d'une organisation administrative. Ce projet, et les espérances qui s'y rattachaient, avaient été inspirés par le baron de Vitrolles, qui était alors un des hommes les plus importants, non pas du gouvernement du Roi, mais du parti qui, sous le patro-

nage de Monsieur, cherchait à user de l'autorité royale selon ses opinions, et à imprimer à la politique intérieure et extérieure une direction différente de celle que le Roi avait adoptée.

Il arriva à Toulouse avec le titre de commissaire extraordinaire et se mit à la tête d'une administration, où M. le duc d'Angoulême n'avait pas à exercer son autorité, occupé comme il était à défendre vaillamment la cause royale sur les bords du Rhône.

Madame duchesse d'Angoulême s'était embarquée. Le 1er avril, Bordeaux, Cahors, Montauban avaient arboré le drapeau tricolore. M. de Vitrolles voyait lui-même que tout espoir était perdu. Le général de Laborde, qui commandait à Toulouse, sous les ordres du maréchal Pérignon envoyé par le Roi, reçut directement les ordres de l'Empereur et s'occupa aussitôt de ranger la ville sous son obéissance; le maréchal refusa d'employer son autorité à un acte contraire au devoir de fidélité, mais ne tenta point de s'y opposer. Le général de Laborde fit arrêter M. de Vitrolles pour l'envoyer à Paris, laissa partir pour l'Espagne le comte de Damas, qui avait été aussi envoyé à Toulouse. Officiers et soldats prirent la cocarde tricolore, et la révolution fut consommée sans trouble ni difficulté.

M. de Sainte-Aulaire, ne partageait pas les illusions et l'espoir du commissaire extraordinaire, mais il avait loyalement secondé ses efforts; il obtint que M. de Vitrolles fût traité avec égard. Le lendemain, 5 avril, le préfet donna sa démission, et l'annonça aux habitants de la Haute-Garonne par une proclamation où, en parlant avec respect et tristesse de la maison de Bourbon, il reconnaissait que cette cause était perdue; que tenter de la défendre avait été juste et loyal, mais que maintenant toute résistance serait vaine, troublerait la paix publique et compromettrait la sûreté des individus.

Il s'était comporté en homme sensé, et n'avait renoncé à

ses fonctions qu'au moment où toute résistance était impossible; et en même temps il avait regardé comme un devoir de ne pas laisser la province confiée à son administration livrée à l'anarchie et au désordre. Nul intérêt personnel n'avait déterminé sa conduite : il n'avait pas pensé un moment à servir le nouveau gouvernement.

Cependant, au second retour du Roi, une réaction violente se manifesta. Ce fut surtout dans les provinces du Midi que se déclara cette opinion passionnée qu'enivrait le succès. La démission de M. de Sainte-Aulaire, la proclamation par laquelle il l'avait annoncée, devinrent, selon la faction royaliste de Languedoc, un acte coupable, un manque de fidélité au roi. Il avait été impossible aux royalistes de rien faire pour maintenir Madame Royale à Bordeaux, ni pour donner à M. le duc d'Angoulême les moyens de prolonger sa courageuse défense : et l'on s'écriait que le préfet de Toulouse avait été reprochable, pour s'être démis de fonctions qu'il ne pouvait plus exercer au nom du Roi.

Ces injustes préventions arrivaient à Paris; sans connaissance des faits, sans avoir lu cette proclamation, sans se rendre compte des circonstances, une opinion royaliste exclusive et passionnée se prononça contre M. de Sainte-Aulaire. Il vit cette injustice frivole répandue dans une société où il vivait depuis dix ans, où il comptait des amis et des parents. Ce lui fut un amer chagrin, dont il ne parlait point; il avait trop de fierté pour se plaindre et pour se croire obligé à des explications et à des apologies; mais il dut en résulter une liaison plus intime, une conformité plus complète d'opinion avec ceux de ses amis, qui défendaient la cause de la modération et luttaient pour empêcher la monarchie constitutionnelle de devenir le despotisme d'un parti. Telle avait toujours été sa foi politique; il eut à la professer hautement.

Le département de la Meuse, en souvenir de son administration, l'avait élu député; il siégeait dans cette chambre

de 1815 où avait fini par prévaloir, non sans être combattu, le parti ultra-royaliste. Il n'eut pas l'occasion d'y parler souvent à la tribune, mais ses votes et ses conversations témoignaient qu'il appartenait à la minorité. Comme elle défendait un ministère qui avait toute la confiance du Roi, on ne pouvait pas imputer à M. de Sainte-Aulaire une tendance révolutionnaire; mais il partageait les anathèmes prononcés contre MM. Royer-Collard, de Serre, Pasquier, Siméon. Ce fut à cette époque qu'il se lia plus intimement avec M. le duc de Broglie, et aussi avec l'ami, qui aujourd'hui reporte tristement son souvenir vers les premiers temps de leur intimité.

L'ordonnance du 5 septembre, en prononçant la dissolution de la Chambre de 1815, rétablit les conditions d'éligibilité prescrites par la Charte; pour être député il fallait avoir quarante ans, M. de Sainte-Aulaire n'en avait que trente-huit.

En 1818 il redevenait éligible; mais dans cet intervalle un événement de famille avait modifié sa position politique. Sa fille du premier lit était encore fort jeune; elle était, par la fortune de sa mère, une riche héritière, et en même temps son nom et sa naissance appelaient l'attention sur elle; aussi sa main était-elle fort recherchée. M. de Sainte-Aulaire avait la gestion et la jouissance de sa fortune tant qu'elle était mineure et non mariée; ainsi il ne lui convenait point de se montrer peu empressé à faire finir cette tutelle. Ce fut alors que le roi Louis XVIII eut la pensée de négocier ce mariage pour M. Decazes; il avait toute sa confiance comme ministre; convaincu de la sincérité de son dévouement et de son mérite politique, il l'honorait d'une affection, qui ne ressemblait aucunement aux amitiés qu'on lui avait précédemment connues.

Le maréchal Oudinot avait eu occasion de voir habituellement M. et madame de Sainte-Aulaire pendant leur séjour dans la Meuse, où il avait, en 1812, passé plusieurs mois à

guérir ses blessures. Il était resté en relation habituelle avec eux, et leur montrait un sincère attachement. Ce fut lui que le Roi chargea de cette négociation; il écrivit au maréchal une lettre qu'il devait communiquer à M. de Sainte-Aulaire; elle témoignait de la satisfaction que lui donnerait ce mariage.

Ce ne fut certes pas une pensée d'ambition qui détermina M. de Sainte-Aulaire à accueillir cette proposition. Il était préoccupé du désir de marier sa fille; M. Decazes avait une grande position politique; son rôle dans le gouvernement de l'État lui donnait, outre l'amitié du Roi, la faveur d'un parti auquel appartenait M. de Sainte-Aulaire et une honorable popularité; ce qui le touchait davantage, c'est que le caractère de M. Decazes lui plaisait et lui inspirait toute confiance.

Il n'aurait voulu aucune faveur de la cour; il sut seulement que le Roi, après avoir lu cette proclamation de Toulouse, dont on avait fait tant de bruit et qu'il ne connaissait pas, ne conservait plus les préventions qu'il avait pu concevoir.

Lorsque arriva l'époque des élections qui, chaque année, renouvelaient par cinquième la chambre des députés, M. de Sainte-Aulaire avait atteint l'âge de quarante ans; il était maintenant éligible. Il fut, par nomination royale, président du collége électoral du Gard.

Ce n'était pas seulement pour assurer son élection qu'il était envoyé à Nîmes; sa mission avait une autre importance. Les provinces du Midi avaient été, après la seconde Restauration, le théâtre d'une terrible réaction. Parmi ces populations ardentes, les opinions politiques avaient eu, pendant presque tout le cours de la Révolution, un caractère de passion et de férocité. Les partis s'étaient souvent combattus à coups de couteau, ou, pour raconter plus exactement, ils avaient alternativement abusé avec cruauté de leurs moments de triomphe. La glacière d'Avignon, les

mitraillades de Lyon, les horribles exécutions de Toulon, les massacres du fort Saint-Jean et de Tarascon étaient encore présents dans les souvenirs, malgré les quatorze années de calme qu'avait maintenu la forte autorité du Consulat et de l'Empire. Les haines et les vengeances se réveillèrent après le 20 mars. La guerre civile sembla près d'éclater, non point par les combats de deux armées marchant, comme dans l'Ouest, sous des drapeaux différents, mais par une succession de crimes isolés, commis au nom du parti victorieux sur le parti vaincu. Ainsi furent assassinés le maréchal Brune à Avignon, le général Ramel à Toulouse. Des compagnies se formèrent pour exercer des actes de violence et de cruauté; elles se savaient, non point encouragées, mais protégées et garanties par des patrons appartenant aux classes supérieures de la société, puissants dans le pays, et forts de la faiblesse d'un gouvernement dont les luttes parlementaires et les intrigues de cour entravaient l'autorité. Les administrations locales étaient incapables de réprimer le désordre.

Le comte de Lagarde, émigré, rentré seulement depuis la Restauration, commandait à Nîmes; il voulut réprimer une émeute et sauver des protestants que les séditieux allaient massacrer : il fut blessé à bout portant par un homme qui fut traduit en justice et acquitté; car les témoins et les jurés étaient tellement passionnés dans leurs opinions ou intimidés par les menaces, qu'on ne pouvait parvenir à une condamnation. Il y avait des hommes qui faisaient publiquement profession d'assassin; leur nom était connu; ils ne craignaient pas de se montrer. Les magistrats et les administrateurs étaient terrifiés au point qu'ils ne rendaient pas compte au gouvernement de ce qui se passait sous leurs yeux. Lorsque M. d'Argenson, au commencement de la session de 1815, essaya de parler de ces désordres, qui avaient déjà commencé, sa voix fut étouffée par les clameurs du parti ultra-royaliste, et le président le rap-

pela à l'ordre. Ce qu'il disait était ignoré par les uns, nié par les autres.

Après l'ordonnance du 5 septembre, le gouvernement avait envoyé à Nîmes comme préfet le comte d'Argout, administrateur habile et énergique. Le désordre avait à peu près cessé, mais justice n'avait pas été faite; les ministres ne savaient pas combien le mal avait été grand, combien fermentaient les passions, combien était encore redoutable l'organisation des meurtriers et des brigands. L'élection pouvait ranimer des feux mal éteints, tant les partis attachaient d'importance à faire siéger leurs représentants à la chambre des députés. Il fallut de la part du préfet beaucoup de fermeté et de courage pour assurer aux électeurs qu'ils pourraient venir voter en toute sécurité. La présidence d'une telle élection pouvait être un poste dangereux. Lorsque M. de Villèle attaqua la validité des opérations du collége et la sincérité de la liste électorale, M. de Sainte-Aulaire lui répondit qu'en 1815 treize protestants avaient été égorgés dans les rues de Nîmes la veille de l'élection; tandis qu'en 1818, les électeurs de cette religion avaient pu voter sans courir risque de la vie.

M. de Sainte-Aulaire rentrait donc à la chambre des députés avec la recommandation que lui donnait la mission dont il venait de s'acquitter; il fut un des secrétaires élus au commencement de la session.

En ce moment le ministère du duc de Richelieu venait de se retirer. Les circonstances ne semblaient point motiver ce changement. Le duc de Richelieu arrivait du congrès d'Aix-la-Chapelle, où il avait conclu le traité qui délivrait la France de la lourde et déplorable présence de l'armée étrangère placée sur la frontière par le traité de 1815. Des conditions moins dures diminuaient la charge des contributions de guerre. La paix régnait dans l'intérieur; la prospérité commençait à renaître; les amis de la liberté légale et de la monarchie constitutionnelle se trouvaient satisfaits.

Mais il n'en était pas ainsi de beaucoup de libéraux qui pendant dix ans avaient subi avec patience ou servi avec zèle le gouvernement absolu de l'Empire, lui pardonnant d'avoir vaincu et dompté la Révolution. C'est que ce gouvernement en était issu; c'est qu'il avait, en abolissant les garanties de la liberté, accepté la société nouvelle, pris sous sa sauvegarde les intérêts révolutionnaires, tenté de fonder une aristocratie en respectant l'égalité d'origine. Les sujets de l'Empire s'y trouvaient sur leur terrain, sans inquiétude d'un retour de l'ancien régime et de sa hiérarchie nobiliaire. Après la seconde Restauration, la réaction les avait persécutés, menacés, blessés dans leur dignité personnelle. A ces libéraux par situation se joignaient les esprits réellement révolutionnaires, ennemis essentiels de tout pouvoir, irréconciliables avec tout gouvernement, pour qui l'ordre est une tyrannie, toute supériorité une usurpation. Il y avait aussi les ambitions trompées, qui avaient espéré mieux d'un gouvernement nouveau, et qui n'avaient pas réussi à y trouver place.

Telle était la faction redoutable, qui menaçait la monarchie constitutionnelle, qui était incompatible avec elle, et travaillait à la détruire. Elle avait pris une grande influence sur les élections; ses journaux étaient répandus; elle avait une organisation dont le vaste réseau s'étendait sur toute la France; les sociétés secrètes lui appartenaient. Les classes moyennes, à qui la loi électorale avait conféré le droit de suffrage, encore effrayées de la réaction de 1815, craignant de la voir renaître par quelque changement de ministère, se laissaient fatalement entraîner à opposer l'exagération libérale à l'exagération royaliste.

Les élections de 1818 étaient loin de donner la majorité à une opposition hostile; le plus grand nombre des élus émanait de l'opinion modérée; mais quelques noms connus et marquants avaient effrayé M. de Richelieu, ainsi que plusieurs membres du cabinet, et avec eux une portion

assez nombreuse des royalistes modérés qui concouraient à la majorité ministérielle; ils s'inquiétaient de voir M. de La Fayette et M. Benjamin Constant entrer à la chambre des députés avec une puissance de popularité; ils prévoyaient que la prochaine élection donnerait des choix plus hostiles encore. Ainsi fut inspirée, à cette fraction du parti monarchique, la pensée qu'il était urgent de modifier la loi électorale de manière à enlever aux révolutionnaires leur action sur les colléges.

L'autre fraction de la chambre des députés, plus nombreuse, et qui comptait dans ses rangs des orateurs distingués et des hommes d'une capacité reconnue, ne s'associait pas à de telles alarmes. Les libéraux monarchiques avaient plus de confiance dans les institutions constitutionnelles et dans la raison publique. Il leur semblait qu'en continuant à rassurer l'opinion, encore inquiète des projets et des manœuvres du parti ultra-royaliste, on détruirait l'influence du parti révolutionnaire; ils pensaient que, le sentiment dominant en France, c'était l'amour de l'ordre et du repos; qu'ainsi, dès que les bienfaits de la Restauration paraîtraient menacés et compromis par la faction ennemie de la dynastie, elle perdrait entièrement la faveur populaire. Un changement apporté à la loi électorale, qui avait deux années de date, leur paraissait manquer de dignité, et aurait pour premier effet de susciter ces inquiétudes d'un retour vers la réaction, si activement exploitées par les révolutionnaires. Cette division dans la majorité ministérielle existait aussi parmi les ministres. M. de Richelieu était le représentant du parti inquiet et prudent; M. Decazes, du parti plus confiant qui, avant de toucher à la loi électorale, voulait qu'elle subît encore une épreuve. A cette différence de vues se rattachait une différence de conduite, et c'était surtout de cela qu'il s'agissait. Pour qu'une modification à la loi des élections pût être adoptée par la chambre des députés, il était nécessaire de se rapprocher des ultra-royalistes

et de confesser qu'ils avaient eu raison de la combattre. C'était leur rendre la victoire, et par conséquent le pouvoir bientôt après.

Dans cet instant de crise, plusieurs ministres donnèrent leur démission; il y eut un moment où le cabinet entier voulut se retirer; puis M. de Richelieu se résigna à conserver la présidence du conseil, en exigeant que M. Decazes fût éloigné de France par l'ambassade en Russie; ensuite il renonça à cet exil. Ne pouvant pas rallier ses anciens collègues, il tenta de former un nouveau ministère, où il appelait des administrateurs distingués du règne impérial, et aussi M. de Villèle, afin de constater la réconciliation avec le parti royaliste. Aucun ne voulut accepter. Les incertitudes et les hésitations du Roi et de ses ministres durèrent pendant dix jours, et se terminèrent par la formation d'un cabinet dont le général Dessoles fut président; M. Decazes eut le portefeuille de l'intérieur, M. de Serre fut garde des sceaux; le maréchal Saint-Cyr demeura ministre de la guerre. La pensée de changer la loi d'élection fut écartée.

Quoique le parti ultra-royaliste se trouvât recruté d'un assez grand nombre de députés qui regrettaient la politique de M. de Richelieu et de M. Lainé, il n'avait pas la majorité dans la Chambre. M. Decazes y jouissait toujours de la confiance des libéraux monarchiques, et M. de Sainte-Aulaire avait été, comme à la session précédente, élu secrétaire.

Mais il n'en était pas ainsi à la Chambre des pairs; l'opinion, qu'affligeaient et effrayaient les progrès de l'esprit révolutionnaire, régnait dans cette assemblée aristocratique; elle prit l'initiative, et vota à une grande majorité une résolution portant que le Roi serait supplié de proposer une loi qui amenderait l'organisation des colléges électoraux, par des modifications dont la nécessité paraissait indispensable.

Ce vote de la Chambre des pairs détermina le ministère à une mesure dont l'inconvénient était de donner un exemple qui devait être trop imité : le Roi nomma en même temps soixante pairs. Dans cette promotion, qui se composait surtout de notabilités du règne impérial, maréchaux, généraux, anciens ministres, magistrats ou administrateurs, fut compris le marquis de Sainte-Aulaire, père du député. Choisir non pas le fils, mais le père, était plus conforme à l'esprit d'une institution héréditaire.

M. de Sainte-Aulaire, dans la session de 1819, prit une part active aux plus importantes discussions. Un de ses premiers discours, qui obtint un grand succès, fut prononcé pour appuyer la proposition faite par M. Delessert de donner, à titre de récompense nationale, une dotation à M. le duc de Richelieu. De ce jour il fut compté parmi les orateurs distingués de la Chambre élective. Sa parole avait un caractère de facilité, sa diction quelque chose d'élégant et de bonne grâce; c'était l'esprit et le ton de la conversation; nulle emphase, nulle pédanterie; jamais de déclamation. Dans la controverse de tribune, il joignait à la politesse et aux égards pour ses adversaires une fermeté accentuée dès que l'occasion la rendait nécessaire. Il savait plaire même quand il ne persuadait point.

Bien que le ministère eût la majorité dans les deux Chambres, sa position était mauvaise. Il paraissait chancelant et provisoire ; les élections qui devaient suivre la session étaient destinées à décider de son sort.

Ainsi que l'avait prévu la fraction royaliste et constitutionnelle, qui voyait avec chagrin la retraite de M. de Richelieu et de M. Lainé, ces nouvelles élections présentèrent un scandale plus grand que les précédentes : l'abbé Grégoire fut élu député à Grenoble. Un cri général s'éleva parmi tout ce qui professait quelque respect pour le Roi et quelque attachement pour la monarchie; la crainte, que ce succès de la faction révolutionnaire inspirait aux hommes

qui savaient de quoi elle était capable, devint plus générale et plus vive. Ce fut surtout une grande joie pour les ultra-royalistes; ils avaient même contribué par leurs suffrages à l'élection de Grégoire : tant ils comprenaient qu'elle allait rendre impossible le maintien du ministère, et inaugurer un système politique opposé à celui qui depuis trois ans leur était odieux.

La loi des élections sera-t-elle changée? Telle était encore la question qui fut posée. La division s'établit de nouveau parmi les ministres. Il n'y en avait pas un qui ne fût affligé et indigné de l'élection de Grégoire; mais le général Dessoles, le maréchal Saint-Cyr et M. Louis raisonnaient comme l'année précédente. Les révolutionnaires n'avaient pas, disaient-ils, la majorité dans la Chambre, et n'étaient même pas les plus nombreux dans la série qui venait d'être élue. Il n'y avait point danger pour la monarchie; le sentiment que cette insulte faite au Roi suscitait dans la France entière était au contraire une garantie contre l'esprit révolutionnaire. Des hommes sages, et fort ennemis du parti qui avait choisi Grégoire pour son représentant, étaient du même avis que ces trois ministres; ils ne faisaient aucun compte de cet entraînement d'opinion toujours irrésistible en France, ni des alarmes très-sincères des royalistes modérés; ils se refusaient à voir le déchaînement des passions du parti de l'ancien régime, et une diminution dans la confiance du Roi pour la politique qu'il avait choisie jusqu'alors.

M. Decazes croyait à la nécessité de changer la loi et reconnaissait l'impossibilité de la maintenir contre de telles attaques. Il ne put déterminer ses collègues à le suivre sur cette route, et, lorsqu'il chercha à composer un ministère nouveau, il éprouva le refus des hommes considérables qui avaient toujours professé et défendu les mêmes opinions que lui. Ils ne niaient pas le danger de la situation, ils croyaient même que la loi électorale ne pouvait plus sub-

sister; mais, ainsi que les ministres qui se retiraient, ils ne voulaient point se compromettre dans une entreprise où ils ne pouvaient avoir ni autorité, ni force, puisqu'il s'agissait de détruire leur œuvre et de blâmer ce qu'ils avaient proposé avec tant d'assurance. En outre, pour avoir une majorité à la Chambre des députés, il faudrait s'allier au parti ultra-royaliste; le moment viendrait donc bientôt où il faudrait lui rendre les armes et lui céder le pouvoir. Or les libéraux monarchiques avaient toujours pensé que ce parti, s'il devenait dominant, perdrait la dynastie.

M. Decazes fut président du conseil. M. de Serre, plus ardent que personne à la réforme électorale, conserva le ministère de la justice; M. Pasquier eut le ministère des affaires étrangères; M. de Latour-Maubourg, le département de la guerre; M. Roy, des finances; M. Portal, de la marine. C'était refaire autant que possible le cabinet de M. de Richelieu.

Le parti qui, en 1817 et 1818, s'était attaché à M. Decazes, qui avait vécu en conformité et en concert avec lui, n'existait plus. Déjà il avait perdu l'année précédente la fraction qu'on appelait le centre droit; maintenant, ceux qui le voyaient menacé ou d'être renversé par les ultra-royalistes, ou contraint à pactiser avec eux, l'abandonnaient. Quelques amis lui restaient attachés, conservant la même confiance dans son courage et son habileté. Une loi électorale fut concertée avec eux. La discussion de ce projet eût été orageuse et aurait décidé le sort du ministère : c'était de renverser M. Decazes qu'il s'agissait bien plus encore que d'amender la loi électorale.

Un déplorable événement vint changer complétement la situation : le duc de Berry fut assassiné dans la nuit du 13 au 14 février. La consternation et la douleur furent universelles; mais le parti ultra-royaliste vit surtout dans ce deuil public une occasion de renverser le ministre objet de sa haine passionnée et de faire prévaloir les opinions et les

projets auxquels il faisait obstacle. On sut bientôt que le crime ne tenait point à un complot, que l'assassin n'avait probablement point de complices. Mais l'esprit de parti n'a besoin ni de preuves, ni de faits. Il procéda par voie de déclamation et s'enivra de phrases de rhéteur, au point d'en faire un acte d'accusation; il proclama que, si le prince avait été frappé d'un poignard, c'était une conséquence nécessaire de la conduite du ministère, des concessions qu'il avait faites à l'esprit révolutionnaire, des opinions qu'il avait professées, des agents qu'il avait choisis. Si M. Decazes, disait-on, conservait la confiance et l'amitié du Roi, s'il continuait à être chef de son conseil, sa vie et celle de la famille royale étaient en danger.

Un député, M. Clauzel de Coussergues, déposa la proposition de mettre M. Decazes en accusation « comme complice de l'assassinat de M. le duc de Berry. » — « Un mouvement violent d'improbation se manifesta sur tous les points de la salle. » — Ainsi s'exprimait le procès-verbal. Lorsque, le lendemain, on en donna lecture, quelques membres de la droite demandèrent que cette phrase fût retranchée. La discussion s'engagea sur ce point. M. de Sainte-Aulaire la termina en disant : — « Puisque M. de Coussergues ne veut pas qu'on attribue à sa douleur les mots qui lui sont échappés hier, puisqu'il ne veut pas accepter cette excuse de sa démence, je lui dirai, et je demande que ma réponse soit consignée au procès-verbal; je lui dirai seulement : Vous êtes un calomniateur. » — Vingt-cinq députés tout au plus se levèrent pour que le procès-verbal fût maintenu sans retranchement.

M. de Coussergues retira sa proposition dès que le ministère fut renouvelé, et le bureau se risqua à ne point mentionner les paroles que M. de Sainte-Aulaire lui avait adressées. Ce fut l'occasion d'une nouvelle réclamation et d'un vif débat. Les ultra-royalistes et les partisans du nouveau ministère parlèrent et votèrent en faveur de M. de

Coussergues. Une majorité de cinq voix seulement décida que la phrase : « Vous êtes un calomniateur, » serait insérée au procès-verbal. M. de Coussergues déclara que, puisqu'il en était ainsi, il persistait dans son accusation; il ajouta : — « Je n'ai pas attaqué dans M. Decazes le ministre du Roi, mais le chef de tous les révolutionnaires de France. Ce qui vient de se passer dans cette séance me prouve que je ne m'étais pas trompé. » — Cette surprenante explication parut injurieuse à la Chambre; M. de Coussergues fut rappelé à l'ordre.

M. le duc de Richelieu avait été appelé à la présidence du conseil des ministres, sans portefeuille, et M. Siméon était nommé ministre de l'intérieur. Le remplacement de M. Decazes était motivé dans l'ordonnance royale sur sa démission donnée pour raison de santé. Le Roi voulut lui témoigner combien il lui conservait son affection et sa confiance; il le créa duc, et il fut nommé ambassadeur à Londres.

Ce n'était point une disgrâce personnelle, mais un changement dans la direction politique : changement que le nouveau ministère prétendait restreindre à la répression de l'esprit révolutionnaire et à un système de méfiance et de précaution contre l'opinion libérale; mais il ne pouvait espérer la majorité que par sa condescendance pour le parti ultra-royaliste, qui évidemment ne s'en contenterait pas et s'emparerait bientôt du gouvernement.

A aucun moment de la Restauration la lutte des partis n'a été aussi vive; jamais ils ne se sont combattus avec tant de haine et d'exaltation. Ce n'était point une de ces tempêtes qui s'élèvent parfois dans les gouvernements parlementaires; c'était pour ainsi dire une guerre à mort. De chaque côté on s'exagérait le danger de la défaite; les uns se croyaient menacés d'un retour complet de l'ancien régime et de toutes les vengeances de l'émigration; les autres prévoyaient le retour des horreurs révolutionnaires.

L'esprit de guerre civile semblait animer les deux camps opposés.

Cette année de 1820 fut difficile à passer; les séances de la Chambre des députés furent orageuses; des conspirations furent tramées et prévenues; les rues de Paris commencèrent à revoir des émeutes réprimées par la force armée.

La discussion la plus importante, celle qui devait décider du maintien du ministère, devait nécessairement porter sur la loi électorale; si on ne réussissait pas à en faire adopter une qui promît la majorité aux ultra-royalistes, il fallait revenir à la politique proclamée funeste et coupable par les deux opinions coalisées pour soutenir le ministère.

Peu de jours avant de se retirer, M. Decazes avait présenté un projet auquel ses successeurs en substituaient un nouveau, qui était fort différent. Dans le premier, deux cent cinquante-huit députés étaient élus chacun par un arrondissement, dont le collége était formé de tous les contribuables payant 300 francs d'impôt. En outre, ces colléges choisissaient, parmi les plus imposés, des électeurs qui devaient former un collége de département. Aux colléges de département était attribuée l'élection de cent soixante-douze députés répartis proportionnellement à la population.

Dans le nouveau projet, le collége de département se composait des électeurs les plus imposés en nombre égal au cinquième de la liste totale; ce collége choisissait les députés parmi les candidats présentés par les colléges d'arrondissement.

Ainsi les quatre cinquièmes des électeurs étaient dépouillés du droit d'élire directement les députés, et le cinquième, formé des plus imposés, était, non plus par élection, mais par privilége, revêtu de la prérogative de nommer les députés; il est vrai que ces électeurs de dé-

partement étaient assujettis à les choisir sur les listes de candidats présentés par les colléges d'arrondissement. En supposant, comme on le disait, que les plus imposés appartenaient à une autre opinion que les moins imposés, cette combinaison laissait aux uns la facilité de présenter aux autres des listes de candidats où ils n'en trouveraient aucun qui eût leur confiance. C'était néanmoins ce projet qui, selon les partisans du ministère, devait être un moyen de salut.

Le parti, très-peu nombreux, dont M. de Sainte-Aulaire partageait les opinions, se trouvait dans une position difficile et fausse; il croyait à la nécessité de modifier la loi électorale, mais ne voulait pas que cette loi nouvelle, ni aucune des autres qui pouvaient être présentées contre l'invasion révolutionnaire, profitât aux ultra-royalistes, et leur ouvrit un chemin vers le pouvoir; de telle sorte que, dans ce combat, il avait pour auxiliaires et alliés les députés de la gauche, dont les opinions et les tendances n'avaient nulle conformité avec les siennes.

M. de Sainte-Aulaire avait déjà pris part à une discussion incidente, où, comme en toute occasion, les partis s'étaient trouvés en présence. — Un magistrat de la cour royale de Nîmes avait, par une pétition adressée à la Chambre, dénoncé des correspondances et des intrigues qui tendaient à ranimer l'esprit de discorde et de réaction, par conséquent à renouveler les excès et les crimes dont les départements du Midi avaient été le théâtre en 1815 et 1816. Le ministre de l'intérieur, sans nier la vérité de ces tristes souvenirs, blâma ce magistrat d'avoir entretenu la Chambre des députés et le public de faits qui, s'ils étaient constatés, devaient donner lieu à une poursuite judiciaire.

En répondant au ministre, M. de Sainte-Aulaire, après avoir parlé des craintes et des imputations exagérées et calomnieuses que s'adressaient réciproquement les partis

opposés, déplora la conduite — « d'hommes, d'ailleurs honnêtes gens, qui avaient reçu et protégé dans leur maison les meurtriers de leurs concitoyens. Ils ont nié avec persévérance, disait-il, des faits notoires, que les rues et les pavés ensanglantés de la ville attestaient aux regards; ils ont nié des crimes commis à la face du soleil. C'était à ceux mêmes dont les parents avaient été massacrés et les maisons incendiées qu'on niait le crime, en essayant de justifier les incendiaires et les assassins. »

Après avoir rendu grâce aux ministres qui avaient réussi à pacifier ce malheureux pays, M. de Sainte-Aulaire exprimait le regret que la sécurité n'y fût pas encore établie et que l'avenir donnât de tristes inquiétudes. — « Comment en serait-il autrement lorsqu'un parti, qui tient aux classes élevées de la société, est accusé d'obéir à l'impulsion d'un gouvernement qui n'est pas celui du Roi. Oui, Messieurs, les faits attestés par M. Madier de Montjau : l'organisation d'une garde secrète, ses cadres, sa solde, tout cela est de notoriété publique à Nîmes. C'est parce que je suis convaincu de cet état de choses que je pousse un cri d'alarme; oui, l'avenir est imminemment menacé; je le dis dans l'intérêt de l'héritier légitime et constitutionnel du trône, dont je serai toujours le dévoué et fidèle sujet. »

De telles paroles prononcées par un orateur sensé, loyal et modéré, témoignaient du danger de la situation, expliquaient la haine des partis et la crainte qu'ils s'inspiraient l'un à l'autre. C'était le fond de toutes les discussions : d'un côté on croyait de bonne foi qu'il s'agissait de décider si les libertés constitutionnnelles seraient abolies, si la société nouvelle serait contrainte à rentrer dans les cadres de la société ancienne; de l'autre on prévoyait la ruine de la monarchie et la funeste domination du parti révolutionnaire.

C'est dans cet esprit d'alarme et d'antipathie que fut

discutée la loi électorale; les débats se prolongèrent pendant plusieurs semaines, s'animant de plus en plus, soutenus de part et d'autre avec énergie et talent : MM. Lainé, Pasquier, de Serre, la défendant avec d'autres arguments que MM. de Villèle, de Bonald, ou M. de La Bourdonnaye; MM. Royer-Collard, Camille Jordan, le général Foy, Constant, La Fayette, Manuel, l'attaquant avec des armes diverses et en combattant sous un drapeau différent; car le public, ému des scènes de ce drame, l'appelait la bataille des élections, et y prenait part dans les tumultes de la rue, dont la répression devenait un incident dans la discussion parlementaire.

Les ministres eux-mêmes posaient la question sur la possibilité d'une révolution. Tout en cherchant à rassurer chaque parti, en montrant aux uns l'impuissance des autres, ils jetaient un coup d'œil inquiet sur l'avenir. — « Que craignez-vous? disait M. Pasquier aux libéraux monarchiques : un parti qui voudrait ranimer des droits éteints, nuire aux droits acquis, faire sortir la Charte des routes constitutionnelles, succomberait dans cette entreprise, à moins qu'il ne fût assez fort pour faire une révolution nouvelle. Mais cette puissance de faire une révolution, à qui peut-elle appartenir aujourd'hui? Interrogez vos consciences, et demandez-vous où gît en France le pouvoir des révolutions. »

Il y avait évidemment une forte majorité contraire au maintien intégral de la loi de 1817. Un nouveau projet, présenté comme amendement par les opposants modérés, renouvela la discussion; appuyé par M. Camille Jordan, il paraissait rallier un grand nombre de suffrages encore indécis. M. de Sainte-Aulaire se rangea à cette opinion et ne chercha pas à nier les mécomptes de la loi actuelle. L'attention, qui commençait à se lasser, fut ravivée en le voyant monter à la tribune.

— « Je consens à des amendements importants, et cepen-

dant j'attaque le projet présenté par les ministres avec toute l'énergie dont je suis capable. Il y a peu de semaines que je votais, avec trop de complaisance peut-être, pour des lois d'exception, parce que j'aime à dormir à l'ombre du trône; mais aujourd'hui les droits les plus chers de la nation sont compromis, et j'attaque le projet parce qu'il me paraît destiné à devenir l'arme d'un parti... Je l'accuse de laisser sans défense les garanties de la nation, en ne donnant rien au pouvoir royal; nous consentions à le rendre plus fort, et vous nous proposez de faire la liberté plus faible. Vous ne voulez pas que l'élection exprime la véritable opinion des départements; et c'est cette opinion qui fait la force de la Chambre des députés, force qu'elle communique à l'autorité royale. »

« Le projet consacre, disait M. de La Bourdonnaye, l'alliance du gouvernement avec une vigoureuse aristocratie. » — Ce n'est pas que nous ayons à craindre le retour de la féodalité du douzième siècle; il n'est certes pas question de marcher le casque en tête et la lance au poing; on ne prétend pas reconstruire les tours et leurs créneaux. Ce qu'on veut nous imposer, c'est le privilége de quelques-uns substitué aux droits de tous. C'est pour les uns l'avancement militaire et civil accordé à la naissance; pour les autres, le rétablissement des maîtrises et des corporations, en un mot, c'est « *privata lex.* » ... Nous connaissons ce système : depuis plusieurs années on nous l'explique très-clairement; nous le connaissons même autrement qu'en théorie : nous l'avons goûté en 1815. En un mot, ce que vous voulez, nous ne le voulons pas, et ce que nous voulons, vous ne le voulez pas. Voilà pourquoi je vote contre un système électoral que vous voulez et que vous vantez. Je ne veux pas le résultat, je ne dois pas adopter les moyens. »

Le discours dont nous ne donnons qu'un très-court abrégé fut prononcé d'une façon vive, qui en faisait ressortir les formes spirituelles; il obtint un grand succès.

L'amendement, qui consistait à faire élire chaque député par les électeurs d'un collége d'arrondissement, obtint d'abord la priorité; on crut qu'il serait adopté. Le ministère s'occupa activement à déplacer quelques votes et il obtint une majorité de cinq voix; mais il lui fallut consentir à un autre amendement, qui se rapprochait beaucoup de celui qu'il avait si péniblement écarté. Le nombre des députés était porté de 258 à 430. Les colléges d'arrondissement en élisaient directement 258; les colléges de département en nommaient 172 sans liste préalable de candidats. — Ces colléges de département étaient formés, non lus du cinquième, mais du quart des plus imposés de la liste électorale.

Sans cette concession, le projet de loi était en risque d'être rejeté. Les ultra-royalistes contestèrent peu le nouvel amendement; il était proposé par des amis du ministère. La distinction entre les plus et les moins imposés était établie; les membres du grand collége avaient le privilége de voter deux fois, à l'arrondissement d'abord, puis au département. De telles dispositions devaient procurer les votes de la droite en faveur du projet et les votes négatifs de la gauche.

Le ministère avait donc gagné la bataille; maintenant il pouvait marcher dans la voie où il était entré; son alliance avec le parti qui devait le renverser était conclue et scellée; en même temps, et par une conséquence naturelle, il devait rompre toute relation avec les royalistes constitutionnels qui s'étaient opposés aux conditions de cette alliance et avaient combattu hostilement la loi électorale. MM. Royer-Collard, Camille Jordan, Guizot, et d'autres amis de M. de Sainte-Aulaire, cessèrent d'appartenir au conseil d'État; beaucoup de fonctionnaires furent déplacés; le gouvernement constata avec évidence qu'il y avait changement complet dans la direction politique.

Cette victoire remportée sur toutes les opinions libé-

rales, royalistes ou révolutionnaires, produisit au premier moment l'effet qui a constamment été remarqué dans le cours de nos révolutions. Quand un parti s'est montré le plus fort et a saisi le pouvoir, il ne rencontre plus de résistance; l'esprit public est subjugué, et le vainqueur peut compter, pour plus ou moins longtemps, sur la soumission et le silence; d'ailleurs les journaux avaient été soumis à la censure.

La naissance de monsieur le duc de Bordeaux rendit plus complet le triomphe du parti royaliste; elle fut proclamée comme un arrêt de la Providence, qui assurait l'avenir de la dynastie, et en même temps la perpétuité de la politique imposée au gouvernement de Louis XVIII.

Ainsi les espérances que la dernière rédaction de la loi électorale avait laissées aux libéraux de toute nuance furent vaines : les colléges d'arrondissement, composés des mêmes électeurs que sous la loi de 1817, choisirent leurs députés dans le même sens que les colléges de département. Il devint donc manifeste que la majorité allait appartenir aux ultra-royalistes, et que le ministère ne pourrait pas, comme il s'en était peut-être flatté, se maintenir dans une direction moyenne. MM. de Villèle, Corbière et Lainé entrèrent dans le cabinet comme ministres sans portefeuille. La session de 1821 ne présentait plus aux constitutionnels aucune chance de succès; il était impossible de résister au mouvement de réaction. Les combats de la tribune n'en furent pas moins animés, ni les séances moins orageuses.

Le parti qui, depuis l'établissement d'un gouvernement délibératif, n'avait pas cessé d'être hostile et agressif contre le pouvoir royal, quels que fussent les ministres; ce parti, qui avait suscité l'effroi parmi les amis de la monarchie, n'avait rien à ménager; il était incompatible avec la royauté. Exaspérer l'opinion contre le gouvernement et contre la majorité, agiter les esprits, donner à la situation

un aspect révolutionnaire, tel était le jeu de cette minorité; elle ne désespérait point de l'avenir. Les sociétés secrètes, nombreuses et actives, avaient déjà tenté des conspirations et ne cessaient point d'en préparer d'autres. L'Espagne et le royaume de Naples étaient en pleine révolution. Les souverains de l'Europe se réunissaient en congrès, afin de concerter des mesures pour prévenir ou réprimer les séditions qui les menaçaient.

Sans se compromettre dans de coupables entreprises, mais peut-être en ne les ignorant pas, la plupart des orateurs de cette faction ne se montraient ni découragés, ni intimidés; leurs querelles avec la majorité se renouvelaient presque chaque jour.

Les royalistes constitutionnels avaient toujours évité une liaison que ne comportait pas une complète différence d'opinions, et n'avaient garde de s'associer à ce mouvement. Ils croyaient que le gouvernement pouvait rester plus ou moins longtemps aux mains des ultra-royalistes, mais qu'ils se conduiraient avec tant d'imprudence et d'exagération qu'un jour viendrait où soit le Roi, soit le pays leur retirerait toute confiance. Ils prenaient donc peu de part aux discussions. M. de Sainte-Aulaire ne monta à la tribune que dans deux occasions : il s'opposa à un article qu'on voulut ajouter au règlement, afin de pouvoir interdire la parole à un orateur qui aurait été rappelé deux fois à l'ordre; il soutint avec M. Royer-Collard que la parole, lorsqu'elle n'est pas une provocation à la révolte, est un droit conféré au député par l'élection; qu'il peut être blâmé, mais non pas puni; que cette peine votée par la majorité serait prononcée, non point par un juge, mais par des adversaires.

L'autre discussion, où il parla, avait pour sujet un dégrèvement sur la contribution foncière; il ne critiquait point cette mesure, mais il faisait remarquer qu'il en résulterait un retranchement sur la liste électorale, puisqu'on

en soustrairait les contribuables qui ne payeraient plus 300 francs. Or leur revenu ne serait pas diminué ; au contraire, il s'augmenterait; et comme le revenu du propriétaire était le signe d'après lequel la Charte avait présumé l'indépendance, les lumières et la sagesse d'opinion, la diminution d'impôt ne devait pas être un motif pour perdre le droit électoral.

Ainsi se passa la session de 1821. Le cours des événements continua à se montrer favorable au parti dominant. Le captif de Sainte-Hélène était mort sur le rocher où ses vainqueurs le tenaient enchaîné, et, quoique aucun espoir ne pût se rattacher à lui, son existence avait constamment préoccupé les imaginations. Les Autrichiens avaient mis fin aux révolutions de Naples et de Piémont. Un congrès devait s'assembler pour délibérer sur la situation de l'Espagne ; les élections donnèrent un résultat analogue à celles de l'année précédente ; les deux tiers des élus venaient renforcer la majorité des ultra-royalistes.

Ce parti voyait que le moment était arrivé de ne plus être l'auxiliaire d'un ministère qui n'émanait pas de lui, et de s'emparer du pouvoir pour qu'il fût enfin exercé selon ses opinions et ses vœux. Déjà MM. de Villèle et Corbière s'étaient retirés d'un cabinet où ils ne se trouvaient pas à leur place naturelle.

Dès le premier jour de la session, la résolution de renverser le ministère se manifesta. L'adresse qui répondait au discours royal d'ouverture fut rédigée de manière à offenser le ministère, et spécialement le duc de Richelieu. — « Nous nous félicitons, Sire, de vos relations constamment amicales avec les puissances étrangères, dans la juste confiance qu'une paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation et la dignité de la couronne. »

Les ministres demandèrent la suppression de cette phrase et pouvaient espérer qu'elle serait retranchée ; la fraction

modérée, qui, jointe aux ultra-royalistes, avait composé la majorité, souhaitait vivement que le cabinet ne fût pas changé; mais quelques-uns des libéraux, au lieu de voter contre leurs adversaires habituels, s'unirent à eux pour que l'adresse exprimât un blâme contre le ministère. Il avait gardé peu de mesure en combattant d'anciens amis; et n'avait eu ni ménagements, ni égards, pour les opposants de toute nuance : de sorte que les ultra-royalistes s'étaient assurés d'avance que leur adresse serait votée par la gauche. Le roi, qui craignait autant que qui ce soit de tomber sous la domination d'un parti dont il n'était pas le maître, voulait conserver son ministère; il refusa d'entendre l'adresse de la Chambre des députés.

La volonté royale ne suffisait pas pour maintenir le ministère : il fallait une majorité; pour la former, il eût été indispensable de revenir aux libéraux royalistes que le ministère avait combattus pendant toute la session précédente et dont il s'était séparé avec éclat. Ce changement de front était difficile pour tous les ministres, impossible pour le duc de Richelieu. Il s'était souvent reproché sa coopération à l'ordonnance du 5 septembre; recommencer une autre dissolution de la Chambre contre le parti royaliste, après s'y être livré sans réserve, c'était une humiliation qu'il ne voulait pas subir. Monsieur lui avait promis le constant appui et le vote d'un parti dont il croyait disposer; dès que M. le duc de Richelieu se fut assuré que le prince ne se souvenait plus de cet engagement, il donna sa démission.

M. de Villèle fut président du conseil et ministre des finances; il eut pour collègues M. Corbière, le vicomte Mathieu de Montmorency, M. le marquis de Clermont-Tonnerre, M. le maréchal duc de Bellune, M. de Peyronnet. Après sept années d'une lutte opiniâtre, le parti qui ne voulait rien accepter, ni rien reconnaître des résultats de la Révolution, ni la forme du gouvernement, ni les lois,

ni l'ordre social, ni les mœurs, ni les intérêts nouveaux, possédait enfin le pouvoir. A la vérité, il y était parvenu par la route constitutionnelle, et il comprenait la nécessité de la suivre pour arriver aux fins qu'il se proposait. Les habitudes parlementaires avaient commencé à s'établir; les premières ardeurs de réaction étaient attiédies. Cet événement était donc moins terrible que l'avait supposé l'opinion libérale.

Toutefois la situation n'était pas aussi affermie que l'espéraient les vainqueurs. La crainte, tout exagérée qu'elle pouvait être, réunissait dans une même hostilité les fractions diverses de l'opinion libérale; aucune n'était maintenant représentée dans les conseils de la couronne; aucune ne croyait avoir des garanties suffisantes; ainsi toutes, mettant à part leurs différends, allaient concerter leurs attaques et leurs votes. Des hommes honorés de la considération publique, éprouvés et formés dans la conduite des affaires, distingués par leur caractère et leurs talents, allaient être désormais à la tête de l'opposition, et serviraient d'organe à une opinion publique, qui pouvait devenir puissante en recevant leur influence.

Cette nouvelle phase de la politique parlementaire fut caractérisée avec discernement et justesse par M. de Sainte-Aulaire, dans une discussion sur une nouvelle loi de la presse, où le jugement du délit était attribué aux cours royales, en leur donnant en même temps le pouvoir de soumettre les journaux à la censure, sur la simple prévention.

— « La censure était un auxiliaire indispensable de l'ancien ministère; sa politique était stationnaire. Il ne voulait aller ni en avant, ni en arrière; il craignait d'être poussé à droite ou à gauche; il voulait que la France demeurât comme en catalepsie, sans mouvement et sans action. Ainsi il devait craindre tout symptôme de la vie politique, tout ce qui pouvait former une opinion publique, de laquelle il aurait pu recevoir une impulsion. Ce système avait un in-

convénient, qui, dans la pratique, devait compter pour quelque chose : il était impraticable. Aussi, après deux ans d'une administration qui n'a rencontré d'obstacles que dans les efforts d'un petit nombre de députés, courageux défenseurs des principes du gouvernement constitutionnel, nous venons de voir ce ministère tomber comme épuisé à la suite de la plus longue lutte.

« La nation se montrait docile; elle se laissait déshériter de toute participation aux affaires publiques; elle ne demandait qu'à obéir; mais le pouvoir avait l'impuissance de commander. Le ministère s'était isolé de toutes les opinions, et il a perdu tout appui; on l'a regardé tomber sans que personne pût lui tendre la main pour le soutenir.

« Le ministère actuel vous demande d'autres moyens, parce qu'il a d'autres projets; sa politique n'est point stationnaire, au contraire : il veut aller loin, et il se propose de surmonter beaucoup d'obstacles. Or, pour aller loin, il ne doit pas marcher seul; pour surmonter les obstacles, il doit associer beaucoup d'efforts aux siens.

« Je ne veux pas dire que l'administration actuelle est contre-révolutionnaire, ni qu'elle conspire contre la Charte; mais je ne crains pas d'être contredit lorsque, répétant les discours de MM. les ministres actuels et les pages éloquentes des écrivains voués à la défense des mêmes principes, je dirai que les ministres vont travailler à ce qu'ils appellent la régénération morale et politique de la France.

« Une telle œuvre présente des difficultés que MM. les ministres sont trop éclairés pour ne pas reconnaître; ils savent bien que le pouvoir royal se briserait entre leurs mains le jour où ils l'emploieraient à faire subir une organisation nouvelle à la nation; ce jour-là, elle se soulèverait tout entière. »

La session se passa ainsi sans aucun espoir de majorité pour l'opposition; mais elle ne se décourageait point dans la défense des principes constitutionnels, et protestait contre les projets du ministère par des discussions, qui avaient

plus de gravité et de calme que l'année précédente. Les deux fractions opposantes étaient loin d'être unies par une communauté d'opinions, mais elles avaient en ce moment la même cause à défendre; les uns, comme les autres, ne voulaient point la compromettre par l'exagération de la violence.

Il n'en était pas ainsi hors de la région parlementaire; les sentiments hostiles à la royauté et à l'ordre public étaient devenus de jour en jour plus passionnés et plus actifs. Les sociétés secrètes avaient pris un développement redoutable; bien qu'elles comptassent sur une répression sévère, sur une action énergique du gouvernement, elles ourdissaient de continuelles conspirations et provoquaient des agitations populaires. Ce fut la principale préoccupation du public et du gouvernement. Le degré de culpabilité, la réalité d'un commencement d'action ou d'une résolution arrêtée, les relations des conjurés avec les chefs du parti accusé de souhaiter une révolution : telles furent les questions que les débats judiciaires eurent à agiter, que le ministère public eut à traiter, et sur lesquelles les jurés prononcèrent. Sous le précédent ministère, la conspiration militaire avait été déférée à la juridiction de la Cour des pairs; mais elle avait paru si timorée dans ses scrupules de légalité et dans son exigence de preuves, que c'était aux tribunaux du droit commun que le nouveau ministère avait attribué les poursuites contre les complots.

Le plus grave, car il avait eu un commencement d'exécution, avait eu pour principal auteur le général Berton; il avait réussi à surprendre la ville de Thouars, à y arborer le drapeau tricolore, à y proclamer un gouvernement provisoire; puis il avait marché sur Saumur, où il avait des intelligences, mais ne s'était pas risqué à y entrer. Dès lors, son entreprise étant échouée, sa petite troupe se dispersa; quelques-uns de ses complices furent arrêtés; lui-même fut découvert trois mois après dans l'asile où il se tenait caché.

Le procès fut porté à la cour d'assises de Poitiers. Un magistrat distingué par son savoir, et dont le caractère était généralement estimé, était alors procureur général et fut chargé de poursuivre l'accusation; il y porta l'ardeur de l'esprit de parti plus que la gravité et le calme du magistrat. Produire les preuves contre les accusés, c'était son devoir; parler de sa conviction personnelle, en avouant qu'elle était dénuée de preuves, c'était se faire orateur politique et donner à penser qu'il agissait avec passion. Dans l'acte d'accusation, il avait énoncé qu'un des accusés, contumace et non présent à la procédure, avait parlé des relations qu'il avait eues avec MM. de La Fayette, Foy, Laffitte et Benjamin Constant. Ce n'était point dans un interrogatoire que cette déclaration avait été faite. L'accusation répétait un ouï-dire, sans citer aucun témoignage.

La session ouverte en 1821 avait été close; mais comme jusqu'alors le budget annuel n'avait pas été voté d'avance et qu'il était contraire au bon ordre des finances de le discuter et de le régler lorsqu'il était déjà en exercice, le ministère avait voulu ouvrir une seconde session. Ainsi de nouvelles élections venaient d'être faites et avaient, comme les précédentes, augmenté la majorité ultra-royaliste.

Ce fut pendant cette session que commença le procès de Poitiers. L'acte d'accusation fut publié, et les députés qui y étaient nommés s'en plaignirent vivement à la Chambre; protestant de la fausseté des faits qui leur étaient imputés, ils demandèrent qu'une enquête fût ordonnée et que la Chambre examinât la conduite du procureur général.

La discussion prit bientôt un caractère de violence; des paroles injurieuses furent proférées de part et d'autre. On avait dit aux ministres qu'ils n'avaient pas eu le courage de mettre les députés en accusation; M. de Villèle avait répondu : — « Si les débats du procès viennent à confirmer les faits indiqués par l'acte d'accusation, on verra si nous n'osons pas vous mettre en accusation. »

La Chambre passa à l'ordre du jour et la discussion se trouva ainsi terminée. Une proposition faite par M. de Sainte-Aulaire la renouvela : il demanda, en vertu d'une loi qui avait réglé le mode de poursuite des offenses envers les Chambres, que le procureur général fût traduit à la barre pour y répondre à l'accusation portée contre lui de s'être rendu coupable d'offenses graves contre la Chambre des députés.

En développant sa proposition, il distingua l'instruction de l'accusation, qui ne doit contenir que les faits dont l'instruction a donné la preuve et qui sont relatifs aux accusés. — « Tout ce qui se rapporte aux personnes contre lesquelles on n'a trouvé aucune preuve doit être scrupuleusement écarté. L'acte d'accusation ne doit pas être l'écho de témoignages reconnus pour calomnieux par l'accusateur lui-même, puisqu'ils ne l'ont pas déterminé à accuser les personnes à qui on les impute..... Pour les faits accusables, le procureur général dit : « ils sont prouvés; » puis toutes les ruses de la rédaction, toutes les perfidies de l'induction sont employées pour faire croire les faits dont l'accusateur ne peut pas dire : « ils sont prouvés. » C'est un guet-apens judiciaire. »

La discussion fut longue; M. Royer-Collard appuya de sa parole grave et de sa sévère opinion la proposition de M. de Sainte-Aulaire. Elle fut repoussée par deux cent vingt-six suffrages, et l'on fut étonné qu'il y en eût cent vingt-sept pour son adoption. En aucune autre délibération la minorité n'avait été aussi nombreuse.

Cette multiplicité de complots, le nombre des accusés, le drame des débats publics, la composition du jury étaient un sujet d'émotion pour l'opinion publique. Le pays n'aurait certes pas souhaité le succès de ces conspirations; mais il s'affligeait que le gouvernement fût en butte à tant de haine et contraint à employer tant de rigueur pour se défendre. L'année 1822 n'était pas encore terminée qu'on

pouvait compter cinq procès de conspiration : deux à Saumur, un à Colmar, à La Rochelle, à Toulon. Quinze condamnations à mort avaient été prononcées, et douze exécutions avaient eu lieu. C'était le triste symptôme d'une époque révolutionnaire. Toutefois il en résultait de la crainte et du découragement parmi les sociétés secrètes.

De nouvelles élections précédèrent l'ouverture de la session qui devait siéger en 1823; elles furent encore favorables au ministère. Quelques arrondissements ne subirent pas l'influence dominante. M. de Sainte-Aulaire fut réélu par l'arrondissement d'Alais dans le Gard.

La session de 1823 était destinée à délibérer sur la plus grande résolution qui eût été prise par le gouvernement royal depuis la Restauration. Toute l'Europe continentale se voyait menacée par l'esprit révolutionnaire; il animait partout des sociétés secrètes; il faisait des progrès journaliers dans l'opinion des peuples. La Diète germanique avait pris des précautions contre le danger. L'empereur Alexandre, changeant soudainement de principes et de système, avait quitté sa tendance libérale pour ne plus songer qu'à contrarier ou réprimer les tentatives séditieuses qui menaçaient les souverains et leurs gouvernements. L'Autriche avait à main armée accompli la contre-révolution à Naples et à Turin. — L'Espagne, garantie par sa situation géographique, maintenait la constitution qu'elle s'était donnée en 1812, lorsque, pendant son héroïque défense, elle n'avait plus de roi : constitution où aucun pouvoir réel n'était réservé au monarque. Ferdinand VII était dans la même position que Louis XVI captif dans la constitution de 1791. Des provinces entières s'étaient soulevées pour le défendre et le venger; une armée de la foi s'y était formée pour soutenir la cause de la religion et de la royauté.

Déjà depuis plusieurs mois les partis politiques qui divisaient la France reconnaissaient, chacun à son point de vue, que le gouvernement du Roi ne pouvait regarder la

révolution d'Espagne d'un œil indifférent, ni attendre dans l'inertie quel serait son dénoûment. Dès l'année précédente un corps d'armée avait été réuni sur la frontière, sous le prétexte de former un cordon sanitaire pour se garantir de la fièvre jaune.

Maintenant un congrès de souverains était réuni à Vérone, et la conduite à tenir envers l'Espagne devait y être décidée. Le Roi y avait envoyé son ministre des affaires étrangères, M. de Montmorency. Le parti ultra-royaliste était, en grande majorité, ardent à désirer l'intervention armée. Une double espérance lui inspirait ce vœu : opérer une contre-révolution en Espagne, et par cette victoire donner au Roi la force et la possibilité d'en faire une en France. Mais le Roi et son ministère avaient des pensées plus prudentes. Les souvenirs de la résistance obstinée que les armées françaises avaient rencontrée pendant cinq années en Espagne, le danger d'avoir à combattre non-seulement des soldats mais un peuple, tenaient dans l'hésitation les hommes sages, tout royalistes qu'ils pouvaient être.

Au congrès de Vérone, M. de Metternich, qui voyait que l'Allemagne et l'Italie avaient été mises en sûreté et que l'Espagne ne pouvait, ni par invasion, ni par contagion, mettre le continent en péril, ne croyait pas l'intervention de la France nécessaire; il pensait même qu'il pouvait arriver qu'en essayant de réprimer une révolution, elle réveillât celle qui, chez elle, était encore mal assoupie.

M. Canning avait succédé à lord Castlereagh; le cabinet anglais ne se conduisait plus par les mêmes principes et n'était point enchaîné par les mêmes précédents. Il ne pouvait regarder d'un œil favorable la guerre qui allait ramener les armées françaises en Espagne. Que leur succès fût plus ou moins facile, il n'en résultait pas moins que l'Angleterre perdait dans la Péninsule une influence qu'elle avait toujours voulu acquérir ou conserver. D'ailleurs, cette grande résolution, prise avec l'inspiration et le consente-

ment des puissances du continent, isolait pour ainsi dire l'Angleterre : elle avait été l'âme et le bras de la coalition contre la France; aujourd'hui une coalition nouvelle existerait pour faire régner partout les principes les plus opposés à ses opinions et à sa constitution.

M. de Montmorency aurait été personnellement porté à l'intervention, mais il ne pouvait s'écarter des intentions du Roi et des instructions de M. de Villèle. M. de Châteaubriand, qui était alors ambassadeur en Angleterre, désira d'être aussi envoyé au congrès. Il passait pour être disposé à la politique prudente. Arrivé à Vérone, il trouva l'empereur Alexandre animé contre la révolution espagnole, persuadé par des informations particulières qu'une armée française ne rencontrerait point la résistance qu'on craignait, et satisfait, sans inquiétude ni jalousie, de voir la France se charger de cette mission.

M. de Châteaubriand revint de Vérone, rapportant la guerre; il remplaça M. de Montmorency au département des affaires étrangères.

Tel était l'état de la question lorsqu'elle fut portée aux discussions des Chambres, d'abord par le discours du Roi, puis par la demande d'un crédit de 100 millions affecté aux dépenses de la guerre. Une vive opposition se manifesta dans les deux Chambres. L'avénement du parti ultra-royaliste au pouvoir avait suscité un parti opposant à la Chambre des pairs; il était modéré de langage et d'opinion, n'était gêné par aucune alliance avec des libéraux hostiles à la monarchie, et réunissait les partisans de différents ministères qui avaient précédé M. de Villèle. Cependant il était en minorité et ne pouvait espérer un succès de vote. Les débats de la Chambre des députés ne se passèrent pas avec autant de calme; la toute-puissance du parti ministériel se manifesta dans un incident qui prit plus d'importance que le sujet même de la discussion, et qui la termina.

M. Manuel était en ce moment le premier orateur de

l'extrême gauche; il était homme de talent et de courage, calme au milieu des orages les plus bruyants des assemblées; son langage, sans être habituellement déclamatoire, allait souvent au delà de ses opinions véritables; il aimait à provoquer et à blesser ses adversaires; mais il était d'ordinaire assez habile et maître de soi pour garder une convenable mesure. La majorité le voyait avec déplaisir monter à la tribune, le croyant beaucoup plus ennemi de la monarchie qu'il ne l'était réellement.

La discussion durait depuis plusieurs jours; elle avait été animée et toutefois grave. M. Royer-Collard, M. le général Foy, M. Bignon, avaient parlé avec succès. M. de Martignac, dont l'esprit et le talent commençaient à le faire connaître, avait défendu le projet. M. de Châteaubriand, qui, dans cette lutte, soutenue dans les deux Chambres, parla, sans aucun souvenir de son talent poétique et littéraire, avec le langage facile, clair et convenable aux grandes affaires, avait répondu aux objections et aux reproches. Un discours de M. de Labourdonnaye avait au contraire aigri et passionné le débat.

M. Manuel prit la parole, après ces divers orateurs. Le parti ministériel s'attendait à quelque discours excessif, et guettait pour ainsi dire l'occasion de s'indigner et de s'écrier contre l'orateur. En parlant de ce qui arriverait en Espagne si l'intervention rétablissait le roi Ferdinand dans son pouvoir absolu, il rappela ce qui s'était passé aussitôt après sa restauration et avant la révolution espagnole; il disait que, — « même lorsqu'il n'avait aucune vengeance à exercer, son gouvernement avait été terrible; il avait été atroce. » — A ces mots les clameurs l'interrompirent. On demandait le rappel à l'ordre. M. Ravez présidait; lui seul, d'après le règlement, avait le pouvoir de rappeler à l'ordre; il répondit avec fermeté que M. Manuel avait dit, non pas que le roi d'Espagne, mais que son « gouvernement avait été atroce. »

La majorité rentra difficilement dans le calme; bientôt après elle s'émut d'une colère encore plus vive. M. Manuel disait que l'intervention française pourrait compromettre et aggraver la situation du roi d'Espagne. — « Auriez-vous donc oublié que, dès le moment où les puissances étrangères envahirent le territoire français, la France révolutionnaire, sentant le besoin de se défendre par des forces nouvelles, par une nouvelle énergie... »

Cette fois l'explosion fut terrible. Les apostrophes, les menaces, les injures furent adressées à l'orateur. On criait: « A bas! à l'ordre! » Le président, tout favorable qu'il pouvait être au parti dont le courroux éclatait ainsi, répondit avec son impartialité magistrale que, si les dernières paroles prononcées par l'orateur pouvaient paraître blâmables, on devait remarquer qu'il n'avait pas achevé sa phrase et qu'on n'en connaissait pas le vrai sens.

Rien ne fut écouté; l'ordre ne put être rétabli. On ne voulut point permettre à l'orateur de continuer sa phrase. Le président suspendit la séance pour une heure. Lorsqu'elle fut rouverte, M. Manuel monta à la tribune; les clameurs recommencèrent et il lui fut impossible de se faire entendre. M. de Forbin des Issards proposa que la Chambre expulsât de son sein l'orateur qui avait osé justifier le régicide.

Cette proposition fut appuyée par les cris de la droite. Le président déclara qu'elle n'était point présentée dans la forme exigée par le règlement. Puis comme M. Manuel n'avait pu réussir à être écouté, il remit une lettre au présisident. On ne voulut pas qu'il en fût donné lecture; la séance fut levée au milieu du tapage et des cris de *Vive le Roi!*

M. Manuel, dans la lettre qu'il avait écrite au président, disait que sa phrase devait se terminer ainsi; après les mots: « une énergie nouvelle, » il aurait ajouté : — « ..... mit en mouvement les masses, exalta toutes les passions populaires, et amena ainsi de terribles excès et une catastrophe déplorable au milieu d'une généreuse résistance. »

Le lendemain M. de Labourdonnaye développa, dans les formes prescrites par le règlement, la proposition d'exclure M. Manuel. Les deux partis, l'un réduit à une faible majorité, l'autre d'autant plus violent qu'il se sentait le plus fort, éclatèrent en réciproques invectives.

Toutefois le calme se rétablit et la discussion devint possible, M. Manuel fut écouté dans les explications qu'il donna sur la phrase qu'on ne lui avait point permis d'achever. Son discours, ferme et mesuré dans ses termes, n'avait point le ton de la justification, et il n'épargnait point à ses accusateurs de vives récriminations. — « Ce n'est pas l'esprit de conservation qui vous anime, c'est l'esprit de parti. Vous faites ce que les Montagnards en 1793 firent contre ceux qui bravaient leurs efforts, en essayant de défendre une sage liberté. Votre droit, c'est le droit du plus fort... Vous ne voulez pas que justice soit faite; vous voulez me repousser de cette tribune; je n'en suis pas surpris : il faut que les passions aient leurs résultats... Je serai votre première victime; puissé-je être la dernière! Si je pouvais être capable d'un esprit de vengeance, victime de vos fureurs, je laisserais à vos fureurs le soin de me venger. »

M. Lainé et ses amis avaient été offensés de l'esprit et de l'opinion qui apparaissaient avec évidence dans le discours de M. Manuel. Ils avaient voulu le rappel à l'ordre, et peut-être même un vote de blâme; mais exclure un député, lui retirer son droit conféré par l'élection, infliger une peine malgré l'inviolabilité de la tribune, c'est à quoi ils ne pouvaient consentir. Tout ce qu'ils purent obtenir, c'est que la proposition serait renvoyée à une commission; elle fut composée de telle sorte que M. de Labourdonnaye fut choisi pour rapporteur. Le rapport fut donc un second acte d'accusation.

La séance où cette proposition fut discutée (3 mars) eut une grande solennité; l'attention publique s'en préoccupait, mais sans inquiétude, sans effroi. La comparaison que

M. Manuel avait faite du parti royaliste avec les Montagnards poursuivant les Girondins pouvait en droit ne pas manquer de justesse; dans la réalité, les passions du parti vainqueur étaient sans doute très-excitées, mais les circonstances et l'existence de la monarchie constitutionnelle ne laissaient craindre rien de plus qu'un excès de pouvoir, qu'une manifestation imprudente du parti dominant.

M. Manuel allait avoir pour défenseurs, non-seulement ses amis et les députés de l'extrême gauche appartenant à la même opinion que lui, mais aussi les libéraux royalistes, qui se faisaient un devoir de protester contre un tel abus de la force, contre une telle violation des libertés constitutionnelles. Ils ne pouvaient plaider la cause de l'accusé par les mêmes arguments, ni dans le même langage.

M. de Sainte-Aulaire ouvrit la discussion. — « Si la question devait être traitée seulement dans l'intérêt de M. Manuel, je ne me serais point présenté à la tribune. Il eût été inutile d'offrir mon secours à celui qui se suffit si bien à lui-même, et dont le talent égale le courage. Mais j'ai pensé qu'il était utile d'examiner quelles seraient, pour l'honneur du corps dont je fais partie, les conséquences de la mesure qu'on vous propose. On vous demande d'appliquer à M. Manuel la peine la plus sévère que vous ayez, non pas le droit, mais la puissance de prononcer : l'exclusion de la Chambre, c'est-à-dire l'interdiction des droits civils, peine classée parmi les peines infamantes. Vous voulez flétrir M. Manuel devant l'opinion publique; mais cela ne dépend pas de vous : si votre jugement n'obtient pas l'approbation de la France, le sentiment d'indignation et d'horreur que vous prétendez attacher à sa personne retombera sur vous. On vous accusera avec raison d'avoir violé les droits du département qui l'a élu et les principes consacrés par la Charte, pour satisfaire votre haine, pour vous venger d'un homme qui vous a blessés et dont vous redoutez le talent... M. le rapporteur croit sans doute inutile de prouver le délit qu'il

vous propose de punir; il se contente de dire que vous avez éprouvé un sentiment pénible en entendant la phrase de M. Manuel. Il a voulu ranimer votre colère. Au contraire de ce philosophe qui disait à son esclave : « Je te frapperais si je n'étais pas en colère, » il vous dit : « Frappez parce que vous êtes en colère... » Il s'agit de savoir si cette colère est fondée; il faut examiner si la passion ne vous a point égarés. Dites-nous si dans cette orageuse séance vous étiez dans cette disposition d'impartialité nécessaire à des juges. — Non, assurément. Vous avez assailli la tribune; vous avez hué un de vos collègues; vous avez donné le scandaleux spectacle d'un accusé insulté par ses juges. »

M. de Sainte-Aulaire examinait ensuite si la phrase incriminée était réellement une justification du régicide. Il n'y voyait rien de pareil; le sens, s'il était douteux, devait être déterminé par la fin de la phrase, qu'on n'avait point voulu entendre.

Puis, revenant à la violation du droit électoral, il demandait si le Roi serait contraint de regarder cette exclusion comme une vacance et de convoquer le collége pour remplacer M. Manuel. — « Qu'arriverait-il si ce collége réélisait M. Manuel? S'il en était autrement, ce serait une preuve nouvelle des machinations qu'emploie le ministère pour exclure les candidats qui ne lui plaisent point. Ne voyez-vous pas que la minorité diminue chaque jour, et ne connaissez-vous pas tous les moyens par lesquels on cherche à nous écarter de la Chambre?

« Moi-même, Messieurs, on ne propose pas encore à la Chambre de m'exclure; toutefois j'ai vu des hommes honorables traités de factieux pour m'avoir donné leur voix; des fonctionnaires destitués, un brave colonel rayé des contrôles de l'armée. »

Il rappela ensuite comment, pour renverser le ministère de M. de Richelieu, le parti maintenant maître du pouvoir avait quêté les voix de ceux qu'il poursuivait de ses accusa-

tions.— « Aujourd'hui vous ne voulez pas renverser M. de Villèle, mais vous lui jetez à la tête nos droits et nos libertés. »

M. Royer-Collard, tout en qualifiant d'aussi impolitique qu'illégal le coup d'État que voulait exécuter la majorité, blâma sévèrement « l'inconvenance, ou la sécheresse et le manque de respect avec lesquels, sans préméditation, les défenseurs de la Révolution parlaient des choses, des événements et des personnages que tous les sentiments honnêtes rendent sacrés. »

La manière dont M. de Sainte-Aulaire et M. Royer-Collard avaient défendu M. Manuel l'irrita peut-être plus que les discours de ses accusateurs. Ainsi se distinguaient nettement ceux qui s'opposaient à un acte de despotisme ou de haine, de ceux qui ne voulaient pas avouer que leur orateur avait manqué de convenance.

Le résultat de la délibération n'était pas douteux ; M. Manuel n'essaya plus de combattre l'aveugle colère qui s'acharnait sur lui. — « Je n'attends point, dit-il, un acte de justice ; c'est à un acte de vengeance que je me résigne... Entré dans cette Chambre par la volonté de ceux qui avaient le droit de m'y envoyer, je ne dois en sortir que par la violence de ceux qui n'ont pas le droit de m'en exclure. »

Le lendemain M. Manuel vint se rasseoir à son banc, comme si le vote de la veille eût été non avenu. Le président attendit longtemps avant d'ouvrir la séance. Une foule nombreuse entourait les abords de la salle; on prévoyait qu'il faudrait user de violence : c'était un motif de plus grande satisfaction pour cette majorité exaltée; pour le ministère, c'était le sujet de quelque inquiétude : il voulait procéder avec mesure et prudence.

La police de la Chambre appartenait au président, il rendit compte à l'Assemblée de l'ordre qui avait été donné aux huissiers de ne pas laisser entrer M. Manuel; cet ordre était resté sans exécution : il avait passé malgré la consigne. Puis, s'adressant à M. Manuel, il l'invita à se retirer.

— « Monsieur le Président, répondit-il, j'ai annoncé hier que je ne céderais qu'à la violence, aujourd'hui je viens tenir ma parole. »

Le président suspendit la séance pendant une heure afin de prendre les dispositions nécessaires pour que la volonté de la Chambre fût faite.

La séance fut rouverte : le chef des huissiers, suivi de quatre huissiers, s'avança vers M. Manuel et lui fit lecture de l'ordre qu'il avait reçu du président de faire sortir le député exclu par la délibération de la veille. — « Si vous n'obtempérez pas à l'ordre de M. le président, je serai contraint d'employer la force, ajouta l'huissier. — Exécutez les ordres que vous avez reçus, répondit M. Manuel ; je ne me rendrai qu'à la violence. » — Après plusieurs injonctions inutilement répétées, l'huissier se retira, et peu après on vit entrer un peloton de la garde nationale, suivi d'un détachement de vétérans. Les députés de gauche se levèrent en s'écriant : — « Quoi ! c'est la garde nationale qu'on choisit pour violer la représentation nationale ! » — Le chef de bataillon qui commandait le détachement s'approcha de M. Manuel et l'engagea à se retirer ; il n'obtint aucune réponse. Alors il commanda aux gardes nationaux d'arrêter M. Manuel.

Les apostrophes et les exhortations des députés de la gauche avaient continué ; les gardes nationaux restaient immobiles. Le chef de bataillon prit le sergent par le bras et voulut l'entraîner vers M. Manuel. Il résista et refusa, ainsi que tous ses camarades. Les députés de la gauche applaudissaient ; la majorité était calme, mais étonnée.

Alors entra le colonel de la gendarmerie de Paris, suivi d'un peloton de gendarmes. — Il répondit aux interpellations des députés qu'il avait reçu l'ordre du président de faire sortir M. Manuel, et qu'il serait obligé d'employer la force s'il n'obéissait pas. Puis, s'adressant à M. Manuel, il lui dit : — « Je suis fâché d'employer la force ; mais c'est

mon devoir. — Exécutez vos ordres, répondit froidement M. Manuel. — Empoignez cet homme-là, » dit le colonel aux gendarmes. — Ils montèrent à son banc, mirent la main sur lui, et, après cette démonstration, il quitta la salle, entouré des gendarmes qui le conduisirent hors de la salle. Là il fut laissé libre, monta dans une voiture avec deux de ses collègues, et traversa la foule qui environnait le palais, salué des cris : *Vive Manuel!*

Telle fut cette scène, qui est demeurée célèbre dans les annales parlementaires de la Restauration; elle témoigna à la fois de la violence irréfléchie du parti dominant, et de la conviction générale qu'il ne pouvait aller au delà de cet acte de despotisme. Personne n'eut un instant d'inquiétude pour M. Manuel; la majorité avait prononcé contre lui un arrêt despotique et arbitraire, mais elle lui avait procuré un triomphe qui, dans les circonstances actuelles, ne pouvait pas non plus avoir de conséquences. L'opinion générale avait été insultée, et en avait le sentiment; mais on était encore loin du moment où son irritation serait assez vive pour la pousser à l'action. Le public s'était ému d'un intérêt dramatique, plutôt que d'une indignation exaltée.

Le lendemain, soixante députés du côté gauche adressèrent une protestation au président, et déclarèrent qu'ils cesseraient de prendre part aux délibérations de la Chambre. Les députés de la nuance d'opinion de M. Royer-Collard ou de M. de Sainte-Aulaire ne s'associèrent pas à cette démarche, qui semblait peu sage, même à la plupart de ceux qui avaient donné leur signature.

Ainsi fut terminée la délibération sur le crédit de 100 millions, c'est-à-dire sur la guerre d'Espagne. Jamais le parti ultra-royaliste n'avait été plus puissant et plus triomphant: il avait chassé de la Chambre M. Manuel, et en même temps le parti libéral presque tout entier.

Lorsque fut close cette discussion, qui se renouvela dans la Chambre des pairs avec un caractère d'énergique gra-

vité, il ne s'éleva plus une voix contre l'intervention qui devait rétablir la monarchie absolue en Espagne.

C'était non-seulement contre le principe et le but de la guerre que l'opposition s'était déclarée, mais contre l'imprudence apparente de cette entreprise. De sincères amis de la monarchie croyaient que le peuple espagnol résisterait à l'invasion avec le même patriotisme et la même obstination qu'à la conquête de 1808. Selon leur avis, le gouvernement du Roi se créait des dangers et des embarras, dont on ne prévoyait pas le terme. D'autre part, personne n'ignorait que les sociétés secrètes avaient pénétré dans l'armée; déjà plusieurs officiers avaient passé au service de la révolution espagnole. Une police soupçonneuse et tracassière, en travaillant à épurer l'armée, augmentait le péril, et pouvait hâter le moment d'une vaste sédition militaire.

Malgré la défaite des oppositions parlementaires et le silence de la tribune, malgré la compression des journaux, le parti libéral était donc loin de se croire vaincu. Ses illusions étaient complètes; il ne doutait pas qu'une crise révolutionnaire fût prochaine. Déjà on songeait au lendemain, et même l'usage qu'on ferait du succès inquiétait les plus sages.

Le mécompte fut prompt et ridicule. M. le duc d'Angoulême mit fin aux investigations et aux procédés arbitraires de la police. Il eut confiance dans la loyauté de l'armée française, assuré qu'il était que devant l'ennemi les soldats seraient fidèles à leur drapeau. La discipline fut exacte, le pillage interdit; des proclamations annoncèrent que l'armée française ne servirait pas d'instrument à une réaction cruelle. M. le duc d'Angoulême était entré en Espagne au commencement d'avril. Le 1er octobre Cadix s'était rendu; Ferdinand VII était délivré et reprenait le pouvoir absolu, sans qu'aucune garantie contre sa tyrannie et ses vengeances fût laissée à la nation espagnole. Le gouvernement

français n'avait mis nulle condition au secours qu'il avait accordé. Le triomphe du parti dominant était complet et glorieux : il s'était montré habile et hardi dans sa politique; il avait conduit l'armée à la victoire sous le drapeau blanc. Les opposants s'étaient trompés dans leurs pronostics; le gouvernement avait eu avantage sur eux, non-seulement par la force, mais par la raison.

Il se hâta de mettre à profit ce concours de circonstances heureuses; la Chambre des députés fut dissoute, tant on était assuré que les élections faites à un tel moment donneraient une majorité encore plus nombreuse et plus décidée. Une promotion de trente Pairs fut composée de généraux qui avaient fait la guerre d'Espagne, de députés notables dans le parti ultra-royaliste, d'administrateurs distingués. Jamais ministère ne s'était trouvé dans une plus belle position et n'avait paru aussi solidement établi. — « Messieurs les libéraux, disait-on, vous en avez pour vingt-cinq ans. »

Les élections furent telles qu'on y comptait. M. de Sainte-Aulaire, ainsi qu'il l'avait prévu, ne fut point réélu dans le Gard. Même avant la guerre d'Espagne il regardait sa vie politique comme finie, ou du moins interrompue pour longtemps. Son goût, l'activité de son esprit, la société où il avait toutes ses habitudes, le portaient aux occupations littéraires; elles remplissaient les loisirs de ceux de ses amis qui n'étaient plus dans les fonctions publiques.

On était alors assez préoccupé de la littérature dramatique ; la guerre entre le classique et le romantique, entre le théâtre français et les théâtres étrangers, agitait les esprits, alors pleins d'activité et mis en mouvement, comme si les lettres participaient à un besoin universel de liberté. Des traductions de Shakspeare et de Schiller venaient d'être publiées; une collection des théâtres étrangers fut entreprise. M. de Sainte-Aulaire y donna la traduction de *l'Expiation* (*die Schuld*), de Müllner; d'*Émilie Galotti*, de

Lessing; de *Faust*, de Gœthe. Il aimait la littérature et l'esprit allemands; il y trouvait un caractère ingénieux, qui, même lorsqu'on pouvait le juger trop subtil et un peu paradoxal, ne lui déplaisait pas. Tout ce qui donnait à penser, ce qui prêtait à une sorte d'escrime de conversation, avait toujours de l'intérêt pour lui. Quelques pages, intitulées modestement « Remarques du traducteur, » expliquent d'une manière fine et spirituelle comment et pourquoi le système dramatique et la peinture des passions et des caractères ne peuvent plus avoir les mêmes couleurs et les mêmes procédés que le théâtre antique et même le théâtre français. Le mode de traduction est aussi le sujet de quelques réflexions. — « En essayant, disait M. de Sainte-Aulaire, de conserver à la traduction la couleur de l'original, en reproduisant le texte aussi littéralement que la langue française le permet, le traducteur arrive à un effet tout différent, car il donne un air étranger à ce qui en allemand était naturel et facile. » — Il était donc porté à franciser l'expression de l'auteur original. C'était ainsi que, sans en faire une théorie, on traduisait pendant le dix-septième siècle; depuis, un autre procédé a généralement prévalu.

Les travaux historiques intéressaient aussi beaucoup le public. On a dit avec raison que l'histoire était à refaire tous les cinquante ans. En effet la curiosité des lecteurs se porte, selon les époques, sur des circonstances diverses; ils veulent qu'on leur fasse connaître des faits, qu'on leur présente des tableaux, qu'on leur propose des jugements qui n'ont pas attiré l'attention des précédentes générations. D'ailleurs, sur la scène du monde, on voyait représenter un drame plus animé et plus varié que cent ans auparavant; le caractère et les passions des hommes et des peuples s'étaient montrés avec plus d'évidence, lorsqu'ils avaient été en action hors des lois, des habitudes, des opinions qui les régissaient à une époque d'ordre et de calme. Le présent

était un enseignement nouveau qui faisait comprendre mieux les causes et les ressorts des événements. La philosophie, la morale et la critique historiques avaient à prononcer d'autres arrêts que ceux des littérateurs d'un autre temps : le point de vue du tableau était changé.

Ainsi l'histoire s'était surtout intéressée aux guerres et aux souverains; maintenant on voulait connaître quel avait été, à telle ou telle époque, l'état des peuples; comment ils s'étaient combinés en unités nationales; quelles races, quelles classes les avaient composés; quelles lois les avaient gouvernés; quelles passions ils avaient ressenties; quels changements successifs avaient modifié leur situation et influé sur leur bien-être; quels hommes avaient exercé leur pouvoir ou leur influence sur eux; quelle marche avait suivie la civilisation; comment les événements s'étaient enchaînés, sinon par une nécessité fatale, du moins par le lien de la cause à l'effet.

Ainsi pensait M. de Sainte-Aulaire lorsqu'il écrivait à un ami : — « La passion m'a pris d'écrire l'histoire. Si je me laisse aller à cette séduction, je prendrai un cadre restreint, une époque dont les faits sont connus, sans être pourtant bien compris; car l'expérience du présent est souvent nécessaire pour comprendre le passé. Il ne suffit même pas toujours d'avoir été acteur, et même homme de génie, comme le cardinal de Retz, pour bien savoir ce qu'on a fait. Je voudrais analyser les faits et mettre en lumière les causes, et surtout celles que l'expérience nous a appris à reconnaître comme puissantes et efficaces dans les événements de nos jours. Je voudrais me placer en 1823, et de ce point de vue interroger les hommes et les choses du temps passé, en me méfiant pourtant de l'esprit de système et de parti. Je n'aurai peut-être pas la couleur locale; la vérité ne sera point dans la forme, mais elle sera, je crois, plus substantielle. Aujourd'hui les individus se perdent dans les masses; jadis l'ordre social était disposé de telle

sorte que les masses étaient cachées derrière les individus. Ils en étaient autrefois les représentants, et, à leur insu, en recevaient leur direction. Ce qu'on a raconté parfois comme des anecdotes frivoles et personnelles était, au fond, des faits généraux. »

Quel que soit le système adopté par l'historien, le point essentiel est de donner au récit un intérêt qui attache et retienne le lecteur; on peut dire explicitement quel jugement on porte d'un fait ou d'un homme, on peut insister sur les causes; mais c'est leur effet qui compose le drame ou le tableau. M. de Sainte-Aulaire savait et pratiquait cette condition de succès; l'*Histoire de la Fronde* est une lecture attrayante. Les récits ont le mouvement et la vie; le langage est d'une facilité élégante, sans la moindre recherche; tout est clair et vif; aucune partie de la composition n'est sacrifiée à une autre : c'est une histoire écrite avec unité et proportion. On pourrait dire qu'elle est racontée dans une conversation spirituelle.

L'idée générale du livre est qu'à cette époque la nation éprouvait le besoin d'être bien gouvernée, d'obtenir des garantie de justice et de bonne administration; qu'arrivée au même degré de civilisation que l'Angleterre, elle s'agitait aussi pour parvenir à un but qu'elle n'atteignit pas.

Mais ce n'est pas à dire que M. de Sainte-Aulaire ait pensé qu'il y eût la moindre analogie dans les opinions, dans les efforts, ni dans les éléments sociaux de la France au milieu du dix-septième siècle et de la France à la fin du dix-huitième siècle. — « Ce serait, dit-il dans la préface, un puéril jeu d'esprit que de rechercher des comparaisons entre deux époques si différentes; mais le caractère général des faits nous autorise à dire aux contempteurs du temps passé : Vous êtes injuste envers l'ancienne France quand vous l'accusez d'avoir été indifférente pour ces grands principes de l'ordre social qui touchent si intimement au bonheur et à la dignité de l'homme. Des esprits

éclairés, de généreux courages les avaient compris avant nous, et des efforts avaient été tentés dès longtemps par la magistrature et la bourgeoisie pour concilier les franchises nationales et les droits du pouvoir royal. » — En effet, l'auteur de l'*Histoire de la Fronde* se complaît à raconter la conduite du Parlement, cet esprit de résistance contre la violation des lois et de la justice, ces appels à des garanties formelles pour la liberté individuelle, pour le droit de propriété, et pour la bonne gestion des revenus et des dépenses de l'État : réclamations déjà présentées à plusieurs époques de la monarchie par les États généraux. En même temps il fait remarquer ce respect pour l'autorité royale, et ce désir de prévenir ou de terminer la guerre civile par voie de transaction. Puis, lorsque la rébellion des princes et des grands seigneurs appelle comme auxiliaires les séditions de la populace, M. de Sainte-Aulaire déplore que le Parlement, contraint à abandonner une cause souillée par de tels excès, se soumette humblement au pouvoir qu'il avait combattu.

On a reproché à l'historien de la Fronde d'avoir montré une sorte de complaisance, et presque de prédilection, pour la Fronde de la noblesse. Les princes, qui en étaient les chefs, ne réclamaient aucune liberté nationale; ils voulaient l'augmentation de leurs richesses et de leur pouvoir; ils voulaient des places de sûreté pour maintenir leur indépendance; ils traitaient avec les étrangers, afin de recevoir leur aide dans la guerre civile. Rien de cela n'est caché, ni justifié par M. de Sainte-Aulaire; seulement le récit a pris la couleur des faits : ces coupables désordres, ces crimes contre le pays et le Roi s'accomplissaient avec une frivole facilité, sans avoir conscience de ce qu'on faisait, par tradition d'indépendance féodale.

Pour être dans le vrai, il fallait bien dire que ces révoltes des princes et de leurs gentilshommes avaient été en quelque sorte le droit commun de la noblesse française; loin

d'être le soutien du despotisme, elle se croyait le privilége de l'anarchie.

M. de Sainte-Aulaire s'occupa, pendant trois ans, de l'œuvre qu'il avait entreprise, sans rien changer au train ordinaire de sa vie, au milieu de sa famille, cultivant ses amis, ne négligeant pas les devoirs de société. — « Quant à la politique, écrivait-il, nous sommes désormais pour si peu dans les grands débats que, par suite de notre inutilité, l'indifférence nous gagne, et nous nous habituons à n'y plus penser. Cela est honteux, je le sens bien, mais que voulez-vous? Les détails de la vie privée ont tant de charme que chacun en jouit plus ou moins, et n'engage que peu de son esprit, moins encore de son cœur, dans les questions générales. Pour les affaires, nous sommes dans le passé; vivons dans le présent pour nous réjouir entre honnêtes gens. Il fait bon vivre en France au dix-neuvième siècle; personne ne nous en ôte notre part. »

L'avénement de Charles X confirmait M. de Saint-Aulaire dans cette douce patience.— « Le Roi actuel est plus accessible au présent que le pauvre défunt; il a envie de plaire, et même d'être bien avec l'opposition. Cela ne durera point assurément; mais je crois qu'il veut et espère consolider les formes de notre gouvernement. »

Cette espérance était sincère, mais se rapportait seulement à une courte durée. Le parti royaliste était plus ardent que le Roi, et même que ses ministres; mais on gouvernait pour lui complaire; on lui obéissait plus ou moins. Déjà même il commençait à se diviser; une opposition se formait dans son propre sein, pour le pousser à une contre-révolution prompte et complète. En même temps une nouvelle scission avait donné pour adversaires au ministère, non pas seulement des opposants, mais des ennemis passionnés, ardents à la destruction d'un pouvoir qui n'avait pas craint de les aliéner, en renvoyant M. de Châteaubriand.

En même temps la pensée de réformer la France dans

ses lois et dans ses mœurs se produisait chaque jour avec plus d'imprudence : on vit paraître successivement les projets de loi sur le sacrilége et sur le droit d'aînesse, qui bravaient et offensaient l'opinion générale. La conversion des rentes et un milliard accordé en indemnité aux émigrés ne provoquaient pas la même irritation; mais rien n'était approuvé venant d'un ministère qui rencontrait de tous côtés la méfiance et le mécontentement.

La Chambre des pairs devint le principal lieu d'opposition, et conquit alors une popularité qui la rendait considérable parmi les grands pouvoirs de l'État; mais M. de Sainte-Aulaire n'était d'aucune Chambre et conservait le calme et le loisir. En 1824 et pendant tout 1825, il voyagea en Suisse et en Italie avec sa famille; il s'arrêta dans les principales villes et fit un assez long séjour à Rome, goûtant les vives impressions de la nature, des arts et des souvenirs, comme aussi les plaisirs de l'observation si conformes à son genre d'esprit. L'*Histoire de la Fronde* fut publiée en 1827 et obtint beaucoup de succès.

Ce fut en cette année que parut avec évidence la ruine prochaine du ministère de M. de Villèle, qui devait nécessairement amener la fin de la domination ultra-royaliste. Une loi nouvelle encore destinée à diminuer la liberté de la presse, après avoir péniblement traversé les discussions de la Chambre des députés, était venue échouer à la Chambre des pairs; la garde nationale de Paris avait été dissoute; la majorité était perdue dans la Chambre des pairs, elle devenait douteuse chez les députés. De grandes mesures semblaient indispensables pour éviter une crise. Il était question, parmi les chefs du parti, de suspendre la Charte ou de la dénaturer. Le Roi et ses ministres n'étaient pas portés à de telles extrémités. Depuis deux ans, la durée de la Chambre élective avait été fixée à sept ans; elle devait être renouvelée intégralement, mais elle pouvait être dissoute par le Roi. Ce fut à cette détermination qu'il

s'arrêta, bien que le pronostic des élections ne fût pas aussi favorable qu'aux élections précédentes. En même temps, une promotion de soixante-seize pairs devait rétablir la majorité.

Les élections furent faites dans presque toute la France avec une vivacité d'opinion, dont on n'avait pas encore vu l'exemple. M. Royer-Collard fut élu par sept colléges, M. de Sainte-Aulaire par les arrondissements de Verdun et de Libourne. On vit reparaître tous les députés libéraux, royalistes ou révolutionnaires. Les démonstrations de joie et de triomphe furent bruyantes et désordonnées dans les rues de Paris; elles donnèrent lieu à une répression qui augmenta le mal. Il y eut des barricades et des décharges de mousqueterie; l'opinion populaire resta plus irritée qu'intimidée.

Le Roi ne vit pas d'abord quelle était la portée de ce mouvement de l'esprit public; il n'eut point la pensée de recourir à un coup d'État pour maintenir ses ministres; eux-mêmes n'auraient pas voulu jeter la monarchie dans de si dangereux hasards. M. de Villèle eut peut-être la pensée d'entrer en transaction avec un des partis opposants et de le prendre pour allié : cela était impossible.

Le Roi, qui jugeait mal de la situation, voyait avec regret que ses ministres avaient encouru l'aversion de tous les partis et qu'ils compromettaient son autorité; mais il imaginait que son gouvernement n'en devait pas moins continuer d'être dirigé dans la même voie, exercé d'après les mêmes principes. Il s'agissait seulement de trouver des ministres plus heureux ou plus habiles, qui, en se conformant à ses opinions et à ses intentions, sauraient en même temps obtenir et conserver faveur dans l'opinion publique et majorité dans les Chambres.

C'est dans cet esprit que fut formé un nouveau cabinet. Les ministres furent pris dans cette opinion royaliste qui avait rallié beaucoup d'hommes de talent et de mérite au

second ministère de M. de Richelieu. Il était mort depuis plus de cinq ans. M. Pasquier et M. Lainé étaient à la Chambre des pairs; leur concours était assuré, mais ils n'auraient pas voulu être ministres. M. de Martignac s'était montré orateur distingué, homme sage et modéré; l'opinion publique lui était bienveillante : il fut ministre de l'intérieur. M. de la Ferronnays était connu pour raisonnable et sans exagération; son caractère avait de l'indépendance, et l'on savait de quelle haute considération il avait joui en Russie : il eut le département des affaires étrangères; M. Roy, les finances; M. Portalis fut garde des sceaux. Afin d'indiquer qu'il s'agissait d'un changement de personnes plus que d'un changement de système, le Roi conservait M. l'évêque d'Hermopolis à l'instruction publique et M. de Chabrol à la marine.

Peu de jours s'écoulèrent, et il fallut reconnaître que le nouveau cabinet avait à suivre la marche, non pas du second, mais du premier ministère de M. de Richelieu; il allait rencontrer pour opposant le parti ultra-royaliste, et, s'il voulait avoir une majorité, il fallait qu'elle se composât des libéraux monarchiques repoussés depuis plus de sept ans, des libéraux excessifs, et du parti qui, au signal de M. de Châteaubriand, s'était constitué en hostilité contre le gouvernement et professait les doctrines constitutionnelles avec un zèle ardent. C'était contre cette défection que le Roi et le parti dépossédé du pouvoir avaient le plus de rancune. Elle était en coalition avec les libéraux; elle avait travaillé avec eux et pour eux aux élections; elle leur assurait la majorité à la Chambre des députés. Ce fut par son concours que M. Royer-Collard et M. Casimir Périer furent candidats à la présidence, sur la même liste que trois députés choisis parmi ces nouveaux alliés de l'ancienne opposition.

Dès lors le caractère du cabinet fut manifeste; les deux ministres que le Roi avait voulu conserver furent remplacés

par M. Hyde de Neuville et M. de Vatismenil, et il fut entendu que les projets de loi seraient conçus dans un esprit de liberté et de garantie. Ainsi se passa la session, où le ministère eut constamment la majorité. Les discussions furent vives, et souvent il fut nécessaire de résister aux exigences et aux attaques de l'ancienne gauche essentiellement haineuse et méfiante contre tout pouvoir. M. de Sainte-Aulaire prit peu de part à ces débats. Hormis M. Royer-Collard, qui, président de la chambre, se trouvait porté à une position que son caractère et la haute considération dont il jouissait rendait plus éminente encore, les amis politiques de M. de Sainte-Aulaire n'avaient point repris place dans les affaires; ils croyaient avec raison que le ministère avait plus de chance qu'eux pour obtenir la majorité dans les Chambres et la confiance du Roi; ils ne voulaient être ni un obstacle, ni un embarras; souvent consultés sur les projets de lois, leurs avis n'étaient point repoussés.

La situation semblait meilleure qu'elle n'avait jamais été depuis la Restauration. Le gouvernement du Roi était conforme à la lettre et à l'esprit de la Charte; Charles X avait retrouvé la popularité, qui s'était manifestée à son avénement. Il sembla d'abord satisfait de la conduite de son ministère et se plaisait à être en harmonie avec l'opinion publique. Il lui fit sans résistance une concession, qui aurait pu lui coûter beaucoup : il ferma les établissements d'instruction publique tenus par les jésuites et réglementa les petits séminaires. Il ordonna plus volontiers l'expédition de Morée. La rédaction des listes électorales, rendues permanentes et revisées annuellement, devint une garantie de la liberté des élections; une loi sur la presse rendit la liberté aux journaux. Après la session il fit un voyage en Lorraine et en Alsace, et y reçut des témoignages du sentiment populaire qu'il supposa sans doute adressés à sa personne plus qu'à son gouvernement.

Mais bientôt, malgré ces heureuses prémices, le Roi de-

vint très-mécontent de son ministère, de la direction qu'il suivait, et de l'esprit qui prévalait dans les Chambres. Il n'avait jamais reconnu à la Charte constitutionnelle la même signification que lui donnait l'opinion générale. Malgré son ineffaçable regret pour l'ancien régime et sa rancune contre les principes qui, selon sa conviction avaient détruit la monarchie, il se résignait aux nouvelles formes qu'il avait été impossible de ne pas accepter; mais il n'entendait point qu'elles eussent établi en France un gouvernement parlementaire plus ou moins semblable à la constitution anglaise. Les Chambres pouvaient, selon lui, avoir la liberté de discuter les lois et de voter l'impôt; mais leurs débats et leurs délibérations ne devaient pas avoir une autre valeur que les remontrances du Parlement ou les assemblées d'États en Languedoc et en Bretagne. La responsabilité des ministres lui paraissait déraisonnable et injuste, puisque c'était le roi qui gouvernait, et non pas les ministres.

Ayant de telles opinions, le Roi était nécessairement offensé et effrayé de la marche des affaires publiques; on commença à s'en apercevoir lorsqu'il donna un successeur à M. de La Feronnays, qui était malade et avait dû passer l'hiver à Nice. M. le duc de Laval, ambassadeur à Vienne, fut appelé au département des affaires étrangères : il refusa; tout dévoué qu'il était au Roi, il jugeait de la situation et des périls où l'on allait imprudemment s'engager. Il fut un moment question du prince de Polignac, dont le nom eût été le signal de la crise que prévoyaient non-seulement le public, mais les meilleurs serviteurs du Roi. L'intérim demeura confié à M. le comte Portalis.

La session de 1829 commença dans ces circonstances. Elle ne calma point les inquiétudes du Roi. La majorité était sans ensemble, sans direction, composée de quatre ou cinq fractions diverses, qui, malgré leurs coalitions accidentelles, étaient foncièrement incompatibles. La gauche

était bruyante, exagérée, se rangeant avec déplaisir aux opinions modérées et aux moyens termes des libéraux monarchiques. Les ministres et leurs amis se plaignaient de rencontrer de l'opposition à des projets qu'eux-mêmes avaient eu beaucoup de peine à faire accepter au Roi. Les ultra-royalistes cherchaient avant tout à rendre impossible le maintien du ministère; les plus violents d'entre eux cherchaient à entraîner le Roi à un coup d'État. Il n'y était malheureusement que trop disposé.

Toutefois, il n'y avait de dangers réels que sa crainte et son aversion du régime parlementaire. Les opposants révolutionnaires étaient tellement découragés de la modération qui leur était imposée, que M. d'Argenson et M. de Chauvelin donnèrent leur démission de député.

M. Royer-Collard fut de nouveau, et avec plus de faveur encore, porté à la présidence. M. de Sainte-Aulaire fut élu vice-président au premier tour de scrutin.

La grande affaire de la session, celle qui devait décider de l'existence du ministère et de la route que prendrait le Roi, c'était la loi des administrations communales et départementales. Le projet était conçu dans un esprit sincèrement libéral; comparé à l'état existant alors, il accordait d'importantes concessions. Deux commissions furent nommées pour examiner préalablement la loi communale et la loi départementale. M. de Sainte-Aulaire faisait partie de celle-ci; mais, avant que le rapport pût être fait, il avait eu le malheur de perdre son père, et il entrait par hérédité à la Chambre des pairs.

La loi communale donnait lieu à peu d'objections; la commission était presque d'accord avec le ministère; au contraire le dissentiment était profond pour la loi départementale. Les ministres n'avaient pas eu la pensée de laisser au Roi la nomination des membres du conseil général : ils devaient être élus; mais le projet restreignait singulièrement le nombre des électeurs chargés de ce choix; de

telle sorte que les députés étaient élus par des colléges beaucoup plus nombreux que les conseillers de département. Un amendement à cet article était proposé par la commission. En outre, sans aucune pensée politique, elle demandait la suppression des conseils d'arrondissement.

Peut-être la commission n'aurait-elle pas insisté sur ces amendements, car elle n'avait nullement le désir de voir tomber le ministère; mais elle croyait que le différend se terminerait par une transaction. Telle était aussi la pensée des ministres; mais ils ne la laissaient pas connaître, tant ils doutaient d'obtenir du Roi une concession quelconque. Il consentit, pendant un instant, à modifier le projet présenté par les ministres; mais l'élection d'un député appartenant à l'opinion ultra-libérale lui causa une telle irritation qu'il ordonna que les projets de loi fussent retirés si un seul amendement était voté : ce qui fut fait, le jour même où les conseils d'arrondissement furent supprimés.

A dater de ce moment, chacun pouvait prévoir qu'on allait marcher rapidement vers une catastrophe dont l'idée effrayait tous les hommes sensés, ceux mêmes qui, royalistes ou libéraux, avaient auparavant professé des opinions excessives. Le changement prochain de ministère et de système politique affligeait plus encore les députés qui avaient combattu les projets de loi et montré une malencontreuse opposition. Arrêter l'autorité royale sur la pente où elle se précipitait, en évitant tout ce qui pouvait amener une révolution, telle était l'intention sincère des libéraux raisonnables.

Ce fut la profession de foi de M. de Sainte-Aulaire, lorsqu'il fut nommé pour présider le collége d'arrondissement de Verdun, qui avait à lui choisir un successeur, puisqu'il entrait à la Chambre des pairs. Après avoir parlé de sa reconnaissance pour le Roi, qui l'avait honoré de sa confiance en lui donnant cette mission, il ajoutait : — « Certes il comprendrait bien mal les intérêts de la couronne et les

intérêts de la liberté, celui qui les séparerait dans sa pensée, et qui voudrait servir les uns au préjudice des autres... Les droits du trône et les droits du peuple s'appuient et se consolident mutuellement. Les Français confondent dans leur respectueuse reconnaissance la dynastie légitime, la Charte, légitime aussi puisqu'elle consacre et honore la dignité d'un peuple libre.

« Il peut arriver cependant, car telles sont les conséquences nécessaires de son institution, que des dissensions se manifestent entre les conseillers du trône et les élus des départements; élevée au-dessus de tous les partis, la majesté royale ne s'associe point à leurs animosités. Le chef de l'État ne demeure pas indifférent à ces débats : sa haute sagesse les éclaire et les juge. Gardons-nous donc, comme d'un crime, d'appuyer d'un nom sacré des prétentions individuelles ou des combinaisons intéressées. »

En terminant il disait : — « La loi prescrit un serment qui rappelle les devoirs d'un bon et loyal Français; ce serment, vous allez le prêter. Et quand vous jurerez fidélité au roi, vos cœurs se reporteront vers ces heureux instants où naguère vous possédiez dans vos murs le père de la patrie. Votre loyale affection a reçu sa récompense; Sa Majesté a daigné m'autoriser à vous dire, en son nom, qu'elle a été touchée de vos sentiments et qu'elle en garde le souvenir. »

Cette espérance, ou plutôt ce vœu, ne devait pas tarder à être déçu. La session fut close, et un nouveau ministère fut appelé par le Roi. Le prince de Polignac fut ministre des affaires étrangères; M. de Bourmont, de la guerre; M. de Chabrol, des finances; M. Courvoisier, garde des sceaux. M. de Labourdonnaye, ce chef des ultra-royalistes les plus ardents dont le rôle avait grandi dans les dernières sessions, fut placé au département de l'intérieur. Il tarda peu à s'apercevoir que le Roi avait choisi ses ministres pour

obéir docilement à ses volontés et pour exécuter ses projets, sans prendre leurs conseils ou écouter leurs objections. Il donna sa démission et fut remplacé par M. de Montbel, député de Toulouse, qui avait d'abord été ministre de l'instruction publique.

La session de 1830 ne fut ouverte que cinq mois après la formation du nouveau ministère. Pendant cet intervalle, l'opinion publique s'était de plus en plus exaltée de crainte et d'aversion; de jour en jour on attendait le coup d'État, œuvre pour laquelle le ministère avait été formé. Le changement complet du système électoral, l'abolition de la liberté de la presse, en un mot, la monarchie constitutionnelle transformée en dictature, tel était le programme attribué à M. de Polignac et à ses collègues.

Ces alarmes étaient exagérées; le ministère protestait contre de telles imputations. Son mot d'ordre était seulement : « Plus de concessions. » Sa mission, disait-il, était d'empêcher la monarchie de dériver vers l'abîme révolutionnaire. M. de Polignac était un homme sans discernement et capable de toutes les illusions; il espérait, et peut-être le Roi aussi, qu'il n'était pas impossible de gouverner avec la Charte, et d'accomplir, avec le consentement des Chambres, les projets qui devaient exempter le pouvoir royal de toute contradiction.

Cette aveugle présomption ne tarda pas à recevoir de sévères avertissements; dès les premiers jours de la session, la Chambre des pairs, toujours respectueuse pour le Roi, toujours prudente et mesurée dans l'expression de ses sentiments, fut unanimement émue des paroles menaçantes qui se trouvaient dans le discours du trône. — « Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne peux pas, que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur Roi. »

On trouvait dans l'adresse de la Chambre des pairs une réponse à ces expressions comminatoires. — « Les droits de votre couronne resteront inébranlables : ils ne sont pas moins chers à votre peuple que ces libertés placées sous votre sauvegarde; elles fortifient les liens qui attachent les Français à votre trône et à votre dynastie, et les leur rendent nécessaires. La France ne veut pas plus de l'anarchie que son roi ne veut du despotisme. »

Le Roi ne s'offensa pas de cette Adresse; elle n'était pas explicite, et il ne voulut pas y voir la résistance qu'elle annonçait.

L'Adresse de la Chambre des députés ne laissa aucune équivoque; ce n'est pas qu'elle fût dictée par une inspiration séditieuse, mais elle déclarait hautement au Roi que ce qu'il voulait ne pouvait pas s'accomplir sans mettre la monarchie en danger. M. Royer-Collard était, comme président, à la tête de la députation : ce fut lui, ancien royaliste, et qui, même dans cette circonstance, ne cessait pas de l'être, qui eut la mission de prononcer de sévères paroles.

L'Adresse, après avoir présenté un tableau des alarmes qui troublaient la sécurité publique, en dévoilait la cause.

« La Charte, que nous devons à la sagesse de votre auguste prédécesseur, et dont Votre Majesté a la ferme volonté de consolider le bienfait, consacre comme un droit l'intervention du pays dans la délibération des intérêts publics... Elle fait, du concours permanent des droits politiques de votre gouvernement avec les vœux de votre peuple, la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévouement nous condamnent à vous dire que ce concours n'existe pas. »

Le Roi entendit l'Adresse; il répondit en peu de mots que ses résolutions étaient immuables, et que les ministres feraient connaître ses intentions. Le lendemain une proclamation royale fut portée à la Chambre et prorogea la session au 2 septembre.

Deux mois s'écoulèrent sans que le Roi prît une détermination; mais rien ne pouvait faire changer sa pensée ni ébranler sa volonté. Tout en comprenant la gravité des circonstances, il ne voyait pas la grandeur du danger; il hésitait encore. Un reste d'illusion le porta à recourir à de nouvelles élections, bien résolu au coup d'État si son espérance était trompée. Deux de ses ministres, M. de Chabrol et M. Courvoisier, se retirèrent.

Les élections furent telles qu'on pouvait le prévoir; et pourtant la nation n'avait en ce moment aucune tendance révolutionnaire : l'amour du repos, la crainte que la prospérité du pays fût interrompue par une convulsion politique, tel était le sentiment général; mais, de toutes parts, électeurs, députés, pairs, journalistes, se promettaient publiquement de ne point reconnaître une autorité exercée hors des limites constitutionnelles.

Le gouvernement venait d'être vaincu de nouveau aux élections, mais il obtenait au même moment un glorieux succès, qui échauffait son courage. La descente en Afrique avait réussi; en peu de jours Alger avait été conquis par les armes françaises. Cette entreprise n'avait pas donné lieu à la même opposition que la guerre d'Espagne, mais elle avait été plutôt blâmée qu'approuvée par les nombreux ennemis du ministère. Encore une fois, un parti impopulaire avait mieux espéré de la fortune militaire de la France que le parti qui prétendait au privilége du patriotisme; de sorte que ce triomphe sembla remporté, non-seulement sur le dey d'Alger, mais sur l'esprit d'opposition. Le Roi n'hésita plus; les ordonnances dictatoriales, qui violaient la Charte et abrogeaient les lois organiques, apparurent tout à coup, lorsque rien n'avait été disposé pour vaincre des résistances qu'on ne voulait pas prévoir, lorsque rien n'y préparait même le parti très-peu nombreux qui souhaitait un coup d'État. Le Roi et ses ministres avaient pensé qu'en excitant la surprise cette grande détermination frapperait

les imaginations, et qu'une telle hardiesse imposerait la soumission.

Les partis opposants, tout décidés qu'ils étaient à refuser l'obéissance, ne s'étaient points concertés, n'avaient aucun plan, aucun signal de ralliement. Ne point payer l'impôt s'il était exigé par une autorité inconstitutionnelle; ne pas se soumettre à des volontés ou à des contraintes illégales : telle était la disposition universelle. Ainsi une lutte à main armée, un soulèvement populaire, encore moins une révolution prochaine ne paraissaient pas encore probables.

Le gouvernement s'engagea dans la lutte, sans pouvoir deviner quelle grandeur et quelle force allait prendre la sédition; durant trois jours il la combattit, croyant toujours la vaincre lors même qu'elle était déjà victorieuse. Plus elle avait pris de développement, plus elle avait eu à déployer d'énergie, plus le pouvoir, qui tentait de la repousser par les armes, était devenu un ennemi mortel pour la foule aveugle des combattants, et pour les hommes exagérés qui étaient devenus ses chefs.

Ainsi fut accomplie cette révolution souvent prédite comme infaillible, mais non souhaitée. Sans la témérité du gouvernement, elle aurait peut-être tardé beaucoup; elle donna un sentiment d'effroi à tous les hommes sensés, alarmés d'une anarchie qui pouvait devenir plus fatale que le despotisme.

Les élections avaient dispersé un grand nombre de pairs et de députés. Ils ne s'étaient point pressés d'arriver à Paris. L'ouverture de la session était indiquée pour le 3 août, et personne n'imaginait que rien de grave pût advenir avant cette époque. M. de Sainte-Aulaire avait, dans cet intervalle, fait un voyage sur les bords du Rhin. Ce fut à Amsterdam qu'il apprit les ordonnances; il partit aussitôt. Sur sa route il sut ce qui s'était passé à Paris. Plus il apprenait de détails, plus il se sentait consterné et effrayé; la crainte

et l'aversion de l'esprit révolutionnaire et de ses œuvres ne s'étaient jamais effacées de son souvenir.

Il arriva à Étioles où était sa famille, qui, ayant presque assisté aux événements, avait pu juger leur résultat comme inévitable, et l'avénement d'un nouveau souverain comme une conclusion rassurante. Lui au contraire en était épouvanté. M. Decazes, qui arrivait à ce moment même, se trouva dans les mêmes sentiments que lui : ni l'un ni l'autre ne se résignaient à une révolution qui renversait la dynastie. M. de Sainte-Aulaire n'était point inconséquent à sa vie politique; ce n'était point chez lui émotion de sentiment, ni mobilité d'opinion; il avait toujours aimé la liberté comme garantie de la justice, et le pouvoir comme garantie de l'ordre. Les circonstances peuvent souvent rendre ces deux affections inconciliables; mais son esprit à la fois raisonnable et généreux inclinait toujours du côté d'où ne venait plus le danger; il aurait voulu marcher au secours du vaincu.

Il se rendit à Paris avec M. Decazes. La première personne qu'ils voulurent voir, dont ils désirèrent entendre les récits et demander les conseils, fut M. de Châteaubriand, que depuis quelque temps M. de Sainte-Aulaire avait rencontré habituellement. Souvent il l'avait entendu parler avec animosité du gouvernement et du parti dominant, en professant toutefois un inaltérable dévouement aux princes de la maison de Bourbon. Ils lui demandèrent si, en effet, la monarchie légitime était perdue sans retour, si réellement une autre dynastie allait être proclamée, s'il n'y avait aucun moyen de n'en pas venir à cette extrémité. M. de Châteaubriand les étonna par son accent de calme résignation, et comme il voyait leur incrédulité : — « D'où venez-vous donc? Promenez-vous dans les rues de Paris, et vous verrez si j'ai tort de ne conserver aucune espérance. »

C'était la réponse qu'on faisait à tous les arrivants qui

n'avaient pas assisté aux journées de juillet, et n'avaient pas vu comment les choses s'étaient décidées dans les deux jours suivants.

M. de Sainte-Aulaire reconnut, en effet, qu'il n'y avait rien à tenter pour revenir sur le fait accompli, mais sa conviction fut triste. La plupart de ses amis étaient dans une tout autre disposition. Les dangers qu'amenait avec elle cette révolution, accomplie par voie de sédition, compliquée par l'intervention active d'un parti ennemi de l'ordre social et d'hommes passionnés ou pleins d'illusions, étaient précisément le motif pour lequel ils acceptaient le devoir de concourir à l'établissement d'un gouvernement qui pouvait préserver la paix au dedans et au dehors, empêcher une réaction fougueuse, prévenir les vengeances et sauver les ministres qu'on voulait sacrifier à la haine populaire.

Il eut, pendant quelques jours encore, des doutes sur le succès d'une telle entreprise. Le point de départ du règne de M. le duc d'Orléans lui paraissait fatal. Toutefois il avait confiance à ce prince; il le savait habile, prudent et courageux, dévoué à la France. Il le vit au moment où il fut question d'annoncer l'avénement aux puissances de l'Europe, par des lettres que remettraient les ambassadeurs avant de produire leurs lettres de créance. Ce n'était pas une bonne combinaison; le Roi y renonça. M. de Sainte-Aulaire lui exposa franchement ses inquiétudes sur l'avenir, mais en lui témoignant respect et dévouement. Ce ne fut pas en un jour que se dissipèrent les doutes et les craintes de M. de Sainte-Aulaire. Il finit par croire à la durée du règne. Même après avoir vu se réaliser ses anciens présages, il écrivait : — « Ce sera la gloire éternelle du roi Louis-Philippe d'avoir opposé une digue au torrent révolutionnaire et d'en avoir interrompu le cours pendant dix-huit ans. »

M. de Sainte-Aulaire avait donc appris du Roi lui-même

qu'il était destiné à une ambassade; il ne s'y était point refusé, mais il attendait sans impatience la destination qui lui serait donnée. Quoiqu'en 1812 il eût décliné la proposition d'entrer dans la carrière diplomatique, il y avait goût. Un Sainte-Aulaire avait été à la fin du dix-septième siècle ambassadeur en Suède. Il avait, pour accepter une ambassade, des motifs plus graves que cette tradition de famille; il pensait que le gouvernement intérieur de la France allait présenter de grandes difficultés; que la lutte des opinions et des partis, loin d'être terminée par la révolution de Juillet, serait plus vive que jamais; que la résistance était nécessaire, mais que l'origine de la royauté nouvelle pouvait rendre indispensables des ménagements ou des concessions, selon lui fâcheuses et peut-être funestes; qu'ainsi il aurait souvent occasion de ne pas se trouver en harmonie avec la politique qui semblerait nécessaire au Roi et à ses ministres.—Mais représenter à l'étranger un souverain qui voulait la paix, qui donnait pour instruction à ses ambassadeurs de rassurer les puissances étrangères, de leur affirmer que son gouvernement ne songerait point à propager les opinions révolutionnaires, ni à prendre fait et cause pour les séditions; que le maintien de l'ordre public en France et en Europe était la véritable mission du roi Louis-Philippe, c'était une belle et honorable position; c'était la certitude d'avoir toujours à tenir un langage sincère, de se montrer avec dignité et d'acquérir souvent de l'influence, toujours de la considération.

Ce ne fut pas à Vienne, comme il en avait d'abord été question, que M. de Sainte-Aulaire fut ambassadeur. Le Roi avait pensé qu'en ce premier moment de son règne il lui convenait mieux d'être représenté auprès des grandes puissances par des maréchaux ou des généraux. M. de Talleyrand fut la seule exception. Au commencement de mars, lorsque l'ambassade de Rome fut offerte à M. de Sainte-Aulaire, la situation du nouveau gouvernement était devenue

triste et périlleuse. Une émeute formidable avait éclaté à Paris; l'archevêché avait été saccagé, sans que la répression ou la punition de ce désordre fût possible. Le parti révolutionnaire était chaque jour plus exigeant; sa principale volonté était d'engager la France dans une guerre de propagande, ou du moins de la rendre auxiliaire et complice des insurrections qui éclataient de toutes parts, en Belgique, en Pologne, en Italie. C'eût été renouveler la coalition de tous les souverains de l'Europe, et recommencer les grandes guerres qui avaient eu pour dernière conséquence deux invasions et les traités de 1815.

C'était surtout à Rome et en Italie qu'il importait de ne pas laisser supposer que le gouvernement du roi Louis-Philippe était trop mal affermi pour résister à l'influence d'une faction ardente à bouleverser l'ordre social dans tous les États européens. Les insurgés italiens se prévalaient de l'appui de la France, proclamaient qu'il leur était promis; peut-être étaient-ils en effet encouragés par leurs communications avec les révolutionnaires de Paris; les ennemis de la révolution de Juillet répandaient aussi des doutes sur la bonne foi du souverain qu'elle avait proclamé. Les ménagements qu'il était contraint à garder avec une opposition encore puissante dans l'opinion publique prêtaient à ces injurieuses suppositions.

M. de Sainte-Aulaire ne pouvait se charger d'une si difficile mission sans avoir l'assurance qu'il serait pleinement autorisé à déclarer, et à prouver par son langage et sa conduite, que le gouvernement dont il était le représentant, loin de favoriser les insurrections ou de leur prêter le moindre appui, souhaitait qu'elles fussent réprimées et que l'ordre fût rétabli.

Que tel fût le désir du Roi et l'esprit de sa politique, c'est ce qui ne laissait aucun doute. Le général Sébastiani était alors ministre des affaires étrangères. Hautement déclaré contre une conduite qui mènerait à la guerre, nul n'avait

plus que lui en ce moment la volonté et l'espérance de la prévenir; aussi disait-il nettement à l'ambassadeur, en lui donnant ses instructions : — « Vous aurez à défendre l'autorité temporelle et spirituelle du Pape. » — M. Laffitte était encore chef du cabinet; quelle que fût alors son attitude et sa liaison intime avec le parti révolutionnaire, quelle que soit la réputation qu'il a laissée, il était un homme de sens et de discernement; de même que le général Sébastiani, il n'admettait point la pensée d'une guerre révolutionnaire. — « Ne vous préoccupez pas, » disait-il à M. de Sainte-Aulaire, « des apparences belliqueuses, et tenez pour certain, quoi qu'il arrive, que, tant que le Roi sera roi et aura pour ministres Sébastiani et moi, la paix de l'Europe ne sera point troublée. » — Mais il n'avait pas le courage de sa raison, et pendant qu'il tenait ce langage au corps diplomatique et à tous les gens raisonnables, il restait en sympathie avec ses amis démocratiques et turbulents; se croyant leur chef, il conservait le frivole et présomptueux espoir de gouverner son parti en ne le contrariant jamais; aussi marchait-il à une chute prochaine. Huit jours après le départ de M. de Sainte-Aulaire, la présidence du conseil passait à l'homme destiné à sauver son pays de la guerre étrangère et du désordre intérieur, à M. Casimir Périer.

La volonté de ne prêter aucun secours aux insurgés italiens ne suffisait pas pour procurer leur défaite et leur répression. Les gouvernements contre lesquels avaient éclaté des séditions étaient faibles, intimidés, malhabilement dirigés; lorsqu'ils ne se voyaient pas les plus forts, ils menaçaient de leurs vengeances pour le moment où la victoire serait obtenue. Leur impuissance était manifeste; il fallait que les puissances étrangères vinssent à leur aide.

Quelques semaines après la révolution de Belgique, le gouvernement français avait proclamé, d'une manière qui semblait absolue et comme un principe de droit public, qu'aucune puissance n'avait le droit d'intervenir à main

armée dans les affaires intérieures d'un pays indépendant. A ce moment c'était donner à la Belgique la possibilité de se séparer des Pays-Bas, ce qui importait aux intérêts de la France; en même temps c'était rassurer l'Europe contre la crainte des secours qui pourraient être apportés aux révolutionnaires par le gouvernement du Roi.

L'application du principe de non-intervention devint bientôt après une cause de difficultés et d'embarras. Le maintenir dans toute sa rigueur, c'était livrer l'Italie à des révolutions qui ne pouvaient produire que le désordre, tant elles manquaient de but précis, d'unité d'opinion et de tous les éléments propres à constituer des établissements nouveaux. Ni l'Autriche, ni le Piémont, ni même la France, ne pouvaient contempler avec une indifférence inerte l'anarchie qui allait indéfiniment désoler la Péninsule. Ainsi, sans rétracter ce que le gouvernement français avait déclaré, il fut reconnu par des communications verbales que, l'Autriche étant directement intéressée au maintien de l'ordre public et de la souveraineté légitime dans les duchés de Parme, Modène et Toscane, on ne pouvait lui contester le droit d'y intervenir. L'interprétation n'alla pas plus loin, et le ministre français ajouta que l'intervention autrichienne, si elle était exercée en Piémont, serait considérée comme un acte hostile à la France, limitrophe des États du roi de Sardaigne et aussi intéressée que l'Autriche aux troubles qui pourraient s'y produire.

Cette réserve était en ce moment superflue : toute inquiétude de sédition dans le royaume de Sardaigne avait cessé; les carbonari et autres révolutionnaires n'espéraient pas y susciter des séditions. La Toscane, sagement gouvernée, échappait aussi à ce péril.

Mais rien n'avait été convenu quant aux États romains, où de graves insurrections avaient éclaté. La mort du pape Pie VIII, et l'interrègne de deux mois qui précéda l'élection de Grégoire XVI, avaient encore affaibli un gouverne-

ment sans énergie et sans armée. Dès les premiers jours de février, la population de Bologne, sans éprouver nulle résistance du prolégat pontifical, s'était déclarée indépendante, avait formé un gouvernement provisoire et pris la cocarde tricolore italienne. En quatre jours le pouvoir du Pape avait cessé d'exister au nord de l'Apennin. Mais le mouvement que les révolutionnaires avaient préparé à Rome échoua, et le peuple s'y montra au contraire fort dévoué au Saint-Siége.

Telle était la situation du gouvernement pontifical lorsque, le 20 mars, M. de Sainte-Aulaire arrivait à Rome. Il avait pu craindre que les insurgés ne le laissassent pas y arriver; ils s'étaient emparés d'Acqua-Pendente, et occupaient ainsi la route de Florence à Rome; mais ils n'étaient pas en force, ni très-disposés à combattre en désespérés. Ils se retirèrent, et l'ambassadeur trouva Rome assurée, sinon contre l'insurrection de la moitié des États pontificaux, du moins contre l'invasion de la capitale.

Les Autrichiens avaient facilement rétabli l'autorité légitime à Parme et à Modène, mais ne s'étaient pas encore avancés dans les Légations et la Romagne. L'ambassadeur de France ne savait pas avec certitude si son gouvernement consentirait à l'intervention autrichienne ou la regarderait comme une violation du principe qu'il avait posé. Le ministère, en face du parti qu'il avait à combattre et à ménager, ne s'était pas prononcé. Que pouvait répondre l'ambassadeur au cardinal Bernetti, qui disait : — « Avez-vous un autre moyen de salut à nous offrir? » — La question était déjà résolue en fait : les Autrichiens étaient entrés à Bologne le 21 mars.

M. de Sainte-Aulaire connaissait trop la situation et la pensée du gouvernement du Roi pour protester d'une manière hostile et menaçante contre l'entrée des Autrichiens. Maintenir la dignité de la France et le rôle qu'elle devait avoir dans les affaires de l'Italie et du Saint-Siége sans se

précipiter dans la guerre, telle était la conduite à suivre; d'autant qu'il était facile de voir que l'Autriche avait l'intention sincère d'éviter la guerre et de ne point offenser la France. Ce fut en ce sens qu'il passa une note pour engager le gouvernement pontifical à ne point permettre aux Autrichiens d'entrer plus avant dans les États de l'Église, et à rendre la soumission des insurgés plus facile en promettant des réformes dans l'administration et une amnistie.

Les événements avaient un cours plus rapide que les négociations. L'insurrection était dénuée de force; les populations ne s'associaient point à ce mouvement. Les Autrichiens continuaient leur marche et occupèrent Ancône sans résistance. En même temps le ministre d'Autriche à Rome s'unissait aux démarches de l'ambassadeur de France pour conseiller au Pape des concessions et la clémence.

Pendant que les représentants des puissances européennes donnaient ces sages conseils, le ministère français soutenait une lutte pénible contre le parti qui se regardait comme solidaire avec tous les insurgés et révolutionnaires. M. Périer résistait avec fermeté; mais en même temps il devait se montrer gardien prévoyant de l'honneur national. Il demanda un crédit extraordinaire de 100 millions et une levée de 80,000 hommes. Pour répondre aux inquiétudes que suscitait cette proposition, il disait : — « Nous ne voulons rien laisser au hasard dans nos préparatifs de force, ni rien laisser d'équivoque dans les garanties de la paix. Le pays sait déjà que le gouvernement ne sacrifie pas ses intérêts à des passions... Les événements d'Italie appellent notre attention; la situation de ce pays, telle qu'elle est réglée par les traités, ne saurait être modifiée sans que les grandes puissances, et surtout la France, soient en droit de s'entremettre et de demander des explications et des garanties. »

Les orateurs de l'opposition, et plus violemment qu'aucun autre le général Lamarque, demandaient la guerre

à grands cris : ils la voulaient pour la Pologne, pour la Belgique, et surtout pour l'Italie. — « Les idées libérales y seront éteintes, les patriotes victimés, l'Italie soumise à l'Autriche, et la France sera livrée à la risée de l'Europe. » — En preuve de ces calomnieuses exagérations, le général Lamarque racontait que M. de Sainte-Aulaire ayant rencontré un corps d'insurgés, leur avait dit : — « La France ne vous soutiendra point; mes instructions sont conformes à la conduite des Autrichiens. » — Il n'y avait pas un mot de vrai dans ce récit. — « Je me félicite, écrivait M. de Sainte-Aulaire, de la mystification de Lamarque. Vous savez que je n'ai pas rencontré un seul insurgé sur ma route et que je n'ai pas eu l'occasion de faire de la diplomatie de grands chemins; il est probable que, le cas échéant, j'y aurais procédé différemment. »

Avant de pouvoir décider les Autrichiens à se retirer complétement des États romains et de persuader au gouvernement pontifical qu'il n'avait plus besoin de cette efficace garantie contre le renouvellement des insurrections, il s'écoula plus de deux mois. Ancône fut d'abord évacué; Bologne ne l'était pas encore au commencement de juillet. Quelques émeutes et la disposition permanente des sociétés secrètes à provoquer des mouvements révolutionnaires prolongeaient les inquiétudes du Pape. D'ailleurs, la Chambre des députés avait été dissoute, et le sort du ministère de M. Périer dépendait des élections. Ainsi, les puissances étrangères n'étaient point assurées qu'il fût au pouvoir du roi Louis-Philippe de suivre la politique de la paix.

Enfin, le 14 juillet, les Autrichiens quittèrent Bologne; une amnistie fut accordée, et, selon les conseils de la France, de l'Autriche et de l'Angleterre, une réforme générale de l'administration fut annoncée par un édit pontifical du 5 juillet. La conférence entre les ministres des trois puissances continua à s'occuper de l'accomplissement

de cette promesse. Elle concertait des projets d'institutions administratives, des réformes de la loi civile ou pénale, qui ne semblaient pas toujours praticables au gouvernement pontifical. Ses objections n'étaient pas dictées seulement par des préjugés; l'expérience et la connaissance intime des mœurs et de l'esprit des populations étaient pour beaucoup dans les retards et les répugnances des conseillers du Saint-Siége.

D'ailleurs ils étaient convaincus que toutes ces concessions ne changeraient rien à la fâcheuse situation des États romains. Le parti révolutionnaire voulait toute autre chose que la liberté légale; rien ne pouvait le satisfaire que la destruction des pouvoirs existants et la subversion de la société; il était en conspiration permanente. L'invasion autrichienne ne l'avait point découragé, et, comme elle avait cessé, une insurrection pouvait se relever. Même à Bologne, où la révolution avait eu un caractère plus sensé et moins démocratique, il était manifeste que l'obéissance au gouvernement du Saint-Siége n'était point rétablie. On n'y avait point repris la cocarde pontificale; on refusait de payer l'impôt pour le compte du gouvernement.

Toutefois, le Pape, encore que ce fût à contre-cœur, avait accordé aux instances de la conférence une réforme complète de l'administration : la forme collégiale avait été substituée à l'autorité absolue des agents; une libre discussion et la publicité des comptes de finances étaient accordées aux assemblées provinciales; l'ordre judiciaire et les codes avaient été réformés. Il n'existait plus, hors de Rome, un seul fonctionnaire qui ne fût pas laïque. Enfin, rien n'était refusé, excepté la participation au pouvoir politique. C'était une question grave, sur laquelle les hommes les plus sensés pouvaient conserver des doutes.

Ce qui la rendait insoluble en ce moment, c'était la persistance de Bologne et des Légations dans un état de complète insoumission. Le gouvernement pontifical ne croyait

pas en triompher autrement que par la force; il pensait qu'une nouvelle intervention de l'Autriche était indispensable. Le cabinet de Vienne n'y semblait pas disposé; la confiance et le bon accord de M. de Sainte-Aulaire avec le ministre d'Autriche ne variaient point, et M. Périer, chargé en ce moment du portefeuille des affaires étrangères, était sans méfiance. Mais il ne consentait pas au retour des Autrichiens à Bologne; si le secours des armes étrangères était absolument nécessaire au Pape, la France, comme l'Autriche, devait être appelée à le donner.

M. de Sainte-Aulaire proposait que l'occupation d'Ancône par les Français concourût avec l'occupation de Bologne par les Autrichiens; mais ni à Rome ni à Vienne on ne voulait accepter cette réciprocité; on craignait que la présence d'une armée française en Italie ne fût un encouragement aux insurrections révolutionnaires et n'amenât la guerre entre les deux puissances, parce que chacune interviendrait pour défendre une cause et des principes différents. D'autre part, la France ne devait pas consentir à l'intervention autrichienne : c'eût été perdre toute influence en Italie; c'eût été une faiblesse qui, dans l'Europe entière, aurait décrié le gouvernement du Roi. D'ailleurs, dans leur désir de se soustraire à la souveraineté du Pape, les libéraux de Bologne proclamaient hautement que, s'ils ne pouvaient pas obtenir leur indépendance, ils préféraient appartenir à l'Autriche : de sorte que l'occupation de Bologne pouvait devenir une conquête.

Rien ne fut conclu; M. Périer crut, et il ne se trompait pas complétement, que l'Autriche désirait ne pas intervenir, qu'elle craignait de susciter le mécontentement de la France et d'allumer la guerre. Seulement il déclara, mais en conversation, sans apparence officielle, que, si les Autrichiens entraient à Bologne, les Français entreraient à Ancône. Il l'écrivit à M. de Sainte-Aulaire, qui le répéta au cardinal Bernetti.

Ainsi le Pape sembla se résigner à tenter de réduire les Légations avec ses propres forces. Des troupes, ramas de gens sans discipline, furent mises sous le commandement du cardinal Albani, vieillard de quatre-vingt-deux ans, de tout temps dévoué à l'Autriche, chef du parti ennemi de la France. Il n'éprouva quelque résistance qu'entre Rimini et Forli, où il entra sans rien faire ni ordonner pour empêcher ses soldats de se livrer aux plus affreux désordres. La ville fut traitée comme si elle avait été prise d'assaut; des citoyens de toutes les classes, des ecclésiastiques, des femmes, des enfants furent tués; plusieurs maisons furent livrées au pillage.

Les troupes du général Radetzki s'étaient avancées sur la frontière, et sur la demande que lui adressa le cardinal Albani, au nom du Pape, il envoya une brigade se joindre à l'armée pontificale. Les habitants de Bologne n'avaient nul moyen de résistance; le sort de Forli les épouvantait; ils se trouvèrent heureux de se rendre aux Autrichiens, qui les préservèrent du brigandage des soldats du Pape et des mesures réactionnaires du cardinal Albani.

Dès que cette nouvelle fut connue à Paris, l'ordre fut donné au capitaine de vaisseau Gallois de mettre à la voile, avec deux frégates et un vaisseau de ligne. Cette petite escadre portait un régiment fort de quinze cents hommes, commandés par le colonel Combes; elle sortit de Toulon le 7 février.

M. de Sainte-Aulaire avait plus d'une fois, lors de la première intervention autrichienne, conseillé de faire occuper Ancône, ou du moins d'en annoncer l'intention; il avait depuis indiqué, comme une mesure opportune, d'envoyer une croisière française dans l'Adriatique. Maintenant il fut chargé de proposer au Pape l'occupation d'Ancône. M. Périer semblait supposer que ce consentement serait facilement accordé; le Pape, au contraire, y opposa un refus absolu : les ministres d'Autriche, de Russie et de

Prusse l'y encouragèrent, et le soutinrent dans la résistance. — « Si vous nous refusez votre consentement, disait M. de Sainte-Aulaire au cardinal Bernetti, vous nous obligerez à nous en passer; qu'arrivera-t-il alors? — La vertu des papes est la résignation, répondit le cardinal. — M'autorisez-vous à écrire cette réponse? — Sans doute, » — ajouta le cardinal en souriant; car ni lui, ni personne du corps diplomatique à Rome, ne supposait que le gouvernement français se décidât à braver ainsi l'Autriche.

Ce fut pourtant ce qui advint, d'une façon beaucoup plus tranchante que ne l'avait prévu M. Périer. Il avait fait partir le général Cubières pour Rome, avec l'instruction de se concerter avec M. de Sainte-Aulaire avant d'aller prendre devant Ancône le commandement de l'expédition; mais il n'arrivait pas.

Le 22 février, l'escadre parut en vue d'Ancône; les vents avaient tellement favorisé cette traversée que, contre toutes les probabilités, elle devançait de cinq ou six jours la date calculée pour son arrivée. Le commandant Gallois et le colonel Combes se trouvèrent dans un extrême embarras; ils avaient reçu l'instruction formelle de ne rien faire sans avoir reçu les ordres de l'ambassadeur de France. Personne, ni à Ancône, ni à Rome, ne les attendait sitôt. Ils craignaient, en tardant d'un jour, de laisser le temps de préparer une résistance, peut-être même de faire arriver une garnison autrichienne. Ils ignoraient complétement la situation politique; imbus d'opinions belliqueuses et favorables aux insurrections, ils se croyaient destinés à des hostilités contre les Autrichiens, à une alliance avec les révolutionnaires italiens. Ils demandèrent à entrer dans le port, ce qui fut accordé à leurs menaces. Les troupes furent mises à terre pendant la nuit; on refusa de les admettre dans la ville; les portes furent enfoncées. Ils emprisonnèrent les magistrats, réussirent à s'emparer de la citadelle en se disant alliés du Pape, et firent imprimer une

proclamation qui semblait supposer que la France était en guerre avec l'Autriche et qu'elle protégeait par ses armes les insurrections italiennes.

M. de Sainte-Aulaire n'était nullement préparé à ce grave incident. Il attendait le général Cubières, afin de signifier au gouvernement pontifical la résolution prise d'occuper Ancône, et il espérait qu'en protestant contre cet acte d'hostilité le Pape le laisserait s'accomplir sans résistance ouverte. Maintenant la question n'était plus la même; c'était, à main armée, sans avertissement préalable, en joignant la ruse à la violence, que les Français s'étaient emparés de la ville, agissant en ennemis et en conquérants. L'irritation du Pape, du sacré collége, de tout le corps diplomatique, était extrême et s'exprimait hautement.

Le général Cubières arriva le lendemain de la prise d'Ancône. Il ne pouvait en rien diminuer l'embarras et les difficultés où se trouvait l'ambassadeur; les instructions qu'il avait reçues n'étaient pas en rapport avec des circonstances si imprévues. — Comment croire que deux officiers français, placés sous les ordres d'un général, eussent, en son absence, pris une telle détermination? N'avaient-ils point agi en vertu d'ordres secrets? Le ministère, jugeant, d'après la vraisemblance, que le Pape ne consentirait d'aucune manière à l'occupation, ou donnerait, en différant sa réponse, le temps aux Autrichiens d'arriver à Ancône, n'aurait-il pas autorisé M. Gallois et M. Combes à s'en emparer par des moyens quelconques? — La situation de M. de Sainte-Aulaire à Rome fut donc, en ce premier moment, cruellement pénible, et il en a gardé toute sa vie un amer souvenir. Lui, qui la veille avait à Rome toute la considération et le crédit que lui donnaient sa loyauté, la convenance de ses procédés, la modération de ses opinions, se trouvait isolé et sans autorité morale. Les ministres d'Autriche et de Russie tenaient un langage d'indignation et de menace. Désavouer les deux commandants français était

chose impossible, car ils étaient peut-être autorisés; d'ailleurs, la conséquence naturelle eût été que le Saint-Siége aurait demandé que la ville fût évacuée sur-le-champ. M. de Sainte-Aulaire envoya sa démission à M. Périer, qui la refusa.

Sa mission devenait, pour quelque temps, plus difficile et plus fâcheuse, mais elle n'était pas impossible à remplir; la chose devait s'arranger et, plus que tout autre, il pouvait la conduire à de bons résultats. L'Autriche ne voulait pas la guerre; la France ne voulait point favoriser les révolutions en Italie, ni détruire la souveraineté temporelle du Pape. Aux premiers instants d'irritation et d'alarme succéda promptement une appréciation plus calme et plus exacte. Le commandant Gallois fut désavoué par le gouvernement français et remplacé par l'amiral Lasusse; le colonel Combes reçut une autre destination. Ils avaient, dès le lendemain de leur entrée à Ancône, replacé le drapeau pontifical sur la citadelle. La proclamation avait été retirée avant d'être distribuée. Les autorités pontificales avaient été rétablies. Mais la conduite de ces deux commandants, et l'esprit qui régnait parmi les officiers français, rendaient de jour en jour leur éloignement plus indispensable.

Le général Cubières, en prenant le commandement d'Ancône, ne comprit pas d'abord combien il importait de n'accorder ni faveur, ni licence aux révolutionnaires italiens et aux sociétés secrètes. Une bande de séditieux, sous le nom de colonne mobile, était maîtresse de la ville et bravait les autorités municipales. Lorsque les carabiniers pontificaux tentèrent de réprimer le désordre, ils furent assaillis par une émeute; un homme fut tué; le secrétaire de l'ambassade, M. Beugnot, qui avait été envoyé à Ancône, fut menacé. M. de Sainte-Aulaire chargea son fils d'aller avertir le général Cubières qu'il devait employer enfin son autorité à faire cesser un si déplorable état de choses. Le

comité de la société secrète mit en délibération si on ne l'assassinerait point, et toutefois prit pour victime le chef italien de la police.

Cependant le général continua à n'apporter ni soin, ni activité, à employer la troupe française au rétablissement de l'ordre; les officiers semblaient animés d'opinions sympathiques pour les révolutionnaires. Ces fâcheuses dispositions tenaient à l'état des esprits en France. La session avait été orageuse; l'opposition avait fait une guerre acharnée contre M. Périer, et s'était montrée sans attachement et sans respect pour le Roi. Des conspirations étaient tramées ouvertement. La mort de M. Périer, les ravages du choléra à Paris, tout concourait à donner un aspect de détresse et d'instabilité au gouvernement, conséquemment à susciter les espérances des partis qui travaillaient à sa ruine; ainsi il pouvait lui arriver d'être obéi avec mollesse ou timidité. Mais, après la victoire remportée dans les rues de Paris sur l'émeute qui éclata aux funérailles du général Lamarque, l'autorité retrouva sa force; le contre-coup fut ressenti à Ancône et le calme fut bientôt rétabli, grâce à une active et sincère coopération du général Cubières.

Pendant ce temps-là, M. de Sainte-Aulaire suivait la négociation qui donnait à l'occupation d'Ancône une forme acceptable. L'Autriche reconnut que c'était une contre-partie nécessitée par la présence de son armée dans les Légations; le Pape ajouta foi aux assurances qui lui étaient données contre les insurrections.

Mais il ne pouvait plus être question de réformes libérales; on avait vu qu'elles ne contentaient pas le parti révolutionnaire, et qu'il y trouverait des armes contre le pouvoir pontifical. Le prince de Metternich voulait que l'on se bornât à donner des libertés provinciales aux Légations seulement. Lord Palmerston proposa douze articles qui auraient donné à l'État romain un gouvernement représentatif; mais le Pape ne consentit à aucune autre institution

qu'à des États provinciaux, dont les membres seraient nommés par lui, et dont les attributions seraient seulement consultatives. Tout resta donc dans une situation mal assurée et provisoire : le souverain continua à être absolu; les populations conservèrent un fond de mécontentement, et les sociétés secrètes remirent leurs desseins d'insurrection à une époque plus favorable; les Autrichiens restèrent à Bologne, et les Français à Ancône.

Lorsque, après plusieurs mois, les difficultés et les inquiétudes qu'avaient suscitées la seconde insurrection et la double invasion des États romains furent terminées, M. de Sainte-Aulaire retrouva l'excellente et calme situation qui avait été un moment troublée. Il se plaisait au séjour de Rome, à la vie tranquille et douce qu'on y mène, à ce bien-être que donne une société facile et bienveillante, à ce charme des impressions ressenties chaque jour, et comme par habitude, parmi les grands souvenirs du passé, les ruines des anciens âges, les chefs-d'œuvre des arts, les pompes de la religion. Il désirait y rester longtemps; il y avait acheté un jardin au pied des anciens murs de Rome.

Mais le gouvernement du roi Louis-Philippe disposa autrement de lui. Le ministère qui, après la mort de M. Périer, avait continué à suivre la même direction politique, et montré la même fermeté contre le désordre, fut remplacé par un cabinet composé d'hommes éminents dans les luttes parlementaires. Le duc de Broglie, M. Guizot, M. Thiers entrèrent dans le conseil. Le siége d'Anvers fut décidé. On n'avait plus à craindre la guerre civile dans l'Ouest; la faction anarchique, vaincue au mois de juin, semblait abattue, et l'on ne pouvait pas douter de la ferme volonté du ministère à lui résister. Ainsi, le règne du roi Louis-Philippe prenait, aux yeux de la France et de l'Europe, un aspect de force, de sagesse et de stabilité. Ce fut dans ces circonstances que M. de Sainte-Aulaire fut, au mois de janvier 1833, nommé ambassadeur à Vienne : ho-

norable et importante mission qui, dans l'état actuel des affaires, ne laissait pas prévoir des difficultés et des crises semblables à celles où il s'était trouvé à Rome.

La cour de Vienne, ou, pour parler plus exactement, le prince de Metternich, avait, dès le lendemain de la révolution de Juillet, adopté, dans ses relations avec la France, un système de conduite dont il ne s'est jamais départi : ne témoigner ni aversion ni hostilité au gouvernement du roi Louis-Philippe; reconnaître hautement que son avénement à la couronne était le moyen le plus efficace pour contenir dans de justes bornes la révolution et pour l'empêcher de déborder sur l'Europe; maintenir la paix en ne faisant pas à sa conservation des sacrifices qui aboutiraient à rendre, plus tard, la guerre indispensable; en même temps se garder soigneusement contre l'esprit libéral et ne pas lui laisser envahir les gouvernements qui n'avaient pas donné ou accepté des constitutions.

Cette politique pouvait, à peu de chose près, sembler sage et juste à un ambassadeur de France en Autriche. Une conformité de vues et d'opinions devait s'établir entre M. de Metternich et M. de Sainte-Aulaire; leurs dissentiments ne comportaient pas une différence essentielle de principes; les questions qu'ils avaient à traiter devaient donner lieu seulement à des discussions sur le plus ou le moins et sur l'appréciation des faits. Le point de vue n'était pas le même à Paris et à Vienne, et M. de Metternich, quelle que fût sa sagacité, ne pouvait pas se rendre un compte suffisant des difficultés intérieures du gouvernement français, des ménagements qu'il avait à garder, ou des lenteurs prudentes qui lui étaient imposées.

Au moment où M. de Saint-Aulaire arriva à Vienne, il eut à traiter d'une préoccupation commune aux deux cabinets. Le pacha d'Égypte avait, en 1832, envahi la Syrie; il demandait à la Porte ottomane l'investiture de ce pachalik. La France appuyait Méhémet-Ali de sa protection et enga-

geait le sultan Mahmoud à céder à cette exigence; il s'y refusait. De son côté, le pacha voulait que le district d'Adana et les passages du Taurus fussent ajoutés au pachalik de Syrie. En même temps l'empereur de Russie conseillait au sultan de ne point faire de telles concessions à un vassal révolté, et offrait, comme auxiliaire, d'envoyer une flotte et une armée pour aider à le faire rentrer dans le devoir. La guerre, suspendue pendant ces négociations, s'était rallumée, et Ibrahim, fils de Méhémet-Ali, avait remporté, le 21 décembre 1832, une victoire complète sur les Turcs. Rien n'arrêtait plus sa marche vers Constantinople; il la continua malgré les avis du chargé d'affaires de France. Toutefois Méhémet-Ali, apprenant que le sultan avait accepté les propositions de l'empereur Nicolas, qu'une armée russe allait débarquer à Constantinople, et que la Russie, de même que la France, offrait sa médiation, ordonna à son fils de suspendre les hostilités et de s'arrêter à Kutaya.

Il fallait que le sultan se trouvât réduit à une dure extrémité pour avoir accepté qu'une armée russe vînt débarquer aux portes de Constantinople. Dès que la marche de l'armée égyptienne fut interrompue, il fit adresser au ministre de Russie une note où il exprimait le désir que l'empereur Nicolas se dispensât d'envoyer un secours qui n'était plus nécessaire; mais les ordres avaient été donnés avec un tel empressement que l'escadre était déjà en mer; elle entra le 20 février dans le Bosphore.

Cependant l'amiral Roussin, ambassadeur de France, arrivait à Constantinople par les Dardanelles; il déclara aussitôt à la Porte qu'il ne prendrait pas le caractère d'ambassadeur tant que l'escadre russe ne quitterait pas la station du Bosphore. Il s'engageait en même temps à conclure la paix entre la Porte et le pacha d'Égypte aux conditions que la Turquie avait déjà consenties.

Mais le pacha se refusa aux conditions réglées par l'a-

miral Roussin; Ibrahim, sans avancer vers Constantinople, s'étendit dans l'Asie Mineure et occupa même Smyrne; il l'évacua peu après, lorsque le commandant d'une escadre française, qui entra dans la rade, lui en eut intimé l'ordre.

Ainsi Méhémet-Ali n'était point docile aux conseils de la France; la guerre était renouvelée : la Porte chercha donc encore l'assistance de la Russie; sur ses instances, un corps de douze mille hommes fut débarqué sur la rive asiatique du Bosphore.

Voilà où en était la question d'Orient au moment où M. de Sainte-Aulaire arrivait à Vienne. Depuis l'époque où Joseph II et l'impératrice Catherine faisaient en commun la guerre à la Turquie et parlaient, moins sérieusement qu'on ne le disait, d'un grand royaume de Dacie pour un archiduc et d'un petit royaume de Thrace pour le grand-duc Constantin qui aurait eu Constantinople pour capitale, le cabinet de Vienne avait, quant à la Turquie, changé de politique. La Révolution française et les grandes guerres avaient mis en jeu de plus graves intérêts, et les puissances occidentales s'étaient moins occupées de l'Orient.

La Porte ottomane avait été alternativement contrainte à être en guerre contre la France ou contre la Russie; Napoléon l'avait, pendant quelques instants, livrée à l'empereur Alexandre. Après la ruine de l'empire français, lorsque les puissances de l'Europe réglèrent en commun, au congrès de Vienne, la division des territoires et l'existence des souverainetés, la Turquie ne fut pas appelée à cette délibération; elle ne fut pas considérée comme un État européen, ni comprise dans le système politique auquel les souverains et leurs cabinets croyaient assurer une longue et solide durée.

Déjà trente années auparavant, la puissance ottomane semblait tellement affaiblie, et menacée d'un déclin si rapide et si prochain, que l'opinion européenne spéculait sur ce que deviendraient les débris de cet empire jadis si for-

midable, et qui plus d'une fois avait fait trembler la chrétienté. On disait que les Turcs n'étaient que campés en Europe; on parlait de renvoyer les barbares en Asie et de ramener la civilisation dans les territoires où ils l'avaient abolie. Il semblait même qu'on s'inquiétait peu de prévoir quels potentats accompliraient cette œuvre glorieuse et bienfaisante. Les hommes d'État et les gouvernements ne regardaient pas avec tant de quiétude l'affaiblissement et la ruine prochaine de l'empire ottoman. Déjà, lorsque les Russes s'étaient emparés de la Crimée, lorsque l'empereur Joseph avait associé son ambition conquérante aux projets de Catherine, le ministère français avait cherché à éveiller l'Europe sur le danger que lui faisait courir l'agrandissement indéfini de la Russie.

Au congrès de Vienne il n'y avait plus d'illusion possible. L'empereur Alexandre avait été le chef de la coalition des rois contre la France; il semblait exercer une sorte de dictature sur la politique européenne; il venait, au grand déplaisir de l'Autriche et de l'Angleterre, de se faire instituer roi de Pologne. Ce n'était pas seulement la Turquie dont l'existence devait être garantie, c'était le continent qu'il fallait préserver d'une prépondérance trop semblable à une suzeraineté. Dans cette vue une alliance fut contractée entre la France, l'Angleterre et l'Autriche; elle fut écrite dans un traité secret; mais le retour de l'île d'Elbe et la nouvelle coalition contre la France changèrent encore la situation de l'Europe : les puissances eurent à s'inquiéter d'affaires plus grandes et plus urgentes que la conservation de l'empire ottoman.

L'insurrection des Grecs et la guerre que la Russie entreprit contre la Turquie en 1828 ramenèrent la question d'Orient. Ce fut le cabinet autrichien qui comprit le mieux la gravité des circonstances. M. de Metternich s'efforça de persuader aux cabinets de Paris et de Londres que le moment était venu de garantir l'empire ottoman de la domi-

nation russe. Il vint à Paris, dès l'année 1825, pour faire entendre ses conseils et traiter ce grave sujet. L'opinion française commençait alors à s'animer d'un vif enthousiasme pour la cause des Grecs; le roi Charles X lui-même le partageait; d'ailleurs, ainsi que son ministère, il avait une grande préférence pour la politique qui le maintiendrait en bonne intelligence avec l'empereur de Russie.

Le ministère anglais ne s'associa point davantage aux inquiétudes de M. de Metternich. La bataille de Navarin détruisit la flotte turque; puis le royaume de Grèce fut créé, d'un commun accord, entre la France, l'Angleterre et la Russie, sans que l'Autriche voulût y concourir. La guerre éclata entre la Russie et la Turquie; et, tandis que le gouvernement français témoignait sa sympathie pour les Russes, chaque succès obtenu par les Turcs, chaque mécompte de l'empereur Nicolas était un sujet de joie manifeste à Vienne.

Le traité d'Andrinople, imposé à la Porte ottomane lorsqu'une armée russe marchait sur Constantinople, établit encore bien plus qu'auparavant la prépondérance de la Russie en Orient; elle paraissait même acceptée par les puissances occidentales, qui n'avaient porté aucun secours à la Turquie, ni par les armes, ni par les négociations.

Peu après, la conquête d'Alger et la haute protection accordée au pacha d'Égypte avaient encore abaissé la puissance ottomane.

M. de Metternich pouvait donc répondre à M. de Sainte-Aulaire, lorsqu'il était question de sauver la Turquie, que dès longtemps c'était l'Autriche qui avait pris intérêt à la puissance ottomane, tandis que la France lui portait les plus funestes coups. En ce moment même n'exigeait-elle pas, en faveur du pacha d'Égypte, les conditions les plus dommageables au sultan? C'était donc s'y prendre bien tard pour s'intéresser à elle et pour la protéger.

Toutefois M. de Metternich convenait qu'il était indis-

pensable de la défendre contre la Russie. — « Au point, disait-il, où en sont les choses, il vaudrait mieux pour l'Autriche courir le risque d'une guerre d'extermination que de voir la Russie s'agrandir d'un seul village aux dépens de la Turquie. » — Ce n'est pas qu'aucune idée de guerre se présentât à l'esprit de M. de Metternich; il pensait qu'une déclaration de l'Autriche, de la France, de l'Angleterre et de la Prusse, qui comporterait garantie de la plus complète intégrité de l'empire ottoman, et l'engagement que les quatre puissances prendraient de s'opposer à tout agrandissement de la Russie, seraient la précaution la plus efficace et la plus sûre pour l'avenir. En même temps, cette précaution ne serait pas une offense à l'empereur Nicolas, puisqu'il protestait contre les vues d'ambition qu'on lui supposait. Ainsi la paix de l'Europe ne serait point troublée.

En réalité, le premier intérêt pour M. de Metternich était, à ce moment, de ne pas se brouiller avec la Russie. Il fallait sans doute l'arrêter dans son agrandissement, ne point la laisser peser sur l'Europe. Mais sous la menace des révolutions, lorsque la France ne semblait pas avoir un gouvernement sur lequel on pût entièrement compter, rompre l'accord et l'intimité entre les grandes puissances non constitutionnelles eût été un acte d'imprévoyance coupable. Il ne se montrait donc ni effrayé ni irrité de l'intervention de la Russie dans la querelle du sultan et de Méhémet-Ali, non plus que de cette armée russe sur le rivage du Bosphore. Il savait bien et disait ouvertement que la politique de l'empereur Nicolas consistait essentiellement à ne point admettre que les autres grandes puissances intervinssent dans les affaires de Turquie, et qu'il entendait les traiter toujours avec le gouvernement ottoman, sans aucune délibération ou médiation européenne. Néanmoins M. de Metternich croyait ou feignait de croire que, dans la circonstance actuelle, l'empereur Nicolas retirerait ses

troupes sans rien exiger de la Turquie, ne fût-ce que par ménagement pour l'Autriche, et pour ne pas troubler la bonne intelligence entre les deux puissances.

Le traité d'Unkiar-Skelessi démentit bientôt après l'espérance de M. de Metternich. Il y était stipulé qu'une alliance défensive contre toute attaque extérieure ou intérieure était conclue pour huit années entre la Russie et la Turquie; le cas échéant, la Russie fournirait à la Turquie toute l'assistance qui lui serait nécessaire, soit par terre, soit par mer. Un article supplémentaire obligeait la Porte à fermer, en cas de nécessité, les Dardanelles à tout vaisseau étranger.

La Turquie se trouvait ainsi réduite à une sorte de vassalité; l'armée égyptienne avait repassé le Taurus. La crise du moment était terminée par un triomphe complet de la politique russe.

La France et l'Angleterre firent entendre des protestations à Saint-Pétersbourg et à Constantinople; cette démarche constata seulement que la Porte ottomane acceptait en toute confiance, ou plutôt en toute soumission, le protectorat de l'empereur de Russie. En fait, c'était lui qui avait efficacement pris la défense de la Turquie et l'avait préservée des attaques du Méhémet-Ali.

Le pacha n'en demeurait pas moins puissant et menaçant; la Grèce était devenue indépendante; la Servie se soulevait; les principautés danubiennes étaient provisoirement occupées par la Russie. Ce traité, odieux aux Turcs, rendait le grand-seigneur impopulaire; l'opinion musulmane plaçait, disait-on, ses espérances et son orgueil sur le pacha, dont la position en Europe se trouvait encore agrandie. On s'en réjouissait en France, on s'en inquiétait en Angleterre; car l'établissement d'une souveraineté indépendante en Égypte pouvait rendre plus difficiles les communications du commerce anglais.

La ruine de l'empire ottoman paraissait donc plus im-

minente que jamais, et tous les cabinets prévoyaient que son sort serait bientôt la question qui préoccuperait l'Europe. Ainsi qu'il était facile de le prévoir, M. de Metternich ne s'associa point au mécontentement et aux protestations de la France et de l'Angleterre contre le traité d'Unkiar-Skelessi. Il pouvait y voir un manque d'égards pour l'Autriche, qui n'avait été ni consultée, ni prévenue, mais il n'y trouvait aucun motif actuel d'inquiétude. La France et l'Angleterre étaient déterminées à ne plus laisser la Turquie à la merci de l'empereur Nicolas : c'était une garantie dont l'Autriche recueillerait l'avantage, sans avoir à diminuer en rien l'entente amicale des deux empereurs.

Tout au contraire M. de Metternich pensait plus que jamais à resserrer les liens de la Sainte-Alliance; non point dans une intention hostile à la France : personne plus que lui ne désirait que l'Europe conservât la paix ; mais comme il s'inquiétait du progrès des opinions révolutionnaires et même des idées libérales, il imaginait que l'Autriche, la Russie et la Prusse, en déclarant hautement qu'elles étaient unies dans les mêmes sentiments et dans les mêmes volontés pour réprimer dans leurs États, et au besoin par voie d'intervention dans les États de leurs voisins, toute insurrection ou révolte, imposeraient à l'Europe entière. Cette attitude comminatoire lui paraissait une précaution efficace contre les révolutions, par conséquent utile pour la conservation de la paix. Dans cette pensée il proposa une entrevue entre les trois souverains; le motif de ce congrès devait être solennellement avoué; une déclaration communiquée à toutes les puissances de l'Europe ferait ensuite connaître leurs intentions.

Le projet du prince de Metternich ne fut pas mis à exécution tel qu'il l'avait conçu. Le roi de Prusse, fidèle à sa prudence habituelle et à la politique de neutralité du cabinet de Berlin, refusa de se rendre à l'entrevue et se borna à envoyer M. Ancillon, son ministre; l'empereur de Russie

était dans une disposition très-différente, et passa quelques jours avec l'empereur d'Autriche à München-Grätz, près de Topliz, en Bohême.

Le résultat de cette entrevue tant annoncée, et qui avait tenu l'Europe attentive pendant quelques jours, ne répondit pas aux vues et aux espérances de M. de Metternich : aucun traité ne fut signé; aucune mesure ne fut réglée, pas même par hypothèse et pour l'avenir; aucune déclaration ne témoigna d'une détermination commune aux trois souverains. M. de Metternich, M. Ancillon et M. de Nesselrode écrivirent, chacun de son côté, une lettre aux représentants de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie près la cour de France, pour rendre compte de ce qui s'était passé aux conférences de München-Grätz et de ce qui avait été convenu, ou plutôt de ce qui avait été dit. Les représentants des puissances étaient autorisés à donner communication verbalement ou par écrit, du contenu de la lettre qui leur était adressée. Ils se rendirent séparément chez M. le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères.

Il était évident, d'après le texte des trois lettres et le langage des trois ministres, que chaque souverain avait pris part aux conférences dans un esprit différent, dans des dispositions, sinon contradictoires, du moins inégales en vivacité.

La dépêche de M. de Metternich, selon les habitudes de sa rédaction, s'étendait en considérations générales, en principes abstraits, en déductions doctorales où se complaisait cet homme d'État doué d'un esprit si pratique et d'une si grande sagacité d'observation. Il disait « que les gouvernements constitutionnels avaient nécessairement une prédilection pour des doctrines et des opinions conformes à leurs institutions, et qu'ils les considéraient comme les meilleures. Ainsi, ils voyaient sans crainte, et même avec satisfaction, leurs développements et leurs progrès; donc, ils étaient indulgents, et peut-être sympathiques,

aux efforts tentés pour établir les mêmes formes de gouvernement dans d'autres États. Mais, sous l'apparence d'idées libérales, en se masquant sous un désir de justice et d'amélioration, un système de propagande, qui étendait son influence sur toute l'Europe, conspirait pour ruiner les institutions consacrées par le temps, pour bouleverser la société et violer tous les droits publics et privés. Un pareil système était hostile à tous les gouvernements quelconques; tous avaient pour devoir de le combattre. » C'était ce que faisait avec tant de sagesse, de fermeté et de dévouement, le roi Louis-Philippe, et le chancelier d'Autriche se répandait en louanges de ce prince.

Mais on pouvait ne pas réussir à déjouer les machinations auxquelles se livrait une vaste et dangereuse faction; elle pouvait troubler la paix publique dans quelques États, et les livrer à de funestes agitations qui les mettraient dans le cas de réclamer l'appui de leurs alliés. Ainsi était amenée la conclusion. — « Cet appui ne leur manquerait pas, et toute tentative qui serait faite pour s'y opposer serait considérée par les trois cours comme une hostilité dirigée contre chacune d'elles. »

Cette communication fut reçue par le duc de Broglie avec hauteur; elle lui sembla une offense à la dignité de la France. Il trouva que les éloges adressés au gouvernement du Roi cachaient mal une insinuation injurieuse, et semblaient supposer une connivence avec la propagande révolutionnaire. La menace adressée à la France était contraire aux convenances, d'autant qu'elle était parfaitement inutile, puisque le gouvernement du Roi avait hautement reconnu que l'intervention était de droit, lorsque les intérêts d'une puissance étaient compromis et menacés. Ce principe de conduite avait été pratiqué de part et d'autre; l'occupation d'Ancône et le siége d'Anvers en étaient la preuve, et c'est ce qui arriverait encore si une armée étrangère entrait en Belgique, en Suisse ou en Piémont.

Cette réponse fut envoyée en communication aux représentants de la France dans les cours étrangères et reçut une grande publicité. Le cabinet de Vienne ne s'attendait pas à l'effet que produiraient l'entrevue de München-Grätz et l'inutile déclaration qui en était émanée. La menace adressée au gouvernement français avec tant d'égards et de ménagements dans la forme, et la réponse qu'il avait faite, contribuaient à le faire paraître plus fort et mieux établi.

M. de Werther, ministre de Prusse, et le comte Pozzo, ambassadeur de Russie, en communiquant à M. le duc de Broglie la détermination de München-Grätz, détermination qui n'avait rien d'actuel, semblèrent s'acquitter d'une vaine formalité, et la réponse qui leur fut faite n'eut pas le même ton que les paroles dites au chargé d'affaires d'Autriche.

M. de Metternich ne se montra nullement mécontent de l'accueil fait à sa dépêche et ne témoigna aucun regret ni mécompte du mauvais succès des conseils qu'il avait donnés. Une circonstance insignifiante donna lieu cependant à quelques explications assez vives entre M. de Sainte-Aulaire et lui. — Le chargé d'affaires d'Autriche, en rendant compte de ce qui lui avait été répondu, avait omis de joindre le Piémont à la Belgique et à la Suisse, où une intervention étrangère amènerait une armée française, avait dit M. le duc de Broglie; M. de Metternich maintint obstinément que cette menace avait été ajoutée après coup et l'écrivit ainsi à la cour de Turin. Comme maintes fois cette intention hypothétique du gouvernement français avait été annoncée, il importait peu qu'elle eût été exprimée une fois de plus. C'est ce que l'ambassadeur représenta au prince de Metternich, en répétant formellement que telle était l'intention de la France.

Leurs relations de confiance et de goût mutuel ne furent troublées ni en cette occasion, ni dans aucune autre. M. de Sainte-Aulaire avait tous les avantages qui devaient lui

donner une excellente position dans la société viennoise. Il trouvait naturellement sa place dans cette aristocratie exclusive, qui ne formait pas une cour, tant la simplicité de mœurs de la maison de Lorraine comporte peu le faste de la représentation; elle était plutôt une noble coterie, où l'on vivait entre soi, sans s'occuper de ce qui n'entrait pas dans le cercle de ses sentiments, de ses idées, de ses impressions; où la conversation facile, naturelle, élégante, avait les formes de l'esprit, même lorsqu'elle n'en avait pas la réalité. Les opinions politiques auraient pu diminuer la bienveillance pour l'ambassadeur du roi Louis-Philippe; mais l'empereur François, le prince de Metternich et les principaux conseillers du gouvernement impérial avaient, dès le premier moment, témoigné quelle était leur pensée sur la révolution de Juillet et quelle conduite devait être suivie. C'était assez pour que la société, par insouciance autant que par obéissance, ne s'occupât point des affaires de l'État, et accueillît avec une bienveillance empressée un ambassadeur, gentilhomme, aimable, spirituel, et qui d'ailleurs ne se serait pas laissé dire ce qu'il ne lui convenait pas d'entendre. Ainsi tout contribua à rendre le séjour de Vienne agréable à M. de Sainte-Aulaire. Et comme le succès d'une ambassade ne consiste pas uniquement dans la politique, Mme de Sainte-Aulaire y avait sa part. La grâce de son esprit, le charme de son caractère, l'élégance de ses manières, faisaient de son salon un centre où affluait avec empressement l'aristocratie autrichienne.

L'ambassadeur de France était non-seulement bien venu et entouré de considération, mais cet accueil constatait que l'opinion était de plus en plus disposée favorablement pour le souverain et la nation dont il était le représentant.

Toutefois, M. de Sainte-Aulaire savait bien qu'il ne fallait pas juger sur ces apparences les sentiments réels de la cour impériale. Il ne se faisait pas l'illusion où se laissaient aller le roi Louis-Philippe et la famille royale. Le Roi sup-

posa qu'un mariage pouvait resserrer les liens entre les deux maisons royales, déjà rapprochées l'une de l'autre par beaucoup d'alliances et une parenté très-proche.

Rien ne devait être traité officiellement dans cette importante affaire : le Roi y voyait un intérêt de famille, plus qu'un calcul politique. M. le duc d'Orléans et M. le duc de Nemours arrivèrent à Berlin au commencement de mai 1836 ; ils y furent reçus, comme on en avait d'avance la certitude, avec tous les témoignages d'une bienveillance empressée, et le roi de Prusse leur montra une amitié toute paternelle.

De là ils se rendirent à Vienne, où les attendait un semblable accueil : c'était ce dont M. de Sainte-Aulaire avait donné l'assurance, sans jamais avoir dit qu'un autre succès fût vraisemblable. L'Empereur et sa famille traitèrent les jeunes princes comme parents, et comme les fils d'un grand souverain, ami de l'Autriche. Leur séjour fut une série de fêtes. — « Vous savez, » écrivait alors M. de Sainte-Aulaire, « combien a été grand le succès de M. le duc d'Orléans ; les opposants sont restés dans l'isolement ; tous les gens considérables affluaient dans mes salons et se faisaient présenter aux princes. Pas une critique, pas une anecdote désobligeante n'a trouvé crédit dans le public. Il a été reconnu par tous, sans exception, qu'on ne pouvait être plus digne et plus gracieux, plus instruit et plus capable. »

L'ambassadeur n'avait rien à négocier, nulle proposition, nulle demande à faire ; c'était M. le duc d'Orléans qui devait lui-même s'occuper de réaliser le projet et les espérances du Roi son père. Il dut croire pendant quelques jours que le succès était acquis. L'archiduc Charles, dès le premier abord, l'accueillit comme un fils, se félicita de le voir souhaiter la main de sa fille ; l'archiduchesse se montra docile à la volonté de son père, qui paraissait conforme à son penchant.

Le moment semblait venu de procéder officiellement. M. de Sainte-Aulaire, selon la volonté du prince, parla à M. de Metternich, qui répondit que le mariage de l'archiduchesse était une affaire de famille et qu'il n'avait point à y intervenir. C'était un signe assuré que la bonne et sincère volonté de l'archiduc Charles trouverait un obstacle insurmontable, que l'empereur cédait à une influence de famille, et que, par des motifs politiques, M. de Metternich ne voulait pas la combattre. M. le duc d'Orléans n'alla pas plus loin; l'archiduc Charles lui apprit, les larmes aux yeux, que le mariage était impossible; ainsi il n'y eut ni demande adressée à l'Empereur, ni refus officiel.

Le prétexte, ou peut-être le motif qui fut employé pour s'opposer aux intentions de l'archiduc Charles, fut le danger continuel où vivait la famille royale de France, la menace persistante d'une révolution, les séditions qui se succédaient d'année en année, les tentatives d'assassinat, et surtout l'horrible attentat de Fieschi. Quelques jours plus tard, on aurait pu ajouter à cette liste le crime d'Alibaud.

Les relations de l'Autriche avec la France restèrent les mêmes; de part ni d'autre aucune inimitié, aucun mécontentement ne furent exprimés. Toutefois, la bonne intelligence de la France et de l'Angleterre devint de plus en plus la politique du cabinet des Tuileries, au grand déplaisir des puissances continentales.

L'Orient n'avait pas cessé d'être une cause menaçante de perturbation pour l'Europe. Le pacha d'Égypte, dans son ambition conquérante, continuait à menacer la Turquie. Rien n'avait été réglé définitivement entre le sultan et Méhémet-Ali. L'armée égyptienne avait repassé le Taurus et occupait la Syrie; mais cette province n'avait pas été concédée au pacha d'Égypte : il était censé la régir au nom et sous l'autorité du sultan, comme pacha révocable à volonté. Pendant l'année 1834, il eut à y réprimer le soulèvement de presque toutes les populations, qui trouvaient

son joug plus dur et plus onéreux que celui de la Porte ottomane.

Voyant ainsi la domination de Méhémet-Ali mal assurée, le sultan revint au projet de le détruire, ou du moins de diminuer son territoire et sa puissance. En même temps, écoutant les conseils de la France et de l'Angleterre, il opérait de grandes réformes dans son gouvernement et surtout dans son régime militaire; il tentait d'avoir une armée régulière et disciplinée. La protection qu'il avait sollicitée et obtenue de la Russie avait excité la méfiance des puissances occidentales; lui-même savait que ce patronage serait une domination. La Porte ottomane commença dès lors à rechercher l'appui de l'Angleterre; quant à la France, elle se montrait si favorable au pacha d'Égypte qu'il y avait peu à compter sur son appui.

Méhémet-Ali, jugeant que la Porte ottomane trouverait des protecteurs et des auxiliaires parmi les puissances européennes, se trouvant lui-même empêché par la rébellion de quelques-unes de ses provinces d'Afrique et d'Asie, proposa, comme un arrang ment définitif, que les pachaliks d'Égypte et de Syrie deviendraient héréditairement une vassalité souveraine pour lui et pour sa famille. Cette négociation n'eut pas de suite; le sultan ne voulait point que la Syrie fût comprise dans l'institution d'un état presque entièrement soustrait à sa dépendance. Dès lors il fut évident que la guerre ne tarderait pas à se rallumer entre Mahmoud et son vassal. Aucune des puissances européennes ne souhaitait ce nouveau conflit; il rendait nécessaire de traiter les graves questions, sur lesquelles on n'espérait pas s'entendre; la paix du monde pouvait en être troublée.

Toutefois le gouvernement anglais, et surtout son ambassadeur à Constantinople, encourageaient le sultan dans ses projets et ses préparatifs contre Méhémet-Ali; au contraire l'ambassadeur de France arrêtait par ses représenta-

tions le moment de l'explosion. Un traité de commerce conclu entre l'Angleterre et la Turquie, traité auquel la France fut engagée à prendre part, précipita les événements. Méhémet-Ali, agissant déjà comme souverain indépendant, refusa d'abord de s'y soumettre; puis il s'engagea à s'y conformer après plusieurs années de délai. Au mois de juin 1839, la flotte ottomane sortit des Dardanelles, et une armée turque s'avança en Syrie jusqu'à l'Euphrate.

Une note fut adressée aux représentants de l'Autriche et de la Russie, pour annoncer que le sultan ne pouvait endurer plus longtemps l'insolence d'un pacha rebelle et ne se soumettrait jamais à ses prétentions exorbitantes.

Ibrahim, qui commandait l'armée égyptienne, se tint d'abord sur la défensive et obtempéra aux avis de l'officier français, qui avait été envoyé auprès de lui. Mais la position que les Turcs occupaient lui semblant mettre son armée en danger, il livra bataille le 24 juin à Nézib et remporta une victoire complète; les Turcs furent mis en déroute. Rien n'aurait arrêté le vainqueur; mais, ayant égard à l'intervention de la France, il suspendit sa marche et n'avança point sur la route où il n'aurait rencontré aucun obstacle.

Aussitôt que cette guerre avait paru inévitable et prochaine, les cabinets des grandes puissances s'étaient émus. De tous côtés on désirait sincèrement que la paix de l'Europe ne fût pas troublée. M. de Metternich, qui la souhaitait plus qu'aucun autre, crut que l'occasion était favorable, non-seulement pour régler le différend du sultan et du pacha par une délibération commune des grandes puissances, mais pour donner, par une transaction solennelle, une garantie européenne à l'intégrité de l'empire ottoman. Il fit part de ses vues à M. de Sainte-Aulaire, et indiqua Vienne comme le lieu le plus convenable pour la conférence où cette grande question serait traitée. Le roi Louis-Philippe, qui, lui aussi, ne voulait point la guerre, accéda

facilement à cette pensée. En Angleterre, le ministère paraissait convaincu que l'empereur Nicolas ne voudrait pas se départir des articles d'Unkiar-Skelessi et qu'il fallait envoyer une flotte et une armée à Constantinople. Lord Ponsonby contribuait surtout à donner cette crainte à son gouvernement; il ne s'agissait de rien moins que de prendre les devants, de faire passer les Dardanelles aux escadres anglaises et françaises. — « Nous avons juré, disait-il, de brûler la flotte russe à Sébastopol, et nous tiendrons ce serment. »

Sans aller aussi loin et aussi vite, les gouvernements français et anglais firent savoir à la Russie que, si elle envoyait, selon le traité d'Unkiar-Skelessi, une armée au secours de la Turquie, les escadres entreraient par les Dardanelles et arriveraient devant Constantinople. Aussi, lorsque les négociations commencèrent, M. de Nesselrode pouvait dire : — « C'est donc de la Russie qu'il s'agit, et non point de la Turquie. »

M. de Metternich ne négociait point avec la Russie sur un pareil ton. Son insistance, pour décider l'empereur Nicolas à entrer dans une délibération européenne, n'avait rien de menaçant; il parlait au nom de l'intérêt bien entendu de la Russie, et faisait appel à la sagesse de l'Empereur, qui était fort mécontent de cette initiative prise par le cabinet de Vienne, mais ne montrait aucune irritation. Après avoir hésité quelques jours, il annonça verbalement à l'ambassadeur d'Autriche qu'il enverrait un plénipotentiaire à la conférence de Vienne; lui aussi ne voulait point la guerre, et ne pouvait rester exposé à voir le sort de l'empire ottoman réglé sans qu'il prît part à la délibération, ni à se trouver en face de l'alliance de la France, de l'Autriche et de l'Angleterre.

A peine l'empereur de Russie avait-il consenti à la proposition de l'Autriche qu'il apprit successivement, en très-peu de jours, la mort du sultan Mahmoud, la bataille de

Nézib et la trahison du capitan-pacha, qui avait amené la flotte turque à Alexandrie, en la livrant au pacha d'Égypte.

Les circonstances devenaient si graves qu'il était essentiel pour l'empe eur Nicolas, et même pour les autres puissances, de voir quelles allaient être les premières conséquences de la mort du sultan Mahmoud.

Abdul-Medjid succéda à son père sans que nul trouble éclatât à Constantinople. Aucun parti ne se déclara pour Méhémet-Ali. Il n'était pas regardé comme le puissant défenseur de l'islamisme, mais comme un vassal révolté et formidable.

Ainsi la question d'Orient se réduisit à sauver le nouveau sultan des attaques de Méhémet, à continuer de mettre opposition à la marche d'Ibrahim, et à conclure un arrangement définitif et durable, qui assurât la paix entre la Turquie et l'Égypte. C'est de quoi s'occupèrent toutes les puissances par voie de négociation, sans établir une conférence à Vienne.

La difficulté consistait maintenant à faire accepter par le pacha les conditions que lui feraient les puissances européennes. Quant à la Porte ottomane, elle était tellement disposée à se soumettre à toutes les exigences, elle était si dénuée de moyens de défense, qu'elle était sur le point de consentir aux propositions de Méhémet, et qu'un traité eût été signé sans le concours des puissances, si M. de Metternich, prévenu à temps, n'avait point décidé les ambassadeurs de France et d'Angleterre, à Vienne, à prendre sur eux la responsabilité d'envoyer, d'accord avec lui, aux agents diplomatiques à Constantinople, l'instruction de s'opposer à la conclusion de tout traité où les puissances européennes n'interviendraient pas.

Méhémet-Ali reçut en même temps l'injonction de ne point faire avancer son armée en Asie Mineure et de restituer la flotte au sultan. Il ne se conforma point à cette seconde condition; mais, en obéissant à la première, il écar-

tait une des inquiétudes qui préoccupaient les puissances : il n'était plus nécessaire de secourir Constantinople. L'empereur de Russie n'avait plus occasion d'y envoyer des vaisseaux et une armée; il ne lui fallait plus consentir à laisser en même temps entrer les escadres françaises et anglaises dans les détroits. Ainsi il était désintéressé dans les négociations qui se continuaient pour statuer quelles concessions la Porte aurait à faire au pacha d'Égypte et quelle position on lui accorderait. Sur ce point les puissances occidentales étaient loin d'être d'accord.

La France s'était éprise d'admiration et de sympathie pour Méhémet-Ali. Un mouvement d'opinion presque semblable à celui qu'avait suscité quelques années auparavant la cause des Grecs s'était déclaré en faveur du pacha d'Égypte. On se persuadait qu'il était destiné à faire régner la civilisation dans l'Orient; il prenait à son service des officiers français; il avait une armée disciplinée; le commerce était protégé; des ingénieurs et des savants étaient appelés pour fonder ou diriger des établissements publics; de sorte qu'on ne prenait pas garde à la dure oppression qu'il faisait peser sur les populations soumises à son autorité. Le gouvernement du Roi s'associait à cet entraînement. Lorsqu'il avait demandé un crédit extraordinaire pour subvenir aux dépenses que pouvaient nécessiter les circonstances, la Chambre des députés avait manifesté sa prédilection pour le pacha. Le cabinet français, tout en étant fermement résolu à sauver l'empire ottoman et à ne point le livrer à l'ambition de Méhémet, était donc enclin à ne lui rien retrancher de ce qu'il avait conquis et à lui en conférer la souveraineté héréditaire, sous condition de vassalité.

Lord Palmerston et le cabinet anglais étaient loin d'avoir la même bienveillance pour le pacha. Un transit à peu près libre, ou du moins facile, était essentiel au commerce anglais pour ses communications avec l'Inde par la mer

Rouge, et il ne trouvait point bonne volonté dans le gouvernement égyptien. D'ailleurs lord Ponsonby, ainsi que tous les membres du corps diplomatique à Constantinople, au point de vue où ils étaient placés, jugeaient l'Égypte tout autrement que l'opinion française et conseillaient de ne point lui sacrifier les intérêts de la Turquie. Dès l'année précédente il avait contribué à la détermination que la Porte ottomane avait prise de recommencer la guerre. Le bon accord entre la France et l'Angleterre n'existait donc plus sur la seule question qui restait à traiter.

M. de Metternich, depuis que les négociations étaient réduites à ce seul point, avait vu que l'Autriche ne pourrait point avoir le rôle qu'il avait espéré, et qu'il ne serait point médiateur et arbitre dans une conférence européenne qui réglerait et assurerait l'existence de l'empire ottoman. Quant à la distribution des territoires entre le sultan et le pacha, son opinion était plutôt favorable à la Porte ottomane : il ne prenait pas intérêt à un vassal en révolte, et il lui semblait qu'il n'était point à propos de dépouiller et d'amoindrir la puissance ottomane, lorsqu'il s'agissait de la maintenir et de la relever; mais avant tout il songeait à empêcher que la paix de l'Europe fût compromise par les dissentiments qui allaient s'élever sur la question égyptienne. Il eût volontiers partagé l'opinion de lord Palmerston; mais, encore que l'alliance intime de la France et de l'Angleterre l'inquiétât, comme fâcheuse pour l'indépendance des autres États européens, il prévoyait que, si la discorde se mettait entre la France et l'Angleterre, une guerre générale et funeste en pourrait résulter. Il avait donc l'intention de ménager la France, sans pourtant se joindre à elle dans son opposition à l'Angleterre. En outre, comme les projets qu'il avait laissé voir, et la pensée de placer la Turquie sous la garantie des grandes puissances contre la Russie, avaient déplu à l'empereur Nicolas, le crédit qu'il avait auparavant sur la politique russe était

fort diminué; il lui fallait donc faire montre de dévouement et d'obséquiosité pour retrouver son influence.

L'empereur Nicolas n'avait plus à craindre qu'une conférence délibérât sur ses rapports avec la Turquie. Il était dispensé de l'intervention armée stipulée à Unkiar-Skelessi, qu'il n'aurait pu exercer sans subir le concours des autres puissances, ce qui eût été plus fâcheux pour lui que de renoncer au traité. Les affaires de la Turquie et de l'Égypte, du moment que Constantinople n'était point menacé, pouvaient lui être indifférentes, et il en avait souvent parlé en ce sens. Mais, comme il l'avait prévu, cette question devait brouiller la France et l'Angleterre : c'était depuis longtemps son désir et son espérance. Il s'empressait à assurer le cabinet anglais de son assentiment à tout ce qu'il proposerait pour dépouiller et soumettre le pacha. Le baron de Brunow, un des hommes les plus capables et les plus habiles de la diplomatie russe, apporta d'abord à Londres une proposition calculée pour obtenir l'approbation du cabinet anglais. Elle se rapportait, non pas à la distribution des territoires, mais aux moyens à employer pour soumettre le pacha. L'empereur de Russie offrait d'envoyer une armée dans l'Asie Mineure et une autre à Constantinople, tandis que les flottes anglaises et françaises se porteraient sur Alexandrie. Le cabinet de Vienne avait connaissance de cette proposition et y avait accédé; mais le ministère anglais ne l'accueillit point et pensa, comme le gouvernement français, qu'avant de décider quels moyens coercitifs seraient employés contre le pacha d'Égypte, il était nécessaire de déterminer quelles conditions lui seraient faites et signifiées.

Ce fut sur ces conditions, longtemps débattues, que, pendant plus de six mois, le cabinet des Tuileries ne réussit point à se mettre d'accord avec lord Palmerston. D'un côté on voulait que la souveraineté héréditaire accordée au pacha comprît la Syrie ainsi que l'Égypte; de l'autre on con-

sentait à lui laisser une portion de la Syrie, mais seulement durant sa vie. Lord Palmerston était même assez disposé à agrandir cette concession, afin d'obtenir l'assentiment de la France. En même temps, il était impossible d'écarter la question des moyens coercitifs à employer contre Méhémet pour lui faire accepter les conditions qui seraient réglées par les puissances; car il s'était prononcé formellement et avait déclaré la limite des sacrifices auxquels il consentirait.

Le gouvernement français alléguait cette obstination du pacha pour se refuser aux projets plus ou moins conciliants proposés par lord Palmerston. On lui disait qu'employer la force armée pour vaincre les refus de Méhémet, ce serait entreprendre une guerre dont les suites étaient incalculables; car on se faisait aux Tuileries des idées exagérées de sa puissance, de l'état de son armée, de son influence sur les populations musulmanes. — La Turquie, disait-on, est sans défense. Il faudrait donc envoyer des troupes dans l'Orient ou appeler les armées russes dans l'Asie Mineure. Dans les pays non civilisés, où l'on ne trouverait aucune ressource, où il y aurait à combattre des soldats sans discipline qui se disperseraient devant le vainqueur, où l'on serait environné d'une population fanatique, la guerre pouvait se prolonger pendant un temps indéfini. On saurait quand elle commencerait, mais nul ne pouvait prévoir quand elle serait terminée. — Le Caucase et l'Algérie étaient présentés comme exemples. Il ne fallait donc pas engager l'Europe dans une pareille entreprise, dont une perturbation générale pouvait être la conséquence.

Ces considérations ne changeaient point la volonté de lord Palmerston. Il ne croyait pas que le pacha fût si redoutable; les informations qu'il recevait de Constantinople ne lui faisaient pas prévoir que sa résistance fût si difficile à vaincre. D'ailleurs, malgré son désir de garder des ménagements envers la France, son caractère irritable ne de-

vait pas laisser espérer qu'il ferait le sacrifice entier de son opinion. Peut-être aussi ne voulait-il pas que la France, dans une si grande question, demeurât arbitre souverain d'une affaire où toute l'Europe était intéressée, et soupçonnait-il qu'aux Tuileries on désirait et l'on espérait avoir ainsi le premier rôle. Il était assuré qu'à Saint-Pétersbourg un assentiment empressé serait donné à tout projet qui ne serait pas agréé par la France : non point que l'empereur Nicolas prît un intérêt véritable à ce que pourrait être un partage de la Syrie; mais faire subir un échec au gouvernement du roi Louis-Philippe, rompre l'accord qui unissait la France et l'Angleterre, c'était pour lui une sorte de victoire.

La disposition de M. de Metternich n'était pas la même. Rien dans cette affaire d'Orient ne s'était passé comme il l'aurait voulu, comme il l'avait espéré. Ses projets avaient été repoussés, moins par les autres cabinets que par les événements; son influence était annulée. C'était à Londres, et non à Vienne, que la négociation était suivie. Maintenant son discernement ne lui servait qu'à reconnaître les conséquences funestes qui pouvaient sortir de la situation. Moins que jamais il ne voulait se séparer de la Russie; ce n'était pas le moment d'être en mauvaises relations avec l'Angleterre. Et pourtant, si la France était écartée de cette délibération européenne, elle pouvait ressentir si vivement cette offense que la paix de l'Europe en serait troublée et qu'on pourrait voir renaître les guerres et les révolutions. Terminer les affaires d'Orient, sans que la France y prît part, lui semblait une périlleuse extrémité. Telles étaient les pensées du chancelier d'Autriche, et M. de Sainte-Aulaire les connaissait, même lorsqu'elles ne lui étaient pas confiées. Il ne se trompait pas sur le peu de compte qu'il fallait tenir des ménagements gardés avec la France, et prévoyait, peut-être plus qu'on ne voulait le croire à Paris, que la signature du ministre autrichien serait apposée à côté de

celle du ministre de Prusse, dont la disposition était la même, et de celle de M. de Brunow, pour sanctionner le projet où persisterait lord Palmerston.

Ce projet de partage fut communiqué à l'ambassadeur de France. L'administration du pachalik d'Égypte était héréditairement concédée à Méhémet-Ali et à ses descendants; la partie méridionale de la Syrie, avec la forteresse d'Acre, serait aussi sous son administration, mais pour sa vie seulement.

L'ambassadeur de France n'était point autorisé à adhérer à ce projet. Le gouvernement du Roi, y voyant une concession de lord Palmerston, conçut l'espérance d'obtenir davantage; il savait que les autres membres du cabinet britannique hésitaient beaucoup à se séparer de la France. Le ministère français présenta donc encore des objections. Le 15 juillet 1840 le traité fut signé par les quatre puissances.

Ce dénoûment n'avait pas été prévu à Paris. On y avait vécu dans l'illusion que l'Autriche et la Prusse ne risqueraient point la paix de l'Europe, et que lord Palmerston n'entraînerait pas le consentement de ses collègues.

Lord Palmerston, en communiquant le traité, protesta qu'il n'entraînait point une rupture avec la France; que l'alliance subsistait toujours; que les avis pouvaient différer sur une question particulière sans que le bon accord sur le système politique cessât d'être le même. Enfin son langage était d'autant plus conciliant qu'il venait de consommer un acte qu'on devait regarder comme une offense.

L'Autriche et la Prusse s'empressèrent aussi de donner les plus amicales assurances. Même à Saint-Pétersbourg, les apparences ne ressemblèrent pas à un triomphe obtenu sur un ennemi.

Le cabinet des Tuileries ne témoigna d'abord aucune irritation; tout en voyant un mauvais procédé dans la signature du traité délibéré sans que la France fût représen-

tée à la conférence, il exprima le vœu et l'intention que la paix de l'Europe n'en reçût aucune atteinte, et invita même le pacha à accéder aux conditions qui lui étaient faites. Méhémet s'y résigna, en réclamant toutefois que la Syrie entière lui fût accordée viagèrement.

Le sultan, en réponse à cette soumission qui n'était pas complète, proclama la déchéance de Méhémet-Ali. Cet acte n'était point une conséquence nécessaire du traité du 15 juillet; il émanait de la Porte ottomane, sans aucun concours des puissances. L'Autriche et la Prusse le désavouèrent hautement, et le ministre de Russie à Constantinople s'y était opposé; lord Palmerston assura que la Porte ottomane ne le considérait que comme une menace qui n'engageait à rien. La vérité était que lord Ponsonby l'avait provoqué.

Le gouvernement français ne pouvait se laisser braver ainsi, ni laisser mettre en question non plus seulement l'étendue des territoires qui resteraient soumis à Méhémet-Ali, mais l'existence de sa puissance en Égypte, même comme vassal : le complet anéantissement du protégé de la France n'était pas admissible. L'empire ottoman n'en deviendrait pas plus fort, et n'en resterait que plus exposé à la domination ou à la conquête de ses puissants voisins. L'équilibre de l'Europe en demeurerait troublé. M. Thiers était alors ministre des affaires étrangères; il avait ressenti vivement, comme une offense et une menace faites à la France, la signature du traité du 15 juillet; il s'était refusé à croire, comme lord Palmerston le déclarait, que ce dissentiment sur la question d'Égypte ne changerait rien aux bons rapports de la France et de l'Angleterre et au système de politique de l'Europe. Il répondit : — « Quand on aura poursuivi, sans nous et malgré nous, un but que nous croyons mauvais; quand on aura à cet effet formé une alliance trop semblable aux coalitions qui ont ensanglanté l'Europe, croire qu'on retrouvera la France sans défiance,

sans ressentiment d'une telle offense, c'est se faire de la fierté nationale une idée qu'elle n'a jamais donné au monde. »

A ce langage, qui semblait présager le renouvellement des guerres dont il rappelait le souvenir, s'ajoutèrent des préparatifs militaires annoncés avec éclat, la construction des fortifications de Paris, une excitation de l'opinion publique par des articles de journaux qui représentaient la France menacée et menaçante. Il semblait même qu'on ne craignit point de réveiller les passions révolutionnaires comme auxiliaires de la défense du territoire.

Toutefois le gouvernement du Roi ne voulait point la guerre ; il avait déclaré qu'aucun secours ne serait donné à Méhémet-Ali ; il l'engageait encore à réduire ses prétentions jusqu'aux termes du traité du 15 juillet ; il faisait rentrer l'escadre française à Toulon. Il supposait que la crainte de la guerre conseillerait aux puissances européennes plus de ménagements et d'égards pour la France.

Une autre illusion venait de se dissiper ; l'escadre anglaise avait trouvé peu de résistance et s'était emparée de Beyrouth et de Saint-Jean-d'Acre. Une insurrection de toutes les populations de Syrie détermina Méhémet-Ali à rappeler son armée, et à signer le 27 novembre, avec le commodore Napier, une convention par laquelle il s'engageait à évacuer la Syrie entière, et à restituer la flotte turque, dès qu'il aurait reçu du sultan l'investiture héréditaire de l'Egypte, que le commodore Napier était autorisé à lui promettre, au nom des puissances, sous la réserve plus apparente que réelle du consentement de la Sublime-Porte.

Ainsi fut terminée, avec une facilité qui n'avait pas été prévue, une question qui avait failli troubler la paix de l'Europe. C'était surtout en France qu'on avait cru aux graves et funestes conséquences du traité du 15 juillet et des mesures prises contre le pacha d'Egypte. Il était vaincu et soumis ; mais comme le gouvernement du Roi avait déclaré

qu'il ne se regardait comme appelé à prendre fait et cause pour lui que dans le cas où l'on voudrait le dépouiller de l'Égypte, l'abaissement auquel il se résignait n'était pas un cas de guerre.

M. de Sainte-Aulaire se trouvait en congé lorsque fut signé le traité où la France n'avait point participé; il retourna aussitôt à son poste. Le prince de Metternich était alors aux eaux en Bohême. Ainsi que le supposaient l'ambassadeur et le ministère français, il était inquiet de ce qui pourrait advenir d'une rupture entre la France et l'Angleterre; la signature du traité par quatre puissances seulement lui paraissait une faute et un manque d'égards; du moins il en parlait en ces termes. Il avait toujours cru à la résistance du pacha et ne prévoyait pas sa chute rapide. Son avis était qu'on ne lui fît pas des conditions dures, et qu'en modifiant celles du 15 juillet on opérât un rapprochement avec la France; car on ne pouvait, selon lui, se hâter trop de se remettre cinq ensemble.

Les événements contribuèrent plus efficacement à ce dénoûment que les conseils du chancelier d'Autriche. Il s'était empressé d'engager la Porte à donner son assentiment aux promesses faites au pacha par le commodore Napier, et à ne point écouter les conseils excessifs de lord Ponsonby. Ce fut seulement le 13 février 1841 qu'un hatti-schérif du sultan assura l'hérédité du pachalik d'Égypte à Méhémet-Ali, en déterminant les conditions de vassalité auxquelles il serait soumis.

Ces conditions étaient si onéreuses, si peu compatibles avec la mesure de souveraineté dont un grand vassal doit jouir, que le pacha protesta, toutefois sans se mettre en rébellion; ses réclamations parurent justes à l'Autriche, à la Prusse, et même à lord Palmerston. Quant à la France, elle n'avait point à s'immiscer dans l'exécution d'un traité auquel elle avait refusé de concourir.

Au moment où tout avait paru terminé, l'Autriche, la

Prusse et l'Angleterre avaient jugé nécessaire qu'une nouvelle convention, portant garantie à l'intégrité de l'empire ottoman, fût l'œuvre commune des cinq grandes puissances, et qu'il fût ainsi constaté que, sur cette question générale et de si haute importance, l'accord existait entre elles. C'était la meilleure combinaison pour que la France reprît sa place dans les délibérations européennes. Son gouvernement y était fort disposé; mais il fallait que préalablement tout fût réglé entre la Porte et l'Égypte, et que le traité du 15 juillet eût sa complète exécution, de telle façon que cet acte n'eût plus d'existence réelle.

La France, en s'associant à la conférence qui devait donner à l'empire ottoman les garanties souhaitables pour le repos de l'Europe, différa la signature de ce nouveau traité jusqu'au moment où il fut statué sur les représentations du pacha contre les conditions que le sultan voulait lui imposer. Ses réclamations furent presque entièrement admises, et dès lors sa soumission fut complète.

Un traité entre les cinq puissances fut donc signé le 13 juillet 1841. Il y était stipulé que le sultan, conformément à l'ancienne règle de l'empire ottoman, devrait toujours fermer le passage des Dardanelles et du Bosphore à tous les bâtiments étrangers, tant que la Porte se trouverait en paix.

Cette disposition, exprimée dans le texte du traité, ne laissait plus subsister le traité d'Unkiar-Skelessi. Mais aucun article ne garantissait d'une manière expresse l'intégrité de l'empire ottoman; seulement le préambule s'exprimait ainsi : — « Les souverains, persuadés que leur union et leur accord offrent à l'Europe le gage le plus certain de la conservation de la paix générale, ont voulu attester cet accord en donnant à Sa Hautesse une preuve manifeste du respect qu'ils portent à ses droits souverains, ainsi que du désir de voir se consolider le repos de son empire. »

Le fait même de cet accord des cinq grandes puissan-

ces, et de l'acte solennel qui le constatait, établissait comme un principe désormais admis dans le droit public européen que toute question, qui intéressait les droits souverains du sultan, serait désormais traitée en commun par les grandes puissances.

Ce dénoûment, dont l'importance était bien plus grande pour l'Europe que le traité de l'année précédente, faisait cesser l'isolement où la France avait pu un moment se trouver, et rétablissait les bonnes relations qu'elle avait auparavant.

Le cabinet autrichien avait constamment désiré cette issue de négociations. Le prince de Metternich y avait activement travaillé, sachant que le cours naturel des choses et l'intérêt bien entendu de l'Europe entière, poussaient à ce but.

Dès qu'il n'y eut plus de doute sur le succès, M. de Sainte-Aulaire retourna en France. Depuis huit ans il était en Autriche, et, quoique cette ambassade convînt beaucoup à ses goûts, qu'il y fût environné d'une honorable bienveillance et d'une haute considération, elle le retenait loin de sa nombreuse famille et de la société de ses amis. Il avait manifesté le désir de quitter la carrière diplomatique, à moins qu'il ne convînt au Roi de le nommer ambassadeur à Londres.

Dans son désir de se retrouver en France et d'y vivre en repos et en loisir, il avait souhaité d'être de l'Académie française. — « Cette espérance me convient parfaitement, écrivait-il à un de ses amis, et me sourit à l'horizon. Dans un avenir qui n'est peut-être pas loin, je discuterai les articles du dictionnaire plus volontiers que des notes diplomatiques. » — Le 7 janvier 1841, lorsqu'il était encore à Vienne, il fut élu, comme successeur de M. le marquis de Pastoret.

Il fut reçu le 8 juillet 1841; son discours fut, comme tout ce qui sortait de sa plume, facile sans négligence, élé-

gant sans recherche, ingénieux sans affectation, animé de nobles pensées, sans efforts ni déclamations. La vie et les œuvres de M. de Pastoret le conduisaient à parler des phases successives et diverses de la Révolution, et de leur influence sur les opinions et les doctrines politiques. Il traita un si grave sujet avec impartialité et modération, se tenant toujours dans cette ligne qui était la sienne, et qui s'éloigne également de tout ce qui est absolu et exagéré.

Après avoir honoré la mémoire de son prédécesseur, il fut naturellement conduit à dire quel rôle les lettres avaient eu parmi cette grande perturbation de la société, quelle place elles occupaient dans la France ainsi renouvelée, et quels dangers pouvaient les menacer si elles se portaient trop vivement vers la politique. — « Ne peut-on pas craindre, disait-il, que la jeunesse intelligente se laisse entraîner dans le tourbillon des affaires, que les études tranquilles soient délaissées, et que les succès littéraires cessent d'être la première ambition des hommes de lettres? » — Plus loin il disait encore : — « Les nobles joies que l'échange des idées promet aux intelligences ont beaucoup perdu de leur douceur depuis qu'aux luttes courtoises des salons ont succédé les combats à outrance de la tribune et de la presse. Sans se décourager de la vérité, quelques-uns trouvent que c'est la payer bien cher que de lui sacrifier la paix de l'âme et le charme des relations inoffensives. »

M. de Sainte-Aulaire espérait avec raison qu'il retrouverait ce charme à l'Académie.—« Qu'il me soit permis de me rappeler devant vous le moment où, bien loin de la France, j'appris la précieuse faveur que vous aviez daigné m'accorder. J'eus peine à contenir ma joie. Je sentis tout ce qu'une telle distinction avait de flatteur. Je m'enorgueillis pour mes enfants et pour moi-même, en pensant que mon nom serait inscrit deux fois à la suite des grands noms dont la France s'honore. Mais ce n'est point là surtout ce qui fit battre mon cœur; ce n'est point pour cette gloire que je

me sentis surtout reconnaissant de votre bienfait. Il me sembla que vous veniez de m'assurer un heureux calme pour le reste de ma vie, l'Académie m'apparut comme l'arc-en-ciel pendant l'orage; je la parais de tous les charmes de l'activité et du repos, de la gloire et des affections douces. »

Peu de mois après, M. de Sainte-Aulaire fut nommé ambassadeur à Londres. Il occupa pendant cinq années ce poste éminent, avec le même succès que ses ambassades précédentes; il a joui en Angleterre de la même considération qu'à Rome et à Vienne; il y a représenté la France avec la dignité de son caractère et la distinction de son esprit. Pendant cette mission il n'eut à traiter aucune de ces questions difficiles qui auraient pu compromettre la bonne intelligence entre les deux gouvernements. Le ministère de sir Robert Peel et de lord Aberdeen venait de succéder au cabinet qui avait signé sans la France le traité du 15 juillet, et qui, malgré son empressement à rétablir les relations amicales, n'avait pas dissipé le ressentiment et la méfiance de l'opinion française. Ce nouveau ministère était destiné à être longtemps aux affaires et à entretenir cette entente qui fut appelée cordiale. Pendant presque toute la durée de son ambassade, M. de Sainte-Aulaire n'eut pas de rapports avec d'autre ministère : il y eut en diverses occasions des dissentiments, des mécontentements accidentels, des explications à donner de part et d'autre; mais les deux gouvernements communiquaient facilement. La similitude de leurs formes constitutionnelles, l'analogie qu'un même degré de civilisation établit entre les deux nations, les rapports personnels que leurs hommes d'État peuvent avoir entre eux, le désir sincère de maintenir un accord qui tenait l'Europe en paix, calmaient les inquiétudes passagères et confirmaient de plus en plus cette bienveillance réciproque. M. de Sainte-Aulaire avait les qualités qui convenaient pour entretenir cette harmonie; il avait

l'habitude et le goût du mouvement parlementaire. Sa conversation, animée à Vienne par l'esprit de société, se portait volontiers à Londres sur les intérêts politiques. Les rapports étaient devenus si fréquents entre les deux pays qu'il y avait peu de différence entre les salons des deux capitales. D'ailleurs elles sont si rapprochées l'une de l'autre, le voyage était si prompt et si facile, qu'il n'était presque point séparé de sa famille et de ses amis.

Cependant M. de Sainte-Aulaire s'était toujours proposé de passer ses dernières années dans son pays, dans son intérieur domestique, parmi ses enfants, auprès de sa mère, qui, malgré son grand âge, conservait toutes les facultés de son âme. A quatre-vingt-dix ans passés, ses affections n'avaient point cessé d'être tendres; son jugement n'était pas moins ferme; son esprit n'était pas moins présent; sa vie semblait se prolonger pour aimer son fils. Il se décida à quitter la carrière diplomatique, à jouir du loisir et du repos, à donner dans sa pensée une plus grande place aux sentiments pieux qui ne s'étaient jamais affaiblis en lui : en un mot, à mettre, comme on parlait du temps de Port-Royal, un intervalle entre la vie et la mort.

Le changement de ministère et l'injuste irritation excitée en Angleterre par les mariages espagnols décidèrent peut-être le moment de sa retraite. Il a raconté dans ses Mémoires quelle était alors sa disposition. — « Je me sentais encore assez d'activité et de force physiques pour fournir quelques campagnes diplomatiques; mais je réservais à mon pays ce qui me restait de santé et d'aptitude aux affaires; je n'entendais pas renoncer entièrement à la politique. L'expérience que j'avais acquise dans ma longue carrière diplomatique me permettait d'espérer quelque influence à la Chambre des pairs, quand je reparaîtrais à la tribune dont je n'avais pas tout à fait perdu l'habitude; je comptais sur la bienveillance et croyais avoir assuré à ma vieillesse « otium cum dignitate, » dernière condition du

sage. » Après avoir dit quels projets et quelles espérances il avait formés pour sa vieillesse, il ajouta : — « Vanité de la prévoyance humaine! »

Il avait quitté son ambassade en 1847; six mois après survenait la révolution de 1848. Quelques passages d'une lettre qu'il écrivait peu de semaines après la catastrophe témoignent de l'état d'esprit où elle le laissait.

— « Nous avons en arrière quarante années de sympathie dans la vie active, et nous en sortons en même temps avec des sentiments pareils. Que de choses nous avons vues et faites ensemble! carrières administrative, parlementaire, diplomatique, nous ont été communes : il nous reste l'Académie..... Je ne crois pas à la durée de la république; sans doute, après de longs orages, le vaisseau sera poussé dans un port, peut-être en des terres inconnues; en attendant, il faut se résigner au mal de mer. »

Il se sentait découragé, et parfois, jetant un coup d'œil sur le passé, il concevait du doute sur telles opinions qu'il avait professées; il se reprochait ses illusions; mais comme ses intentions avaient toujours été pures et désintéressées, il éprouvait non pas du repentir, mais de la tristesse. — « Quoi qu'il arrive, disait-il, j'ai dit un dernier adieu à la politique active. »

Mais son esprit n'avait rien perdu de sa vivacité; il avait besoin de lui donner un emploi, et son intelligence ne pouvait rester oisive. — « Je déteste le présent, j'espère peu de l'avenir; mais j'aime à revenir sur le passé, et je m'en occuperai tout le temps que Dieu me laissera sur la terre. Ne faites-vous pas quelque projet semblable? Il me semble que mes Mémoires pourraient former une histoire de la diplomatie sous le dernier règne. J'ai déjà commencé ce travail par l'Italie. Le bouleversement de février m'encourage à continuer ma besogne. Les événements de notre époque seront odieusement travestis si nous les livrons à l'appréciation des nouveaux hommes d'État. »

Déjà il avait écrit quelques notices sur des personnes de sa famille; il ne les destinait point à la publicité; elles étaient écrites pour ses enfants, afin de conserver les traditions héréditaires. Comme tableaux de mœurs, comme peinture de la société française avant la Révolution, et de l'esprit qui y régnait, ces notices sont une lecture instructive et agréable.

M. de Sainte-Aulaire ne s'était point trompé en comptant sur l'Académie pour charmer et occuper ses vieux jours; elle lui devint un intérêt continuel. Il était assidu aux séances; son caractère bienveillant et aimable, sa parfaite politesse lui avaient conquis l'amitié de ses confrères. Il s'acquittait avec goût de tous les devoirs académiques; il prenait part à toutes les discussions, et, pour parler plus exactement, aux conversations où, conformément aux habitudes et à la tradition de l'Académie, les opinions, quelque différentes qu'elles soient, s'expliquent avec de mutuels égards, comme entre gens de bonne compagnie. Dans les commissions chargées d'examiner les ouvrages présentés au concours, il en prenait scrupuleusement connaissance, et, lorsque l'Académie délibérait pour donner le prix, il les analysait avec finesse et clarté.

En 1849 il fut chargé, comme directeur, de faire le rapport sur les prix de vertu. Après avoir donné de justes louanges à la pensée de M. de Montyon, qui avait voulu que ces prix fussent exclusivement réservés aux Français pauvres qui se signaleraient par des actes charitables; après avoir remarqué que si le bienfaisant testateur avait, à juste titre, voulu honorer et récompenser seulement la vertu du pauvre, ce n'était pas, remarquait M. de Sainte-Aulaire, à dire pour cela que la charité n'existe pas dans le cœur des riches. — « Cette vertu, disait-il, fleurit dans tous les rangs de la société civile. Dieu a voulu qu'aucune des conditions de la vie ne fût exempte d'épreuves et de souffrances; mais à côté de chaque infortune, il a marqué la

place de la bienfaisance. Le nombre des malheureux qui souffrent n'est pas plus grand que le nombre des cœurs généreux qui consolent. »

Cette pensée le conduisait à rendre un juste hommage qu'accueillirent d'unanimes applaudissements. — « Il doit être permis de le dire, le riche ne s'est jamais plus occupé du pauvre que pendant les dernières années de la monarchie. Les plus augustes exemples nous enseignaient la bienfaisance, et trouvaient partout des imitateurs. Pendant près de vingt ans, nous avons vu un ange de charité sur le trône ne chercher d'autres distractions aux soucis du rang suprême que le bien qu'elle pouvait faire. Aujourd'hui Marie-Amélie n'est plus entourée par le prestige des grandeurs humaines; mais je ne crains pas qu'une voix s'élève pour me démentir si je dis que personne ne l'a jamais implorée sans en recevoir un bienfait, que personne n'a pleuré devant elle sans voir des larmes dans ses yeux. Ceci n'est pas une disgression; je crois être dans le cœur de mon sujet quand, ayant à parler de malheurs et de bienfaisance, je rappelle Marie-Amélie. »

Cependant M. de Sainte-Aulaire poursuivait la tâche qu'il avait entreprise; il travaillait à ses Mémoires, au récit des affaires qu'il avait traitées, des négociations qu'il avait conduites, des circonstances où il s'était trouvé dans ses ambassades. Déjà il avait écrit les ambassades de Rome et de Vienne. Il ne destinait pas ses Mémoires à une publicité actuelle; bien qu'il ne révélât aucun secret d'État, aucune intrigue ignorée; bien qu'il appréciât les personnes avec bienveillance plutôt qu'avec sévérité, il ne croyait pas convenable de parler à la génération vivante de ce qu'il avait observé ou appris dans la position officielle où l'avait placé la confiance de son gouvernement; mais il crut pouvoir sans indiscrétion en lire des fragments dans les séances particulières de l'Académie. Ceux de ses confrères qui ont entendu cette lecture peuvent promettre à la prochaine

génération le même plaisir que goûtèrent les lecteurs, qui virent paraître les correspondances ou les Mémoires restés manuscrits pendant le règne de Louis XIV, et qui apprirent ainsi à connaître d'une manière plus exacte et plus vivante une époque peinte jusqu'alors d'après les apparences extérieures ou officielles, et jugée par des historiens prévenus ou mal informés. Les Mémoires de M. de Sainte-Aulaire ne sont pas sans quelque rapport avec la manière du dix-septième siècle. Ils ont l'attrait du naturel, de la facilité, de la sagacité d'observation; on peut en dire ce que Montaigne dit d'un historien qui, du reste, a peu d'analogie avec M. de Sainte-Aulaire : — « Ils représentent l'homme de bon lieu élevé aux grandes affaires. »

Ainsi se passait la vie de M. de Sainte-Aulaire, telle qu'il l'avait souhaitée et préparée : une honorable retraite; une famille nombreuse unie autour d'un père qu'elle aimait et respectait; une société d'anciens amis; le loisir et l'occupation; un esprit toujours raisonnable et modéré, que l'âge et l'expérience avaient rendu calme et sage sans diminuer la vivacité des impressions; une piété éclairée et pratique qui lui donnait la paix de l'âme.

C'est au milieu de cette douce situation que le malheur vint le frapper cruellement. Sa mère, qu'il avait toujours tant aimée, qui tenait tant de place dans sa vie, était parvenue à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans; il devait craindre de ne la point conserver longtemps; mais il semblait que son âme ne vieillissait pas. Lorsqu'elle s'éteignit, veillée par sa belle-fille dont les soins lui étaient doux et chers, elle avait voulu épargner à son fils de douloureuses impressions : elle s'était cachée de lui pour mourir. Le coup n'en fut pas moins rude. — « Je ne vois pas trop ce qui me reste à faire dans ce monde, écrivait-il; c'est à présent à mon tour d'en sortir. Dieu me préserve d'avoir d'autre perte à subir dans ma famille. »

Cette nouvelle douleur ne lui fut pas épargnée. Trois

mois après il perdait sa fille, Mme de Langsdorff. M. de Sainte-Aulaire n'avait plus assez de force pour soutenir tant de malheur; il tomba malade; puis il y eut un peu de mieux. Mais il se sentit frappé. — « Je viens d'être très-souffrant, écrivait-il, et je le suis encore. Je me désole d'ajouter aux préoccupations de ma pauvre famille, qui en a déjà tant : je n'ose lui répondre qu'elle soit au bout. Je crois cependant qu'un triste spectacle plus ou moins prolongé est tout ce qu'elle a à craindre pour cette fois, et qu'il y a encore de l'huile dans la lampe; mais il ne faudra pas un fort coup de vent pour l'éteindre. »

Toutefois aucun symptôme grave n'inspirait de vives inquiétudes à sa famille; elle le croyait seulement menacé d'infirmités communes à la vieillesse; l'abattement qu'on remarquait parfois en lui était trop justifié par les douleurs de l'âme. Il n'était pas alité, et retrouvait souvent la forte et aimable liberté de son esprit. L'abbé de Beauvais, son ami, vint le voir à Étioles dans les premiers jours de novembre. Cette visite fut pour M. de Sainte-Aulaire une grande joie, et devint bientôt une précieuse consolation pour sa famille.

En voyant l'hiver approcher, les médecins conseillèrent à M. de Sainte-Aulaire de revenir à Paris pour y être plus à portée de leurs soins. Le 10 novembre il quitta Étioles avec sa femme et deux de ses enfants. Le voyage se fit si bien qu'il put lire tont haut dans le chemin de fer qnelques pages du discours de son pieux ami, Mgr. l'évêque d'Orléans; il arriva chez lui sans trop de fatigue, et les médecins ne lui trouvèrent point de fièvre. Le 12 il vit son plus intime ami, le duc de Broglie, qui le quitta sans concevoir la moindre inquiétude.

Ce fut à la fin de cette journée que l'état de M. de Sainte-Aulaire changea subitement; avant minuit, une crise violente et inattendue l'enleva à tous ceux qui l'aimaient si chèrement et si justement.

C'est ainsi que se termina la vie d'un des hommes les

plus honorables, les plus distingués et les plus aimables de son temps.

Il avait placé son bonheur sur les affections de famille et sur la sympathie de ses amis, non point sur le faste des distinctions sociales, ni sur les succès politiques et littéraires; il désira que sa mort fût solennisée seulement par les prières de l'Église, à laquelle il avait été, pendant toute sa vie, attaché par la foi et l'obéissance. Aucun discours n'interrompit les pleurs de sa famille et des pauvres réunis autour de la tombe où il repose dans le cimetière d'Étioles.

ÉLOGE

DE

M. LE COMTE MOLÉ

Prononcé le 8 mai 1856

A LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

MESSIEURS,

« L'an dernier, à pareil jour, j'avais l'honneur d'entretenir la Société de l'Histoire de France des *Mémoires de Mathieu Molé*. Je disais que nous avions rempli un devoir en publiant une série de documents qui témoignaient avec détail et exactitude des vertus et des mérites de ce grand magistrat, dont le nom a conservé une gloire nationale; dont le souvenir rappelle l'amour de la justice, le courage contre le désordre, l'aversion de la tyrannie et le respect pour la puissance légale. J'étais alors loin de prévoir qu'une année serait à peine écoulée que, dans ce même lieu, j'aurais à déplorer avec vous la perte cruelle que nous avons faite et à rendre hommage à la mémoire du dernier descendant de Mathieu Molé, qui, portant ce beau nom, a su s'en rendre digne.

Il m'en a coûté pour me résoudre à m'acquitter du devoir que m'impose l'honneur d'être votre organe. Les douleurs intimes éprouvent une sorte d'éloignement et de gêne à se répandre en public, à s'exprimer par des discours of-

ficiels, à donner une forme oratoire aux sentiments, à prononcer une sorte de jugement, au lieu de se livrer à de sympathiques regrets.

Mais ce n'est pas à ses amis seulement que M. Molé est regrettable; s'il manque à leur affection, s'il y tenait une place qui reste vide, il manque aussi à son pays que, pendant sa vie entière, il a servi et honoré. Sans toucher à la vie privée, sans essayer de dire les qualités de son âme, la douceur de son commerce, le charme de son esprit, la sincérité de ses amitiés, j'aurai assez à dire de son existence publique, de la carrière qu'il a parcourue et de la place qu'il a occupée dans le service de l'État. Je vous rappellerai aussi son goût pour les lettres, les jouissances qu'il y cherchait pendant ses loisirs, et le regret, que souvent il a exprimé, de ne pas s'être consacré à des occupations pour lesquelles il sentait son aptitude.

Né en 1781, M. Molé avait neuf ans lorsque l'Assemblée constituante, espérant donner à la nation des garanties de justice et de liberté plus complètes et plus efficaces, abolit le Parlement. Quatre ans après, le président Molé de Champlâtreux était, avec l'élite de la magistrature, traduit devant le tribunal révolutionnaire, dans la salle Saint-Louis, où avait siégé le Parlement. Le principal chef d'accusation était une protestation contre le décret d'abolition. Cette pièce avait été saisie chez M. de Rosanbo. L'enveloppe portait pour suscription : « En cas de mort, ce papier devra être remis entre les mains de M. de Saron ou de MM. de Champlâtreux, de Gourgues, d'Ormesson, Gilbert de Voisins. » — « Qu'auriez-vous fait de ce dépôt s'il vous eût été remis? demanda le président du tribunal aux magistrats indiqués par cette note. » — Ils ne lui répondirent pas, mais s'adressant à M. de Rosanbo, M. de Saron lui dit : — « Je vous prie, monsieur, d'agréer le témoignage de ma reconnaissance pour la confiance dont vous m'avez honoré. » — M. de Champlâtreux et les autres présidents à

mortier s'associèrent à cette réponse. Tous furent envoyés au supplice le jour même.

Déjà emprisonné après le 10 août, M. de Champlâtreux avait, par les actives démarches de sa famille et la fidélité d'un ancien serviteur, échappé aux massacreurs soldés de la commune de Paris; les juges du tribunal furent plus impitoyables.

Tels étaient les souvenirs d'enfance de M. Molé; avant l'âge de quatorze ans, il se trouva orphelin; les biens de sa famille étaient confisqués; sa mère ainsi dépouillée, et le cœur brisé par son malheur, cherchait dans une ardente piété la résignation chrétienne.

Quand furent passés les plus mauvais jours de la tyrannie révolutionnaire, M. Molé, dont les études classiques avaient été interrompues par ces circonstances funestes qui toutefois mûrissaient son esprit et développaient sa raison, se fit un devoir vis-à-vis de lui-même d'acquérir l'instruction et les connaissances qui ne pouvaient plus être demandées à l'éducation publique. Un vieil ami de sa famille l'aida dans ses études littéraires, et il suivit les cours de la première École polytechnique.

Il se maria fort jeune, en 1798, mais n'en continua pas moins le train d'études et de lectures conforme à son goût et à ses habitudes. Dès lors, il avait cette gravité mêlée de finesse et de douceur, ce caractère sérieux qui laissaient deviner des impressions vives et des sentiments contenus. Son goût pour la conversation des gens d'esprit, pour une société où il trouvait du mouvement, de l'intérêt et de l'instruction, avait l'occasion de se satisfaire. La société de sa belle-mère, madame de La Briche, s'était, pendant la Révolution, composée en grande partie d'hommes de lettres. Les persécutions révolutionnaires les avaient dispersés; mais lorsque les temps devinrent meilleurs, lorsque le gouvernement consulaire eut rappelé les bannis, accordé protection et faveur aux proscrits, lorsque revinrent en France, M. de Fontanes,

M. de Bonald, M. de Châteaubriand encore ignoré mais bientôt illustre, M. Molé eut la satisfaction et l'avantage de vivre, lui bien jeune encore, au milieu d'une société d'hommes distingués, non pas seulement par un esprit littéraire, mais par la raison, les opinions, l'expérience, ou les méditations profondes. M. Joubert, ce penseur si sage, cet appréciateur si fin des œuvres de l'esprit et des sentiments de l'âme, se prit surtout de goût pour M. Molé et sut apprécier tout ce qu'il valait alors, tout ce qu'il pouvait valoir ensuite. M. Pasquier, qui devait entrer dans la carrière des affaires publiques et la parcourir avec lui, était aussi de cette société.

M. Molé ne songeait point encore à la vie politique. Son esprit était suffisamment occupé; il faisait provision de pensées sérieuses, observait, en les appréciant, les événements et les hommes. Il voyagea en Angleterre pendant la paix d'Amiens; ce lui fut une occasion pour examiner un gouvernement et un ordre social si différents de la France.

Ce fut peu après qu'il écrivit les *Essais de morale et de politique*. Ce livre fut fort remarqué, et apprécié diversement, non point quant au talent que personne ne contesta, mais quant aux opinions. Dans un temps où tous se soumettaient volontiers et presque avec reconnaissance au pouvoir absolu, beaucoup de lecteurs s'étonnèrent toutefois, ou, pour parler plus exactement, se scandalisèrent de voir un jeune auteur de vingt-cinq ans professer une morale si austère, et la présenter comme un devoir plutôt que comme un sentiment; cela semblait très-nouveau au lendemain du dix-huitième siècle. Dans l'ordre politique, on était encore plus surpris de tant d'insistance sur le principe d'autorité. Les critiques ne réfléchissaient pas que récemment l'anarchie, cette autre tyrannie, n'avait cédé qu'à une volonté souveraine. C'était d'ailleurs méconnaître le véritable esprit de cet ouvrage. M. Molé avait pris goût aux formes tranchantes et aux assertions absolues du style de M. de Bo-

nald, mais il n'avait ni adopté, ni reproduit les systèmes et les conséquences excessives de la *Théorie du pouvoir civil et religieux*. Nous citerons ici un passage qui témoigne de la véritable disposition où se trouvait l'auteur; il expliquera l'intention de son livre et aussi la résolution que M. Molé devait prendre bientôt après.

« Un bon gouvernement est celui à l'ombre duquel on vit; une société est bien constituée, ses institutions sont bonnes, lorsque les individus qui la composent jouissent d'une existence qui est complète, c'est-à-dire, lorsqu'ils vivent de toutes leurs facultés, en les dirigeant vers un but qu'ils ont choisi. En effet, quel plus beau spectacle que celui d'une multitude d'hommes tellement occupés du but qu'ils veulent atteindre, qu'il s'oublient eux-mêmes dans leurs efforts. Je les vois s'élançant dans toutes les carrières et produisant une félicité générale en ne croyant obtenir que leur propre bonheur. Quel noble orgueil ils éprouvent en s'apercevant de la grandeur qu'ils ont causée! Mais qui doit jouir davantage encore? C'est le prince, qui, du haut de l'empire, excitant et encourageant leur ardeur, trouve des prix pour tous les triomphes et voit se former à ses pieds un siècle auquel il va donner son nom. »

Ainsi, en plaçant de si hautes espérances sur le grand homme qui venait de changer son épée de général pour le sceptre impérial, M. Molé n'oubliait pas sous quel noble aspect lui avait apparu la constitution du peuple anglais.

Il savait bien aussi à quelles conditions peuvent s'établir la liberté et la résistance légale au pouvoir arbitraire : l'ordre politique ne lui semblait avoir d'autre base solide que l'ordre social. — « Le despotisme, disait-il, s'établit en retranchant tous les intermédiaires : alors le trône domine seul, et domine tout; les commandements qui tombent de si haut renversent ceux qu'ils frappent, écrasent au lieu d'incliner ceux qui doivent obéir. Le despote agit immédiatement sur toutes les classes et sur chaque individu. Il

frappe le pauvre à l'insu du riche; et le riche, sans pouvoir comme sans défense, demeure exposé à ses coups. Le despote tremble à l'apparence d'une hiérarchie; il ne reconnaît que des favoris et des esclaves; hors de là, il n'épargne que les prospérités qu'il ignore. »

M. Molé ne craignait point que de telles paroles fussent offensantes pour le souverain tout-puissant, qui allait bientôt l'appeler au service de l'État. Il était disposé à voir en lui, non pas seulement le vainqueur de l'anarchie, imposant le calme et le silence à l'esprit révolutionnaire; mais aussi le restaurateur d'une société hiérarchique, où la justice et la raison auraient pour défenseurs et pour garants ceux des citoyens que leurs lumières ou leur situation rendaient capables de maintenir les droits de tous.

Plus tard, son illusion se dissipa; il reconnut que, constituer une nation de telle sorte que les supériorités de situation, de richesse ou d'intelligence soient employées au bien du pays, qu'elles obtiennent le respect et ne suscitent ni l'envie ni la haine, ce ne peut être l'œuvre d'un homme, quels que soient sa puissance et son génie. Le temps, le calme, l'habitude sont nécessaires pour qu'un peuple apprenne à être content de sa situation, prenne confiance en la durée, et accepte une classification qui ne peut subsister par les lois, lorsqu'elle n'est pas confirmée par les mœurs.

Les *Essais de morale et de politique* avaient mis M. Molé en évidence; M. de Fontanes parla à l'Empereur du livre et de l'auteur. C'était à l'époque où la victoire d'Austerlitz avait donné au nouvel établissement monarchique une puissance et un éclat qui semblaient assurer sa stabilité; les soins et les vues de Napoléon se portaient alors à donner à l'Empire une administration régulière, à régler l'ordre intérieur et à obtenir dans le gouvernement civil de grands et honorables résultats. Loin de craindre les hommes distingués, il aimait à les appeler à lui, pour les employer à son service et au bien du pays; aucun préjugé,

aucun souvenir des époques révolutionnaires n'avait été pour lui un motif de préférence ou d'exclusion; maintenant, il voulait introduire dans les fonctions civiles la génération nouvelle. L'institution des auditeurs au conseil d'État était destinée à servir de noviciat et d'épreuve aux jeunes gens qui se destinaient à l'administration. M. Molé fut un des premiers d'une nombreuse promotion, qui eut lieu au commencement de 1806. Son nom, sa fortune, le succès de son livre, et plus encore le jugement que l'Empereur porta, après s'être entretenu avec lui, le plaçaient, pour ainsi dire, à part de ses contemporains, auditeurs comme lui.

Une circonstance, qui suivit de près sa nomination, le mit bientôt en lumière. L'Empereur avait proposé à la discussion du Conseil d'État une question relative aux juifs d'Alsace et à l'habitude du prêt usuraire qui leur était imputée. M. Molé fut chargé de faire un rapport préliminaire; il pensa que la tolérance légale des cultes, que l'unité de législation, que l'égalité de droits civils ne pouvaient empêcher de reconnaître que la situation et le caractère des juifs devaient motiver une exception à l'uniformité de la législation, et qu'il serait nécessaire de prendre contre eux des précautions. Le Conseil d'État pensa unanimement le contraire et insista sur le maintien du droit commun. L'Empereur n'entendit point patiemment le rapport du conseiller d'État, qui développait cette opinion. Elle lui parut théorique, trop absolue et aveugle à la réalité. Il fit lire en plein Conseil le rapport de M. Molé. Une enquête générale sur l'état des juifs en France fut ordonnée; la conséquence définitive fut la reconnaissance explicite et légale du culte juif, admis et réglementé par l'autorité publique. M. Molé venait d'être nommé maître des requêtes; il fit partie de la commission chargée de l'enquête, et prit la principale part à ce travail.

En 1807, il fut nommé préfet à Dijon. Il n'y passa pas

plus d'une année. L'Empereur avait voulu lui donner la connaissance pratique de l'administration et de ses détails. Il fut rappelé au commencement de 1809, et devint conseiller d'État. Peu de mois après, par un décret daté de Schoenbrunn, il fut nommé directeur général des ponts et chaussées.

C'était alors un emploi de haute importance; l'Empereur s'occupait beaucoup de cette branche de l'administration. Il aimait les grandes entreprises, les travaux gigantesques, les routes qui traversaient les montagnes, les vastes ports de mer. Il en calculait la dépense, il en suivait les progrès; sa mémoire retenait avec exactitude les distances, les obstacles à surmonter, les détails d'exécution.

Le directeur général des ponts et chaussées avait donc des rapports directs et habituels avec l'Empereur. Ce n'était pas seulement des travaux publics qu'il s'entretenait avec M. Molé. Il aimait beaucoup à converser avec les hommes d'esprit; il se plaisait à être compris par eux, à leur faire dire ce qu'il voulait savoir; il savait parler à chacun selon son caractère et la nature de son esprit; il exerçait ainsi une séduction facile, à un interlocuteur placé si haut par la gloire, la puissance et l'habileté; M. Molé n'était point insensible à des entretiens si intéressants; ces communications confiantes avaient pour lui un charme de curiosité et d'observation.

En même temps, le goût que l'Empereur avait pour lui semblait s'accroître et pouvait lui faire espérer un progrès rapide dans sa carrière politique.

En 1813, après le désastre de Leipzig et avant de commencer la glorieuse, mais fatale campagne de France, l'Empereur nomma M. Molé grand-juge ministre de la justice. Il avait alors trente et un ans; en ce moment la faveur impériale n'était plus une chance heureuse; elle ne distribuait plus des récompenses, mais demandait le dévouement.

Lorsque l'Empereur quitta les Tuileries pour se mettre

à la tête de son armée, il venait de s'entretenir longuement avec M. Molé, en toute confiance. Avec cette sûreté de coup d'œil et de jugement qui ne l'abandonnait pas plus que sa fermeté d'âme, il était sans illusions, sachant le danger d'une situation dont il calculait les chances, et qu'il eût regardée comme désespérée, s'il n'avait eu confiance dans son génie, si habile à reconnaître les fautes de ses ennemis et à en tirer un avantage immense et décisif.

M. Molé conduisit l'Empereur jusqu'à sa voiture et reçut ses derniers adieux. Il siégea dans le conseil de l'Impératrice régente. Chaque jour il écrivait à l'Empereur pour lui rendre compte des alarmes qui troublaient Paris, du découragement de l'esprit public et de tous les symptômes d'une ruine prochaine. Il se rendit à Blois avec la régente et les ministres. Lorsqu'il revint à Paris, l'Empire avait cessé d'exister.

M. Molé se trouva éloigné de la région politique et rendu pour un moment à la vie privée; il n'était pas étonné que l'esprit de réaction prît tant d'influence sur le gouvernement, et que les hommes qui avaient l'expérience des affaires ou dont le mérite avait été reconnu et employé par l'Empereur ne fussent pas appelés au service de l'État. Sans aucun retour sur lui-même, il regrettait que le Roi et les hommes honorés de sa confiance eussent des idées si incomplètes ou si peu justes de l'opinion du pays; il s'affligeait des conséquences que devaient avoir de telles erreurs.

Le retour de Napoléon réalisa bientôt les craintes que M. Molé avait conçues. Dès le soir de son arrivée, Napoléon le fit avertir; il se rendit aux Tuileries. Peut-être Napoléon s'attendait-il à le trouver mécontent et malveillant pour le gouvernement royal qui l'avait laissé à l'écart. — « Cette négligence, disait-il, lui avait paru un signe du mauvais système qu'avait pratiqué la Restauration. » — Il proposa à M. Molé le portefeuille de l'intérieur ou des affaires étran-

gères, sachant bien que M. Molé préférait ces deux départements au ministère de la justice. Il parla de l'état de la France, du réveil de l'esprit révolutionnaire, ranimé par les fautes du gouvernement de la Restauration, de la nécessité de réprimer le parti anarchique : lui offrant ainsi une tâche qu'il savait conforme à ses opinions.

Mais le temps des séductions était passé. M. Molé prévoyait avec douleur les calamités où le retour de l'île d'Elbe allait jeter la France; il refusa les offres de Napoléon, qui lui dit d'un ton plus sévère : — « Vous retournerez à vos ponts et chaussées. »

Lorsque le Conseil d'État fut appelé à rédiger un acte qui prononçait l'exclusion de la maison de Bourbon et opposait au droit héréditaire repoussé par les révolutions, une élection populaire, M. Molé ne mit point sa signature à cette délibération.

Il n'en fut pas moins placé sur la liste des membres de la Chambre des pairs instituée par l'Acte additionnel; il quitta Paris pour aller aux eaux de Plombières, comme s'il eût ignoré cette nomination.

A la seconde Restauration, le roi Louis XVIII revint à Paris, résolu à ne point laisser retomber son gouvernement dans les fautes de l'année précédente et à mettre sincèrement en pratique la charte qu'il avait donnée. Son ministère avait été composé dans cet esprit : M. de Talleyrand, M. Pasquier, M. Louis, le maréchal Saint-Cyr étaient de sûrs garants d'un système de modération et d'impartialité. M. Molé fit partie d'une nombreuse promotion de pairs, où l'ancienne aristocratie avait la plus grande part, sans exclusion systématique des hommes distingués qui avaient eu des positions éminentes, sous le gouvernement impérial.

Le ministère de M. de Talleyrand ne put subsister en face des difficultés que présentait la négociation d'un traité de paix, qui devait être si funeste à la France. Les élections rendaient son maintien encore plus impossible. Ainsi qu'il

arrive ordinairement, en France, l'opinion vaincue se trouva, au moment de sa défaite, épouvantée, timide et impuissante. D'ailleurs, les factions révolutionnaires, et même libérales, avaient, par passion ou par illusion, applaudi au retour de Napoléon; les opinions moyennes et modérées leur en gardaient rancune.

M. de Richelieu était loin de rapporter de l'émigration un esprit de réaction; il était royaliste, et la Révolution avait fait sur lui des impressions ineffaçables; mais il savait mieux que personne combien le parti qui ne voulait pas accepter la France nouvelle, telle qu'elle s'était faite, et qui prétendait changer ses lois et ses mœurs, était déraisonnable, excessif et dangereux pour la monarchie; il voulait que son administration fût conciliante et modérée.

Ce ministère se trouva dans une situation difficile. La majorité de la Chambre des députés, le parti qui prenait pour chef Monsieur, frère du Roi, conséquemment un grand nombre de courtisans et même quelques-uns des ministres s'irritaient de la modération de M. de Richelieu et de la confiance entière que le Roi accordait à M. Decazes. La session de 1815 se passa dans une alternative de concessions et de résistance, dans un continuel effort pour arrêter la réaction contre les personnes et pour défendre les lois ou les formes de l'administration, livrées à de continuelles attaques. Dans cette époque critique et périlleuse, M. Molé acquit une grande importance. M. de Richelieu prit goût à ses conseils et lui accorda une entière confiance. C'était par lui, surtout, qu'il apprenait à connaître la France, dont il avait été exilé pendant vingt-cinq années d'émigration. En même temps, M. Molé avait acquis beaucoup d'influence dans la Chambre des pairs. Ses formes douces, son langage conciliant et persuasif, sa gravité naturelle, qui ne l'empêchaient point de se montrer confiant et sympathique à tous ceux avec lesquels il avait des relations, lui donnèrent un crédit qui contribua au rôle de

la Chambre des pairs pendant cette session ; elle arrêta, ou du moins tempéra, par quelques *veto* le mouvement passionné de l'autre Chambre.

Ainsi l'auteur des « *Essais de morale et de politique,* » qu'on avait trop légèrement taxé de préférer le pouvoir absolu, pratiquait le gouvernement parlementaire, et en reconnaissait les avantages. Le fond de son opinion sur la politique intérieure avait toujours été la crainte de voir tomber la France sous le pouvoir d'une faction ; de là le point de vue d'où il avait apprécié le gouvernement impérial ; de là aussi sa haute estime et son attachement pour M. de Richelieu, et l'appui qu'il prêtait à son ministère.

Lorsque la Chambre de 1815 fut dissoute par l'ordonnance du 5 septembre, de nouvelles élections donnèrent au ministère la possibilité de suivre une politique sage et modérée. M. de Richelieu changea successivement la composition de son cabinet ; M. Lainé était devenu ministre de l'intérieur, même avant la dissolution de la Chambre ; M. Pasquier fut garde des sceaux, le maréchal Saint-Cyr ministre de la marine ; quelques mois après il fut chargé du département de la guerre, et M. Molé le remplaça à la Marine.

Les années 1817 et 1818 se passèrent heureusement ; une majorité libérale ; mais raisonnable, vivait en bon accord avec le ministère. De grandes lois, conformes à l'opinion générale, furent soumises à la libre délibération des Chambres. Ainsi furent réglés le recrutement et les élections ; ainsi fut établi le crédit public ; toutes les garanties essentielles furent données au vote des dépenses et des impôts. Le Roi avait pleine confiance dans son ministère, l'union régnait entre les hommes honorables qui le composaient. L'année 1818 se termina par les traités d'Aix-la-Chapelle, qui délivrèrent la France de la triste présence des troupes étrangères, stipulée par les traités de 1815.

Au moment où toutes les circonstances devaient répan-

dre dans tous les esprits le contentement et la sécurité, où le gouvernement constitutionnel semblait s'acclimater et pousser des racines vivaces, les élections témoignèrent que les opinions révolutionnaires avaient encore une force et une activité menaçantes. Un parti qui évidemment tendait, non pas à contrôler les actes du gouvernement ou à changer le ministère, mais à détruire ou avilir l'autorité royale, acquérait une action déplorable sur les élections. Il y manœuvrait avec un ensemble et une ardeur que ne pouvaient avoir les amis de l'ordre et du repos. — Bien que la majorité fût encore assurée aux opinions modérées et royalistes, on pouvait prévoir le moment où la Chambre des députés, alors renouvelée par cinquième, serait envahie par les ennemis de la monarchie. M. de Richelieu fut vivement préoccupé de cette crainte ; M. Molé partageait ses inquiétudes, ainsi que M. Lainé. M. Decazes et les autres ministres étaient moins alarmés ; le danger ne leur semblait pas imminent. Ils croyaient qu'une bonne et sage conduite réussirait à ramener l'opinion publique et à la préserver de l'influence des révolutionnaires ; la majorité du parti modéré semblait persuadée qu'en effet il ne fallait pas s'abandonner à des inquiétudes exagérées.

Ainsi divisé, le cabinet ne pouvait plus subsister, tel qu'il était. M. de Richelieu et M. Decazes, qui avaient jusqu'alors vécu en intime intelligence, différaient d'opinion sur ce point essentiel. M. de Richelieu essaya de former un nouveau cabinet et ne réussit point à décider les hommes honorables qu'il souhaitait d'avoir pour collègues, à accepter une position qui leur semblait fausse. Dès lors, il n'avait aucun moyen de sortir d'embarras ; M. Molé donna sa démission et fut bientôt imité par plusieurs de ses collègues ; le Cabinet fut dissous. M. Decazes eut à en former un nouveau. Le ministère de la police fut supprimé, et il devint ministre de l'intérieur.

Le général Dessoles fut président du conseil et ministre

des affaires étrangères. M. de Serre, dont le talent avait eu un grand éclat dans les précédentes sessions, eut le portefeuille de la justice. Le maréchal Saint-Cyr conserva le département de la guerre.

La Chambre des pairs, ou du moins une grande majorité, partageait les inquiétudes qu'inspiraient les prochaines élections et voyait avec peine la retraite de M. de Richelieu. Une proposition tendant à modifier la loi électorale fut adoptée, et M. Molé, qui était de cet avis, exerça sur ce vote l'influence qu'il avait acquise. Le ministère, craignant de perdre la majorité dans la Chambre des pairs, se décida à une nombreuse promotion de pairs, choisis, pour la plupart, parmi les notabilités du règne impérial; ce qui était en même temps un acte de fusion et de bonne politique. La Chambre des députés rejeta la proposition présentée par la Chambre des pairs. La session de 1818 se passa donc, sans que le cabinet éprouvât de nouveaux échecs, et son maintien ne fut pas mis en péril.

Les élections de 1819 réalisèrent les craintes qui s'étaient manifestées. Sans donner la majorité aux ennemis de la monarchie, elles la diminuèrent, et l'élection de l'abbé Grégoire fut un scandale, qui non-seulement exaspéra l'opinion royaliste, mais une grande partie des modérés. Évidemment, pour conserver la confiance du Roi, et pour garder la majorité, il fallait changer la loi des élections. Le général Dessoles, le maréchal Saint-Cyr et M. Louis se retirèrent; M. Decazes eut à former un nouveau cabinet. La situation devenait périlleuse; une portion de la majorité libérale, celle qu'on nommait le centre gauche, se déclarait contre une modification actuelle de la loi électorale. Les amis de M. Lainé et de M. de Richelieu étaient disposés à ne se point contenter des modifications que proposerait M. Decazes. Il choisit pour collègues M. Pasquier, M. Roy et le général Latour-Maubourg; il pouvait ainsi compter sur les suffrages du centre droit. Mais plus que jamais il avait pour

ennemis les royalistes, dont l'ordonnance du 5 septembre avait détruit la domination. Ils ne voulaient admettre aucune transaction, tant que M. Decazes resterait ministre.

Telle était la situation, lorsque l'assassinat de M. le duc de Berry vint jeter le trouble dans tous les esprits. Ce crime isolé était, au dire des royalistes exaltés, une œuvre de l'opinion libérale, une conséquence de la politique que le Roi avait adoptée depuis trois ans.

Leur exaspération était bruyante; ils s'empressèrent de saisir une circonstance qui pouvait leur être favorable; ce qu'ils voulaient avant tout, c'était renverser le ministre à qui ils avaient voué une implacable haine. Ils y réussirent, mais ne parvinrent pas encore à s'emparer du gouvernement. M. de Richelieu redevint chef du cabinet et président du conseil, bien résolu à ne pas reprendre la route qu'il avait suivie pendant son premier ministère. Il conserva les collègues de M. Decazes; M. Siméon fut ministre de l'intérieur, et M. Pasquier garda le portefeuille des affaires étrangères. M. Molé, dès le premier moment où il avait appris la déplorable mort de M. le duc de Berry, avait prévu le réveil et l'ardeur de l'opinion royaliste exagérée; il tenait pour certain qu'elle s'emparerait du gouvernement. M. de Richelieu, en se réconciliant avec ce parti, en comptant sur son appui pour avoir la majorité, ne prévoyait pas que bientôt après il lui faudrait ou obéir à ses dangereuses exigences, ou lui céder la place. M. Molé ne pensa pas un instant à courir cette chance; il avait toujours prévu que livrer le pouvoir à la politique de l'émigration, c'était amener la ruine de la dynastie.

M. de Richelieu ne réussit pas à obtenir une fidélité docile des auxiliaires auxquels il avait eu recours, et fut contraint de se retirer à la fin de 1821.

Alors commença un ministère, qui eut une durée de sept années et dont la conduite fut plus prudente et plus habile que ne l'avaient pensé les partis opposants. La nais-

sance de M. le duc de Bordeaux et le succès de la guerre d'Espagne furent pour lui d'heureuses circonstances. La nouvelle loi d'élection, et bien plus encore le découragement des opinions vaincues, lui procurèrent une sûre majorité. Il savait faire prendre patience à son parti, en lui laissant toujours l'espérance de voir la France ramenée à l'ancien ordre de choses. Le ministère n'avançait qu'avec lenteur dans cette voie.

M. Molé se trouva donc dans une constante opposition. Cette opposition ne pouvait avoir, à la Chambre des pairs, qu'un caractère de modération et de gravité; elle était inspirée par des intentions pures et par un dévouement éclairé à un gouvernement qu'elle aurait voulu voir stable et assuré de l'avenir. Il prit une part active aux grandes discussions qui honorèrent la Chambre des pairs. Ses discours sur la guerre d'Espagne et les lois du sacrilége et du droit d'ainesse furent remarqués. On y trouve les qualités distinctives de son esprit, la mesure, la clarté, la dignité du langage. Sa situation à la Chambre des pairs et dans la région politique s'agrandit encore.

Après la chute du ministère de M. de Villèle, M. Molé, ainsi que ses amis, se félicita de la direction que prenait le gouvernement du roi Charles X. Plus qu'à aucun moment, il voyait la possibilité de faire subsister ensemble la royauté et le gouvernement constitutionnel. Les passions révolutionnaires se décourageaient, les ambitions n'entraient pas encore en jeu; tous les hommes du parti royaliste que l'expérience avait éclairés et calmés, s'applaudissaient de ce moment de calme et de la popularité que semblait acquérir le gouvernement du Roi.

L'appel de M. de Polignac au ministère, et le nom des collègues qui lui furent donnés, répandirent partout la conviction que la France touchait à un moment fatal; nul espoir ne resta de détourner le Roi du péril où il allait se précipiter aveuglément; on ne douta point de la crise qui

allait jeter la nation dans les terribles hasards d'une révolution. Elle fut provoquée par les ordonnances qui abolissaient les garanties données par la charte, et elle éclata plus rapide, plus décisive et plus complète qu'on n'avait pu le prévoir. A peine resta-t-il aux hommes sensés qui avaient de l'influence dans les Chambres, quelques heures pour se décider au seul moyen qui pouvait sauver la France de l'anarchie déjà proclamée par les républicains de l'hôtel de ville.

M. Molé, reconnaissant l'empire de la nécessité et toujours guidé par la pensée de maintenir l'ordre social, la monarchie et les garanties données à la nation par la charte, crut accomplir un devoir en se rendant à l'appel du prince qui consentait à accepter cette difficile tâche; il ne se refusa point à y concourir.

Le conseil du nouveau Roi se trouva d'abord composé des hommes principaux qui, sans avoir les mêmes opinions, s'étaient sincèrement accordés dans la grande détermination que sanctionna la délibération des Chambres : elles furent l'organe légal de l'opinion universelle qui se manifestait hautement.

M. Molé fut ministre des affaires étrangères. L'occasion ne tarda point où il eut à se prononcer sur une grande question. Toutes les Puissances européennes n'avaient pas tardé à reconnaître la royauté du souverain que la France venait de se donner. La pensée d'intervenir dans les affaires intérieures du pays, de retomber dans la faute qui, en 1792, avait suscité une guerre de vingt-cinq ans et bouleversé l'Europe entière, ne se présenta même pas aux souverains et à leurs cabinets. Sans proclamer le principe de non-intervention, ils l'avaient pratiqué. Lors donc que la Belgique se souleva contre le roi des Pays-Bas et se proclama indépendante de sa souveraineté, M. Molé ne fit autre chose que réclamer une nouvelle application de la règle de conduite adoptée par l'Europe entière. Le roi de

Prusse avait d'abord voulu envoyer une armée au secours du roi des Pays-Bas, afin de remettre la Belgique sous son autorité; M. Molé déclara expressément que si un soldat prussien mettait le pied en Hollande, une armée française occuperait la Belgique. — « Votre intervention, c'est la guerre, » disait-il. — Une levée de cent mille hommes fut proposée aux Chambres. « La France, disait le ministre des affaires étrangères, ne demande rien que ce qui est juste; elle se lèverait tout entière pour la défense du moindre de ses droits. »

Alors commencèrent les négociations qui devaient se terminer par la création du royaume de Belgique dont la neutralité assurait notre frontière, tandis que le royaume des Pays-Bas, tel que l'avaient établi les traités de 1815, était une menace continuelle contre la France.

Lorsque l'expédition d'Alger avait été entreprise, le gouvernement du roi Charles X n'avait voulu contracter aucun engagement relatif aux dispositions qu'il prendrait après la conquête. L'Angleterre avait vu avec une inquiète méfiance la prise de possession d'Alger. Les termes du refus que M. de Polignac avait opposé aux questions adressées par le ministère anglais n'étaient pas absolus et pouvaient laisser supposer que la France ne résoudrait pas, sans le concours des puissances européennes, une question qui impliquait l'abolition de la piraterie, et une colonisation française sur un territoire vassal de l'Empire ottoman. M. Molé voyait combien la moindre concession pourrait irriter l'orgueil national, quel blâme encourrait le gouvernement nouveau, et enfin quels avantages la France aurait, après de grands sacrifices, à retirer de cette possession. Il répondit que le moment n'était pas opportun pour traiter cette question ; elle fut ainsi indéfiniment ajournée.

Le premier ministère qu'avait formé à la hâte le roi Louis-Philippe, ne pouvait se maintenir longtemps. Il était composé d'éléments discordants. Parmi les hommes politi-

ques qui avaient regardé cet événement comme le salut de la France, les uns avaient pensé que la forme monarchique était compatible avec le triomphe de l'opinion démocratique et qu'elle comportait des institutions républicaines : les autres avaient vu dans la royauté du duc d'Orléans le seul moyen de résister aux passions et aux chimères révolutionnaires.

Après trois mois d'une lutte intestine, le cabinet se trouva en dissolution. La majorité de la Chambre était douteuse ; la faction républicaine était ardente et semblait avoir encore le pouvoir de soulever les masses populaires ; le ministère de M. Laffitte se forma dans la pensée de ne point résister de front à cette dangereuse impulsion et de ne se pas dépopulariser en refusant toute concession. M. Molé et les ministres appartenant à la politique de conservation ne pouvaient garder place dans un cabinet qui leur paraissait un instrument de ruine ; ils se retirèrent.

Leur pronostic ne tarda point à se réaliser. Après le procès des ministres, où le concert de tous les hommes sensés parvint à faire triompher la raison et l'humanité, on vit le désordre se développer de jour en jour ; les émeutes reparurent sans être réprimées ; la guerre semblait infaillible ; le crédit public décroissait rapidement. Le ministère de M. Casimir Périer sauva la France des malheurs qui la menacaient. Sa fermeté et son courage rallièrent à lui tous les partisans de l'ordre et de la paix.

En 1832, M. Molé fut atteint au cœur par une perte cruelle. Sa fille, madame de Champlâtreux, succomba en quelques heures à une attaque de choléra ; il n'eut plus d'autres pensées que sa douleur et la crainte de voir le fléau faire de nouvelles victimes parmi ses plus chères affections ; il partit pour la Suisse et y passa plusieurs mois.

Après la mort de M. Périer, le gouvernement eut encore à se défendre contre des émeutes et des conspirations ; le

désordre fut difficilement réprimé. Le 11 octobre un nouveau ministère fut appelé aux affaires. M. de Broglie, M. Guizot, M. Thiers en firent partie. Le gouvernement prit dès lors sa force et sa direction dans la majorité de la Chambre des députés et dans les triomphes de la tribune. Ainsi se passèrent trois années heureuses et honorables. En 1836, M. Thiers fut président du conseil. A cette époque commença la funeste dislocation des hommes éminents du parti conservateur. Ce ministère dura peu, et le Roi appela M. Molé et M. Guizot pour former un nouveau cabinet. Il eût mieux valu donner cette mission à un seul, qui se serait alors trouvé le chef du cabinet.

En Angleterre les partis se soumettent librement à une discipline qui leur donne une force régulière; l'esprit hiérarchique y règne comme dans le pays; de telle sorte qu'ils ne renversent pas un ministère, sans avoir à lui substituer un gouvernement tout fait. Si un parti ne savait pas se régir lui-même et se diriger par une seule et même volonté, comment donnerait-il au pays une administration stable et respectée? En France il n'en a pas été ainsi; les partis ne reconnaissaient ni la supériorité, ni l'autorité d'un chef, et marchaient en désordre, tels qu'une armée qui n'est pas commandée. Au lieu de prendre pour guide un homme important par son habileté et son expérience, les partis se laissaient emporter par le flot de l'exagération; les courtisans d'une popularité vaine étaient préférés aux hommes supérieurs par le talent ou la sagesse. D'autres fois on a vu des partis plus honorables et plus éclairés se subdiviser en diverses coteries; ainsi se dispersaient l'influence et l'autorité d'une aristocratie dont les titres étaient le talent et le succès.

C'est ce qui advint au parti conservateur; la formation d'un ministère devint de plus en plus difficile. La discorde succéda à l'union; les nuances d'opinion devinrent des motifs de rupture; on se fit moins de concessions entre

amis, qu'on n'en accordait à ses ennemis; les questions de personnes furent plus fâcheuses que les questions de principes; chacun avait ses amis et ses protégés, exigeants ou mécontents.

Le ministère de M. Molé et de M. Guizot ne dura que peu de mois, sa retraite fut suivie d'un interrègne, où l'on reconnut qu'aucune fraction du parti ne pouvait espérer une majorité, tant qu'elle voudrait rester seule, exclusive et dominante.

M. Molé fut rappelé; dans la situation où se trouvait la Chambre des députés, il lui était impossible d'avoir pour collègues les orateurs qui ne voulaient pas le suivre sur la route dont il déterminerait la direction. Il eut donc pour collègues des hommes honorés de l'estime publique, dont le mérite et la capacité étaient reconnus, encore qu'ils n'eussent pas tout l'éclat des succès de la tribune.

Toutefois ce ministère eut la sanction de l'opinion publique; contre l'attente de ceux à qui il déplaisait, il sembla s'établir et avoir des chances de durée.

M. Molé n'était pas membre de la Chambre et n'avait point avec les députés ces rapports d'habitude et de familiarité qui sont un moyen d'influence; il ne prétendait point subjuguer une majorité par la puissance de sa parole. Lorsqu'il avait à donner des explications ou à défendre les projets du ministère, il parlait avec clarté et méthode, donnant l'idée d'une complète bonne foi et de la parfaite connaissance du sujet qu'il avait à traiter. Par ses conversations il plaisait aux députés et se conciliait leurs suffrages; ils aimaient sa politesse et sa bienveillance; il savait écouter les contradictions; il les comprenait, et avant d'y répondre, il les répétait avec une mesure et une lucidité qui charmaient l'interlocuteur et lui donnaient confiance. Il réunissait une majorité composée de tous les députés qui n'étaient enrôlés sous aucune bannière.

Le succès ne manqua point à ce ministre; il se décida à

une amnistie : mais elle donna plus de satisfaction que de reconnaissance à la faction démocratique qui avait sympathisé avec les séditions. La prise de Constantine vengea l'échec de l'année précédente ; et la conquête devint non plus seulement Alger, mais l'Algérie.

Le mariage de M. le duc d'Orléans fut aussi négocié par M. Molé.

Mais l'inconvénient et le danger de ne pas prendre dans la Chambre des députés le point d'appui du gouvernement ne disparaissaient point ; on pouvait toujours dire qu'un des grands pouvoirs de l'État semblait ne plus être qu'un corps consultatif. Pour parler plus réellement, le ministère n'avait pas à espérer le concours des hommes qui, ayant siégé dans le conseil du Roi comme chefs ou membres des divers cabinets, ne se croyaient pas à la place qui leur était due. M. Molé le savait bien ; il se serait retiré, s'il n'eût pas été manifeste que chacun des hommes de talent et de mérite qui lui étaient opposés ne consentirait pas à accepter la primauté d'un autre et à modifier ses opinions pour établir l'accord indispensable à la formation d'un cabinet.

L'union leur était plus facile, tant qu'il s'agissait de rendre impossible le ministère de M. Molé. Le mot d'ordre qui pouvait les réunir pour une attaque concertée, c'était une plainte ardente contre le gouvernement personnel du Roi, contre la situation subalterne où la Chambre des députés était placée, disaient-ils.

Pour donner plus de valeur à ces arguments théoriques, il était nécessaire de démontrer l'incapacité et la mauvaise conduite du ministère.

La lutte fut longue et acharnée ; M. Molé la soutint avec calme et dignité. Il avait à répondre à tous les « princes de la parole, » comme il les appela ; la vivacité de leurs accusations, la hauteur de leurs dédains ne lui causa aucun trouble. Sa défense avait un caractère de sincérité ; elle prouvait une connaissance complète des affaires et un sou-

venir exact des faits. Il ne craignait pas d'articuler les véritables motifs de la guerre qui lui était déclarée. — « Lorsque je vois, disait-il, ralliées dans un même effort des opinions si différentes; lorsque je vois des hommes qui s'étaient combattus avec tant de véhémence se donner la main pour amener un changement d'administration, je leur demande, au nom de mon pays : Quel système prétendez-vous faire prévaloir? Faites abstraction des noms propres, et dites nettement ce que vous voulez. »

L'honneur du combat lui resta, et, dans le vote de l'Adresse, le ministère eut une majorité de huit voix. Ce n'était pas assez pour donner force et durée au cabinet. La Chambre fut dissoute, et les élections n'amenèrent pas une majorité plus nombreuse. M. Molé savait bien qu'il ne la conserverait même pas longtemps; les majorités se fatiguent bientôt des batailles de la discussion et des hasards du scrutin; elles veulent des chefs qui n'aient pas besoin d'être secourus et sauvés tous les jours. Il donna sa démission et quitta le pouvoir, emportant pour récompense de sa conduite et de son courage un accroissement à sa renommée politique, à la considération due à son caractère, et à l'estime qu'inspirait son talent d'orateur.

Son présage ne fut point trompé; aucun accord ne fut possible à établir entre les adversaires unis pour le renverser. Un ministère semblait impossible à composer; il fallut l'urgence d'une émeute qui témoignait des progrès du désordre, pour former un cabinet. Ainsi que celui de M. Molé, il ne représenta aucun des partis.

M. Molé fut élu par l'Académie française, qui pensait alors, comme toujours, que l'éloquence fait partie de la littérature. C'est avec discernement qu'il fut choisi pour succéder à M. de Quélen, archevêque de Paris. On était assuré qu'il parlerait de son prédécesseur avec justice et convenance, qu'il louerait ses vertus chrétiennes et son courage dans la persécution. Le discours de M. Molé mé-

rita et obtint un plein succès. Dans plusieurs autres occasions, il parla à l'Académie, et toujours avec une grande distinction. Comme directeur, il eut à répondre aux discours de réception de M. de Tocqueville, de M. de Vigny et de M. Viet. A peu près dans le même temps, il prononça, à la Chambre des pairs, un éloge fort remarquable de M. le général Bernard, qui avait été son collègue comme ministre de la guerre.

Huit années se passèrent; deux ministères s'étaient succédé en 1839 et 1840; puis le ministère de M. Guizot avait eu une plus longue durée qu'aucun autre cabinet. M. Molé, sans renoncer à la vie politique, siégeant assidûment à la Chambre des pairs, ne s'était mêlé activement à aucune combinaison formée pour attaquer les ministres. Seulement, il rappelait parfois, et non sans quelque amertume, que lui aussi avait pratiqué et professé une politique de sagesse et de modération.

Le mercredi 23 février 1848, au milieu de la journée, le Roi, apprenant qu'un détachement de la garde nationale avait refusé de combattre les séditieux, espéra encore qu'il serait possible de les calmer et de reconquérir quelque popularité, en changeant de ministère. Il fit appeler M. Molé, qui, sans lui montrer aucune espérance, ne refusa point son dévouement; il demanda un délai de quelques heures pour choisir des collègues, et pour s'assurer qu'il trouverait un appui et une majorité dans la Chambre des députés. Il n'avait pas encore réuni les hommes fermes et courageux qu'il comptait associer à cette périlleuse tâche, que l'émeute avait pris un caractère de fureur qui, dès le 24 au matin, rendit impossible tout ministère, tout gouvernement, toute monarchie.

Après trois mois de désordre, après les sanglantes journées de juin, qui sauvèrent la France des horreurs de l'anarchie et du brigandage, lorsque l'Assemblée qu'on appela Constituante eut la possibilité de délibérer librement, la ville de

Bordeaux choisit le comte Molé pour représentant. Dès qu'il eut pris place dans cette assemblée, il y obtint une grande considération et une heureuse influence. Les dangers de la situation, l'état incertain et troublé de l'opinion publique ne lui causèrent aucun découragement; il forma le projet de réunir les amis de l'ordre dans un seul et même parti, en effaçant le souvenir des dissentiments qui les avaient divisés en fractions opposées. Il fallait les associer pour défendre la société encore menacée par des passions qui ne l'attaquaient plus à main armée, mais qui cherchaient à la détruire par des lois. Nul n'était plus destiné à cette œuvre patriotique; il s'y dévoua tout entier. Jamais l'esprit de conciliation, le ménagement des amours-propres, le silence sur le passé ne furent plus assidûment pratiqués. La position de M. Molé devint ainsi grande et honorable. Il était le centre de cette ligue des gens de bien; son nom, les grandes fonctions qu'il avait remplies, sa fortune, lui donnaient une importance incontestée.

Tel fut son rôle à l'Assemblée constituante, et aussi dans les premiers temps de l'Assemblée législative; mais alors d'autres difficultés et des circonstances différentes ne comportaient pas le même succès. Il ne suffisait plus d'exercer de l'influence sur un pouvoir délibératif.

M. Molé, qui n'avait jamais goûté le repos de la vie privée, dont l'activité d'esprit avait toujours eu les affaires publiques pour principal emploi, se trouva, sans regrets et sans éprouver aucun vide, ramené au foyer de la famille et au commerce intime de l'amitié. Il était jeune encore par l'âme et par l'esprit; son caractère seul avait quelque peu changé. Sous une gravité apparente, il avait toujours caché une disposition passionnée et irritable; maintenant ses opinions et ses sentiments avaient conservé leur même vivacité, mais le calme régnait en son âme. Tout en lui était bienveillant; les vieilles animosités avaient cessé. Son commerce, toujours si aimable dans l'intimité, ne l'était pas

moins pour la société dont il s'entourait. Les jouissances de l'esprit et de la conversation lui étaient précieuses. Il y avait plaisir à le voir dans cette noble demeure de Champlâtreux, qu'il avait embellie et qu'il aimait tant, au milieu de sa famille et de ses amis, se plaisant à leur entretien et jouissant de leur plaire.

C'est là que la mort est venue le surprendre, en ne lui laissant que peu d'instants pour dire adieu à ses enfants. Pendant toute sa vie, il avait professé un respect sincère pour la religion. Plus tard, de longues méditations et un retour sur lui-même lui avaient fait retrouver dans son cœur une foi plus complète et plus pratique. Elle contribua à la sérénité de son dernier âge et lui donna une fin tranquille. Elle fut imprévue, mais il s'y était pieusement préparé.

ÉTUDES HISTORIQUES.

DE L'HISTOIRE.

1828.

Histoire, du grec Ισορια, Ισορεω, s'enquérir, s'informer, rechercher, transmettre à la mémoire.

L'histoire, dans son acception la plus générale, est le récit des faits. Elle doit donc varier dans son caractère et dans son aspect, selon les faits racontés, et selon celui qui les raconte. Elle enseigne les temps écoulés, non pas seulement en rapportant les événements, mais encore, et surtout lorsqu'elle a été écrite par les contemporains, elle représente l'esprit, la vie morale de chaque époque.

L'art historique, comme tous les autres arts, a eu et doit avoir ses phases, déterminées par les phases de la civilisation. De même que les hommes et les peuples n'ont pas toujours pensé et agi avec les mêmes dispositions, de même ils n'ont pas toujours vu les faits sous le même aspect. Ce qu'a été le genre humain, l'histoire l'a été : c'était justice que la peinture variât comme le modèle. L'histoire par excellence, la seule, selon un ancien, qui mérite ce nom, c'est l'histoire écrite par les témoins oculaires. Cela est vrai, en ce sens seulement que c'est l'unique témoignage réel qui nous reste. Les générations suivantes peuvent mieux juger les faits, en pénétrer, en développer l'esprit, en connaître les causes, les effets et les rapports; toujours est-il que l'histoire devient plus ou moins leur œuvre,

tandis que sa substance essentielle, ses matériaux, sans lesquels elle ne serait pas, ce sont les faits qu'ont transmis, par écriture ou tradition, ceux qui assistaient aux événements.

Les premières histoires, comme l'esprit des premières sociétés, furent cosmogoniques, religieuses et poétiques. Soit que l'homme ait reçu les enseignements d'une révélation contemporaine de la création; soit qu'il ait débuté par l'état d'enfance et de barbarie des peuples sauvages, on le trouve toujours commençant son histoire par la création de l'univers suivie d'une action continuée et directe du créateur sur l'homme, et par des événements, qui ne sont autres que le combat des éléments et les catastrophes de la nature, ou des symboles de la destinée humaine. L'histoire primitive, comme la philosophie primitive, comme toute science primitive, reposa dans le sein de la religion. L'idée de la cause première occupa et absorba toutes les pensées de l'homme nouveau. C'est le premier comme le dernier mot de l'humanité. Les récits traditionnels de tous les peuples, l'avant-scène historique de l'Égypte, les livres poétiques de l'Inde et de la Perse, Hésiode, sont des témoins plus ou moins complets de cette première époque historique. Comme la Bible, toutes les histoires ont pour premier chapitre la Genèse.

L'âge suivant est héroïque et poétique. Les événements deviennent l'œuvre des hommes; le gouvernement direct et exclusif de la divinité a cessé. Les épopées servent de transition entre les récits cosmogoniques et mystiques et les récits réels. Lorsque de certaines habitudes se sont emparées de l'esprit des peuples, lorsque de certaines formes ont saisi leur imagination, il faut, bon gré mal gré, que toutes les idées entrent dans ces cadres, sauf à y perdre, plus ou moins, leur vrai caractère. Ainsi, nous avons vu, au moyen âge, les nations européennes ou du moins ceux qui écrivaient leurs histoires, les faire à toute force cadrer

avec les premiers livres de Tite-Live, avec les souvenirs romains, avec la prise de Troie, avec les voyages d'Hercule; tant les érudits avaient besoin de retrouver partout ce qui était l'objet de leur vénération et l'unique trésor de leur mémoire. Il en fut de même à toutes les époques de transition. L'Iliade et les autres épopées sont des histoires, mais jetées dans les moules poétiques des récits cosmogoniques. L'homme y commence son rôle, mais encore mêlé avec les dieux : les héros sont fils des dieux, dieux après leur mort; les événements passent souvent la portée humaine. L'imagination est mêlée avec la mémoire, mais en toute sincérité, sans aucun calcul littéraire; les historiens, les auteurs, n'ont pas encore paru. La croyance publique, la tradition, ont pour organe les poëtes, les rapsodes; ils répètent, et n'inventent pas, ou ne croient pas inventer.

Au seizième siècle avant notre ère, commencent la certitude historique et les historiens profanes. Cadmus de Milet fut un écrivain, et non plus un narrateur populaire et poétique. La prose s'empara dès lors de l'histoire, et la dépouilla de ce qu'elle avait de symbolique et de religieux. Il y resta beaucoup d'incroyables merveilles, mais placées sur le terrain de l'humanité. Elles étaient vraies pour ceux qui les racontaient; ainsi on voyait les choses, ainsi on les rapportait.

Plus on avançait, plus se dissipait cette enfance historique. Hécatée de Milet, Phérécyde, Charon de Lampsaque, vinrent après Cadmus; leurs écrits subsistaient encore du temps de Denys d'Halicarnasse. La vérité exacte commença à être un devoir des historiens; ils rapportaient encore des prodiges, mais sans y croire eux-mêmes; seulement ils ne pouvaient omettre ce que croyait le vulgaire, et ce qui charmait sans doute aussi leur imagination. Pour lors se faisait la séparation entre le réel et l'idéal, entre la poésie et la prose, entre les jouissances que l'homme accordait à son esprit et le positif de la vie. A ce moment,

parut celui qu'on a appelé le père de l'histoire, Hérodote : vraie transition entre l'histoire et l'épopée, il représente toute une époque de l'art. Naïf et raisonnable, exact et poétique, il réunit, par un lien commun, l'histoire des races helléniques et des nations avec lesquelles elles étaient en contact; le premier, il donna un caractère de généralité aux récits jusqu'alors propres à chaque cité, ou plutôt à chaque temple. Ses livres portèrent le nom des Muses; ils furent lus aux jeux Olympiques; il obtint et mérita une popularité homérique.

La Grèce marchait alors d'un pas rapide sur la route de la civilisation. Un demi-siècle n'était pas écoulé, que l'histoire avait pris un tout autre caractère. Il ne s'agit plus de plaire à la Grèce assemblée dans ses jeux; ce n'est plus un narrateur charmé de ce qu'il s'est fait raconter, des pays qu'il est allé visiter, des événements glorieux dont il a été témoin; le sentiment poétique a disparu. Un grave citoyen, exilé de sa patrie ingrate, plein d'un sens profond, jugeant les hommes et les faits avec une stricte perspicacité, rapporte avec un détail scrupuleux ce qui s'est passé sous ses yeux; il suit l'ordre des années, et même des saisons, explique les lois des diverses cités, leurs différences de caractère, de mœurs, d'origine; il s'interdit sévèrement toute illusion; en un mot, il fait succéder la morale à la séduction pittoresque et dramatique. Tel fut Thucydide, modèle aussi achevé, mais plus imitable qu'Hérodote, parce que les circonstances où il se forma se retrouvent plus facilement.

Xénophon s'attacha davantage au récit : il lui donna un caractère vivant et animé. Tout philosophe qu'il était, l'histoire ne fut pas pour lui, ainsi que pour Thucydide, seulement une occasion de connaître et juger. Les événements lui plaisent comme spectacle, et il aime à en reproduire le mouvement. Mais, bien qu'il raconte ses propres actions et une expédition qui faisait sa gloire, son langage

est grave. Il croirait rapetisser l'histoire, en lui donnant un intérêt individuel.

Après ces trois maîtres de l'art historique, vint la foule des imitateurs. L'histoire eut ses rhéteurs et ses sophistes. Au talent succéda le métier, à l'inspiration personnelle les procédés de la copie. Philinte de Syracuse, Éphore de Cumes, Théopompe de Chio, dont nous n'avons pas les ouvrages, mais que les critiques nous font connaître, sont les écrivains les plus notables de cette époque. Les contemporains d'Alexandre, ceux qui essayèrent les premiers de conter le grand spectacle qu'ils avaient eu sous les yeux, appartenaient déjà à un âge de décadence et de tyrannie. Déclamateurs affectés dans la louange ou la satire, prodigues de détails inutiles, aucun ne fut égal à sa tâche. Leurs livres ne nous sont pas restés; et de Xénophon à Polybe, les événements ne nous sont plus transmis par les témoins oculaires.

Polybe, l'élève de Philopœmen, dont l'âme avait puisé la force et la noblesse dans les derniers souvenirs de la liberté grecque, qui avait assisté à l'agonie de la ligue achéenne, fut un historien plein de sens et de vérité. Il voyait que le temps de la Grèce était fini et, sans illusion, il comprenait que Rome allait devenir maîtresse du monde. Ami du jeune Scipion, il fut placé de manière à connaître et juger, mieux que personne, l'état de la puissance romaine, ses ressorts, ses moyens de succès, le caractère de ses généraux et de ses hommes d'État. L'antiquité n'a peut-être pas laissé un historien plus positivement instructif que Polybe. Il n'est pas un philosophe politique et un grave citoyen comme Thucydide, ni un narrateur éloquent comme Xénophon; c'est un homme raisonnable et impartial, qui aime à se rendre compte des choses avec exactitude. Si son langage n'a point le charme que donne une imagination vive et pittoresque, il est exempt de l'apprêt des rhéteurs et de la recherche des historiens qui l'avaient précédé.

L'histoire suivit sans doute, à Rome comme dans la Grèce, la marche de la civilisation; elle fut d'abord renfermée dans les temples et consignée dans des annales pontificales. Ses origines se joignaient aussi aux âges héroïques et au gouvernement des dieux. Plus tard vinrent les écrivains, et nous voyons par Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, qui les citent souvent, que leur nombre fut considérable. Mais les Romains n'étaient pas une nation poétique; ils n'avaient pas cette heureuse facilité, ce don de l'imagination, attribut des races helléniques. Ils n'eurent point d'Homère ni d'Hérodote; tout demeura chez eux informe et rude, jusqu'à leur contact avec la Grèce. Il n'appartient pas à tous les peuples de donner naissance au génie, pendant leur période de naïveté et de barbarie; le plus souvent il leur faut attendre l'époque de la connaissance de l'art, l'époque de la réflexion, qui ne peuvent jamais revêtir le charme et la grandeur des productions instinctives et spontanées.

L'art historique des Romains ne nous a donc laissé que des monuments plus ou moins littéraires; chez un peuple toujours en travail, toujours absorbé par la vie réelle, qui n'avait jamais connu le charme du loisir, chez qui la parole même et l'art du langage étaient, dans le sénat et au Forum, une arme employée à combattre pour des intérêts positifs, l'histoire ne fut pas même envisagée comme une occupation sérieuse. Voici comme en parlait Quintilien :

« L'histoire peut aussi nourrir le discours d'une substance « féconde et agréable; mais il faut bien savoir, en la li- « sant, que les beautés qui lui sont propres doivent être « évitées par l'orateur. En effet, elle est voisine de la poé- « sie; elle est, en quelque sorte, une versification qui n'a « rien de métrique, et l'on écrit pour raconter, non pour « prouver. Son but n'est pas une action réelle, une vic- « toire actuelle. C'est pour acquérir la mémoire de l'esprit,

« c'est pour plaire à la postérité, qu'on compose une his-
« toire. Pour empêcher les récits d'être ennuyeux, il faut
« employer des tournures faciles et des expressions fami-
« lières. Pour ceux qui ont du loisir et ne s'occupent que
« d'apprendre, la brièveté de Salluste peut être ce qu'il y
« a de plus parfait; mais ce n'est pas ce qui conviendrait
« devant un juge, occupé de toute autre pensée, et le plus
« souvent fort peu lettré. Cette abondance de Tite-Live, et
« son langage, qui coule comme un fleuve de lait, ne se-
« raient pas non plus ce qu'il faut pour persuader l'homme
« qui ne recherche pas la grâce du récit, mais la vérité du
« fait. »

Quoi qu'en dise Quintilien, l'histoire, chez les Romains et à cette époque, ne pouvait pas être voisine de la poésie; mais on voit qu'elle échappait aux règles et aux procédés de cette escrime oratoire et judiciaire, qui sont venus jusqu'à nous, sous le nom de rhétorique, et qui ont longtemps imprimé à la critique littéraire un caractère étroit et pédantesque. L'histoire ne fut jamais assujettie à des formes convenues, à un langage prescrit, à des artifices de composition; elle demeura libre de recevoir l'empreinte de celui qui l'écrivait, des événements qu'elle racontait, du public à qui elle était destinée. De grands modèles furent offerts à l'imitation de la médiocrité qui n'invente rien; mais ces modèles étaient variés d'esprit, de style, de distribution : César, Salluste, Tite-Live, Tacite, offrent dans leurs écrits toute la diversité de leur situation et de leur génie.

Tite-Live, qui, le premier, raconta l'histoire générale d'un peuple et remonta à des temps qui lui étaient étrangers par leur antiquité, devait, plus que les autres, devenir un modèle imitable et classique. Il ne pouvait avoir la naïveté d'Hérodote, mais il se complut à raconter ce qu'il ne croyait pas : son imagination s'amusa des traditions populaires et sacerdotales. Les premières époques de Rome prirent, sous sa plume, la couleur du temps où il vivait. La

république romaine devint comme le héros idéal de sa composition; en ce sens, elle a quelque chose de poétique, mais non pas à la manière des premiers âges, et sans rien d'homérique. Les Romains de Tite-Live, comme les fictions de Virgile, n'ont d'autre vérité que celle des impressions de l'auteur; l'un et l'autre se plaçaient, en toute connaissance de cause, hors de la réalité; ils imaginaient les vieux siècles, mais ne les représentaient pas.

Dès ce moment, les historiens se multiplièrent plus que jamais, et l'histoire devint un des premiers intérêts de l'esprit humain. Les événements étaient grands : cette invasion de l'univers par les Romains; tous ces peuples du monde civilisé qui, pour la première fois, entraient en communication et presqu'en communauté; tous ces royaumes qui s'étaient écroulés devant la puissance romaine; le commencement du contact et de la lutte avec de nouvelles races barbares qui se pressaient autour de ce vaste empire; les révolutions de la république; ses grands hommes; le pouvoir suprême sans cesse changeant de main, et flottant au gré des convulsions sanglantes de l'armée ou du prétoire: c'était assurément un temps qui devait donner le goût et le besoin de raconter. Pour la première fois, le genre humain se faisait spectacle à lui-même. Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Appien, Arrien, Timogène dont les livres sont perdus, Théophane qui ne fut pas inutile à Plutarque, et vingt autres, réveillèrent la muse historique en Grèce; tandis qu'à Rome, Cornélius Népos, Suétone, Velléius Paterculus, Trogue-Pompée, Florus, Quinte-Curce, etc., suivirent la trace de Tite-Live ou de Salluste. Lucien compare la manie historique de son temps à l'épidémie des Abdéritains, qui couraient les rues en déclamant des lambeaux de tragédies : « On ne voit plus, dit-il, que des Hérodotes, des Thucydides et des Xénophons. »

Parmi une foule d'historiens dont les noms sont pour la plupart oubliés, et dont la postérité ne possède pas les

ouvrages, il y en eut un cependant, qui vivait à peu près dans le même temps que Lucien, et qui a pris place parmi les maîtres de l'art historique. Nul, peut-être, depuis son siècle jusqu'au nôtre, n'a mieux réussi à gagner l'affection de ses lecteurs. Plutarque a une gloire presque populaire. Son premier traducteur français a contribué à lui donner parmi nous un charme qui s'est confondu avec le mérite de l'original. La naïveté d'Amyot a passé pour celle de Plutarque; et dès lors on a commencé à parler du bon Plutarque, du vieux Plutarque. Il vivait pourtant à une époque peu naïve; époque de rhéteurs, de sophistes, de déclamation, de servitude, d'incrédulité. La vie se retirait chaque jour du polythéisme et de la société civile, et devenait l'attribut exclusif du christianisme et de la société religieuse. Plutarque n'est donc pas, tant qu'on le dit, un homme du bon vieux temps : c'était un honnête païen, qui, dégoûté avec raison du moment où il vivait, avait dirigé son goût et son imagination vers le temps passé, et s'y transportait de son mieux. Tout prêtre qu'il était dans sa petite ville de Chéronée, il ne pouvait pas adorer Jupiter et les dieux en toute tranquillité de conscience, comme s'il eût vécu du temps d'Hérodote, tandis que des philosophes niaient ces dieux et que Lucien s'en moquait. Deux siècles d'esclavage sous les Romains et leurs empereurs ne pouvaient pas non plus, quelles que fussent les franchises municipales d'une bourgade de la Béotie, inspirer à Plutarque l'amour sérieux et réel de Thucydide pour la liberté. Plutarque fut un de ces hommes qui ne veulent pas se laisser entraîner au cours de leur siècle, et qui volontairement se reportent en arrière; mais pour lui, ce fut avec un caractère calme et bienveillant; sa naïveté consista surtout à aimer le passé pour lui-même, sans allusion ni satire contre le présent.

Du reste, c'est moins l'esprit général de Plutarque qui lui a donné son influence sur l'art historique, que la forme

qu'il a adoptée. La destinée d'un peuple, le sort d'une guerre, la suite des événements enchaînés l'un à l'autre, ont sans doute un intérêt puissant; mais le premier intérêt de l'histoire, celui qui s'empare le mieux de l'imagination, c'est la sympathie pour les hommes considérés comme individus. Le passé ne vit à nos yeux que comme un drame dont les personnages agissent, parlent, sentent devant nous. La marche de l'intrigue préoccupe notre esprit; nous en suivons curieusement le développement et les scènes; toutefois le véritable attrait qui retient notre attention, qui nous attache et nous touche, c'est le spectacle de ces créatures semblables à nous, que notre pensée ressuscite pour nous associer à leur destinée, à leurs desseins, à leurs émotions, à leurs vertus, à leurs erreurs.

Les esprits éclairés, le public littéraire et philosophique s'émeut sans doute en suivant, à travers l'histoire, les vicissitudes de la noble cause de l'humanité, les progrès de la civilisation, les conquêtes de la raison. Un intérêt de patrie ou d'observation nous attache aux révolutions des gouvernements, à la naissance et au changement successif des institutions. Mais le vulgaire ne voit guère dans l'histoire que des noms propres; ils représentent à ses yeux les époques, les peuples, les idées; quels que soient notre goût et notre habitude des généralités, « nous sommes tous d'Athènes en ce point, comme dit le bon La Fontaine, » et nous aimons que le récit se rattache à un intérêt individuel. C'est en cela que Plutarque rencontra un penchant commun à tous les temps et à tous les lieux. A l'histoire générale il substitua la biographie, et c'est grâce à lui, surtout, que les grands hommes de l'antiquité sont devenus gens de notre connaissance. Dès notre jeunesse, où le coup d'œil n'embrasse pas encore les intérêts généraux de l'histoire, Plutarque et les biographes nous accoutument à vivre avec les personnages historiques : nous les aimons; nous aimons, en leur personne, leurs vertus ou leur patrie; les détails

du caractère et de la vie privée se mêlent aux circonstances de la vie publique, et donnent à l'histoire un aspect de vérité qui l'anime et la remplit de charme.

Les autres historiens de cette époque, soit Grecs, soit Romains, lorsqu'ils racontent les événements contemporains, sont de précieux témoins de la décadence de l'empire et de l'avilissement de la société romaine sous le joug des empereurs. Ces écrivains sont inégaux en véracité, en jugement, en mérite de style; mais nul n'a laissé une trace profonde, n'est devenu ni type ni modèle. Aucun n'a senti avec l'énergie de Tacite les maux et la honte de la tyrannie; aucun n'a jeté sur le cœur humain un regard si triste et si pénétrant : tous sont plus ou moins des hommes de leur temps, et ne s'élèvent pas au-dessus de lui pour le juger. On les lit pour apprendre ce qu'ils racontent et y voir ce qu'eux n'y voyaient pas; mais ils n'exercent point l'autorité du talent. Dion Cassius, Hérodien et Ammien Marcellin ont cependant mérité d'être distingués parmi cette foule.

Mais ce n'est plus seulement dans des narrations que doit se chercher l'histoire : les Pères de l'Église, leurs controverses, leurs lettres, leurs livres, sont la source féconde des connaissances historiques dès le troisième siècle et surtout dans le quatrième. Au commencement du cinquième, un disciple de saint Augustin et de saint Jérôme, Orose, donna le premier exemple d'une histoire universelle écrite dans l'unité d'une pensée morale. Il fallait le Christianisme pour considérer ainsi l'humanité sous un seul et même point de vue. Jusqu'alors elle avait manqué d'un lien commun ; sa destinée avait été dispersée parmi la diversité des peuples, des cultes, des mœurs. Du moment qu'il y avait pour l'univers une seule loi morale, le genre humain était une seule famille; il avait une seule histoire, puisqu'il marchait à un même but. L'histoire générale n'était plus un recueil de faits; elle avait un lien qui pouvait la resserrer et la résumer.

Le livre d'Orose fut conçu sur la même idée que la *Cité*

de Dieu de son maître saint Augustin. Jamais le monde n'avait été si malheureux; la domination romaine semblait n'avoir réuni tant de peuples que pour les soumettre à des calamités communes, à un désespoir universel. C'était le temps des invasions des barbares dans la Gaule, l'Italie, l'Afrique, l'Espagne; Rome venait d'être saccagée par Alaric; les empereurs ne pouvaient plus préserver aucune des frontières de leur vaste, mais nominale domination. Alors ce qui restait de païens imputa tous les maux de cette terrible époque à la religion nouvelle, qui venait de s'asseoir sur le trône des Césars. Saint Ambroise, saint Augustin, Salvien prirent la défense du Christianisme, et Orose, reprenant l'histoire entière de ce paganisme défaillant, voulut lui montrer qu'il avait toujours semé et recueilli tous les malheurs du genre humain; que le culte des passions et les observances extérieures n'avaient dû amener que discordes, guerres et cruautés; puis il présenta la religion chrétienne venant dompter tant de vices, guérir tant de maux, et contenant les germes d'une civilisation plus parfaite et plus morale. Le langage d'Orose peut bien être déclamatoire; il se peut qu'il plaide une si belle cause d'une façon étroite et partiale, mais il avait un grand dessein, et nous avons dû noter cette première histoire générale que, treize cents ans après, Bossuet devait imiter, s'il est permis de le dire ainsi.

Cependant il n'y avait plus, pour ainsi dire, de lettres romaines. La maison de Salluste avait été brûlée dans le sac de Rome par Alaric, et avec elle sembla disparaître l'histoire. Maintenant il faut la chercher dans l'empire d'Orient et sous la domination des barbares.

Rien, dans la collection Byzantine, n'est à remarquer, autrement que comme documents historiques. Procope l'historien, ou plutôt l'historiographe de Bélisaire, a attaché à son nom le souvenir d'une honteuse lâcheté. Il avait été l'adulateur de Justinien, et composa, après la mort de

cet empereur, une histoire secrète, où il épancha toute l'amertume d'une haine longtemps contenue, en accumulant sans discernement et sans garantie les anecdotes scandaleuses. Il se fit le type d'un genre qui a eu aussi ses imitateurs, le libelle historique.

De Bélisaire et de Justinien à la prise de Constantinople, l'empire d'Orient parcourut une période de neuf cents ans sans être mêlé au mouvement de l'Occident, sans faire partie de la république européenne. C'était une civilisation qui finissait, une société qui se dissolvait lentement, tandis qu'une autre civilisation était en croissance, en progrès, en fermentation. Aussi toute cette longue histoire est-elle tombée en partage exclusif aux érudits. Ceux qui ne se livrent pas spécialement aux études historiques peuvent lire les savantes recherches de Ducange, de Cousin, de Tillemont. L'esprit de Gibbon n'a pas même réussi à jeter un intérêt durable sur cette portion aride des annales du genre humain. Tant de révolutions, de crimes, de calamités ne peuvent inspirer la pitié : c'est de mépris et de dégoût qu'on est saisi en voyant cette dégradation de l'humanité. Les historiens originaux de cette fastidieuse agonie sont, dit un savant critique, « analogues aux actions dont ils parlent, où « l'on ne voit souvent ni plan, ni motifs, ni conduite; » les uns, déclamateurs ampoulés; les autres, stupidement crédules; quelques-uns écrivant l'histoire moderne et transcrivant des lambeaux d'histoire antique, étrangers à tout ce qui se passait dans le reste de l'univers.

Si, détournant nos regards de l'Orient, nous nous reportons aux nations modernes, qui prirent place sur les débris du monde romain, nous voyons d'abord que l'histoire des premières invasions des barbares doit être cherchée dans les écrivains que nous avons déjà désignés comme témoins de la décadence de l'empire d'Occident. Les Goths, les Bourguignons, les Vandales, les Lombards furent, pour ainsi dire, le premier ban des races germaines; leur do-

mination forme une époque intermédiaire où viennent se placer les grands noms d'Alaric, de Genseric, d'Alboin, d'Odoacre, de Théodoric. C'est la destruction de la puissance de Rome; ce n'est pas encore l'origine des États modernes. Quelques écrivains presque contemporains, Jornandès, qui était Goth lui-même, Isidore de Séville, Agathias, Paul Diacre, ont plus spécialement écrit les annales de ces royaumes de transition. Là encore, on trouve des documents à consulter; mais nulle part, l'originalité et le talent d'écrivain n'intéressent la postérité aux récits de ce siècle.

Plus d'intérêt s'attache à la période des secondes invasions. Là se trouve le berceau des nations européennes, au sein d'une barbarie beaucoup plus rude et plus complète que la première; car les Francs étaient des sauvages en comparaison des Goths. Les témoignages contemporains de cette époque de désastres, de massacres, de pillages, d'incendies, se trouvent épars çà et là dans des légendes, des vies des saints, surtout dans les lettres de Sidoine Apollinaire, tout empreintes de la tristesse de son temps. Le clergé, unique légataire des derniers restes de la civilisation romaine, pouvait seul garder un souvenir écrit de tant de calamités.

On arrive ainsi jusqu'au premier historien de France, Grégoire de Tours. Là, un peu d'ordre et de suite commence à s'introduire dans les tristes annales de notre première race. A travers un latin barbare, malgré une crédulité qui atteste l'état des esprits, malgré une imagination déjà accoutumée au spectacle des crimes et à la rudesse de la servitude, le prélat laisse entrevoir combien il était moralement supérieur à tout ce qui l'environnait. C'est de lui, et presque de lui seul, qu'on peut apprendre les faits de cette époque et saisir leur vraie couleur, si singulièrement dénaturée depuis par les faiseurs d'histoires de France.

Maintenant commence pour la France une série de chro-

niqueurs, qui laissent cependant entre eux des intervalles difficiles à combler, et auxquels il faut suppléer par les légendes, les titres particuliers, les actes publics, les correspondances épistolaires : c'est là tout ce qui nous reste, jusqu'au commencement de la troisième race. De même qu'il n'y avait pas encore de nation française, mais une armée de Germains opprimant la population gallo-romaine des provinces du nord, et dominant moins complétement les provinces du midi ; de même il n'y avait pas, et il ne pouvait pas y avoir, de langue nationale ni d'esprit national.

Charlemagne, dont la puissance remplissait toute l'Europe occidentale, ne put lui donner une durable unité; mais son souvenir s'empara de l'esprit des peuples. Chroniques, anecdotes, traditions populaires, qui, par la suite, devinrent une histoire poétique, s'animèrent du grand nom de Charles. Ses capitulaires, ses essais de monarchie, ses tentatives d'administration, ses conquêtes et ses voyages, laissèrent de lui des traces profondes. C'est une de ces gloires colossales, comme il y en a si peu dans le cours des siècles, qui restent dans la mémoire des peuples, indépendamment de l'art historique. Les livres ne sont pas même nécessaires pour les perpétuer; les monuments, les lieux mêmes leur servent d'annales, souvent inexactes ou fabuleuses, mais impérissables. Alexandre, César, Charlemagne, Napoléon s'élèvent ainsi, parmi nos races de l'Occident, au-dessus des proportions historiques.

Après Charlemagne, les événements ne se rallient plus à un centre commun, et flottent incertains. Il est des moments dans l'histoire, où rien ne marche à un but ; où l'esprit humain et les nations ne sont pas en progrès ; où l'on n'aperçoit pas encore d'où viendra le principe nouveau d'ordre et de perfectionnement. En même temps, les grands hommes manquent ; le temps de leur mission n'est pas encore arrivé. Alors, c'est vainement que les royaumes se déchirent, que les rois sont détrônés, que les armées

combattent et s'exterminent ; à peine la postérité daigne-t-elle en prendre connaissance. C'est qu'à de telles époques, lorsque le travail de dissolution s'accomplit, et avant que le travail de recomposition soit commencé, les événements sont pour ainsi dire inutiles, et n'ont pas encore de signification. Tels nous avons vu les dix siècles de l'empire d'Orient.

La seconde race est un de ces passages. Pour qu'il y eût une France, il fallait que la race, les mœurs et les institutions germaines se confondissent dans le même chaos que les influences romaines et gauloises, afin que de ce désordre, de cet anéantissement de tout pouvoir central et régulier, de toute discipline intérieure, sortît une société nouvelle, dont le régime féodal devint la base et le point de départ.

Durant de telles périodes, il arrive d'ordinaire qu'avec l'histoire défaillent les historiens. Tout est alors absorbé dans les souffrances matérielles et individuelles ; aucun intérêt commun, ni moral, n'appelle les hommes à observer, ni à raconter. La fin de la seconde race et le commencement de la troisième forment presque une lacune dans nos annales ; le peu de documents qui nous restent sont incomplets, obscurs, contradictoires. Nous sommes contraints à apprendre par quelques phrases, par quelques mots seulement, sans récit et sans développement, les circonstances qui nous sembleraient les plus importantes : le renouvellement de la dynastie, par exemple, ou l'origine des institutions. Des diplômes, des chartes d'abbaye, des transactions privées, des lettres de papes et d'évêques, quelques chroniques d'églises et de monastères, sont livrés à la sagacité de l'érudition, pour suppléer à tout ce qui manque à l'histoire générale du royaume ; si toutefois l'on peut dire qu'à cette époque il y eût un royaume.

Enfin, au onzième siècle, après une anarchie si confuse et si obscure, deux grands événements viennent manifester la vie énergique de ces peuples nouveaux : la conquête de

l'Angleterre par les Normands, et les croisades. Avec les grands événements reparurent les historiens. Le duché de Normandie en compta plusieurs : Orderic Vital, Guillaume de Jumiéges, et d'autres moines crédules et ignorants, qui mirent peu d'ordre et de jugement dans leurs récits, et dont la vue ne s'étendait pas au delà de leur cercle étroit. Pour prendre un aspect vrai et général des choses, il faut savoir lire dans leurs écrits ce qu'ils n'y pouvaient mettre; il faut les comparer les uns aux autres; il faut s'aider de toutes les autres espèces de témoignages. Il y avait loin de ces matériaux informes, incomplets, à la récente histoire de la conquête des Normands; le talent de l'historien s'est montré pareil à cette sagacité du naturaliste, qui, avec les moindres débris d'ossements, ressuscite un animal dont la race inconnue vivait sur des continents submergés. La vie morale a aussi ses conditions, ses lois; elle se compose aussi de circonstances enchaînées par des rapports nécessaires; la philosophie peut les reconnaître et les démontrer; l'imagination, avec plus de rapidité et de certitude sait les deviner.

Les croisades furent un plus grand intérêt pour l'Europe : elles imprimèrent une prodigieuse activité aux esprits; elles embrassèrent la chrétienté tout entière : pour lors recommença la communauté, l'unité de la civilisation chrétienne. Ainsi que nous l'avons constamment vu, nulle condition n'est plus favorable à l'art historique. Les écrivains des croisades sont nombreux, intéressants, et très-supérieurs à tout ce qui, dans le moyen âge, avait gardé trace du passé. Religion, voyages, observation des pays et des peuples étrangers, périls de guerre, vie aventureuse, établissement loin de la patrie; tout se réunissait pour agir sur l'imagination. On était loin encore des époques de réflexion et de jugement. Il ne s'agissait pas de voir les faits de haut, et de les rapporter à une vue générale; les idées d'ensemble ne viennent que beaucoup plus tard; mais les impressions étaient vives, et on les retrouve, avec toute

leur vérité, dans les naïves peintures des chroniqueurs de ce vieux temps.

Désormais la chaîne historique sera rarement interrompue. Chaque siècle n'aura pas toujours un narrateur tel que Villehardoin ou Joinville : le charme d'imagination et de langage manquera à beaucoup d'entre eux, mais l'histoire n'aura plus d'espaces déserts, du moins en France; et c'est de l'art historique, dans notre littérature seulement, que nous essayons de parler.

Avec la langue nationale, commença à se montrer pleinement, dans les narrations, le caractère de la civilisation moderne et de l'esprit français. Dans les cités antiques, la vie était publique; la liberté était la participation au pouvoir; l'État était comme un être collectif, vivant d'une vie commune et absorbant toutes les existences privées. Le culte, les arts, les demeures, la forme du gouvernement, tout contribuait à effacer les apparences individuelles. Au contraire, les hordes germaniques étaient une libre association d'hommes, jaloux de leur indépendance, prêts chaque jour à rompre le contrat qui les unissait, enchaînés par leur propre volonté, moyennant des conditions faites d'homme à homme. Ce sentiment de forte individualité, cette constitution sociale, qui avait pour loi fondamentale *mon droit et mon épée*, prit racine dans le régime féodal. D'autre part, les liens qui formaient les anciennes cités, qui donnaient à chacune une existence particulière, et les isolaient les unes des autres; les différences de culte, de race, d'opinion, ne se proscrivaient point parmi les nations féodales. Même religion, mêmes mœurs, mêmes formes sociales dans presque toute l'Europe; ainsi, il n'y avait aucun intérêt qui pût créer de petites nations particulières, où l'individu disparût dans la communauté.

Ces différences se retrouvent dans les narrations des deux époques. Xénophon et César parlent d'eux-mêmes comme d'un tiers. Ils s'effacent et se dérobent sous le nom

de Rome ou de la Grèce. Leur récit est grave; tout s'y rapporte à l'intérêt commun, à l'intérêt de l'entreprise dont ils sont chefs. Pourquoi parleraient-ils de leurs impressions, de leurs faits particuliers? Comment serait-il venu à la pensée de ces hommes de l'Agora ou du Forum de raconter leurs prouesses, comme devait faire un jour le chevalier assis devant son large foyer, parmi sa famille, ses serviteurs et ses vassaux? D'autres situations amènent d'autres habitudes de l'esprit, et chaque temps porte avec lui sa vérité et son charme. Plus d'harmonie, plus de grandeur, plus de sérieux, une plus complète unité, s'attachent peut-être à la vie publique des anciens. La vie du moyen âge est plus variée, plus imprévue; l'homme s'y présente avec une physionomie moins régulière, moins bien proportionnée, peut-être, mais qui signale sa force et sa liberté.

De là un genre nouveau d'historiens merveilleusement appropriés à l'esprit moderne; de là les mémoires, ces récits vivants, où le narrateur, en se plaçant en scène, nous transporte aussi par l'imagination et la sympathie; de là cette vérité de couleur locale, inimitable par l'art littéraire.

Ce caractère individuel donné à l'histoire, passa même aux chroniques générales, où l'auteur racontait, non ce qu'il avait vu ou fait, mais ce qui lui avait été rapporté. Froissard a toute la vérité, tout le mouvement des mémoires. Hérodote des temps gothiques, il a porté dans l'histoire une imagination poétique; mais ce n'était pas d'Homère qu'elle lui venait : elle n'avait pas un caractère à la fois naïf, grave et religieux. Son Iliade à lui, c'étaient les romans de chevalerie, dont son livre a emprunté le coloris. Dans les douzième et treizième siècles, un mélange d'histoire et de fable s'était formé, et créa, après coup, un âge héroïque à l'Europe moderne. La chevalerie, toujours plus idéale que réelle, fut associée aux souvenirs de Charlemagne et d'Arthur. La religion chrétienne avait quelque chose de trop grave pour se prêter aux fictions populaires;

d'ailleurs, elle était aux mains du clergé, qui ne pouvait la livrer aux fantaisies des poëtes. Cependant les légendes formèrent pour le vulgaire comme une sorte de mythologie, qui n'avait rien de bien sérieux. Il s'y joignit un merveilleux entièrement fantastique, emprunté à l'Orient et aux traditions des religions celtique et germaine. De ce mélange naquirent les épopées du moyen âge, dont la source est, comme on voit, bien loin de la solennité antique ; simples jeux de l'esprit, où l'on ne trouve rien de symbolique, ni de consacré.

Nul des successeurs de Froissard n'eut un charme pareil au sien; nul ne fut aussi grand écrivain, peintre aussi animé. La série des chroniques et des mémoires se continue, en prenant de plus en plus le caractère de la réflexion et du jugement, gardant toutefois longtemps encore la naïveté d'impression et de langage. Sous Louis XI, la politique s'introduit dans les affaires et dans les récits; les passions brutales font place, dans le gouvernement, au calcul et à la prévoyance. Aussitôt Comines paraît pour introduire, dans l'histoire écrite, le bon sens, l'examen, l'intelligence des causes, la connaissance raisonnée du caractère des hommes et des peuples. Une chronique latine, de Basin, évêque de Lisieux, attribuée faussement à Amelgard, sans avoir, tant s'en faut, le même degré d'intérêt et de vie, est pourtant fort remarquable par ses jugements sur les grands changements qu'éprouva pour lors le gouvernement de l'État et sa constitution sociale. L'auteur était ecclésiastique, et, dans ces siècles, le clergé avait une haute supériorité de raison, un honorable sentiment de la justice, qu'on retrouve dans les chroniques qui viennent de lui. Celle qui est connue sous le nom du *Religieux de Saint-Denis*, et qui comprend le règne de Charles VI, en est de même une preuve manifeste.

Quant à la collection des chroniques dites de Saint-Denis, elle appartient, non pas aux historiens, mais aux

historiographes. Dès longtemps, les rois de France avaient chargé les moines de Saint-Denis de tenir registre de ce qui se faisait de mémorable sous leur règne; c'était la fonction spéciale d'un des membres de cette communauté. Il avait des gages du roi; souvent il suivait la cour. On voit qu'un de ces historiographes étant mort sous le règne de Louis XI, ce prince se fit apporter tous ses papiers. Tout ancienne que fût cette institution, il ne paraît pas que les chroniques, telles que nous les avons, aient été, dans toute leur étendue, écrites à mesure et selon les temps. Ce sont le plus souvent des extraits faits ou copiés dans des mémoires et des chroniques, que nous possédons aussi, et qui sont évidemment l'original. On ne doit pas s'attendre à trouver dans cette œuvre officielle aucune liberté de jugement, aucune révélation curieuse. C'est quelquefois un guide utile pour les dates et l'ordre des faits, mais rien de plus.

Dans le quinzième siècle, on commença à rédiger des histoires complètes du royaume de France. Là, prirent place les origines fabuleuses empruntées à des romans, le Troyen Francus et semblables pauvretés, fictions sans grâce et sans motif. Des écrivains dénués d'érudition et de critique, donnèrent à nos premiers temps le costume et l'apparence du temps où ils écrivaient. Clovis, chef d'une horde barbare, devint le roi d'une cour, tout comme Alexandre avait eu ses barons et sa clergie dans les fabliaux. Les fausses généalogies, les successions toujours légitimes et régulières, les douze pairs de Charlemagne, la confusion de toutes les époques de législation, s'emparèrent dès lors de l'histoire de France, et y ont été plus ou moins maintenues depuis, soit par habitude, soit avec connaissance de cause et par esprit d'adulation.

Le siècle suivant vit la grande invasion de la littérature classique : elle se fit sentir dans l'art historique, et nous a, pour ainsi dire, fait perdre un livre, qui n'a pas été ce qu'il aurait pu être. Si de Thou n'eût pas écrit son histoire

en latin, elle aurait été conçue dans un esprit différent; car le choix du langage est un signe de la disposition de l'auteur. La vie réelle, avec ses nuances, ses mouvements, sa familiarité, ne se laisse pas traduire en langue morte. Lorsqu'on se croit obligé de donner aux paroles une dignité empruntée, elles sont unies si indivisiblement avec les sentiments, que ceux-ci s'en trouvent plus ou moins dénaturés. Une foule d'idées du seizième siècle n'ont pas d'expressions latines qui s'y appliquent directement. Ainsi, toute l'histoire prend une couleur pédantesque et officielle. De la sorte, les grandes qualités de de Thou, la rectitude de son jugement, sa probité politique, la beauté de son âme, ne valent pas ce qu'elles auraient valu, s'il eût consenti à être de son temps.

Mais, si le seizième siècle a eu un historien qui n'a pas voulu le représenter dans toute son énergique effervescence, il a laissé bien d'autres témoignages de lui-même. L'époque de la Réforme et de nos guerres civiles de religion n'a pas trouvé la France muette et barbare, comme les convulsions du moyen âge. Les âmes n'étaient plus abruties par l'habitude de la violence et de l'oppression, les esprits ne croupissaient plus dans l'ignorance; le jugement et la réflexion s'étaient émancipés; les communications étaient devenues faciles et habituelles, et déjà commençait à se faire sentir l'influence de la plus grande circonstance des temps modernes, l'imprimerie. Cette activité prodigieuse des passions, ce besoin de mouvement, ce goût de la domination chez les uns, de l'indépendance chez les autres, qui avaient formé le caractère français et européen depuis trois siècles, avaient passé dans l'ordre intellectuel. C'étaient les esprits qui maintenant voulaient conquérir, s'affranchir, s'agiter, et dépenser une activité exubérante. Dès lors, la société s'exprime par tous les langages. Les arts, la poésie, les lettres, la philosophie, la jurisprudence, les controverses religieuses, sont autant de manifestations

diverses de l'état de la nation. Toutes sont les matériaux de l'histoire. Il n'y a plus qu'à choisir sous quel aspect on veut l'envisager, quel ordre de faits on veut observer, pour les suivre et en montrer l'enchaînement. Le talent de l'historien consistera surtout à résumer toutes ces expressions diverses d'un même temps et d'un même peuple.

Ainsi, l'histoire des troubles de la Ligue doit être cherchée, non pas seulement dans les récits, et ils ne manquent pas, mais dans les pamphlets, les satires, les sermons; la polémique religieuse et politique. Le siècle se trouve à la fois dans la gravité de de Thou, l'humeur gasconne et immorale de Brantome, les négociations de Castelnau, la féroce rudesse de Montluc, la sombre austérité de Calvin, la douceur élégante de Théodore de Bèze, la vertu et le grand sens de l'Hôpital, la tranquille indépendance d'esprit de Montaigne, la science plus ou moins pédantesque des jurisconsultes, de Loyseau, de Pasquier; il faut apprendre l'intelligence des faits dans la satire Ménippée, dans les prédications de la Ligue, dans les écrits que publiaient chaque jour les factions et les opinions diverses.

C'est vers la fin de ce siècle que commencèrent les immenses travaux d'érudition historique, qui se continuèrent avec plus d'activité encore pendant tout le cours du siècle suivant. Juste-Lipse, Scaliger, Usher, Dupuy, Petau, les deux frères Saint-Marthe, Ducange, Duchesne, Mabillon, Baluze, Tillemont et beaucoup d'autres, ont mis en ordre et en lumière presque tout le passé, auparavant épars et confus. On ne se souvient pas assez de ce qu'on doit à ces savants hommes : sans la patience de leur labeur, et souvent aussi la sagacité de leurs recherches, on ne saurait presque rien en histoire. Feuilleter leurs nombreux volumes est presque de l'érudition ; ainsi, l'on peut juger de ce qu'il leur fallut de peine pour aller chercher tant de science dans les manuscrits, les titres ou les généalogies. Chronologies, grammaires, glossaires, éditions correctes, commentaires, re-

cueils : tout ce qui peut aider le travail d'aujourd'hui, nous vient de leur dévouement ; car la route qu'ils suivirent ne conduit pas à la gloire et au succès ceux qui prennent la peine de l'ouvrir. Une congrégation savante et l'Académie des Inscriptions ont continué cette série non interrompue d'hommes studieux et utiles.

Arrivés au dix-septième siècle, nous sommes en pleine civilisation ; il n'y a plus à rechercher les sources de l'histoire, ni quels témoins il faut consulter pour connaître les événements contemporains. L'art historique doit maintenant être considéré comme une branche de la littérature et de la philosophie ; il en est dorénavant inséparable. Les faits ne manquent plus de publicité. Sous quel aspect ont-ils été envisagés ? par quels liens a-t-on voulu les enchaîner? qu'a-t-on cherché en eux? que leur a-t-on fait signifier? Telles sont les questions qu'on doit s'adresser, en examinant les divers écrivains et les directions différentes de l'art.

Après que les lettres grecques et romaines eurent, pendant plus de cent ans, versé toute leur influence sur la littérature française, la langue se trouva formée. Elle avait pris un caractère de gravité, de pompe, qui ne fut pas d'abord sans quelque recherche. En outre, le règne du cardinal de Richelieu avait mis en grand goût de politique : non point cette politique fondée sur la raison et la justice qui voit les choses de haut et avec conscience, mais l'esprit de ruse et d'audace qui procure le succès du moment. L'école de Machiavel avait des disciples nombreux. Ce double caractère de dignité quelque peu guindée, et d'habileté mêlée d'ostentation, se retrouve dans Balzac, dans Lamothe-Levayer, dans Sarrazin, dans Saint-Réal, dans Corneille, qui mit aussi en œuvre le passé. Plus de laisser-aller et de finesse distinguèrent Saint-Évremont dans ses réflexions sur les Romains, et dans ce qu'il écrivit sur son temps. Les auteurs de mémoires, et, avant eux tous, le cardinal de Retz, restèrent dans une couleur vraie et facile. Plus

que personne, il donna tout le charme de la vie à cette manière d'écrire l'histoire avec des impressions personnelles. Jusqu'au moment où une bien autre activité politique et de bien plus grands intérêts vinrent agiter les peuples, le cardinal de Retz faisait concevoir, mieux qu'aucun écrivain, le mouvement et les passions, qui se développent dans les crises populaires. Depuis, on a joué plus gros jeu, et l'on a trouvé un peu petite la partie où il s'animait si spirituellement.

Vers ce temps-là, parut la première histoire générale de France qui soit devenue classique, et qui ait rendu familière une certaine connaissance de nos annales. Mézeray ne fut pas écrivain tendu ni beau diseur, comme quelques-uns de ses contemporains; son langage fut simple et naturel. Pour composer son livre, il fit peu ou point de recherches, et prit pour bonnes les chroniques demi-fabuleuses, qui avaient été faites avant lui; il laissa aux premières races et aux anciens temps la fausse couleur, dont on les avait peintes. A une époque, où l'esprit de la monarchie absolue commençait à prendre possession de l'histoire, et voulait voir dans le passé une consécration et une légitimité pour le présent, le mérite de Mézeray fut d'avoir conservé le vieil esprit français, l'esprit des jurisconsultes du seizième siècle. Mézeray a pour l'autorité royale ce respect bourgeois qui n'a rien de courtisan, et compatit à merveille avec le sentiment du bon droit. Son histoire a la franchise des remontrances du Parlement : elle sait vénérer la source de l'autorité et en blâmer l'usage. On se plaît aux phrases rudes qu'il jette de temps en temps contre les abus et les iniquités. Plus tard, l'indépendance eut d'autres inspirations et d'autres apparences. C'est ce caractère qui donne à l'histoire de Mézeray un ensemble et une fermeté qu'on ne trouve pas dans des livres écrits depuis avec beaucoup plus de science.

C'était d'ailleurs un progrès que le besoin des histoires

générales. La succession des événements durant les siècles serait d'un intérêt nul, si les faits tombaient, l'un après l'autre, sans enchaînement, si leur série n'était que l'ordre des dates. Le charme dramatique attaché à telle ou telle époque particulière, qui a son exposition, son progrès et son dénoûment; la sympathie excitée par les biographies; la réalité conservée dans des mémoires, ne peuvent se retrouver dans une histoire générale. Il faut donc qu'une pensée, ou du moins une intention large et unique, préside à sa conception; il faut que l'écrivain nous montre les faits s'avançant vers un but, qu'il nous fasse comprendre chaque pas fait sur la route. La raison est aussi exigeante que l'imagination; elle réclame l'unité, et veut qu'on lui produise de même son drame et son épopée, dont le héros est une idée, si l'on peut parler ainsi.

On le peut sans doute, quand on songe au Discours de Bossuet sur l'Histoire universelle. Il s'empara de tous les événements qui s'étaient écoulés depuis la création jusqu'à la venue du Messie, et, se plaçant au-dessus de la sphère humaine, il prit pour plan de son ouvrage le dessein de la Providence; de là, il s'attacha à montrer que tout avait été une préparation et une annonce de cette Rédemption promise et nécessaire. Dans son livre, c'est la volonté divine, bien plus que la liberté humaine, qui sert de lien aux faits; ce n'est pas en vertu des lois de notre nature que les choses se sont faites durant quatre mille ans; Bossuet ne semble pas croire que ces lois soient assez certaines et assez expresses pour amener l'humanité à un résultat nécessaire et infaillible. Dieu intervient dans les affaires de ce monde par une action directe : il ne lui a pas suffi de promettre et de prescrire le terme qui doit être atteint; souvent après avoir placé le genre humain sur la route, il le fait encore avancer de sa main. C'est non-seulement l'histoire de la volonté de Dieu, c'est l'histoire de son gouvernement. Nous verrons comment, plus tard, on s'est efforcé, chose difficile,

de concilier le libre arbitre humain, avec la nécessité absolue d'arriver à un résultat donné, et d'atteindre à une conséquence résultant des lois générales de l'humanité; tentative qui, dans son excès, n'irait pas à moins qu'à proclamer la fatalité historique.

Il nous est resté une foule de mémoires, de lettres, de souvenirs du siècle de Louis XIV, où se montrent l'élégance facile, la grâce de pensée et de langage, le bon sens, la justesse, qui caractérisent cette époque. Tout y est naturel et souvent piquant, comme était la conversation de cette société, qui passait si doucement la vie en cherchant à plaire. Néanmoins ce n'est point l'art historique; c'est peut-être mieux, puisque c'est la nature même; mais ce n'est pas la même chose.

Parmi ces œuvres toutes personnelles, s'élève un admirable monument historique, les *Mémoires du duc de Saint-Simon*. Il n'y a pas un plus grand peintre; rien n'est si vivant que les scènes qu'il retrace, que les personnages dont il fait le portrait. La passion curieuse de voir, de connaître, de juger, fut aussi ardente en lui, que l'ambition pouvait être chez d'autres. Son langage, interprète fidèle de ses énergiques impressions, n'a rien du lettré ni même du courtisan. Il est grand seigneur dans son style comme dans son point de vue; son indépendance amère et chagrine apparaît dans ses paroles comme dans ses opinions. Pour reproduire ce qu'il éprouve si vivement, il accumule les circonstances, prodigue les nuances, multiplie les épithètes; les mots s'entassent jusqu'à ce qu'il soit arrivé à rencontrer l'expression juste et mordante, qui donne le dernier trait à sa peinture.

Considéré comme écrivain politique, le duc de Saint-Simon doit occuper aussi une place éminente. Lui seul n'a pas été subjugué, ni séduit par les grandeurs de Louis XIV. Il vint après cette première époque si brillante, où la France apprenait à connaître l'ordre public, la régularité adminis-

trative, l'égalité d'obéissance, tandis qu'en même temps elle rayonnait de tout l'éclat de la gloire. Le grand Roi avait vieilli : la prospérité, la gloire, le pouvoir absolu avaient ébloui sa raison ; les habiles ministres avaient fait place à la médiocrité docile. Le duc de Saint-Simon échappa à un prestige qui fascinait encore les esprits. Il est juge sévère d'un gouvernement que peu de personnes savaient juger ; mais son indépendance n'est ni d'un philosophe, ni d'un publiciste, ni d'un citoyen. La passion aristocratique, qui le dégage noblement de la servilité du temps, le jette dans d'excessives chimères. Il se fabrique un passé systématique, et s'en va avec une bizarre insolence chercher des droits dans la conquête germanique ; il ignorait bien plus encore l'état de la société dans le présent ; pour l'avenir, ses projets de bien public et de gouvernement n'avaient pas une apparence d'application possible.

Considérée d'une façon littéraire et philosophique, l'histoire, sous le règne de Louis XIV, hormis cette grande œuvre de Bossuet, qui a tellement agrandi et élevé la sphère de l'historien, ne présente pas de production considérable. L'époque n'était peut-être pas très-favorable. Le siècle de Louis XIV offre un aspect de calme et d'harmonie dans les esprits. Il semble qu'après avoir participé avec ardeur au mouvement de la civilisation, et lui avoir fait faire des pas immenses, la France se reposait alors dans le bien-être qu'elle procure. Jamais siècle ne se trouva plus satisfait de lui-même. Il ne méprisait point le passé ; car c'est une grande autorité, et alors on les respectait toutes : mais on ne le voyait pas tel qu'il était ; on l'ajustait aux mœurs du temps. Il prenait, dans les imaginations, une apparence d'ordre, de règle, d'arrangement un peu factice, pareille à tout ce qui existait alors. Il y a, dans les histoires écrites dans ce temps, quelque chose du caractère que la tragédie antique avait pris en passant sur le Théâtre-Français. Mais, pour le drame, il suffit que la vérité existe dans l'imagi-

tion du poëte; l'exactitude d'imitation, dès qu'elle n'est pas conçue du premier jet, n'est même qu'une froide affectation. Il n'en est pas ainsi pour l'histoire : c'est le réel qui cherche et doit chercher l'écrivain; il ne peut point [illegible]ter en sûreté de conscience; vainement il chercherait [illegible]tituer la vérité de l'artiste à la vérité des faits et de la [illegible]eur.

[illegible]é de Vertot n'envisagea guère l'histoire autrement; [illegible] pour lui une composition littéraire, et rien de plus. Il [illegible] nommer, parce que, dans ce genre, il eut du talent, [illegible]ccès et des imitateurs.

Le [illegible] Daniel fut le premier, non pas à étudier l'histoire de [illegible]ncienne France avec érudition, mais le premier à écrire [illegible] histoire générale où cette érudition fût mise à profit. [illegible] n'adopta point, comme Mézeray, les annales des prem[illegible]es dynasties sur la foi des vulgaires chroniqueurs de [illegible]inzième et seizième siècles. Il étudia les originaux : à [illegible] se réduisit son mérite; l'on peut dire qu'il donna un [illegible] exemple, mais profita peu de son propre travail. [illegible]u'il pénètre mal dans l'esprit des vieux temps, et [illegible]nte sans charme, sans vérité et sans mouvement, [illegible]tussa ou contourna, en faveur du pouvoir royal ou ecclésiastique, tous les témoignages contemporains qu'il avait consultés. Cette falsification n'a point un caractère de mensonge : il voyait les faits sous cet aspect et les falsifiait avec naïveté. Il n'y a pas, dans les quatorze siècles de la monarchie française, une iniquité royale ou sacerdotale qu'il n'ait approuvée ou justifiée. A dater du seizième siècle, époque de la fondation de son ordre, il doit être lu avec plus de méfiance encore.

Dès lors, l'histoire commençait à être un arsenal où les opinions allaient puiser leurs armes. On avait dit, depuis déjà longtemps, que tout moine écrivait pour son couvent; il n'y eut bientôt plus que deux couvents. La lutte commença entre l'autorité et l'examen, entre la puissance des

uns et les droits des autres. Une fois la philosophie soustraite à la pensée religieuse, elle eût été inconséquente à elle-même, si elle eût admis un titre quelconque sur parole. Cependant avant de secouer tout à fait l'autorité du passé, pour chercher témérairement la source de tout droit dans la raison, on s'efforça pendant longtemps de légitimer toute réclamation, en lui trouvant un appui historique. L'idée de justice est attachée à la possession reconnue; la société repose sur cette base, et tant qu'on se plaint de l'usurpation et de la transgression de la loi, on n'appelle pas les mêmes dangers, qu'en protestant, au nom de la raison, contre la société elle-même et ses lois. Ainsi, rien de plus simple que de chercher ses arguments dans l'histoire; rien de plus naturel que de vouloir l'incliner en sa faveur.

De là, entre autres, les controverses longtemps prolongées sur les origines de la France, où de fort grands esprits et des gens savants ont vu tout ce qu'il leur convenait d'y voir. Chacun se plaça au point de vue qui flattait son opinion. Dans ce mélange de nations conquérantes et conquises, dans ce chaos des invasions barbares, dans ces lois ou ces coutumes de plusieurs peuples vivant séparés sur le même sol, il fut facile de trouver à peu près ce qu'on voulait. M. de Boulainvilliers vit un chef de Germains sur le trône, où l'abbé Dubos plaçait le pouvoir impérial imité des Romains. Les uns comme les autres, dans cette étude toujours continuée du droit public français, qui est devenue une des branches les plus importantes de notre histoire, ont presque toujours pris pour constant ce qui était accidentel, pour accompli ce qui était essayé, pour général ce qui était partiel.

La cause principale des erreurs où sont tombés tant d'hommes remarquables, c'est l'habitude de transporter, dans les époques qu'ils exploraient, la régularité et l'ordre du temps actuel. De même que, dans les auteurs d'œuvres historiques, les faits prenaient un faux aspect, parce

que leur imagination ne savait pas leur représenter les convulsions des peuples, l'anarchie, les guerres d'invasion et les conquêtes; de même, les publicistes se trouvaient entraînés involontairement à chercher le droit où régnait seulement la force, à confondre les périodes successives, à supposer aux institutions un cours non interrompu, depuis le moment où leurs premiers rudiments se laissent apercevoir. Sur cette route, la science historique n'ayant pas à raconter, mais à connaître et à juger, a dû faire de continuels progrès. L'érudition des successeurs se greffe sur celle de leurs prédécesseurs. Les uns ne tombent pas dans les erreurs des autres. D'ailleurs, la législation politique et civile de la France actuelle ne se rattachant plus au passé et n'y cherchant plus ses origines ou son autorité, l'esprit est devenu plus libre et les préjugés moindres dans l'examen de la constitution sociale de nos anciens temps.

Au dix-huitième siècle, il ne s'agissait plus seulement de chercher, dans l'histoire, des théories du droit public français; les questions étaient plus vastes. Sans résumer en une seule pensée et resserrer par un lien puissant tous les événements, comme l'avait fait Bossuet, l'esprit philosophique ne vit pourtant dans les annales de la race humaine qu'un seul fait général, le développement et l'émancipation de l'esprit humain. C'est cette idée qui produisit l'histoire générale des temps modernes de Voltaire; livre éminemment pénétré de l'esprit du temps, comme tout ce qu'écrivit ce représentant du dix-huitième siècle; livre qui fit école dans la manière d'écrire l'histoire, et d'autant plus puissant sur le public, que la pensée de l'auteur est répandue sur tout son ouvrage avec une grâce facile, une clarté, un entraînement pleins de charmes : car c'était par sentiment, non par examen réfléchi, que cette pensée était en lui. Tel il fut dans tous ses écrits : il ne démontra pas, il sympathisa.

Dès lors l'histoire embrassa tous les éléments divers de la civilisation; elle ne fut plus seulement la série des guerres,

la succession des rois, le gouvernement des États. Il fallut qu'elle se compliquât de tout ce qui complique la vie moderne, bien plus variée dans son aspect que la vie antique. Les lois, les mœurs, la religion, les arts, le commerce, l'industrie, le bien-être des peuples, furent suivis dans leurs progrès successifs. C'étaient autant d'histoires particulières, chacune présentant une série de faits, mais toutes liées par un intérêt commun, le sort de l'humanité. De la sorte, la tâche de l'historien devint incomparablement plus difficile.

Il n'entre pas dans notre sujet d'examiner comment chaque écrivain l'a remplie. Nous nous sommes proposé seulement d'examiner les diverses formes de l'art historique. Assez d'autres ont dit ou pourront dire ce qui manque à l'*Essai sur les mœurs*, de Voltaire. L'intention générale de son livre a pu trouver après lui, et chez un autre peuple, des interprètes plus graves, moins préoccupés de leurs préjugés; on a pu entrer mieux dans l'esprit du temps passé, et ne pas le juger toujours du point de vue actuel. Mais Voltaire a un défaut plus grave, c'est de dédaigner ou de nier l'enchaînement des événements entre eux. Pour lui, la fatalité, c'est le hasard; tandis que, pour d'autres, elle est la nécessité. Il est, par là, en contradiction manifeste avec l'idée principale de son livre. Si l'esprit humain a une marche progressive, si la raison poursuit une carrière de développement, il est clair que les faits ont une cause régulière dans leur ensemble et dans leur marche, et qu'ils doivent se produire les uns les autres. Si au contraire la pensée et la volonté de l'homme ne procèdent pas selon des lois qui leur soient inhérentes, les événements qu'elles produisent se succèdent mais ne sont pas liés les uns aux autres. Voilà où l'esprit sceptique et le dédain du passé conduisirent Voltaire.

Précisément à la même époque, hors du mouvement philosophique de la France, un philosophe longtemps resté inconnu au fond de l'Italie, Vico, donnait à l'histoire le

plus grand degré de généralité qui se puisse imaginer. D'autres la réduisaient, pour ainsi dire, à un seul fait, la civilisation. Lui, il rechercha les lois de ce phénomène. Elles ne pouvaient dériver que de deux sources : l'action directe et continue de Dieu sur l'homme; telle avait été la pensée de Bossuet; ou les lois de la raison, lois nécessaires, lois supérieures à la volonté humaine. Vico, philosophe religieux, sans rejeter l'intervention divine, ne la considéra que comme primitive et originaire, comme ayant réglé d'avance les épreuves par où devait passer l'esprit humain, en se développant selon les lois de la raison.

L'histoire, ainsi résumée, devient l'accomplissement d'une prophétie philosophique, puisque sa marche est nécessaire, puisqu'elle peut être prévue. Ainsi, lorsque l'astronomie eut connu le cours invariable de la lune, elle put annoncer ses éclipses. Les actes, les lieux, les noms propres, peuvent donc disparaître de la science historique. Il ne s'agit plus de raconter comment tout a été, mais de démontrer comment tout a dû être. De sorte qu'un des imitateurs les plus ingénieux de Vico a pu intituler un livre : *Formule de l'histoire d'un peuple, appliquée au peuple romain*. Rien ne prouve un plus grand esprit que l'examen de l'histoire par Vico; si le système porte quelque exagération, quand on le pousse aux dernières conséquences, il donne l'idée d'une puissance philosophique et d'une imagination pénétrante, qui assignent une haute place à l'auteur de la *Science nouvelle*. Son influence ne se fit pas sentir de son temps; il n'appartenait pas à la philosophie alors régnante en France; aujourd'hui, il se trouve conforme à la disposition des esprits, et il fait école.

Pendant que les historiens anglais imitaient Voltaire, en donnant à sa manière d'écrire l'histoire quelque chose de plus complet et de plus sérieux, une nouvelle branche de la science historique s'élevait, au grand honneur de la France. Montesquieu fut encore plus historien que philo-

sophe. Son imagination vive se plaisait surtout au spectacle des événements et des hommes. Ce ne fut point la nature humaine, universelle et abstraite, qui fut l'objet de sa contemplation; il chercha les liens et les conséquences des faits historiques. De là résulta une étude des lois politiques et civiles, sous un rapport nouveau. En les comparant aux circonstances au milieu desquelles elles ont pris naissance, il essaya de découvrir leur vrai sens. Sa politique n'a rien de dogmatique ni d'absolu; elle est critique et narrative; il explique la législation selon les temps, les lieux, les races, les événements. Il est loin pourtant de mettre en oubli les règles générales de la justice et le sentiment moral; rien en lui ne ressemble à l'indifférence de la fatalité. Plus vivement qu'aucun historien moderne, Montesquieu sait s'affliger sur les malheurs ou la honte de l'humanité, s'indigner contre l'oppression et l'iniquité. Toutefois, il ne se propose jamais pour but une réforme fondamentale. Hardi dans son examen, il est résigné dans ses conclusions; c'est l'esprit du jurisconsulte porté à un haut degré d'élévation et de lumière, et cependant restant dans sa sphère. De lui date cette école du droit, qui se nomme historique, et qui, née en France, fait depuis quelques années l'honneur de l'Allemagne.

Le dix-huitième siècle a donc laissé de grandes traces dans la science historique. Dès lors elle embrassa, dans son vaste domaine, tous les ordres de faits. Il en résulta qu'elle perdit beaucoup de son caractère primitif. Le récit des actions humaines, telles qu'elles apparaissent à nos yeux avec leurs circonstances extérieures, frappe et charme notre imagination. Si elles sont interrogées et disséquées pour être rattachées à un système, à une pensée commune, le simple récit devient, pour ainsi dire, l'accessoire; c'est ce qu'on peut remarquer de toutes les histoires générales qui sortirent de l'école voltairienne et anglaise. Un homme de talent poursuit sa pensée à travers tous les faits, trouve

dans chaque événement une preuve à l'appui de son opinion; cette pensée générale, cette opinion fixe devient alors le fil conducteur de l'histoire; c'est là que s'attache l'intérêt du lecteur. L'unité, condition première et indispensable de toute œuvre de l'esprit, résulte de la préoccupation de l'auteur. Il peut diviser sa composition en chapitres distincts; placer ici un abrégé des événements, plus loin les révolutions politiques du gouvernement, ailleurs les arts, les mœurs, le commerce. Le passé peut se trouver ainsi décomposé, déchiré en pièces et privé de la vie; l'idée seule de l'auteur est vivante et animée, et c'est elle que nous suivons.

Quand une telle forme d'histoire tombe aux mains des hommes médiocres, qui n'ont ni pensée dominante, ni opinion éclairée; quand l'imagination, qui seule a l'intelligence du passé, manque à l'auteur; quand en même temps la timidité de jugement, le respect et l'adulation pour un pouvoir ou une passion dominante soumettent la narration aux ménagements et à la servilité, alors l'histoire devient un ennuyeux chaos. Lui donner le caractère philosophique n'appartient pas à tout le monde; mais il est facile de lui ôter le caractère dramatique et pittoresque.

Lorsqu'après tant et de si grands événements, les générations actuelles se trouvèrent au sein d'un loisir favorable à l'activité littéraire, l'esprit, encore ému par de longues agitations, hérita du mouvement et de l'impulsion qui avaient longtemps animé les passions. Une des premières routes où les lettres se précipitèrent avec ardeur, ce fut l'art historique. On avait assisté à des scènes si grandes, si variées, si remplies du plus poignant intérêt; on avait tant vu faire l'histoire, qu'on voulut retrouver dans le passé quelque chose de ce qu'on avait vu et éprouvé. D'ailleurs, l'expérience donnait maintenant la clef de choses que n'avaient pu comprendre, même les hommes de génie qui avaient vécu dans une époque d'ordre et de calme. L'his-

toire apparaissait sous un jour nouveau à ceux qui, pendant les convulsions et les déchirements des peuples, avaient vu à nu tant de fibres et de ressorts de la nature humaine, que d'ordinaire elle ne manifeste pas durant le repos. En outre, cette lutte d'opinions, où le passé était opposé au présent, où l'on cherchait dans l'un des autorités pour enchaîner l'autre; cette lutte n'était pas encore terminée. Il fallait donc aller à la connaissance de ce passé, falsifié et déguisé sous tant d'illusions et de déclamations.

Alors, pour parler comme Lucien, commença cette fièvre historique qui n'a pas encore produit tous ses effets. Dans l'étude de l'histoire, ainsi que dans toutes les autres, le caractère du nouveau siècle se fait pleinement voir : nulle direction n'est exclusive, nulle forme n'est imposée; il y a liberté et activité d'esprit. Mais, on peut le dire à la louange du temps actuel, presque toujours une pensée forte, une conception générale, a présidé aux divers essais qui ont été tentés. Les uns ont saisi l'enchaînement rationnel des faits, et ont cherché ce qu'ils avaient de nécessaire, ce qui les rattachait à des causes générales; d'autres ont, pour ainsi dire, considéré les peuples ou les États comme des individus, et nous ont intéressés à leur caractère et à toutes leurs vicissitudes; l'unité de composition s'est attachée au sort des races éteintes, qui nous ont été montrées vivantes. Quelques-uns ont mis en scène les factions marchant sous l'étendard des opinions diverses; ils ont expliqué leurs intérêts, leur tendance, la portée de leur action; ils ont ainsi développé, d'une manière à la fois dramatique et philosophique, tout le mécanisme des révolutions. Ou bien ils ont exposé la marche, les procédés, les résultats d'un gouvernement puissant et habile, ainsi que la stratégie d'un grand capitaine. Il en est qui ont cherché à reproduire, par la naïveté du récit, l'ensemble de la société des vieux siècles; qui ont pris le point de vue des opinions de l'époque, afin de montrer ce que pensaient, ce que di-

saient, ce que souffraient les générations passées; qui ont voulu que les impressions du récit fissent naître dans l'esprit du lecteur le jugement de l'auteur.

Mais ce qui rend notre siècle éminemment historique, c'est que dans la critique littéraire, et dans les sciences morales et politiques, il procède par la narration et l'examen du passé. Au lieu de juger, de blâmer, ou de prescrire l'imitation des modèles; au lieu de proposer des systèmes nouveaux, les écrivains du dix-neuvième siècle expliquent et commentent les œuvres que nous ont léguées les générations d'autrefois; ils recherchent quelles circonstances, quel état de choses ont influé sur leurs idées, sur leurs opinions, sur leur goût. Ils s'enquièrent moins des erreurs et des défauts que des causes qui ont rendu nécessaires ces erreurs et ces défauts. En toute chose c'est la progression qui nous intéresse. Nous cherchons dans le passé des motifs pour nous confier dans l'avenir et nous voulons donner à l'historien la haute mission du prophète.

GRÉGOIRE DE TOURS.

Saint Grégoire, évêque de Tours, naquit en Auvergne, l'an 359. Sa famille était illustre et puissante; ses aïeux, depuis plusieurs générations, figuraient parmi ces sénateurs qui, sous la domination romaine, exerçaient dans les Gaules l'autorité de gouverneurs de province, de juges, de magistrats suprêmes. A cette illustration était venu se joindre un autre genre de gloire. Cette famille était une des premières qui eût embrassé la foi chrétienne, et elle comptait des martyrs et des évêques. Grégoire était le dernier fils du sénateur Florentius. Il avait reçu, en naissant, les noms de Florentius, son père, et de Georges, son grand-père. Ce fut depuis, lorsqu'il fut sacré évêque, qu'il choisit le nom de Grégoire, en mémoire de saint Grégoire, évêque de Langres, qui était son bisaïeul du côté paternel et du côté maternel à la fois.

Au moment de la naissance de Grégoire, l'Auvergne, qui depuis trente ans avait été enlevée aux Visigoths par Clovis, faisait partie du royaume de Metz, où régnait Théodebert, petit-fils de Clovis. Grégoire perdit son père, étant fort jeune encore, et fut élevé auprès de saint Gal, évêque de Clermont. Il reçut une éducation plus soignée qu'elle ne l'était communément dans les temps de barbarie, où l'on ne trouvait quelques vestiges des lettres que près des évêques et parmi les ecclésiastiques, encore peu nombreux à cette époque.

A trente-quatre ans Grégoire, qui était déjà devenu cé-

lèbre dans les Gaules par sa piété et sa sagesse, fut élu évêque de Tours, sous l'autorité de Sigisbert, roi d'Austrasie. Deux ans après, Sigisbert fut assassiné, laissant son fils Childebert II, âgé de cinq ans, que le duc Gontran, son oncle, réussit à faire couronner pour son successeur. Telles n'étaient point les vues de Chilpéric, roi de Soissons, et de Frédégonde, sa femme, qui avaient voulu s'emparer du royaume d'Austrasie. Ils parvinrent à en démembrer quelques parties. Tours passa sous leur domination. Ce fut là néanmoins, dans l'asile universellement révéré du tombeau de saint Martin, que le duc Gontran vint se réfugier contre la vengeance de Chilpéric et de Frédégonde. Vainement on exigea du saint évêque qu'il livrât Gontran; vainement on ravagea les terres de l'évêché et de la province; Grégoire fut inébranlable.

Un jour, le capitaine envoyé par Chilpéric entra dans l'église de Saint-Martin; mais personne de sa suite n'osa l'y suivre : il fut obligé de respecter le proscrit. Peu après, ce saint asile recueillit un fugitif plus illustre et plus important. Mérovée, fils de Chilpéric, avait quitté ses parents pour épouser Brunehaut, veuve de Sigisbert, et devenir tuteur du jeune Childebert et gouverneur d'Austrasie. Poursuivi par la colère de son père et de Frédégonde, il vint s'y dérober au tombeau de saint Martin. Grégoire refusa de le livrer. Le roi, furieux, vint à la tête de son armée assiéger Tours, jurant qu'il ne respecterait pas le pieux asile, révéré par les païens eux-mêmes. Mérovée se sauva déguisé et alla rejoindre sa nouvelle épouse. Le roi et Frédégonde songèrent alors à tourner leur vengeance contre Prétextat, évêque de Rouen, qui avait célébré le mariage de Mérovée. Quarante-cinq évêques furent rassemblés à Paris, en 577, pour le juger. Chilpéric se fit lui-même son accusateur. Son ressentiment était si actif, et les torts de l'évêque si apparents, que la condamnation allait être prononcée. Grégoire prit vivement la défense de

l'accusé, ranima le courage des évêques : un plus mûr examen remplaça un jugement qui n'eût été que l'expression de la volonté et de la colère du Roi. Chilpéric essaya tous les moyens d'ébranler ou de réduire Grégoire; tout fut inutile; ce prélat défendit, sans nulle faiblesse, la dignité épiscopale et les droits de l'accusé. Cependant, d'après des aveux obtenus par une fausse promesse de pardon, Prétextat fut dégradé et banni : jugement que Grégoire trouva fort rigoureux, mais qui satisfit si peu la vengeance de Frédégonde, que plus tard elle fit assassiner l'évêque de Rouen.

Bientôt Grégoire eut à se défendre lui-même auprès de Chilpéric : des calomniateurs, suscités par Frédégonde, accusèrent l'évêque de Tours de discours injurieux au Roi et de complots contre son autorité. Malgré le danger de se remettre aux mains d'un Roi faible et d'une Reine furieuse, Grégoire se rendit à l'assemblée des évêques près de Soissons. Chilpéric, tout livré qu'il fût à Frédégonde, conservait le respect dû au saint caractère d'évêque. Grégoire fut admis à se justifier seulement par les serments faits sur les autels : cette justification était par là même si complète, que l'assemblée des évêques fut sur le point d'interdire le roi des sacrements, et que les faux témoins furent punis.

Chilpéric ayant été assassiné à Chelles, Gontran, roi de Bourgogne, prit possession de Tours : Grégoire lui prêta serment d'obéissance, en réservant toutefois les droits du fils de Chilpéric et de Childebert, roi d'Austrasie, qu'en effet Gontran fit son héritier. Grégoire, devenu médiateur entre l'oncle et le neveu, en fut honorablement accueilli.

Quelques années plus tard, l'évêque de Tours fut le principal auteur du traité d'Andelot, entre Childebert et Gontran, traité célèbre qui donna quelque repos à la France déchirée. Chaque jour Grégoire croissait en gloire et en crédit. On prenait son avis sur toutes les difficultés. On lui attribuait des miracles, il protégeait son diocèse; il en faisait confirmer et accroître les priviléges. Il faisait réparer

les églises et les monuments ruinés et ravagés; il en bâtissait de nouveaux. Enfin sa vie offre le plus bel et le plus grand exemple de cette influence sainte et salutaire exercée par les évêques, au milieu d'un temps de barbarie où, sans l'épiscopat, il n'y aurait pas eu un seul élément d'ordre, de police et d'administration, temps qu'il faut soigneusement distinguer du régime féodal non encore établi, et dont on entrevoyait à peine les premiers rudiments.

Il paraît que Grégoire, dont la santé avait toujours été faible et chancelante, mourut en 593, à l'âge de cinquante-quatre ans. C'est mal à propos, ou du moins sans aucune vraisemblance, que son biographe latin raconte qu'il alla à Rome en 594 : il y envoya chercher des reliques, mais il ne quitta point les Gaules à ce qu'il semble.

L'Église révère l'évêque de Tours parmi les saints; les lettres le comptent parmi nos historiens les plus capitaux. Sans Grégoire de Tours nous n'aurions aucune connaissance des premiers siècles de notre histoire. Grâce à ses écrits, il n'est point de peuple qui ait des notions plus détaillées et plus certaines de son origine. Son *Histoire des Français* (*Historia Francorum*), divisée en seize livres, comprend un intervalle de 174 ans depuis l'époque de l'établissement des Francs dans les Gaules. C'est un vrai phénomène que de trouver, à la naissance d'une nation, un historien véridique, impartial, beaucoup plus éclairé qu'on ne l'est communément à de telles époques.

Grégoire de Tours est un guide sûr dans la connaissance de l'état des peuples et de l'Église de France au temps où il vivait. Si l'on veut ensuite le considérer comme écrivain, on trouvera dans son langage un triste témoignage du point où peuvent déchoir les lettres et l'esprit humain. Non-seulement le latin qu'il emploie est grammaticalement barbare, mais il est sans force, sans expression, sans couleur. Grégoire de Tours était cependant nourri des Pères de l'Église, et connaissait un peu la littérature romaine;

il cite Virgile, Salluste, Pline et Aulugelle. Mais cette langue, si éloquente autrefois, s'était usée et flétrie comme la civilisation elle-même. Elle avait pris le caractère des hommes qui la parlaient alors. Il y avait plutôt dégradation que barbarie. Les nations gothiques n'avaient point alors, par un mélange intime, renouvelé les nations abâtardies sous le joug brisé de l'empire romain. Les vainqueurs opprimaient les vaincus, sans s'être encore confondus avec eux.

Le style de Grégoire de Tours nous montre l'ignorance sans naïveté, la crédulité sans imagination. La piété a perdu la vive chaleur des premiers siècles de l'Église, et n'en a gardé que la vaine subtilité : les récits sont froids et traînants, les peintures sans vivacité, les expressions vulgaires; enfin on ne trouve dans le langage rien qui ait ce caractère propre à l'enfance d'un peuple, rien de ce charme souvent plus réel et plus puissant que celui d'un langage perfectionné. Un homme, quelque distingué qu'il soit, ne peut triompher de son siècle : l'outil manque à l'ouvrier. Cependant Grégoire de Tours est quelquefois animé par ces effroyables calamités dont il était témoin; et son style prend alors un peu plus de force. Ce qu'on y remarque toujours, c'est un caractère de bonne foi, un jugement libre et courageux des princes faibles ou féroces qui mêlaient leur nom aux malheurs de la France.

Outre ses histoires, saint Grégoire de Tours a laissé plusieurs livres sur la gloire des martyrs, la gloire des confesseurs, les miracles de saint Martin, les vies des Pères et les miracles de saint André. On a perdu un commentaire sur les psaumes, un traité sur les offices de l'Église, une préface à un livre perdu de saint Sidoine, et une histoire des Sept-Dormants. Quelques autres écrits lui sont aussi attribués, mais ceux que nous venons d'indiquer sont les seuls avoués par les critiques.

FROISSART.

Jean Froissart, historien et poëte français, naquit à Valenciennes, vers l'an 1333. Une des nombreuses copies manuscrites de sa chronique lui donne le titre de chevalier; comme lui-même ne dit rien de son origine, et semble indiquer que son père était peintre d'armoiries, on peut croire que c'est le copiste qui, de son autorité, a donné cette marque d'admiration et de respect à l'historien dont il transcrivait les récits. Froissart fut, dès l'enfance, destiné à l'Église, et reçut l'éducation lettrée qu'on donnait alors aux clercs. Ses premiers penchants, qui furent ceux de toute sa vie, étaient peu conformes à un état austère et réglé. Il n'avait pas douze ans, que tous ses goûts étaient pour les danses, les ménestrels, les joyeux déduits; quand on le mit à l'école, il lui semblait déjà qu'il n'y avait pas plus grande prouesse que de servir et obliger les jeunes pucelettes, et acquérir leur grâce :

> Et lors devisait à part lui,
> Quand adviendrait le temps pour lui,
> Que d'amour il pourrait aimer.

Dans ce bon temps de nature et de naïveté, on pouvait fort bien devenir prêtre, et garder néanmoins, presque sans les combattre ni se les reprocher, les dispositions douces et faciles d'une âme indulgente à elle-même plutôt que corrompue, et qui se laisse aller à goûter les plaisirs de la vie, comme par une sorte d'insouciance enfantine.

Tel fut Froissart. Tout en lui est un miroir naïf et fidèle de son temps; ses aventures, ses amours, ses poésies, ses récits, offrent, sous des formes diverses, l'expression candide de nos anciennes mœurs, de notre littérature originale, du tour d'esprit de nos Français avant la renaissance des lettres et l'influence des études classiques, d'un confrère de Marot, de Rabelais et de La Fontaine.

Sa passion de savoir et de faire des récits, passion qui est aussi française, fut précoce et naturelle en lui, comme l'amour des dames, des vers, des fêtes et des plaisirs. Il sortait à peine de l'école (il avait vingt ans), qu'à la prière de son cher maître et seigneur messire Robert de Namur, il commença d'écrire l'histoire des guerres de son temps.

Cette occupation, ses voyages pour aller visiter le théâtre des exploits qu'il racontait, pour interroger les témoins oculaires, servaient à le distraire du violent amour dont il était épris. Un jour, une demoiselle, qui probablement était d'un rang très-illustre, puisqu'elle faisait ses plaisirs de la lecture, lui avait fait lire avec elle les romans de Cléomades; à ce roman en avaient succédé d'autres. Ici l'on se souvient du Dante et de Françoise de Rimini. En France comme en Italie, ces premiers essais dans l'art de peindre les passions, ces récits qui révélaient au cœur ce qu'il éprouvait, et ce que, dans sa simplicité, il ne savait encore ni exprimer ni presque démêler en lui-même, ces premiers rudiments de poésie amoureuse durent exciter une sorte d'enivrante sympathie. Tels furent les succès et les récompenses des premiers troubadours. Il semble pourtant que la dame de Froissart ne fut pas entraînée aussi loin que la tendre Françoise. Comme Pétrarque, il a chanté un amour constant et pur, qui a fait le sort de sa vie; qui, longtemps après encore, se rallumait « sous ses cheveux « blanchis et sa tête chenue; » et qui, semblable aussi à l'amour de Pétrarque, a pu souvent concilier d'autres séductions passagères et des jouissances sensuelles, avec un

sentiment plus vrai, plus profond et plus idéal. Alors on ne se piquait pas beaucoup de résister aux contradictions de la nature humaine; on n'était pas rude à soi-même; on n'ajoutait guère les combats intérieurs de l'âme aux rigueurs du sort.

Le pauvre Froissart, quand sa maîtresse se maria, tomba dans un tel chagrin, qu'il devint malade et ne pouvait tenir en France; il s'en alla, toujours faisant des vers d'amour et écrivant des histoires, à la cour d'Angleterre, où les chevaliers, les dames, les demoiselles, le comblèrent de caresses et d'amitié. La bonne reine, madame Philippe de Hainaut, femme d'Édouard III, se fit surtout sa protectrice, le prit pour son écrivain, se plut à lui faire composer des poésies d'amour. Voyant, par ses chants mêmes, combien il était triste et inconsolable, elle y compatit, lui ordonna de retourner auprès de la dame de ses pensées, et lui fournit des chevaux et de l'argent pour faire sa route.

Il jouit pendant quelque temps du bonheur de voir celle qu'il aimait, sans pouvoir vaincre ses rigueurs. Alors il revint auprès de la reine Philippe, et passa cinq années de suite en Angleterre, toujours poëte et toujours historien. Lui-même rapporte comment se passait sa vie et se composaient ses ouvrages : « Et considérez, entre vous autres, « qui me lisez, avez lu ou m'ouïrez lire, comment je puis « avoir su et rassemblé tant de faits pour vous informer de « la vérité. J'ai commencé jeune de l'âge de vingt ans, et « suis venu au monde en même temps que les faits et aven- « tures, et si y ai toujours pris grand plaisance plus qu'à « autre chose; et si Dieu m'a donné la grâce que j'ai été « bien de toutes parties, et des hôtels des rois, et par espé- « cial du roi Édouard, et de la noble reine sa femme, ma- « dame Philippe de Hainaut, à laquelle en ma jeunesse je « fus clerc; et la desservis de beaux dits et traités amou- « reux. Pour l'amour du service de la noble dame à qui « j'étais, tous autres grands seigneurs, ducs, comtes, ba-

« rons et chevaliers, de quelque nation qu'ils fussent, « m'aimaient et me voyaient volontiers. Ainsi au titre de la « bonne dame, et à ses côtés, et aux côtés des hauts sei- « gneurs, en mon temps, j'ai recherché la plus grande « partie de la chrétienté. Partout où je venais, je faisais en- « quête aux anciens chevaliers et écuyers qui avaient été « dans les faits d'armes, et qui proprement en savaient « parler; et aussi aux anciens hérauts d'armes, pour véri- « fier et justifier les matières. Ainsi ai-je rassemblé la no- « ble et haute histoire, et tant que je vivrai par la grâce de « Dieu, je la continuerai; car plus j'y suis et plus y labeure, « plus me plaît. Car ainsi comme le gentil chevalier ou « écuyer qui aime les armes, en persévérant et continuant, « se nourrit et se perfectionne, ainsi en labourant et ou- « vrant, je m'habilite et me délecte. »

Possédé de cette passion de voir et d'apprendre les aventures, Froissart était aussi errant que les chevaliers d'alors, qui parcouraient l'Europe et cherchaient partout à guerroyer, s'illustrer et s'avancer. Il visita la sauvage Écosse; il suivit en Aquitaine et à Bordeaux le prince Noir, voulut aller avec lui à l'expédition d'Espagne contre Henri de Transtamare, retourna en Angleterre, passa en Italie avec le duc de Clarence lorsqu'il alla épouser la fille de Galéas Visconti, vit et dirigea même les fêtes que Amédée VI de Savoie, connu sous le nom de comte Vert, donna au duc de Clarence.

Ayant perdu sa bonne reine Philippe, Froissart quitta ses relations avec l'Angleterre, et fut pourvu dans son pays de la cure de Lestines. Mais le repos, les devoirs et la vie réglée allaient assez mal à Froissart. Au bout de peu de temps, les taverniers de Lestines eurent 500 francs de son argent.

A une autre époque de sa carrière, qu'on ne saurait assigner précisément, il essaya aussi de quitter sa vie légère et facile de troubadour, pour entrer en la marchandise,

« où je suis, dit-il, aussi bien de taille, que d'entrer en ba-« taille. » Soit que *marchandise* veuille ici dire *commerce*, ou que par une acception naïve de ce temps-là, il soit question de négociations diplomatiques, Froissart revint bientôt à ses naturelles occupations et à son caractère.

On voit aussi dans ce passage que cet Horace des temps gothiques ne savait pas non plus porter le bouclier. Il fallait alors qu'une forte éducation physique eût préparé les hommes au dur métier des armes. Froissart devint clerc de Venceslas, duc de Brabant; ce prince était lui-même poëte; il fit faire un recueil de ses chansons par Froissart, qui, mêlant ses poésies à celles du duc, en forma une sorte de roman sous le titre de *Méliador*. Mais Venceslas mourut avant la fin de l'ouvrage. Froissart passa chez Guy, comte de Blois, et charma cette cour par ses vers. Le comte l'ayant engagé à continuer ses histoires, il voulut aller chez Gaston Phébus, comte de Foix, pour se faire conter, par tous les chevaliers béarnais et gascons, le détail de leurs aventures. Il partit à cheval, menant quatre lévriers, de la part du comte de Blois, au comte de Foix, s'arrêtant dans les châteaux, dans les abbayes, trouvant sur sa route quelques amours passagères. Vers la fin de son voyage, il rencontra un bon chevalier, messire Espaing du Lion, qui avait fait toutes les guerres du temps et traité les grandes affaires des princes. Ils se mirent à voyager de compagnie et à se faire mutuellement des récits.

Froissart lui demandait l'histoire de chaque château, de chaque ville de la route, et le bon chevalier racontait ce qu'il en savait. C'est sous cette forme pleine de grâce et de naturel que sont écrits plusieurs chapitres de Froissart : en les lisant, on se croit transporté à ce vieux temps ; on le comprend mieux, on entre mieux dans son esprit que par de laborieuses recherches. L'accueil que reçut Froissart du comte de Foix, la peinture de cette cour, les lectures qu'il faisait de son *Méliador* et de ses histoires, les

récits qu'il obtenait du prince et des vieux chevaliers, sont une des parties les plus vivantes des chroniques de Froissart.

Enrichi par les dons de Gaston, il partit à la suite de la comtesse de Boulogne, sa nièce, qui allait épouser en Auvergne le duc de Berry.

A Avignon, il se laissa voler; comme Marot, il peignit en vers un malheur qui lui faisait à peu près les mêmes impressions. La vie de Froissart continue toujours à être errante et variée. Son active curiosité le fait sans cesse chercher les divers princes de son temps, leurs cours, leurs fêtes, leurs tournois. Tantôt il veut voir les lieux où se sont passés les événements, tantôt il voyage pour interroger ceux qui y ont pris part. En 1395, il retourna en Angleterre, où régnait alors Richard II, fils du prince Noir, qui reçut avec une grande bonté le serviteur favori de son aïeule la reine Philippe. Bien peu après, arriva la terrible catastrophe qui précipita Richard du trône : c'est à peu près le dernier événement que raconte Froissart d'une manière touchante et vraie. Lui-même ne vécut pas longtemps ensuite. Ses récits sont interrompus à l'année 1400 : ce qui fait croire que sa vie finit aussi à cette époque. C'est en Flandre qu'il mourut.

Ces détails sur la vie de Froissart montrent assez quel doit être le caractère de ses ouvrages. Il n'est pas un historien qui ait plus de charme et de vérité; son livre est un témoignage vivant du temps où il a vécu : aucun art ne s'y fait voir; la candeur des sentiments y égale la naïveté des expressions; on y trouve la couleur et les charmes des romans de chevalerie, cette admiration pour la valeur, la loyauté, les beaux faits d'armes, pour l'amour et pour le service des dames; en même temps le désordre, la cruauté, la rudesse de mœurs de ces temps barbares, les guerres sans cesse renouvelées et renaissantes, l'incendie des villes, le massacre des peuples, les provinces rendues désertes, les compagnies des gens de guerre devenues étrangères à

toute patrie, et ne vivant que de rapine. Pourtant au milieu de tant d'horreurs, les hommes paraissent remplis de grandeur, de franchise et de force; ils sont cruels, variables dans leurs affections politiques, mais faciles à émouvoir, sincères et esclaves de leur parole dans les relations privées. Tout est vrai dans les discours; parmi cet amas de calamités, l'historien, qui en fait le tableau fidèle, ne donne jamais l'idée de la corruption et de la bassesse.

Froissart, et on doit le penser ainsi, est souvent incorrect et surtout incomplet; les dates, les noms propres, la suite des événements, ne se trouvent pas, dans son livre, aussi bien établis que dans un historien moderne. Il a souvent besoin d'être éclairci et commenté. Il écrivait vite et sans intentions fortes; son style est semblable à celui des romans de ce temps; il voyait l'histoire plus chevaleresque qu'elle ne l'était en réalité et la raconte selon son impression; c'était l'esprit du temps; ce défaut même est un témoignage de vérité.

On a longtemps négligé Froissart; son livre était un objet d'érudition pour quelques membres de l'Académie des inscriptions. Le dix-huitième siècle reniait dédaigneusement la vieille France; aujourd'hui Froissart est devenu à la mode. On le lit, et beaucoup surtout prétendent l'avoir lu. Il existe un bon nombre de copies de Froissart; elles présentent des diversités peu importantes au fond, mais que les bibliographes ont dû rechercher. Le plus beau de ces manuscrits est à Breslau, en Silésie; il est en quatre volumes de vélin, d'une écriture nette et soignée, enrichi de vignettes superbes. Lors de la prise de Breslau par les Français, en 1806, les Prussiens pensèrent bien qu'on leur demanderait ce beau et célèbre Froissart, et mirent, à son intention, un article dans la capitulation, pour que la bibliothèque publique fût respectée. Les poésies de Froissart sont manuscrites à la Bibliothèque du Roi; M. Buchon les a imprimées dans sa collection.

C'est dans ses poésies, plus encore que dans ses chroniques, qu'on trouve des détails sur sa vie; elles ont un caractère aussi vrai que son histoire, et sont comme elle, non un ouvrage de l'art, mais une production toute naïve et naturelle. Une des plus remarquables est son *Horloge amoureuse*. On y trouve de très-curieux détails sur l'état de l'horlogerie au quatorzième siècle.

M. Dacier avait commencé une nouvelle édition de la chronique de Froissart; la révolution interrompit ce travail; il n'y eut d'imprimé que les soixante-dix-neuf premières feuilles du tome Ier. M. Buchon a inséré ce texte dans sa collection.

COMINES.

Philippe de Comines, seigneur d'Argenton, etc., naquit au château de Comines, près de Menin, en 1445, d'une illustre maison de Flandre. Il passa sa jeunesse à la cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, où il fut attaché au service du comte de Charolais. Il le suivit dans la guerre du *bien public*, et se trouva à la bataille de Montlhéry. Quand le comte eut succédé à son père, sous le nom de Charles le Téméraire, Comines continua à avoir sa confiance et son intimité. Il était près de lui, lorsque irrité d'un manque de foi de Louis XI, le duc retint ce roi prisonnier à Péronne. Dans sa colère, il se fût porté à quelque violence insensée contre le roi. Comines, tout jeune qu'il était, se montra sage et prudent, en essayant de calmer son maître; ne pouvant y réussir complétement, et craignant les effets de l'emportement du duc, il avertit le roi des points sur lesquels il fallait céder pour ne pas se mettre dans le plus grand danger; puis il contribua à la pacification et au traité qui réunirent pour un moment ces deux princes. Il fut ensuite employé à diverses négociations où il se conduisit avec habileté.

Cependant l'esprit du duc de Bourgogne s'aigrissait de plus en plus par ses revers, par son ambition trompée, par ses ruses, qui échouaient contre les ruses de Louis XI. Une sorte de frénésie s'emparait de lui et faisait chaque jour des progrès. Les sages conseils l'irritaient. Téméraire à entreprendre, il était imprudent à exécuter. Louis XI, qui

profitait de toutes les fautes de son rival, mit surtout un grand soin à détacher de lui peu à peu les hommes habiles et considérables qu'il avait parmi ses serviteurs. Travaillant avec patience à les séduire l'un après l'autre par des promesses; ne se rebutant pas pour avoir été refusé; flattant ceux que le duc outrageait en récompense de leurs prudents avis, il parvint ainsi à lui enlever tous ceux qui pouvaient lui être secourables. Comines passa en 1472 du service de Bourgogne au service de France. Dans ses Mémoires, il se tait absolument sur ce point important de sa vie. On a beaucoup recherché quels motifs avaient pu le porter à abandonner ainsi son maître. On a voulu excuser cette désertion. Si l'on s'en rapporte à une tradition populaire, Comines, dans sa jeunesse, se trouvant à la chasse avec le comte de Charolais, le prince lui avait commandé de tirer ses bottes; Comines, abusant de la familiarité qui régnait entre le comte et lui, avait réclamé le même service de sa complaisance; le prince, mécontent de ce manque de respect, l'avait frappé de sa botte à la tête, d'où lui était resté le surnom de Tête Bottée. Cette anecdote est hors de toute vraisemblance : elle s'accorde mal avec le caractère mesuré qu'eut toujours Comines; d'ailleurs, s'il s'était trouvé offensé par le prince, comment aurait-il passé encore dix ans à son service? Une insulte pardonnée pendant la prospérité de l'offenseur, dont on se souvient pour l'abandonner dans ses revers, serait une méchante excuse.

Il est probable que Comines, comme les autres serviteurs de Charles le Téméraire, se dégoûta de servir un maître livré à l'esprit de vertige, et se laissa aller au chagrin et au dépit que ressent un homme sage qui voit un insensé courir à sa perte. Louis XI lui devait de la reconnaissance, et, depuis sa prison de Péronne, s'efforçait sûrement de l'attirer à lui. Les exemples ne manquaient pas pour autoriser cette espèce de désertion. Dans ce temps-là, un seigneur portait assez volontiers ses armes du côté qui lui

promettait plus d'honneurs et de profit. Comines se laissa marchander comme les autres. Un homme d'un caractère moins réfléchi, un guerrier emporté ou insouciant, aurait dit ce qu'il eut à endurer à la cour de Charles, et ce que lui offrit Louis XI. Mais le grave Comines a senti ce qu'il y avait de peu honorable à quitter son souverain malheureux, non pas pour aller vivre dans la retraite, mais pour servir contre lui, et il a jeté un voile épais sur cette action. Mézeray dit avec sa brusquerie ordinaire : « Si les « raisons de Comines eussent été honnêtes, il les aurait ex- « pliquées, lui qui raisonnait si bien sur toutes choses. »

Louis XI combla de biens Philippe de Comines; à peine fut-il à son service, qu'il lui fit donation de la principauté de Talmont et des seigneuries d'Olonne, La Chaume, Curzon, Château-Gontier, Chastel-Berry, Brem et Brandois. Il le maria avec Hélène de Jambes, d'une famille riche et illustre de Poitou, l'aida de ses deniers à acheter la terre d'Argenton, le fit sénéchal de Poitou, et publia hautement, dans les lettres-patentes par lesquelles il assura ses bienfaits à Comines, combien il lui devait de reconnaissance.

« LOUIS, etc., savoir faisons, etc. Que comme notre « amé et féal conseiller et chambellan Philippe de Comines, « démontrant sa grande et ferme loyauté et la singulière « amour qu'il a eue pour nous, se soit, dès son jeune âge, « disposé à nous servir, honorer et obéir comme bon, vrai « et loyal sujet, son souverain seigneur, et nonobstant les « troubles qui ont été et les lieux où il a conversé qui par « aucun temps nous ont été et encore sont contraires, re- « belles et désobéissans, toujours ait gardé, envers nous, « vraie et loyale fermeté de courage, et même en notre « grande et extrême nécessité, à la délivrance de notre « personne, lorsque étions entre les mains d'aucuns de nos- « dits rebelles et désobéissans, qui s'étaient déclarés contre « nous et en danger d'être là détenu; notredit conseiller et « chambellan, sans crainte du danger qui lui en pouvait

« advenir, nous avertit de tout ce qu'il pouvait pour notre « bien, et tellement s'employa, que par son moyen et aide « nous saillîmes hors des mains de nosdits rebelles, et en « plusieurs autres manières nous a fait et continue de faire « chaque jour plusieurs grands, louables et recommanda- « bles serviteurs, etc., etc. »

Comines devint un des serviteurs les plus intimes de Louis XI. Le roi l'employa souvent et le tint habituellement auprès de sa personne. Quelquefois, et même dans des occasions mémorables, il porta le même habit que son chambellan; d'autres fois il le fit coucher dans son lit; marques de faveur que Louis XI avait assez en usage, et qui étaient dans les mœurs simples et cordiales du temps. Le nom de Comines ne se rattache pourtant à aucun des événements du règne de Louis XI. Ce prince gouvernait par lui-même. Personne ne lui dictait ses desseins; ceux qui les exécutaient étaient des instruments plus ou moins intelligents et habiles, à qui restait le seul mérite d'une obéissance sensée, mais passive. Les conseils qu'il recevait, qu'il cherchait même, le guidaient pour accomplir ses résolutions, mais non pas pour les former. « Il était si sage « qu'on ne pouvait faillir avec lui, moyennant qu'on obéît à « ce qu'il commandait sans y rien ajouter du sien. »

Comines plus qu'un autre convenait au gouvernement de Louis XI. Il ne fut jamais son ami, ni son favori; il avait été utile en une circonstance importante, mais ne chercha point à s'en prévaloir, non plus que des autres services qu'il lui rendit. Il devait plaire au roi par la droiture de son sens, par son caractère, qui ne cherchait ni l'éclat, ni le bruit; par sa prud'hommie, comme on parlait alors. Il lui procura des intelligences et des espions chez le duc de Bourgogne. Après la destruction de ce prince, il essaya, sans beaucoup de succès, de gagner au roi les villes de Flandre; il y eût mieux réussi peut-être si Louis eût suivi les conseils qu'il lui donna sans insister. Il acheta les bons

offices et es complaisances du comte de Hastings, grand-chambellan d'Angleterre, que déjà il avait gagné une fois pour le duc ; ce marché, où toute la fierté du comte consiste à ne pas signer une quittance, est un des récits les plus curieux de Comines.

Quand le roi eut pris possession de la Bourgogne, Comines y fut envoyé. Quelques lettres qu'il écrivit à des bourgeois de Dijon touchant le logement des gens de guerre se joignant à d'autres légers soupçons, le roi lui retira un peu de sa faveur et le nomma ambassadeur à Florence. Les Pazzi et les partisans du pape venaient d'y échouer dans leur complot. Le roi voulait défendre les Médicis. Comines leur amena un léger secours du duc de Milan, et leur fut encore plus utile en témoignant hautement combien la France leur était favorable. Il passa un an à Florence, et Laurent de Médicis remercia le roi de lui avoir envoyé un si sage ambassadeur. Aussi, à son retour, Comines fut-il mieux accueilli que jamais par le roi. Il le retrouva malade et déjà affaibli. Il le soigna, après sa première attaque, couchant près de lui, « et le servant à l'entour de sa per-« sonne comme valet de chambre.» Le roi, après s'être un peu rétabli, vint chez lui dans son château d'Argenton, où il passa quelque temps malade. Comines fut ensuite envoyé en Savoie, pour s'emparer moitié par ruse, moitié par force, du jeune duc Philibert, et le placer entièrement sous la tutelle et l'influence du roi son oncle. Ce fut le dernier emploi que lui donna Louis XI, qui mourut deux ans après.

Sous le règne suivant, Comines ne jouit pas de la même faveur. Il avait été nommé, de concert entre la cour et les États, membre du conseil créé pendant la régence. Il se rangea du parti des princes contre le gouvernement sage et paternel d'Anne de Beaujeu. Il fut mêlé à toutes les cabales du duc d'Orléans, et s'attacha surtout au vieux connétable Jean de Bourbon.

Lorsque les princes prirent les armes pour les poser bien-

tôt après, déconcertés par les mesures que la régente avait prises contre cette *guerre folle*, Comines fut chassé de la cour avec « rudes paroles » par le duc René de Lorraine, et se retira à Moulins auprès du connétable. Il en revint avec lui deux ans après; mais ce prince, après quelques menaces et emportements, ayant été apaisé par la cour, renvoya Comines et n'écouta plus ses conseils.

Une nouvelle conspiration fut encore ourdie par le comte de Dunois et le duc d'Orléans. Le duc de Lorraine, qui avait déjà confié à Comines et au connétable son mécontentement de la cour, était entré dans cette ligue secrète. Le complot était sur le point d'éclater, lorsque, sur de bons avis, l'on fit arrêter un homme qui portait des lettres de Comines, des évêques du Puy et de Montauban, et de quelques autres conseillers. On découvrit ainsi qu'ils trahissaient les secrets de l'État. Ils furent mis en prison. Comines fut traité durement : il passa huit mois à Loches enfermé dans une de ces cages que Louis XI avait mises en usage. « Plusieurs « les ont maudites, et moi aussi, dit-il, qui en ai tâté sous « le roi d'à-présent. »

Quand le duc d'Orléans eut été vaincu et fait prisonnier à Saint-Aubin, et que l'autorité de la régente fut tout à fait assurée, le Parlement fit le procès de Comines; en 1488, il fut reconnu, d'après ses propres aveux, qu'il avait eu intelligence, adhésion et pratiques par paroles, messages, lettres de chiffre et autrement, avec plusieurs rebelles et désobéissants sujets du roi, et commis autres crimes et maléfices. Il fut condamné à être exilé dans une de ses terres pendant six ans, et le quart de ses biens à être confisqué. Il ne semble pas que cette sentence ait été exécutée; on fut indulgent envers les coupables pour mieux apaiser les haines et les partis. D'ailleurs le mérite et l'expérience de Comines étaient connus, et l'on savait qu'il pouvait être utile.

En 1493, il assista au traité qui fut conclu à Senlis

entre le roi et l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne. Charles VIII l'emmena en Italie, et, après que l'expédition de Naples eut été résolue, il fut envoyé à Venise, dont il était important de maintenir la neutralité. Il y fut fort considéré. Lorsque Pierre de Médicis, chassé de Florence, vint chercher un asile à Venise, Comines encouragea la Seigneurie à le recevoir, assurant que ce ne serait pas déplaire au roi.

Malgré le grand accueil qu'ils avaient fait à l'ambassadeur de Charles VIII, les Vénitiens ne tardèrent pas à traiter secrètement avec ses ennemis et à conclure une ligue pour s'opposer à la retraite des Français. Comines tint le roi et le duc d'Orléans constamment informés des négociations de la République. Quand les Vénitiens furent tout à fait déclarés, il vint retrouver le roi à Florence ; il aurait bien voulu hâter un retour contre lequel il voyait s'accumuler tant d'obstacles; mais ce n'était plus le gouvernement habile et prudent de Louis XI ; il avait affaire à un roi léger dans son caractère et sa conduite, à une cour jeune et présomptueuse; il hasardait timidement d'inutiles conseils; « ses affaires avaient été telles au commencement « de ce règne, qu'il n'osait guère s'entremettre, afin de ne « pas se faire ennemi de ceux à qui le roi donnait autorité, « qui était beaucoup trop grande quand il s'y mettait. »

Tant fut tardé que la retraite fut coupée aux Français et qu'il fallut combattre pour passer. Les deux armées se trouvèrent en présence à Fornoue. Le roi voulut alors parlementer, et chargea Comines de travailler à un accommodement; c'était s'y prendre bien tard. Il tenta sans espoir cette négociation; comme il allait l'entamer, les Français tirèrent le canon, et le combat commença : tant il y avait de désordre dans la conduite des affaires. Comines combattit près du roi dans cette journée, et lui prêta son manteau. Le lendemain, les armées étaient à peu près en même position ; Comines essaya encore de négocier; les alliées et

venues entre deux armées formées de soldats indisciplinés ne laissaient pas d'être dangereuses. La journée se passa ainsi en pourparlers, et la nuit suivante, l'armée française passa à l'insu des ennemis par des défilés presque impraticables.

Les négociations continuèrent ensuite; Comines y fut toujours employé. Jamais il ne sentit mieux quelle différence il y avait entre Charles VIII et Louis XI. Sans cesse désavoué; employé dans un sens opposé à ses avis, et d'autant plus blâmé de ne pas réussir qu'il avait annoncé un mauvais succès; trouvant dans les ennemis une défiance qu'autorisait le peu de fond qu'on pouvait faire sur les Français; traversé par les intérêts particuliers de ceux qui gouvernaient le roi; desservi par eux auprès de lui; prenant ces contrariétés en patience, et d'autant plus résigné qu'il jugeait de sang-froid les affaires et les hommes. Enfin il conclut le traité de Verceil, qui n'eut rien de trop honorable, après les entreprises et les espérances présomptueuses du roi. Il fut chargé de le faire agréer aux Vénitiens; il y échoua; puis, de réclamer l'exécution de quelques articles dont le duc de Milan s'écartait; il n'avait aucun moyen pour l'en empêcher, et il n'y réussit point. Ceux qui avaient à la fois traversé et blâmé ses négociations, — « furent fort « joyeux de cette tromperie et lui lavèrent bien la tête, « comme on a accoutumé à la cour des princes en pareil « cas; il fut bien iré et marri. » — Il essaya de se justifier, sans pouvoir se faire écouter; d'ailleurs à quoi sert de convaincre un roi faible, et qui se laisse gouverner. Pendant trois ans que vécut encore Charles VIII, il ne semble pas que Comines ait été employé. Louis XII monta sur le trône en 1498.

« Comines vint rendre ses hommages au nouveau roi de « qui il avait été aussi privé que nulle autre personne et, « pour lui, avait été en tous ses troubles et pertes; toutefois « pour l'heure ne lui en souvint point fort. » Là se termine

tout ce que Comines nous apprend de lui; et son nom ne se trouve plus prononcé dans l'histoire. Il conserva l'état riche et honorable que lui avait donné Louis XI, et mourut en 1509 à Argenton à l'âge de soixante-quatre ans. Son corps fut transféré à Paris aux Grands-Augustins, où l'on voyait son tombeau qui depuis fut placé au Musée des Monuments français. Comines laissa une fille unique, dont la statue est aussi sur ce tombeau. Elle épousa René de Brosses, comte de Penthièvre, et d'alliance en alliance le sang de Comines se trouve mêlé aux plus illustres maisons souveraines. Ce fut après le retour d'Italie que Comines dans sa retraite commença à écrire ses mémoires, à la sollicitation de l'archevêque de Vienne Angelo Cattho, qui, comme lui, avait été serviteur du duc de Bourgogne, puis de Louis XI.

Parmi les historiens modernes aucun peut-être n'a été estimé aussi haut que Comines. Au charme d'un langage naturel et flexible, qui reçoit toute l'empreinte des pensées, et les laisse voir dans leur vraie nuance; à l'intérêt qui s'attache au récit vivant et naïf d'un témoin oculaire, Comines joint une profonde connaissance des hommes et des affaires. Ce n'est pas en philosophe et en moraliste qu'il juge; ce n'est pas non plus en politique, qui a médité sur les révolutions et les gouvernements; mais ses discours, comme le dit Montaigne, « représentent partout avec autorité et gra« vité l'homme de bon lieu et élevé aux grandes affaires. » Tout en lui respire la froide observation, le jugement droit et sain. Nourri au milieu du mouvement des empires, des intrigues des princes, de la corruption des courtisans, dans un temps où l'enthousiasme de la chevalerie et de la religion avait déjà fini, où l'empire du monde commençait à appartenir aux plus prudents et aux plus habiles, Comines s'accoutuma à estimer avant tout la sagesse de la conduite ou du caractère. On ne trouve pas en lui un amour noble et élevé de la vertu, de la loyauté; mais comme la justice,

la bonne foi, le respect de la morale, sont les fondements de tout ordre durable, la rectitude de son jugement et la gravité de son caractère les lui font le plus souvent honorer. Il voit les hommes comme des instruments de la Providence, ne sait point les haïr, ni les aimer. Il se rend si bien compte de leur caractère, lit si bien au fond de leur âme, que leurs actions lui paraissent résulter, par une irrévocable nécessité, de leurs circonstances intérieures et extérieures. Même en fait d'habileté il plaint les imprudents plutôt qu'il ne les blâme. Il lui convenait sans doute de s'appliquer à lui-même cette espèce de fatalité, et d'attribuer au sort plutôt qu'à sa libre volonté, l'abandon du duc de Bourgogne, et les intrigues contre la régente. On croit entrevoir que si Comines eût été irréprochable, il eût répété moins souvent cet adage qui se trouve dans ses chapitres : « au « demeurant la Providence le voulait ainsi. » Mais du moins il se résigna à ses malheurs aussi froidement qu'à ses fautes. Il dit en parlant de Charles VIII : « Je crois que j'ai été « l'homme du monde à qui il a fait le plus de rudesse ; mais « connaissant que c'était en sa jeunesse et qu'il ne venait « pas de lui, ne lui en sus jamais mauvais gré. »

Les bienfaits de Louis XI ne troublent pas davantage son impartialité ; c'est bien le héros de ses mémoires, et le plus sage homme qu'il ait connu ; mais il ne dissimule ni ses fautes, ni ses petitesses ; il blâme son peu de respect pour les lois et les mœurs de la France, les nouvelles charges qu'il imposa au peuple, et ses méfiances. On voit dans Comines mieux que partout ailleurs ce qu'étaient alors et les droits des rois et les garanties des peuples. Il témoigne pour les Anglais, qui déjà savaient mieux que toute autre nation maintenir leurs libertés, une grande considération, tout aussi bien qu'au roi de France, qui sut conserver et exercer son pouvoir. Le caractère des divers peuples de l'Europe est souvent peint d'une manière qui n'a pas cessé d'être vraie ; enfin il n'existe pas un livre de politique plus

inspiré par la réalité et la pratique; il est plein d'une science positive, fruit de l'expérience, sur laquelle n'ont influé ni opinions ni systèmes. « Princes et gens de cour y trouve-« ront de bons avertissements, à mon avis, » dit-il; et on doit le reconnaître avec lui.

Ce n'est point par vanité que Comines a écrit ses mémoires, ni par cette espèce de plaisir qu'ont trouvé beaucoup de vieux narrateurs à faire des récits où ils étaient pour quelque chose. En ce sens, les mémoires de Comines n'ont pas le caractère français; il avait bien la dextérité et la facilité aux affaires de notre nation, mais un calme et une dignité qui s'y voient rarement; il se plaît moins à raconter qu'à observer, et une imagination plus vive se montre dans beaucoup d'historiens des vieux temps. Il parle peu de lui, et seulement pour attester qu'il est sûr de la vérité des choses, parce qu'il y était. Les circonstances les plus importantes de sa vie sont omises, et il eût été embarrassé à les rapporter. A peine indique-t-il qu'il a été utile à Louis XI, lors du traité de Péronne. Il ne dit rien de sa retraite de chez le duc de Bourgogne, et ne rappelle qu'en passant, et par occasion, ses malheurs sous Charles VIII. Aussi sa narration laisse-t-elle une lacune complète entre la mort de Louis XI et l'expédition de Charles VIII.

BRANTOME.

Pierre de Bourdeilles, seigneur de l'abbaye de Brantôme, naquit en Périgord, vers l'an 1527, et mourut le 5 juillet 1614. Quelques années avant sa mort, il écrivit un testament fort long, où il ordonna de mettre sur son tombeau l'épitaphe suivante, qui peut servir d'histoire abrégée de sa vie : « Passant, si par cas ta curiosité s'étend de savoir qui gît sous « cette tombe, c'est le corps de Pierre de Bourdeilles, en son « vivant, chevalier, seigneur et baron de Richemond, etc.; « conseigneur de Brantôme : extrait du côté du père, de la « très-noble antique race de Bourdeilles, renommée de « l'empereur Charlemagne, comme les histoires anciennes « et vieux romans français, italiens, espagnols, titres vieux « et antiques de la maison, le témoignent de père en fils « jusques aujourd'hui; et, du côté de la mère, il fut sorti « de cette grande et illustre race issue de Vivonne et de « Bretagne. Il n'a dégénéré, grâce à Dieu, de ses prédécesseurs : il fut homme de bien, d'honneur et de valeur « comme eux, aventurier en plusieurs guerres, et voyages « étrangers et hasardeux. Il fit son premier apprentissage « d'armes sous ce grand capitaine M. François de Guise; et « pour tel apprentissage il ne désire autre gloire et los : « dont cela seul suffit. Il apprit très-bien sous lui de bonnes « leçons, qu'il pratiqua avec beaucoup de réputation pour « le service des rois ses maîtres. Il eut sous eux charge de « deux compagnies de gens de pied : il fut en son vivant « chevalier de l'ordre du roi de France, et de plus, chevalier

« de l'ordre du Portugal, qu'il alla quérir et recevoir là lui-« même du roi don Sébastien, qui l'en honora au retour de « la conquête de la ville de Bélis en Barbarie, où ce grand « roi d'Espagne, don Philippe, avait envoyé une armée de « cent galères et douze mille hommes de pied. Il fut après « gentilhomme de la chambre des deux rois, Charles IX et « Henri III, et chambellan de M. d'Alençon; et outre, fut « pensionnaire de deux mille livres par an dudit roi Charles, « dont en fut très-bien payé tant qu'il vécut, car il l'aimait « fort, et l'eût fort avancé s'il eût plus vécu que ledit Henri. « Bien qu'il les eût tous les deux très-bien servis, l'humeur du « premier s'adonna plus à lui faire des biens et des grâces « plus que l'autre : aussi la fortune ainsi le voulait. Plu-« sieurs de ses compagnons, non égaux à lui, le surpassèrent « en bienfaits, états et grades, mais non jamais en valeur et « en mérite. Le contentement et le plaisir ne lui en sont « pas moindres. Adieu, passant, retire-toi; je ne t'en puis « dire plus, sinon que tu laisses jouir du repos celui qui, en « son vivant, n'en eut ni d'aise, ni de plaisir, ni de conten-« tement. Dieu soit loué pourtant du tout et de sa sainte « grâce. »

Ces lignes, copiées dans Brantôme, le feront mieux connaître que ce qu'on pourrait dire de lui. Son nom ne se trouve mêlé à aucun événement historique; sa vie n'offre rien d'intéressant, ni d'important, comme on le voit même d'après son propre témoignage, qui pourtant n'est pas modeste. Il fut, comme il le dit, fort brave et fort aventureux; il fut successivement porté, par son humeur ou par les guerres, dans presque toute l'Europe. Quelque temps après la mort de Charles IX, dont il avait été assez bien venu comme il le raconte, il se retira dans ses terres, sans qu'on en devine bien précisément le motif. En parlant de cette retraite, tantôt il dit qu'elle est volontaire, et qu'après la mort de son frère il voulut rappeler le chef de la famille, et se faire le protecteur de ses neveux et de sa belle-sœur,

qu'il aimait tendrement; d'autres fois, il se plaint de l'injustice du sort et des grands; on peut croire que cette gasconnade est plus près de la vérité que la première.

Retiré ainsi loin de la cour et des affaires, Brantôme employa toute l'activité de son esprit à écrire ce qu'il avait vu pendant la première partie de sa vie; laissant aller sa plume au gré de son humeur, il remplit de ses souvenirs les nombreux volumes qu'il nous a laissés. Dans ce testament, où il parle sans cesse de lui avec une complaisance si divertissante, il n'oublie pas ses livres. « Je veux aussi, « et en charge expressément mes héritiers, de faire im- « primer mes livres que j'ai faits et composés de mon esprit « et invention... lesquels on trouvera couverts de velours « tant noir que vert et bleu, et un grand volume, qui est « celui des *Dames*, couvert de velours vert, et un autre « doré par dessus, qui est celui des *Rodomontades*... curieu- « sement gardées, qui sont tous très-bien corrigés... L'on « y verra de belles choses, comme contes, histoires, dis- « cours et beaux mots, qu'on ne dédaignera pas, s'il me « semble, lire si on y a une fois la vue. Qu'on prenne sur « mon hérédité l'argent qu'en pourra valoir l'impression, « qui, certes, ne se pourra monter à beaucoup... car j'ai vu « force imprimeurs qui donneront plutôt pour les imprimer « qu'ils ne voudront recevoir : ils en impriment plusieurs « gratis, qui ne valent pas les miens... Je veux que ladite « impression soit en belle et grande lettre, pour mieux « paraître, et avec privilége du roi, qui l'octroiera facile- « ment. Aussi prendre garde que l'imprimeur ne suppose « pas un autre nom que le mien, autrement je serais frustré « de la gloire qui m'est due. »

Brantôme ne s'est point trompé sur la renommée dont ses livres devaient jouir : il est un des historiens modernes qui a le plus de charmes et le plus d'utilité. Ses récits sont un tableau vivant et animé de tout son siècle; il en avait connu tous les grands personnages. Sa curiosité et l'in-

quiétude de son caractère l'avaient mêlé à toutes les affaires, comme témoin, si ce n'est comme acteur. Il ne faut pas chercher en lui de profondes observations, une connaissance réfléchie des hommes et des choses, des impressions sérieuses, des jugements sévères; Brantôme a tout le caractère de son pays et de son métier : insouciant sur le bien et sur le mal; courtisan qui ne sait rien blâmer dans les grands, mais qui voit et qui raconte leurs vices et leurs crimes, d'autant plus franchement qu'il n'est pas bien sûr s'ils ont bien ou mal fait; aussi indifférent sur l'honneur des femmes que sur la morale des hommes; racontant le scandale sans le sentir, et le faisant presque trouver tout simple, tant il y attache peu d'importance; parlant du *bon* roi Louis XI, qui a fait empoisonner son frère, et des honnêtes dames dont les aventures ne peuvent bien être décrites que par sa plume; souvent mal instruit, ne se piquant pas d'une grande exactitude dans ses récits, mais les peignant fortement de la couleur générale du temps; se mettant souvent en scène avec une vanité naïve et plaisante.— Et, quand cet homme à l'humeur frivole, soldatesque et gasconne, vient à être frappé de respect pour les choses grandes, belles et touchantes; quand il nous présente la sévérité surannée du vieux connétable de Montmorency, la vertu grave et imposante du chancelier L'Hôpital, la pureté de Bayard, le charme et les infortunes de Marie Stuart, on ressent un effet d'autant plus grand, que l'historien est moins profond, et que c'est un sentiment et non un jugement qu'il fait partager. Enfin, et ce qu'il rapporte, et peut-être plus encore la façon dont il le rapporte, nous font vivre au milieu de ce siècle, où la chevalerie et les mœurs indépendantes avaient fini, tandis que les mœurs soumises et réglées des temps modernes n'étaient pas encore établies; siècle de désordre, où les caractères se déployaient librement, où le vice ne songeait ni à se déguiser ni à se contraindre; où la vertu était belle parce qu'elle se main-

tenait par son propre choix et ses propres forces; où la loyauté avait disparu, sans que la valeur eût diminué; où la religion était le prétexte de mille cruautés, sans que les persécuteurs fussent hypocrites; siècle qui prête à l'histoire plus d'intérêt que n'en présentent les temps qui ont suivi.

Brantôme, malgré la vie qu'il a menée, était plus lettré que la plupart de ses compagnons d'armes. Il avait vécu dans l'intimité de Charles IX, qui se plaisait à la poésie : il avait connu ce grand M. de Ronsard, et l'avait fort admiré. Il a traduit quelques fragments de Lucain, dont il fait assez d'étalage. Il savait l'italien et l'espagnol; et on voit que, dans sa retraite, son esprit actif ne lui permettait pas l'oisiveté, et qu'il avait sans cesse la plume à la main. L'on a de lui : *Vie des hommes illustres et grands capitaines français; la Vie des grands capitaines étrangers; la Vie des dames galantes; des Anecdotes touchant les duels; les Rodomontades et jurements des Espagnols*, et divers fragments, entre autres le commencement d'une Vie de son père, où la vanterie gasconne est portée au point le plus bouffon. Le frère aîné de Brantôme, André de Bourdeilles, était un homme d'un caractère plus grave que lui. Charles IX, Henri III et Catherine de Médicis lui donnèrent plusieurs fois des commissions importantes. On a joint les lettres qu'ils lui écrivirent et ses réponses, aux Œuvres de Brantôme. Il a écrit un Traité sur l'art de s'apprêter à la guerre, qu'il dédia à Charles IX, et qui se trouve aussi dans la collection des livres de son frère.

PASQUIER.

Étienne Pasquier, né à Paris en 1529, fut destiné dès l'enfance, par ses parents, à suivre la carrière du barreau. La profession d'avocat brillait alors de tout son éclat; elle participait à l'importance que la magistrature avait prise dans cette période de notre histoire, où l'autorité royale, le bon ordre et l'intérêt général luttaient contre les débris épars de la constitution féodale. Les études de droit étaient pour lors très-fortes et très-réelles; l'ardeur du seizième siècle pour l'étude et le savoir se mêlait avec le besoin de la justice et du droit, qui tendaient à s'introduire dans les sociétés, où jusqu'alors le pouvoir et les garanties avaient cherché leur sanction dans la force seulement : « L'un des « plus grands heurs que je pense avoir recueilli en ma jeu- « nesse, dit Pasquier, fut qu'en 1546, Hotoman et Balduin « commencèrent leurs premières lectures de droit aux écoles « de cette ville de Paris, en un grand théâtre d'auditeurs. Et « ce jour même, sous ces deux doctes personnages, je com- « mençai d'étudier en droit; et l'an d'après, dans la ville « de Toulouse, je fus à la première leçon que Cujas fit en « l'école des Institutes et continuai mes leçons sous lui, « chacun le trouvant d'un esprit fort clair et qui ne pro- « mettait pas peu de choses. »

De là Pasquier se rendit à la célèbre université de Bologne, où il étudia sous Marianus Socin, « qui avait acquis « tant de nom que la plupart des Italiens se venaient vouer

« à ses pieds, l'espace de cinq à six mois, pour tirer de lui « consultation. »

Pasquier fut reçu avocat en 1549; le barreau était alors honoré par un grand nombre d'hommes célèbres; c'était le temps des Loisel, des Montholon, des Pithou, des Brulard : il fallait du temps et du mérite avant de pouvoir se faire un nom au Palais. Au bout de huit ans, lorsqu'il se maria, et qu'il épousa mademoiselle de Montdomaine, d'une famille d'Amboise, il était encore peu connu. Une maladie grave, et qui se prolongea beaucoup, le força à interrompre pendant près de deux ans les devoirs de son état, et à habiter les champs ou la province. « Puis retournant à Paris, « je voulus reprendre mes anciennes brisées du Palais et « me trouvai si éloigné de mes premières intentions que nul « procureur ne me reconnaissait; ce peu de racine que j'y « avais auparavant se trouva du tout amorti. Je voyais « cependant plusieurs avocats de ma volée avancer, que « je passais auparavant d'un long vol. Je me promène « deux mois dedans la salle du Palais, sans rien faire; « et voyez que c'était un exerçant admirable; tellement « que de dépit, il me prit opinion de m'en bannir tout à « fait. »

Dans ce loisir forcé, Pasquier s'adonna plus que jamais aux lettres qu'il avait toujours aimées et cultivées, et se lia d'amitié avec deux savants hommes de l'université de Paris : maître Beguin et maître Levasseur; « nous nous « voyions diversement, et d'ordinaire allions nous prome- « ner aux faubourgs en quelques jardins; pendant lequel « temps, nos propos étaient ores de la Sainte-Écriture, « ores de la philosophie, et ores de l'histoire, que nous ac- « compagnions, de fois à autres, de jeux de boules et de « quilles. »

Au bout de quelque temps, Pasquier revint encore à ses anciens errements du Palais, et, à force de constance, il commença à reprendre pied au barreau. Ce fut aussi alors

qu'il fit paraître les premiers livres de ses *Recherches sur la France*, son dialogue intitulé le *Pour-parler du Prince*, et ses dissertations sur l'amour, sous le titre du *Monophile*. Les *Recherches sur la France* eurent surtout un grand succès; de la sorte, il acquit une réputation parmi ceux de son ordre.

Ce fut en 1564 que vint seulement la circonstance qui devait décider de la vie de Pasquier, et fut la source de sa fortune, la cause de sa renommée. « Les jésuites, après « avoir pied à pied gagné terre dedans Paris, se présen- « tèrent à l'Université, afin qu'il lui plût les immatriculer « en son corps, chose dont ils furent éconduits. » Les Jésuites se pourvurent au Parlement, et l'affaire fut mise en instance. Pasquier ne devait pas s'attendre à être chargé d'une si grande cause; l'Université avait ses avocats, et il était encore bien nouveau au barreau. Mais Beguin et Levasseur avaient acquis si grande idée du talent de leur jeune ami, et s'opiniâtrèrent de telle façon, qu'on arrêta qu'il serait chargé de la cause. Nul ne pouvait au reste l'approfondir aussi bien que lui. Huit ans auparavant, se trouvant à la campagne avec Pâquier-Broüez, un des huit compagnons d'Ignace de Loyola et des premiers fondateurs des jésuites, il avait eu avec lui de longs et familiers entretiens. Là, il avait appris les espérances secrètes et l'esprit fondamental de la Société; Broüez lui avait « déchiffré par tant d'ambages le vœu « simple des jésuites. »

Cette cause fut plaidée avec un éclat extraordinaire, et la société de Jésus fut dès lors soumise à un examen aussi profond, aussi hardi, que tous ceux qu'elle a eus à subir depuis. La question politique fut mise dans tout son jour. Pasquier s'attacha à montrer que les jésuites avaient d'autres intérêts que ceux de la France; qu'ils étaient autant d'espions de l'étranger, dont on sentirait l'action au premier remuement que le malheur des temps pourrait amener. Il attaqua surtout le principe fondamental de l'insti-

tution : l'emploi des moyens temporels pour le succès de la religion; il s'efforça de faire voir qu'il n'en pourrait résulter que corruption de la religion, et trouble dans les peuples. Il maintint avec force la distinction de l'État et de l'Église, cette maxime de la magistrature et de l'Église de France, maxime qui avait de tout temps honoré le clergé français, et que Pasquier, sincère et catholique, passa sa vie à défendre.

Ce ne fut pas, comme on peut croire, sans exagération ni sans l'âcreté scolastique de ces temps-là, que cette cause fut plaidée; mais certes c'était un grand spectacle et un bizarre résultat de la constitution politique de la France, que de voir des avocats, traitant, dans un procès privé, les plus hautes questions sociales; et un tribunal appelé à prononcer, d'après une plaidoirie, sur l'intérêt le plus vaste et le plus national, sans que le gouvernement s'en fût occupé.

Le parlement de Paris ne prononça point : il appointa la cause, et laissa les parties en l'état.

Pasquier se trouva porté par cette plaidoirie au premier rang des avocats; son plaidoyer fut répandu partout; on le traduisit dans les langues étrangères. Dès lors, il fut employé dans les procès les plus célèbres. En 1576, il eut encore à plaider une cause de haute politique. Le roi avait concédé, comme gage, la ville d'Angoulême à Monsieur, son frère; la ville refusa de sortir ainsi des mains du souverain pour passer dans celles du prince; l'affaire fut envoyée au Parlement, où Pasquier plaida pour la ville d'Angoulême. En 1579, il suivit la commission du Parlement qui alla tenir les grands jours à Poitiers, et y fit un séjour assez long. En 1585, il fut pourvu, par Henri III, de la charge d'avocat général à la Chambre des comptes. En 1588, il fut nommé député aux États généraux et se rendit à Blois; là, il fut témoin de l'assassinat du duc de Guise, et ses lettres en font le récit exact et impartial.

Après la dissolution des États, il ne quitta point le roi et le suivit à Tours; il y vit la réconciliation avec le roi de Navarre; son cœur tout français, malgré sa répugnance contre les huguenots, se sentit ému d'un heureux augure, et fut sur-le-champ soumis au charme du caractère et des manières de Henri IV.

« La trève est conclue entre les deux rois; mais savez-« vous avec quel contentement? Ce ne sont pas les paci-« fications faites avec M. de Guise, esquelles on lisait au « visage des princes je ne sais quoi de défiance dans leurs « âmes. Quelques seigneurs du roi de Navarre lui dissua-« daient de se présenter au roi, et qu'il se souvînt du jour « de Saint-Barthélemy; néanmoins, contre tous ces avis, « il a franchi le pas, et est venu saluer le roi avec un visage « si franc et si ouvert, qu'il n'y avait aucun de nous, spec-« tateurs de cette entrevue, qui n'en portât une joie in-« croyable dedans son âme. »

Peu après le roi installa à Tours les cours souveraines de Paris, c'est-à-dire le petit nombre de magistrats qui l'avaient suivi, abandonnant Paris rebelle et ligueur. Pasquier porta la parole dans cette triste solennité : il s'affligea des maux de la France, de cet exil du roi et de la magistrature; mais loin de célébrer dans un langage d'orgueil et de menace la fidélité du petit nombre de magistrats qui n'avaient point quitté le roi, « Je ne voulus pas dire que « nos compagnons de Paris fussent en leurs cœurs moins « bons sujets et serviteurs du roi, que nous qui étions à « Tours..... à cette parole, les grosses larmes me tombèrent « des yeux; comme bon citoyen, ne pouvant plus dissi-« muler la douleur que je portais de la misère de ce temps... « la parole me mourut en la bouche... j'aurais voulu que « ceux de Paris en eussent été spectateurs. »

Pasquier ne tarda point à avoir une triste part dans la calamité publique. Trois de ses fils étaient dans l'armée du roi. Rien de plus noble et de plus touchant que les en-

seignements qu'il leur avait donnés en les plaçant dans cette carrière de péril et de désordre.

« Combien que votre vie me soit chère, toutefois c'est la « moindre partie dont je fais état; bien désiré-je que ne la « mettiez au hasard, sans sujet..... Pour le service de Dieu « et du roi, votre vie et votre mort doivent vous être indif- « férentes; pourtant il faut ménager votre vie, non pour fuir « la mort, mais pour la réserver à une entreprise dont il « puisse réussir fruit pour votre patrie..... surtout je crains « en votre charge la foule et oppression du peuple..... je « vous prie et je vous commande, en tant que j'ai comman- « dement sur vous, de penser qne si vous voulez que Dieu « bénisse vos actions, il faut, sur toutes choses, épargner « ce pauvre peuple, qui n'en peut mais de la querelle, et « néanmoins en porte la principale charge. Quand je vous « recommande le peuple, je vous recommande vous-même. « Les bénédictions qu'il nous donne sont autant de prières « à Dieu. »

C'est en 1590 que le plus jeune des fils de Pasquier fut tué, en combattant contre les Ligueurs au siége de Melun. Peu de mois après, sa femme, qui avait été longtemps constituée prisonnière à Paris, pour avoir refusé de payer une taxe aux Ligueurs, étant parvenue à en sortir, vint le retrouver à Tours, mais elle y mourut presque en arrivant.

Lorsqu'en 1593 le roi se vit près de rentrer dans Paris, Pasquier vint à Melun; ce fut à cette époque que Barrière attenta à la vie de Henri IV. La procédure indiqua que les jésuites étaient pour beaucoup dans la provocation de ce crime. Pasquier, l'adversaire en titre de la Société, fut chargé par le roi de rédiger un manifeste ou récit de cet événement; mais cette pièce fut imprimée sans nom d'auteur ni caractère authentique.

Enfin, en 1594, Paris se rendit. Les cours souveraines revinrent sur leur siége. « Le roi voulut que chacun, sans dis- « continuation, entrât en sa charge, tout ainsi comme si ja-

« mais nous n'eussions été partialisés. La question n'est pas « petite de savoir si cette voie était la plus politique; quant « à moi, je suis pour celle-ci. Tout ainsi que, dès le premier « abord, le roi et le peuple se sont reconnus avec un con- « tentement réciproque, sans se ressentir des choses pas- « sées, aussi était-il bien raisonnable que la justice y eût part, « et qu'entrant dedans Paris, nous fussions tous réconciliés « les uns avec les autres, sans respit. Chacun de nous se « doit diversement glorifier en toute humilité d'avoir fidè- « lement servi son roi : celui qui était réfugié à Tours, de « l'avoir fait régner pendant les troubles, au milieu de sa « justice, l'espace de cinq ans entiers; l'autre qui était de- « meuré dedans Paris, d'avoir moyenné que désormais il « régnera si Dieu plaît, avec toute magnificence et splen- « deur; partant quand nous commencerons de nous recon- « naître en nos compagnies, il faut que notre absence de « cinq ans soit réputée du jour au lendemain, comme une « présence, sans y apporter ébahissement ou reproche. »

A peine le roi était-il rentré à Paris, que l'Université trouva la circonstance favorable pour faire prononcer sur son affaire avec les jésuites. Le plaidoyer de Pasquier fut réimprimé et répandu partout. L'attentat de Pierre Châtel trancha la question et donna gain de cause à l'Université et à Pasquier. Deux ans après faisant paraître la suite de ses *Recherches sur la France*, il y inséra son plaidoyer, et ajouta encore de nouvelles attaques contre les jésuites. Les Pères ne restèrent pas muets, et une vive guerre de plume s'alluma. Les jésuites publièrent d'abord *la Vérité défendue*, puis : *Réponse de René de La Fon, pour les religieux de la compagnie de Jésus*. Ce dernier écrit était tellement injurieux, que la famille et les amis de Pasquier le lui cachèrent pendant quelque temps. Quand par hasard ce livre fut venu à sa connaissance, il se mit à y répondre d'une façon tout aussi violente, et fit imprimer sans y mettre son nom, que cependant personne n'ignora, le *Catéchisme des*

jésuites ou examen de leur doctrine ; il y fut riposté par *la Chasse du renard Pasquier, découvert et pris en sa tanière du libelle diffamatoire faux marqué.* Cette controverse se prolongea longtemps : car, après la mort de Pasquier, le jésuite Garasse, dont le nom est resté fameux dans les annales de la polémique, fit paraître en 1622 les *Recherches des recherches;* à quoi les fils de Pasquier répliquèrent par d'autres écrits.

En 1603, Pasquier se démit de sa charge d'avocat du roi en faveur de Théodore Pasquier, son fils aîné; ne perdant rien de son activité, il consacra les loisirs de sa vieillesse aux lettres, qu'il avait aimées toute sa vie, et aux plaisirs de la société et de la conversation, qu'il avait toujours doucement goûtés. Il passait son temps soit à Paris, soit à sa maison de campagne en Brie. Ce lui fut encore une perte douloureuse que celle de son fils Pierre de la Ferlandière, avec lequel il faisait état de passer désormais ses étés aux champs. Les lettres de ses dernières années nous le représentent comme un aimable vieillard d'humeur douce et gaie, repassant les souvenirs d'une vie qui avait été mêlée à tant de choses grandes et diverses; conversant et philosophant, à la mode du temps, sur toutes sortes de sujets; jouissant de tout le calme d'une bonne conscience et d'un heureux caractère. Une de ses dernières lettres est adressée à son fils Nicolas; il l'intercède en faveur d'une de ses petites-filles que Nicolas Pasquier voulait marier en province, et qui s'en désolait. Il est touchant de voir ce vieillard de quatre-vingt-cinq ans comprendre si bien et compatir aux chagrins d'une jeune fille qui craint de se voir exiler des habitudes d'une société élégante et choisie, et réclamer pour elle plus d'indulgence. Étienne Pasquier mourut à Paris le 31 août 1615, et fut enseveli en l'église de Saint-Séverin.

Ses *Recherches sur la France* forment son titre principal à la renommée littéraire. C'est un livre fait sans plan, ni

méthode; son érudition n'a pas beaucoup de critique. En effet, la connaissance du passé est comme toutes les sciences d'observation : les travaux et le savoir des devanciers y profitent à leurs successeurs. On apprend et l'on compare successivement un plus grand nombre de faits; on fait varier les points de vue; on se dégage de plus en plus des idées de son propre pays et de son époque; on s'introduit ainsi de mieux en mieux dans la connaissance des temps anciens, et l'on en saisit le vivant caractère.

Ce n'est pas ce genre de mérite qu'on peut attendre de celui qui a ouvert la carrière. Pasquier est assez sujet à supposer que dans les temps antiques de notre monarchie, y régnait la même civilisation que de son temps; il raisonne sur les institutions et la cour de Clovis ou de Charlemagne, comme s'il s'agissait de François Ier ou de Henri II. En cela il a servi longtemps de modèle à presque tous nos rédacteurs d'histoire, et ils n'ont pas mieux que lui pénétré dans le passé. Mais ce qui se fait remarquer dans Pasquier, c'est un amour filial pour la France; un attachement sincère pour toutes les institutions qui avaient contribué à mettre l'ordre dans le pays et à y garantir la justice; un penchant pour l'autorité royale, qui, pour parler son langage, fut le premier auteur de *nos Grandes Polices* et de nos libertés. L'origine et l'histoire de tous les établissements civils ou religieux et des grands corps de l'État y est curieusement tracée, surtout à dater de la troisième race.

Un mérite remarquable et rare dans un jurisconsulte français, c'est le goût presque exclusif du droit national et coutumier, par opposition au droit romain. Pasquier indique fort bien comment l'esprit d'une législation émanée d'un pouvoir absolu, et qui n'admettait ni contradiction, ni consultation, est contraire au caractère de la monarchie française. Il insiste beaucoup sur ce que le droit romain, tel qu'on l'enseignait, se composait bien plus des

opinions des jurisconsultes romains, que des lois textuelles et authentiques. Bref, il y voit un guide, qui doit être suivi avec méfiance, sans être jamais une autorité positive. Les *Recherches* touchant notre langage et nos mœurs ont aussi de l'intérêt. Tout cela est devenu vulgaire à force d'avoir été copié dans tous les livres qu'on a faits depuis, et d'être répété dans la conversation habituelle; mais il faut savoir gré au premier qui a rassemblé ces documents, tout incomplets qu'ils sont.

Les lettres de Pasquier sont une chronique intéressante de son temps; presque toutes avaient été écrites pour être publiées de son vivant : ainsi elles n'ont point l'abandon et la naïveté des mémoires et des correspondances familières; elles doivent être jugées comme un livre. En ce sens, c'est l'ouvrage d'un bon citoyen, d'un vertueux magistrat, d'un homme sensé. Les hommes et les circonstances y sont jugés ou plutôt racontés avec une grande impartialité. Ce n'est point la vertu austère de Lhospital ou de Thou; ce n'est pas un sentiment profond et douloureux du désordre des temps; ce ne sont point les vues fines et générales de Montaigne; mais une douce et facile sympathie pour ce qui est raisonnable ou juste. On voit qu'après tant de crimes, d'intrigues, de variations, de désordres, l'esprit d'indifférence et l'habitude avaient émoussé les sentiments vigoureux; Pasquier, tout éclairé et honorable qu'il était, s'en trouvait un peu atteint. Cependant chaque ligne dénote l'amour de la France, de l'ordre et du bon droit. Bon royaliste, il montre pourtant que son imagination est un peu séduite par l'éclat du duc de Guise. Sous Henri IV, son goût pour la royauté se trouva, de tout point, conforme avec son amour pour le roi; mais c'était un amour de magistrat, et non pas un amour de courtisan.—« Un jour qu'il avait l'hon-« neur de faire à ce monarque des remontrances sur quel-« ques fâcheux édits envoyés en la Chambre des comptes « pour y être vérifiés, il lui advint de dire : que, depuis la

« réduction de Paris, ceux qui étaient près du roi voulaient « rétablir son État par les mêmes voies que le feu roi avait « perdu le sien. »—Zélé catholique, il avait toujours regardé comme une erreur et un crime de vouloir réprimer le calvinisme par le glaive; ses querelles avec les Jésuites l'avaient amené au point de les tenir pour aussi hérétiques que les Huguenots.

Pasquier a laissé beaucoup de vers français; il en faisait à tout propos et facilement. En les lisant, on ne s'étonne pas qu'ils ne lui coûtassent guère; son imagination n'avait pas un tour poétique; ses poésies ont un caractère scolastique ou vulgaire qui se retrouve, à peu d'exceptions près, dans les poëtes du temps et dans l'école de Ronsard, dont Pasquier fut grand admirateur. Malgré le charme de naïveté du langage d'alors, à peine trouverait-on un vers à citer dans Pasquier; mais il eut du renom dans son temps. Un jour, étant à Poitiers, il aperçut sur le sein de mademoiselle Desroches une puce : ce lui fut un sujet de vers. Le succès de cette pièce fut tel, que tout ce qu'il y avait de poëtes en France se mit à faire des vers français ou latins sur ce sujet. La puce de mademoiselle Desroches pénétra même en Italie et en Espagne, et y fit naître des poésies; on en ferait un volume. Mais il ne s'y trouve rien qui ne soit lourd et trivial, ou, pour parler plus juste, qui ne le soit devenu depuis. On en peut dire autant des nombreuses poésies sur *les mains* de Pasquier. Un peintre avait oublié de lui faire des mains dans son portrait : à ce propos, déluge de plaisanteries rimées sur les mains, et sur tout ce qu'on en peut faire; en telle sorte que la *puce* et les *mains* devinrent des circonstances importantes de la vie de Pasquier, et qu'il en est question à tout propos dans ses lettres.

Pasquier a fait aussi beaucoup de vers latins; on les trouve meilleurs que ses vers français. « Il est aisé, a dit « un critique en en parlant, de faire en latin des vers qui « soient trouvés passables, et il est difficile de condamner

« avec un plein discernement ceux qui sont véritablement « mauvais. »

Avec ce goût pour la littérature, Pasquier dut se trouver en relation avec tous les hommes remarquables de son temps. On le voit en correspondance et en compliments réciproques avec Ronsard, d'Urfé, Ramus, Saint-Marthe, Loisel, de Serres, etc. Il est curieux de lui entendre parler de Montaigne; ils avaient été ensemble députés aux États de Blois, et avaient beaucoup conversé, « se promenant dans la cour du château. » C'est chose plaisante que de lui entendre reprocher à Montaigne ses locutions gasconnes et lui remontrer le beau français; du reste rendant grande justice à son « esprit, et n'ayant nul livre entre les mains tant caressé « que les *Essais*. »

Le *Monophile* et *les Colloques d'amour* sont un peu diffus et pédantesques pour les sujets qu'ils traitent; mais c'est ainsi que, dans la première fureur d'un temps tout scolastique, écrivaient les hommes qu'un génie particulier ne préservait pas de l'affectation et de l'imitation. Dans les dialogues philosophiques, le *Pourparler du Prince* mérite d'être distingué. C'est une des productions où Pasquier a le mieux exposé et résumé ses idées sur le gouvernement : tout y respire le goût d'une liberté légale, et le respect des droits du monarque et des peuples.

Les *Recherches* et les *Lettres* de Pasquier, après avoir été publiées successivement de son vivant, ou peu après sa mort, et avoir eu diverses éditions séparées, furent réunies, en 1723, dans une édition complète; on n'y trouve ni ses *Ordonnances d'amour*, œuvre de sa jeunesse, trop peu grave pour être conservée, ni le *Manifeste* après le procès de Barrière, ni le *Catéchisme des Jésuites*, qu'alors on n'aurait pas eu la permission de réimprimer.

Étienne Pasquier laissa trois fils : Théodore, qui lui succéda dans sa charge d'avocat général; Nicolas, qui fut maître des requêtes, et Guy, auditeur des comptes. Ce fu-

rent trois hommes estimables et éclairés. On a joint aux œuvres d'Étienne les Lettres de Nicolas, son fils; elles ont quelque intérêt comme témoignage historique, mais, du reste, n'apprennent rien qui ne soit dans les mémoires du temps.

On a remarqué qu'une famille dont le nom avait été illustré par des vertus, des talents, et la faveur des rois Henri III et Henri IV, qui avait occupé de grandes charges, s'était tout à coup éclipsée dans la scène du monde politique, et n'avait plus paru dans nos cours souveraines, jusqu'au moment où un de ses descendants, ayant reçu son éducation chez les Jésuites, rentra dans la magistrature, et devint procureur du roi au Châtelet, puis conseiller au Parlement.

Nous avons vu, dans cet article, qu'un des fondateurs des Jésuites se nommait Pâquier Broüez; il n'avait nulle relation de parenté avec l'adversaire de son ordre. M. de Villeroy, dans ses Mémoires d'État, fait mention aussi d'un autre Pâquier, un de ses secrétaires, contemporain d'Étienne, mais qui ne semble pas non plus appartenir à sa famille.

VERTOT.

René Auber de Vertot naquit le 25 novembre 1655, au château de Benetot, dans le pays de Caux. Il était le second fils d'un gentilhomme assez pauvre, mais allié à toutes les grandes maisons de Normandie. Son frère aîné, qui mourut jeune et sans laisser d'enfants, était chambellan de Monsieur, frère de Louis XIV. René de Vertot embrassa l'état ecclésiastique, non point par arrangement de famille, mais par une vocation véritable. Il avait fait ses études au collége des Jésuites à Rouen. Une piété ardente, comme les passions de cet âge, le détermina à entrer au séminaire, du consentement de ses parents. Il y était depuis deux ans, lorsque tout à coup il disparut. Sa famille, ses amis, le recherchèrent avec de vives inquiétudes. Au bout de six mois, on découvrit qu'il s'était enfermé au couvent des Capucins, à Argentan. On fit de vains efforts pour le détourner de son dessein; il fit profession et prit le nom de frère Zacharie. En se livrant ainsi à son zèle pieux, il ne risquait pas moins que sa vie. Il avait eu, quelques années auparavant, un abcès à la jambe; l'os avait été en partie carié. Une opération cruelle avait été nécessaire; un régime exact et des précautions lui avaient été prescrites. La règle sévère de l'ordre de Saint-François, les jambes nues, le frottement de la robe de bure, eurent bientôt envenimé de nouveau son mal. Il consentit à aller recevoir les soins de sa famille. A force de soins, on le guérit; mais ses parents renouvelèrent toutes leurs instances pour qu'il sortit

de l'ordre des Capucins. Des rapports de médecins, des consultations de docteurs de Sorbonne, réussirent enfin à calmer les scrupules du jeune religieux. On obtint son consentement, et, ce qui fut plus facile, un bref du pape, pour l'autoriser à passer sous une règle moins austère.

Il entra dans l'abbaye des Prémontrés, à Valséry; il avait alors vingt-deux ans. L'abbé Colbert était à ce moment général des Prémontrés; il entendit parler de l'esprit et des talents du jeune abbé de Vertot, l'appela près de lui, le nomma son secrétaire, et, peu après, lui conféra le prieuré de Joyenval. Une règle de droit-canon interdisait, à tout religieux qui avait obtenu la permission de passer d'un ordre à un autre, la faculté d'y posséder aucune charge ni bénéfice. Les faveurs que le général venait d'accorder à son protégé excitèrent de grands murmures parmi les Prémontrés. Vainement un bref du pape avait autorisé cette nomination; le conseil provincial se pourvut juridiquement contre le bref, et, sans des lettres du roi, il eût été déclaré nul et non avenu. Mais, soit par un scrupule que ne pouvaient dissiper des actes d'autorité, soit par amour du repos, que l'abbé de Vertot n'aurait pas trouvé dans une abbaye où les moines l'auraient regardé comme un supérieur imposé par force, il se démit sans délai de son prieuré, et demanda une simple cure dépendante de l'ordre, celle de Croissy-la-Garenne, près de Marly.

Là enfin il trouva le repos et le loisir. Sans négliger en rien les devoirs d'un pasteur de campagne, il se livra avec goût à l'étude des lettres. Il était encore peu connu; mais il avait pour amis Fontenelle et l'abbé de Saint-Pierre, ses compatriotes. Leurs entretiens et leurs suffrages l'encourageaient, et ce fut d'eux qu'il reçut, à ce qu'on assure, le conseil d'écrire l'histoire. En 1689, il fit imprimer son premier ouvrage : *Histoire de la Conjuration de Portugal.* Ce livre eut tout aussitôt un grand succès. — « Nous avons lu, avec mon fils, *la Conjuration de Portugal*, qui est fort belle, » —

écrivait madame de Sévigné, peu de temps après la publication. Le père Bouhours, le plus fameux critique du temps, assurait qu'il ne connaissait pas en français un plus beau style. « C'est une plume taillée pour écrire la vie de M. de Turenne, » disait Bossuet au cardinal de Bouillon.

La révolution d'Angleterre, dont chacun s'entretenait alors, et qui était toute récente, jetait sur la révolution de Portugal une sorte d'intérêt du moment. Chacun cherchait des allusions, bien que l'auteur n'y eût nullement songé. Le succès ne l'enivra point; tout voisin qu'il était de Paris, il n'en recherchait ni le bruit ni les flatteries; après le plaisir d'avoir écrit son livre, si quelque chose l'occupait encore, disait-il, c'était le désir de retourner dans sa province, dont il regrettait le séjour. Il obtint bientôt une autre cure dans le pays de Caux, et, peu après, il en eut une troisième d'un assez gros revenu, aux portes de Rouen; comme elle n'appartenait pas aux Prémontrés, elle le tirait complétement des liens du clergé régulier. Libre, riche et content, il n'en travailla qu'avec plus d'ardeur; il aimait les livres, et maintenant pouvait en acheter.

Sept ans après son premier ouvrage, il publia l'*Histoire des Révolutions de Suède*, dont les récits ont plus de variété et d'intérêt que la *Révolution de Portugal*. Gustave Wasa, proscrit, caché dans les mines de Suède, montant sur le trône par l'enthousiasme qu'il inspire à de pauvres paysans, était un bien autre personnage que le secrétaire Pinto, gagnant la couronne pour son maître irrésolu et indolent. Le succès de ce second ouvrage fut aussi très-grand; cinq éditions parurent coup sur coup avec la même date. Elle fut traduite en plusieurs langues. La cour de Stockholm chargea son envoyé, qui partait pour la France, de faire connaissance avec l'auteur, et de l'engager à composer une histoire générale de Suède. Cet envoyé croyait, en arrivant à Paris, trouver l'abbé de Vertot mêlé à tous les gens de lettres, et répandu dans le plus grand monde; il fut

surpris d'apprendre que c'était un curé de campagne, vivant en province, et dont les ouvrages seuls étaient connus.

Il advint de là que la négociation n'eut point de suite, et que l'abbé de Vertot ne fit point l'office d'historiographe de Suède. En 1701, le roi donna une forme nouvelle à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et augmenta le nombre de ses membres. L'abbé de Vertot fut nommé académicien associé; il fut flatté, mais fort embarrassé de cette faveur. Le règlement exigeait la résidence; il aurait donc fallu quitter sa cure, et l'abbé de Vertot n'avait pas d'autre bien que les trois mille francs de revenu qu'il en retirait. On lui faisait espérer quelque grâce du roi, mais il voulait une ressource plus assurée. Deux ans plus tard, il eût accepté volontiers, disait-il, parce qu'alors il aurait eu le temps d'exercice nécessaire pour obtenir une pension sur sa cure; on ne devait donc pas s'étonner si, malgré tout le désir qu'il avait de se consacrer aux lettres, il cherchait à s'assurer le nécessaire, non par faveur, mais par droit, et selon la rigueur des lois. Du reste, il promettait d'envoyer à l'Académie des ouvrages qui vaudraient mieux que sa personne. Le ministre et l'Académie se relâchèrent volontiers de la rigueur du règlement. L'abbé de Vertot ne vint siéger qu'en 1703.

Ce fut le terme d'une carrière qui, dans un cercle étroit et modeste, avait cependant été diverse et agitée; là finirent ce que, par allusion au titre de ses œuvres historiques, on nommait les révolutions de l'abbé de Vertot. En 1704, il fut nommé académicien pensionnaire et dès lors nul ne se montra plus assidu et plus zélé. L'histoire et les Mémoires de l'Académie en font foi; ils renferment beaucoup de dissertations toutes relatives aux études habituelles de l'auteur, et surtout à l'histoire de France. Dans un des voyages qu'il faisait parfois en Normandie, il fut amené par un de ses amis au couvent de Saint-Louis, à Rouen, et il y vit mademoiselle de Launay, qui fut depuis madame de Staal;

cette jeune personne n'était point belle, mais son caractère et son esprit avaient beaucoup de charmes. Elle était sans nulle fortune, et sa situation intéressait tous ceux qui la connaissaient. L'abbé de Vertot se transporta d'une violente amitié pour elle. Il avait près de soixante ans, et son imagination était encore vive comme aux jours de sa jeunesse. Il s'en allait parlant à chacun du mérite de mademoiselle de Launay, et en entretenait jusqu'à ses libraires; il voulait placer sa petite fortune sur leurs deux têtes. Enfin son empressement, quoique respectueux et retenu par les bienséances de son âge et de son état, ne pouvait se cacher. Mademoiselle de Launay en fut plus embarrassée que flattée; toutefois, il ne cessa point de lui montrer constamment le plus tendre intérêt. Elle rapporte dans ses Mémoires une lettre de l'abbé de Vertot, écrite dans le ton d'un homme du monde, avec plus de légèreté qu'on en supposerait en songeant à la pieuse ferveur de sa jeunesse : « L'espérance de vous voir, dit-il, me fera passer par « dessus une certaine pudeur de philosophie. »

En 1710, il fit paraître un *Traité de la mouvance de Bretagne;* bien que notre droit public n'empruntât dès lors presque aucune autorité véritable aux origines de la monarchie française, la plupart des écrivains s'attachaient, par une sorte de tradition, à représenter le pouvoir royal comme ayant toujours été central et universel : c'était un reste de la tendance des communes à chercher auprès du trône leur recours contre les dominations féodales. Quelquefois, au contraire, le désir de défendre leurs priviléges et un certain amour-propre de pays donnaient aux provinces un esprit différent. Les Bretons, plus que tous les autres, aimaient à se présenter plutôt comme liés que comme confondus avec la monarchie française; leurs historiens se plaisaient à raconter leur ancienne indépendance, et renouvelaient, pour ainsi dire, les querelles qui jadis s'élevaient à chaque prestation de foi et hommage des ducs de Bretagne.

Ce fut d'abord dans le sein de l'Académie que l'abbé de Vertot entreprit de réfuter les prétentions bretonnes; sa dissertation ayant acquis quelque publicité, il lui donna plus d'étendue. La querelle s'anima; d'autres écrivains y prirent part; les Bretons répliquèrent. L'abbé de Vertot porta dans cette question sa vivacité ordinaire : c'était à ses yeux comme une rébellion de la Bretagne; d'autant qu'il s'y éleva à cette époque, et cela n'était pas rare, quelques séditions contre l'autorité des agents royaux. De cette controverse se résulta, plusieurs années après, une histoire complète de l'établissement des Bretons dans les Gaules. On examinerait aujourd'hui la question plus froidement et avec une critique plus éclairée; alors le livre parut ne rien laisser à désirer, et les Bretons passèrent pour bien et dûment convaincus d'avoir été de tout temps sous la souveraineté du roi de France.

Ce n'était point la principale occupation de l'abbé de Vertot; son œuvre favorite, à laquelle il travaillait avec le plus de goût et de chaleur, c'était l'*Histoire des Révolutions de la République Romaine*. Il ne faisait point de recherches nouvelles sur l'histoire de Rome; il ne s'efforçait point, comme on fait maintenant, de découvrir à travers la couleur épique dont la poésie, les traditions, les historiens eux-mêmes, ont revêtu les annales de la maîtresse du monde, quelles furent ses véritables origines, son état social, son gouvernement et ses lois aux diverses époques. Il prit pour véritable cette Rome telle que nos études classiques l'ont animée dans notre imagination; de plus grands esprits que l'abbé de Vertot l'ont bien en effet adoptée pour base de leurs vues politiques. Il aimait à raconter et à peindre : l'histoire lui apparaissait sous son aspect dramatique. Il écrivait ses *Révolutions de Rome* comme Corneille composait ses tragédies, et prenait la chose si fort à cœur, qu'on le voyait fondre en larmes, à l'Académie, en lisant les discours de Véturie à Coriolan. Ainsi, c'est surtout le ta-

lent du récit qu'il faut rechercher dans ses livres; encore ne doit-on pas espérer d'y trouver la couleur des temps et des lieux; les sentiments, les mœurs, les relations sociales, tout prend un aspect moderne, ainsi que dans une tragédie du Théâtre-Français. C'était de la sorte qu'on représentait à cette époque soit l'antiquité, soit les contrées étrangères. Les traductions étaient même écrites dans ce système. De nos jours, les imaginations se plaisent aux tableaux qui ont toutes les nuances locales, le naturel original, la naïveté des sentiments et du langage; plus les objets sont représentés différents de ce qui nous entoure, plus le peintre réussit à nous charmer. Il y a cent ans qu'il en était tout autrement : alors il semblait aux auteurs qu'ils ne pouvaient se faire comprendre qu'en cherchant les analogies qui rapprochaient les mœurs antiques ou étrangères des mœurs de leur temps et de leur pays. Ils traduisaient en français, non pas seulement les mots, mais les pensées et les sentiments; ils cherchaient à transporter sur la scène moderne les personnages antiques, tandis qu'à présent le spectateur moderne demande à être conduit sur la scène antique. Ces remarques ne sont donc pas une critique des histoires de l'abbé de Vertot : il fut conforme à son temps; encore aujourd'hui la vérité de ses impressions, le naturel et la chaleur de son langage, l'honorable indépendance de ses jugements, nous font concevoir les grands succès de l'abbé de Vertot, et nous portent à les ratifier.

Les *Révolutions romaines*, lorsqu'elles parurent en 1719, obtinrent donc un applaudissement général. Nous voyons qu'il ne fut pas moindre en Angleterre qu'en France. Lord Stanhope, ministre du roi Georges Ier, écrivit à l'abbé de Vertot de la manière la plus flatteuse, et s'adressa à lui comme à l'écrivain qui pourrait le mieux éclaircir les doutes qu'il avait sur le mode de formation du sénat de Rome. La réponse donne peu de lumières sur cette question; mais cette correspondance atteste la place que l'auteur avait

prise dans le monde littéraire. Aussi ne doit-on pas s'étonner si l'Ordre de Malte, dont les annales sont si glorieuses et chevaleresques, s'adressa à lui pour le prier de les rédiger en un corps complet d'histoire. Il y consentit; ce devint le travail de sa vieillesse et son ouvrage le plus étendu. Il a beaucoup d'intérêt; mais cette fois, il appartient peut-être plus au sujet qu'à l'auteur. Cette imagination si vive et si brillante avait vieilli; la facilité était devenue de la pratique; l'inspiration s'était changée en habitude. D'ailleurs le goût du temps portait encore la couleur classique des Grecs et des Romains dans les souvenirs du moyen âge et de la chevalerie. Toutefois l'*Histoire de l'Ordre de Malte* est bien supérieure aux ouvrages de commande imposés aux historiens, à titre d'office; il est écrit avec la liberté d'esprit également éloignée de cette complaisance servile pour toutes les puissances si commune parmi les écrivains historiques de la fin du dix-septième siècle, et du dénigrement dédaigneux de l'école philosophique.

Pendant que l'abbé de Vertot achevait ce long ouvrage, il vit encore s'améliorer sa situation. Le duc d'Orléans, fils du régent, le nomma secrétaire interprète, puis secrétaire des commandements de la princesse de Bade, qu'il venait d'épouser. L'abbé de Vertot eut un revenu considérable, un logement au Palais-Royal, et la dernière part de sa vie put se passer dans l'aisance et le repos. Il n'avait jamais songé à la fortune, elle vint le trouver lorsqu'il eut atteint le seul but que jamais il eût ambitionné, les honneurs de l'esprit. Mais arrivé ainsi au terme de ses désirs, le sort refusa à sa vieillesse la jouissance de la santé. Depuis 1726, époque où il publia l'*Histoire de l'Ordre de Malte*, il fut accablé et affaibli par de cruelles infirmités. Les facultés de son esprit diminuèrent progressivement; il avait bien encore le goût et la volonté de se livrer aux travaux historiques. Souvent il parlait des projets qu'il avait conçus dans sa force et sa santé : tantôt c'étaient les révolutions de Po-

logne, d'autres fois les révolutions de Carthage qu'il voulait écrire; mais il était trop languissant pour se livrer à une occupation suivie. On lui représentait qu'il ne pouvait plus ni lire ni écrire, mais il répondait que dicter lui serait facile, et que d'ailleurs il en savait assez pour n'avoir pas de nouvelles recherches à faire. Effectivement sa façon de composer n'avait jamais dû lui donner le goût et le besoin d'une érudition minutieuse. L'histoire était pour lui, avant tout, une œuvre littéraire. Le scrupuleux détail des faits lui importait moins que leur effet dramatique; il ne cherchait pas non plus la vérité de couleur. Ainsi il avait bien pu répondre à ceux qui lui offraient des documents curieux sur le siége de Rhodes : « Mon siége est fait. » Lorsque les facultés s'affaiblissent, elles laissent apercevoir plus à plein ce qui leur manquait, même lorsqu'elles étaient fortes et actives.

L'abbé de Vertot mourut le 15 juin 1735 au Palais-Royal, âgé de près de quatre-vingts ans.

Sa *Conjuration de Portugal* n'avait d'abord été qu'une sorte de composition historique conçue sur le modèle des nombreuses conjurations qui avaient été à la mode dans le commencement du règne de Louis XIV : elle était d'un ton bien plus simple et sentait moins le roman que la *Conjuration de Venise* par Saint-Réal. Encouragé par le succès, l'abbé de Vertot chercha dans la suite à lui donner entièrement la forme d'un livre d'histoire; il y ajouta quelques détails fort abrégés sur la monarchie portugaise, et le règne d'Alphonse VI, fils de Jean, duc de Bragance. Cette suite, où l'auteur rapporta des événements tout récents, est écrite avec un ton de grande sincérité, sans précaution ni ménagement pour un prince contemporain, car Alphonse VI n'était mort qu'en 1683. Vingt ans après la mort de l'abbé de Vertot, on publia sous son nom deux traités, l'un sur l'origine de la cour de Rome, l'autre sur l'élection aux évêchés et aux abbayes. Dans son éloge prononcé à l'Aca-

démie des inscriptions, où mention détaillée fut faite de tous ses travaux, il n'est point question de ces deux mémoires; néanmoins leur authenticité n'est pas contestée. On n'y trouve rien qui ne puisse se lire partout où l'on a traité de ces matières. Il semblerait que ce sont des notes demandées ou commandées par un ministre dans le moment de quelque brouillerie passagère avec la cour de Rome. Du reste, l'abbé de Vertot ne dérogeait point à ses opinions accoutumées, en écrivant contre les prétentions pontificales : souvent dans son *Histoire de Malte* et dans ses autres livres d'histoire moderne, on trouve des passages assez vifs contre la politique et les usurpations du Saint-Siége. Dans le *Mémoire sur les élections*, non-seulement il sacrifie le pouvoir papal à l'autorité des rois de France, mais il est tout aussi peu favorable à la liberté d'élection, et la regarde, soit comme une concession royale, soit comme une usurpation. Les dissertations de l'abbé de Vertot, insérées dans le recueil de l'Académie des Inscriptions, sont écrites dans un esprit judicieux et éclairé, mais sont peu curieuses aujourd'hui qu'on a successivement poussé beaucoup plus loin les recherches sur l'histoire de l'ancienne France; toutes s'y rapportent, hormis un morceau sur Auguste, Agrippa et Mécène. Il avait rédigé, d'après les documents que lui avait remis la maison de Noailles, l'histoire des négociations d'Antoine, François et Gilles de Noailles, sous les règnes des derniers Valois; l'abbé Millot, dans ses *Mémoires du maréchal de Noailles*, dit qu'il a eu connaissance de ce travail; qui était, dit-il, précédé d'une introduction historique, mais il n'a pas été publié.

GUÉRARD.

Guérard (Benjamin-Edme-Charles), membre de l'Académie des incriptions, naquit à Montbard, en Bourgogne, le 15 mars 1797; son père était greffier de la justice de paix et secrétaire de la mairie. Sa famille, dépuis plusieurs générations, occupait honorablement les magistratures locales de cette ville, et y jouissait de beaucoup de considération; il eut pour parrain M. Nadaut, conseiller au parlement de Dijon, beau-frère de Buffon. Élève du lycée de Dijon depuis 1807 jusqu'en 1815, il s'y distingua par une conduite toujours régulière, par un goût naturel pour l'étude et le travail. Il se destinait à l'École polytechnique, une maladie grave l'empêcha de se présenter aux examens. Déjà il avait voulu entrer dans la carrière militaire et s'était même engagé dans les voltigeurs de la garde impériale; en 1815 il venait de perdre sa mère, et l'ardente réaction des premières années de la Restauration avait privé son père de ses modestes emplois. Il lui fallut, non plus se préparer pour une carrière, mais trouver, sans noviciat, une position qui lui permît de ne rien demander à sa famille. Il fut pendant deux ans professeur de mathématiques et maître d'étude au collége de la très-petite ville de Noyers.

Son père fut nommé commissaire de police à Paris, et il revint vivre auprès de lui. Il suivit alors les cours du Jardin des plantes et son ambition était de devenir un des voyageurs à qui le gouvernement donne des missions scientifiques. Sa santé, qui a toujours exigé beaucoup de ménagements, ne

lui permettait pas une telle destination, et il se laissa, à contre-cœur, placer dans les bureaux d'un banquier.

Il trouva enfin sa véritable vocation; en 1821 il fut nommé surnuméraire à la Bibliothèque royale avec quinze cents francs d'appointements et attaché au département des manuscrits. Son ardeur était telle qu'il entreprit, malgré les sages conseils de M. Dacier, qui regardait cette tâche comme impossible, le triage d'une masse énorme de parchemins entassés pêle-mêle sous les combles de la bibliothèque; ce travail était non-seulement pénible, mais dangereux. En remuant ces parchemins poudreux ou moisis, il contracta une maladie dangereuse; mais il était venu à bout de son entreprise et elle avait été uile.

L'École des Chartes venait d'être fondée, il y fut nommé élève. Deux ans après il devint un des employés de la bibliothèque. L'Académie française avait mis au concours un discours sur la vie et les ouvrages du président de Thou, et Guérard obtint, sinon le prix, du moins une mention honorable. Il fut moins heureux dans le concours de poésie, et son poëme, sur la bienfaisance de M. de Montyon, n'obtint pas de succès; dès lors il renonça à faire des vers. Son père s'était remarié, et sans qu'il y eût aucun changement dans leurs relations, une existence commune n'était plus possible.

On proposa à Guérard de devenir un des collaborateurs du marquis de Fortia, qui, dans son zèle pour la science historique, avait consacré sa fortune et sa vie aux travaux et aux recherches relatifs à ce genre d'études. Sa bibliothèque nombreuse, sa collection de manuscrits, les éditions qu'il préparait, faisaient de sa maison un atelier d'érudition. Il employait des jeunes gens à mettre un peu d'ordre parmi la confusion de cette masse de matériaux et parmi la variété de ses projets et de ses entreprises. Guérard devint le plus laborieux de ses collaborateurs; il contribua ainsi à la publication des mémoires de Jacques de Guise, en vingt-

deux volumes, aux nouvelles éditions de l'art de vérifier les dates et de l'itinéraire d'Antonin.

Il avait d'abord hésité à accepter une position qui lui paraissait subalterne et qui l'inquiétait pour son indépendance. Mais M. de Fortia était un si excellent homme, sa vie était si uniquement absorbée par sa studieuse passion, ses manières étaient si simples, que Guérard accepta pour logement un petit bâtiment situé dans le vaste jardin de M. de Fortia; il y passa quinze ans, mais il avait réservé, pour ses propres travaux et pour ses devoirs de la bibliothèque et de l'École des Chartes, son temps et ses études. En 1830, l'Académie des inscriptions couronna son Mémoire « sur « les divisions territoriales de la Gaule, depuis l'époque « romaine jusqu'à Charlemagne. »

Ce fut à ce moment que ses travaux et ses pensées se portèrent vers un sujet spécial mais vaste; il prit pour l'objet de ses travaux, non point les guerres ou les révolutions du gouvernement de la France au moyen âge, mais l'état social, la distribution de la propriété, ses conditions, les droits qu'elle conférait aux uns, la sujétion qu'elle imposait aux autres. A cette étude se rattachait la connaissance du plus ou moins de bien-être ou de liberté des diverses classes d'une nation qui était en travail pour confondre dans une seule unité trois races différentes: les Gaulois, les Romains et les conquérants germaniques. La législation, les mœurs, les formes de l'administration se trouvaient nécessairement compris dans cette enquête, qui demandait à la fois tant de sagacité et de travail. Telle fut la tâche à laquelle se dévoua Guérard; elle lui a donné un rang distingué parmi les écrivains qui ont porté le plus de lumière sur les anciens temps de la France.

En imprimant son Mémoire sur les divisions de la Gaule, il y avait joint un aperçu de la « Statistique de Palaiseau à « la fin du règne de Charlemagne; » il avait ainsi indiqué comment une statistique bien faite était le plus fidèle ta-

bleau de la condition sociale d'un pays. Le premier ouvrage de Guérard attira l'attention de tous les hommes qui s'occupaient sérieusement de l'histoire et marqua sa place parmi eux. En 1833 il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions, en remplacement d'Abel Rémusat dont il était l'ami, et qui avait contribué par ses conseils à déterminer la route où il venait d'entrer avec tant de succès. Il était, à la même époque, devenu conservateur de la Bibliothèque royale et professeur à l'École des Chartes.

Les devoirs que lui imposaient ces diverses fonctions, et qu'il remplissait scrupuleusement, ne l'empêchaient point de continuer l'ouvrage qui devait être son principal titre à la renommée d'écrivain distingué, ouvrage qui a porté une nouvelle lumière sur les premiers siècles de l'histoire de France. Dès les temps les plus reculés, les grandes communautés religieuses apportaient un soin extrême à l'administration de leurs vastes domaines. Un registre contenait le dénombrement des terres, des manses, des colons, des serfs, des redevances et des revenus de l'abbaye; ce registre se nommait polyptique. C'est ce que plus tard, sous le régime féodal, on a appelé du nom de terrier. D'un tel document examiné avec sagacité, et sans esprit de système, Guérard sut tirer une connaissance, non-seulement de l'état de la propriété et de la culture, mais de la condition des personnes. La diversité, ou plutôt la confusion des classes qui possédaient ou cultivaient le sol; le titre en vertu duquel les uns étaient propriétaires et les autres sujets ou serfs; les changements et modifications successifs d'où résulta le régime féodal. Les garanties accordées à la propriété devenant par le progrès du temps la cause et l'origine de l'adoucissement puis de l'affranchissement du servage, voilà ce que Guérard déduisit avec certitude du polyptique de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, rédigé au commencement du neuvième siècle, par l'abbé Irminon.

Une longue introduction où se manifeste cet esprit phi-

losophique qui sait tirer de l'examen des faits la connaissance générale de leurs causes, de leurs conséquences et de leurs liaisons, explique ce qu'il a démêlé dans les titres de propriété, les contrats, les donations, les testaments, les comptes de recette. Des actes de la vie individuelle il composa un tableau du pays et de la nation. Avant lui les questions des origines françaises avaient donné lieu à des systèmes plutôt qu'à des recherches : Boulainvilliers, Dubos, Montesquieu, Mably, Montlosier, avaient voulu donner à la féodalité une généalogie soit germanique, soit romaine. De nos jours, M. Guizot et M. Thierry avaient montré que la monarchie livrée au désordre et à l'anarchie avait, vers le dixième siècle, commencé à prendre un caractère d'unité, et qu'alors la féodalité était devenue une sorte de constitution qui ne devait pas tarder à être modifiée et diminuée dès qu'on commencerait à la rendre soumise aux lois et au pouvoir royal, dès que le sentiment de la justice et du droit s'éveillerait dans les classes inférieures.

Guérard apporta de nouvelles preuves à ce système, ou pour parler plus exactement à ce récit des faits. Mais il avait sur le caractère général de cette époque une opinion à lui, qui, sans contredire les deux savants historiens, n'était pas prise au même point de vue. Il se refusait à admettre que l'invasion des barbares eût été un remède nécessaire à la décadence de l'empire romain. Il n'accordait pas que l'idée fondamentale de la liberté eût été apportée à l'Europe par ses conquérants. Leur esprit d'indépendance n'était, dit-il, qu'un penchant irrésistible à se livrer sans règle et sans frein à leurs passions, à leurs appétits. La liberté des bandes germaniques était la liberté de faire le mal. Guérard aimait à croire que le droit avait reparu avec le respect de la propriété devenue plus fixe, et lorsque les conditions de la possession et de l'exploitation devinrent légalement définies. Il faisait aussi dans la renaissance de la civilisation une grande et juste part à l'in-

fluence de la religion chrétienne et au pouvoir de l'Église.

La vie de Guérard fut consacrée presque entièrement à une même tâche; aussi a-t-il réussi à porter la lumière sur l'histoire des deux premières races, et à tracer un tableau vivant de cette époque où il n'y avait pas encore une nation française, où la société et la civilisation ne pouvaient pas même être entrevues dans le chaos dont elles devaient sortir.

Presque tout ce que Guérard a publié sur ce vaste sujet se trouve résumé dans un article de la Bibliothèque de l'École des Chartes, intitulé : « De la formation de l'état social, politique et administratif de la France. » D'autres articles sur « Le vrai sens du mot terre salique, sur le Capitulaire de Charlemagne, intitulé : *de Villis*, » sont destinés à éclairer les mêmes questions, ainsi que la publication du polyptique de Saint-Rémi et les cartulaires de Saint-Bertin, de Saint-Père de Chartres et de Notre-Dame de Paris. Il avait commencé un travail sur le cartulaire de Saint-Victor de Marseille.

Pendant cette vie laborieuse, la position de Guérard n'était pas restée la même : le public avait appris son nom; il occupait une place considérable dans le monde savant et littéraire, presque toutes les sociétés savantes de France et d'Europe l'avaient associé à leurs travaux. Il ne refusait jamais les emplois où il pouvait être utile. Le comité institué au ministère de l'instruction publique pour surveiller la publication des documents de l'histoire de France, le comptait parmi ses membres. Il avait contribué à la fondation de la Société de l'histoire de France, et il était assidu aux séances du conseil d'administration, ainsi qu'au comité chargé de proposer les publications. Il trouvait du temps pour tout et donnait à ses collaborateurs l'exemple de l'exactitude et du zèle pour les devoirs qu'il avait acceptés. Il n'en était pas détourné par son goût pour la modeste demeure qu'il avait achetée dans le parc de

Maisons, et où, à ses moments de loisirs, il allait soigner son petit jardin. Au total, sa vie était sans distraction et sans repos, ses forces n'y suffisaient pas, et sa faible santé se détruisait de jour en jour. Il négligeait les précautions que lui conseillaient ses amis et que lui prescrivaient les médecins. En 1853, il ne trouva pas le loisir d'aller aux eaux du Mont-d'Or qui lui avaient déjà été salutaires. Après un voyage de peu de jours, il se remit, avec son ardeur accoutumée, aux travaux qu'il avait entrepris et à ses fonctions de bibliothécaire. Il passait des journées entières dans des salles qui n'étaient point chauffées. Déjà souffrant et menacé d'une maladie aiguë, il n'interrompit pas son service. Le 25 février 1854 fut sa dernière sortie; il revint de la bibliothèque pour n'y plus retourner. Le 10 mars, il succomba à une maladie aiguë de poitrine, que ses forces épuisées ne pouvaient plus combattre. Ses obsèques furent célébrées devant une foule nombreuse où se pressaient, à côté de ses parents et de ses amis, les membres de l'Institut, les fonctionnaires de la bibliothèque, les professeurs et les élèves de l'École des Chartes, réunis dans une commune douleur.

Il était aimé et estimé de tous ceux qui le connaissaient; les relations étaient douces avec lui, son naturel était bienveillant, son caractère plein de droiture. Il aimait la conversation et la société intime, mais ne s'attachait qu'à ceux qu'il estimait. Du reste, il était porté à l'indépendance, à la solitude et se laissait absorber par ses occupations studieuses. Il ne se maria point et ne semblait pas regretter le bonheur domestique; on pouvait toutefois entrevoir, sous une apparence froide, une âme sympathique et capable d'émotions tendres. L'étude et le calme lui donnèrent une vie heureuse, telle qu'il la souhaitait. Au grand regret du monde littéraire et savant, il ordonna expressément de brûler tous ses papiers, sans examen et aussi-

tôt après sa mort; il excepta une Notice sur M. Daunou pour qui il avait toujours professé beaucoup de respect et d'attachement. C'était la seule œuvre achevée qu'il laissait après sa mort. On a perdu, par suite de sa volonté dernière, un trésor de notes et de recherches, matériaux qu'il rassemblait pour des ouvrages qu'il n'aurait entrepris qu'après avoir exploré avec une scrupuleuse patience tous les documents qui pouvaient s'y rapporter. M. de Wailly, son exécuteur testamentaire, a joint sa biographie à la Notice sur Daunou, qu'il a publiée. Les détails qu'il donne sur la vie de son ami ont beaucoup d'intérêt.

NOTICE

SUR

LA VILLE DE RIOM.

La province d'Auvergne, sous les Carlovingiens, avait été régie par des comtes délégués de l'autorité royale, mais à peu près indépendants et constamment choisis dans la puissante famille des comtes de Poitou; elle devint ensuite la possession féodale de cette famille. Ce fief relevait de l'Aquitaine, et par conséquent des rois d'Angleterre, depuis le mariage d'Éléonore avec Henri II. Peu après, Guillaume V fut dépossédé de son fief par Guillaume le Vieux, son oncle, que protégea le roi de France Louis VII. Cette usurpation fut reconnue et se perpétua. Guillaume V reçut en indemnité un démembrement du comté d'Auvergne, et de lui sortit la branche qui porta le nom des comtes Dauphins d'Auvergne.

Guy II, petit-fils de Guillaume le Vieux, eut de sanglants démêlés avec son frère Étienne, évêque de Clermont; le roi Philippe-Auguste intervint dans cette querelle; le comte et le dauphin d'Auvergne se mirent sous la protection du roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion. Les guerres se terminèrent par la conquête du comté d'Auvergne, qui devint, presque entier, domaine royal, et cessa de relever de l'Aquitaine et des Anglais. L'Auvergne fut d'abord donnée en garde à Guy de Dampierre, connétable de France, qui en avait fait la conquête pour le roi; il reçut sans doute quelques grands domaines, mais le comté d'Auvergne ne lui fut pas donné à fief. Son fils gouverna aussi la province pour le roi, avec le titre de connétable d'Auvergne. Plus tard, Louis VIII, par son testament, en fit l'apanage d'Alphonse

son fils, comte de Toulouse. Saint Louis confirma cette donation et reconnut à la maison d'Auvergne la possession d'une portion de son ancien fief, sous le nom de comté d'Auvergne. Ainsi l'ancien et vaste domaine de cette famille se trouva divisé en trois seigneuries; le roi ou son apanagiste, le comte et le comte-dauphin se partageaient ainsi la province.

En outre, l'évêque de Clermont était dès longtemps riche et puissant seigneur, indépendant des trois autres, sauf le lien féodal envers le roi. Sous son pouvoir, la ville avait ses libertés municipales, objet habituel de contestations. Après la mort d'Alphonse, l'Auvergne fut réunie à la couronne. En 1360, le roi Jean la donna en apanage à son fils Jean, duc de Berry, et l'érigea en duché. Riom, qui depuis la conquête de Philippe-Auguste avait été le siége du bailli royal, continua à être la capitale du duché d'Auvergne.

Il résulta du démembrement de la souveraineté, qui faisait l'essence du régime féodal, que l'Auvergne eut plus tard une troisième capitale. Le comté de Montferrand, après avoir successivement passé des comtes d'Auvergne à l'évêque de Clermont, puis aux Dauphins, puis à la maison de Beaujeu, fut vendu en 1292 à Philippe le Bel, moyennant 600 livres de rente. Dès lors il fit directement partie du domaine royal, et la ville de Montferrand réclama constamment toutes les fois qu'il fut question de la donner à titre de fief. Charles VII y établit un bailliage royal et Louis XI lui transporta la juridiction du bailliage de Cusset, juridiction qui n'embrassait que les domaines du roi et les causes qui, intéressant les églises, ne pouvaient être portées devant la justice féodale. Henri II créa une cour des aides à Montferrand. Ainsi, cette petite ville, ce faubourg de Clermont, fut pendant trois siècles la capitale du roi, comme Riom était la capitale du duc et Clermont la capitale de l'évêque. Cette diversité de juridiction donna, pour ainsi dire, à l'Auvergne la monnaie d'une grande ville. Dans l'ordre actuel,

sous la souveraineté unique et centrale d'un même gouvernement, ces trois agglomérations, situées dans le proche voisinage l'une de l'autre, n'auraient assurément formé qu'une seule capitale.

De là est résulté aussi cette perpétuelle rivalité de Clermont et de Riom, cette guerre civile qui, heureusement, n'a jamais été soutenue par les armes, mais à grand renfort d'ordonnances royales, d'arrêts du Conseil ou du Parlement; car sans cesse il fallait prononcer sur des réclamations et mémoires présentés contradictoirement pour obtenir la préférence dans la création ou le maintien des divers établissements publics; pour être le siége des divers tribunaux ou compagnies de justice et de finance; pour porter le titre de capitale; pour être le lieu de convocation des États de la province. De là cette plaisanterie auvergnate de Rome et Carthage. La lutte a fini par laisser Riom la ville des tribunaux, et Clermont la ville de l'administration, du commerce et de la garnison.

Avec une moindre illustration historique, une antiquité moins éclatante, Riom est pourtant une ville fort ancienne. Grégoire de Tours parle d'un Épachius de race sénatoriale, le plus noble *in vico ricomagensi*. On retrouve son nom au onzième siècle, dans les guerres des comtes d'Auvergne avec les évêques de Clermont; puis, sous Philippe-Auguste, lorsque le comté d'Auvergne fut conquis par le roi, elle fut prise par Guy de Dampierre. Riom était alors la principale ville de ce grand fief. « Riom, ville très-riche, » disent les chroniques contemporaines. Quarante des plus puissants habitants furent emmenés en otage pour garantir la fidélité de cette conquête nouvelle. Les juridictions royales y furent d'abord établies; puis elles redevinrent juridictions féodales quand le comté fut donné en fief ou en apanage. A chaque changement d'apanagiste, l'existence des tribunaux, qui avaient successivement pris beaucoup d'importance, et les priviléges de la ville, recevaient une nouvelle confirmation.

Non-seulement tout le gouvernement ducal de l'Auvergne était fixé à Riom, mais les ducs y faisaient leur résidence habituelle. Jean, duc de Berry et d'Auvergne, frère de Charles V, y avait un palais, qui, comme le palais des rois de France dans la cité de Paris est resté le palais de la justice. Là furent célébrées les noces du duc Jean avec Jeanne, comtesse d'Auvergne, en 1389. C'était une cour brillante, où les grands seigneurs du pays tenaient un état pompeux. On sait encore où étaient les hôtels de Chazeron, de Blot, de Laqueulhe. Sans doute, il y en avait d'autres, ceux-là seuls sont constatés. Le duc érigea en sénéchaussée le bailliage de Riom, en imitation des sénéchaussées du Languedoc, dont il était aussi gouverneur. De sorte qu'au lieu d'un bailli supérieur dont ressortissaient les baillis inférieurs ou les prévôts, il y eut une cour de justice assistant un sénéchal : autre circonstance qui augmenta l'importance de Riom. Des titres de cette époque portent à trente mille le nombre des habitants de Riom. Il y a probablement quelque exagération dans ce calcul : la ville n'en a maintenant que douze mille, et on ne trouve point traces de rues ou de quartiers qui auraient été abandonnés.

Sous le règne de Louis XI, à l'époque de la guerre du *bien public*, Jean II, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, avait pris parti contre le roi. La ville de Riom, capitale de son apanage, refusa de participer à la révolte, et ferma ses portes à la garnison que lui envoyait son seigneur. Louis XI l'en remercia par une lettre du 24 avril 1465. Mais le duc de Bourbon parvint facilement à s'emparer d'une ville sans défense, et s'y enferma avec le comte d'Armagnac, le duc de Nemours, le sire d'Albret, le comte de Chabannes, et les principaux seigneurs de sa faction. Le roi arriva avec son armée; comme il allait entreprendre le siége, il apprit que le comte de Charolais, fils du duc de Bourgogne, s'avançait sur Paris à la tête d'une nombreuse armée. Il se hâta de traiter avec le duc de Bourbon, lui offrit de bonnes

conditions, et le détacha de l'alliance du duc de Bourgogne. Ce traité, qui fut surtout négocié par Jeanne de France, sa sœur, duchesse de Bourbon, fut signé à Mozat, village qui est comme un faubourg de Riom.

La plus belle époque de Riom fut la seigneurie de Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, le mari d'Anne de France, fille de Louis XI, qui fut depuis régente du royaume, et qui a laissé une renommée d'habileté et d'esprit. Elle habita Riom, et attira autour d'elle non pas seulement la noblesse d'Auvergne, mais des hommes de savoir et de bon conseil, des magistrats à qui elle accordait confiance et qu'elle employait dans ses affaires, se montrant ainsi vraie fille de Louis XI. Bayle, parlant du premier Arnault, qui commença à illustrer cette famille, s'exprime ainsi : « Il « fut attiré à Riom avec plusieurs autres personnes de mé- « rite, par Pierre de Bourbon. Marillac, Dubourg, Duprat, « Forget, Robertet, furent les principaux officiers et ser- « viteurs du comte et de la comtesse de Beaujeu, puis du « connétable de Bourbon, leur gendre, et furent tous « avancés, dans la suite, aux premières dignités de l'épée « et de la robe. Voilà par quel cas fortuit tant d'Auvergnats « ont paru à la cour de France dans les postes les plus su- « blimes, sous Charles VIII, Louis XII et François Ier. « Madame de Beaujeu les avait tirés de leur province et « leur avait mis la fortune à la main. Sans elle, ils seraient « morts dans l'obscurité ; leurs grands talents ne seraient « jamais sortis hors de terre. Concluez de là que la gloire « particulière d'une province, en certains temps, ne dé- « pend que de ces sortes de patronages. »

Suzanne de Bourbon, fille unique d'Anne et de Pierre de Beaujeu, épousa son cousin Charles de Bourbon, le connétable. Ainsi se trouvèrent confondus leurs droits au duché d'Auvergne. Le roi aurait pu aussi le réclamer en retour d'apanage à la couronne, par défaut d'héritier mâle. Suzanne mourut sans enfant : alors commença entre Louise

de Savoie, mère du roi, et le connétable le célèbre procès qui le rendit rebelle et transfuge. Si l'apanage pouvait être féminin, la duchesse de Savoie y aurait eu droit comme héritière de Suzanne, sa cousine.

François Ier laissa le duché d'Auvergne à sa mère. Depuis sa mort, arrivée en 1531, l'Auvergne n'eut plus d'autre seigneur que le roi. Riom devint alors la capitale de toutes les juridictions royales; le bailliage de Montferrand fut supprimé.

Les guerres de religion du quinzième siècle jetèrent l'Auvergne dans un état déplorable. Pendant plus de vingt-cinq ans, la province fut à peu près livrée à elle-même, sans que l'autorité royale, dans son impuissance, essayât d'y rétablir le bon ordre. Les seigneurs du pays étaient divisés de religion ou de parti; ils se faisaient la guerre les uns aux autres, comme au temps de l'indépendance féodale. Les châteaux, les bourgs et les petites villes étaient pris ou repris tour à tour; les habitants pillés ou taxés; les maisons saccagées; les églises brûlées par les protestants, quand ils avaient le dessus. Les catholiques et les réformés, les royalistes et les ligueurs, assemblaient leurs partisans, appelaient des auxiliaires des provinces voisines, et se faisaient une guerre acharnée; de sanglantes batailles furent données. Il y eut des siéges soutenus avec une admirable constance et de sanglants assauts. Clermont et Riom étaient de trop grandes villes et trop défendues pour être ainsi assaillies ou soumises.

Jusqu'en 1589 et à la mort d'Henri III, elles furent l'une et l'autre fidèles à l'autorité royale, avec cette différence que Clermont était régi par de libres assemblées des trois ordres et par des commissaires qui étaient élus ou se donnaient eux-mêmes cette mission et ce pouvoir; on levait des impôts, on assemblait des hommes armés; on faisait des expéditions pour réprimer les incursions des réformés, pour délivrer le pays de leurs ravages

ou de leur oppression. Pendant ce temps-là, Riom, où siégeaient les délégués de l'autorité royale, agissait sous leur volonté. Les deux villes souffraient à peu près les mêmes maux, supportaient les mêmes charges, mais se gouvernaient différemment.

Il en arriva que lorsque Henri IV devint roi, Clermont et Riom eurent des situations entièrement opposées. Les gentilshommes, qui dominaient à Clermont et qui étaient en bon accord avec la bourgeoisie, reconnurent le roi, tandis que Riom était au pouvoir de la Ligue. Jean-Louis de La Rochefoucauld, comte de Randan, se trouvait alors gouverneur d'Auvergne. Il était ligueur zélé, homme de forte résolution, le plus hardi et le plus intrépide de son temps, disent les documents contemporains. Il avait influence et autorité sur une grande partie de la noblesse de la province. La bourgeoisie de Riom et les familles considérables de la magistrature étaient au contraire favorables à la cause royale, et croyaient bien que c'était de ce côté seulement qu'il y avait espérance de rétablir le bon ordre et de jouir enfin du repos. Le comte de Randan, aidé par les prédications passionnées du clergé et l'influence de son frère, François de La Rochefoucauld, évêque de Clermont, suscita les classes inférieures et la populace contre les gens de bien et les notables de la ville. Riom passa cinq années sous la double oppression de la force militaire et des passions de la populace. Les hommes honorables furent emprisonnés, exilés, envoyés au supplice. Plus d'une fois, ils firent donner au roi l'assurance des véritables sentiments de la ville, et tentèrent ou espérèrent leur délivrance ; leurs efforts n'avaient pour résultat que des rigueurs nouvelles et une aggravation de tyrannie. La mort de M. de Randan, qui fut tué devant Issoire, au combat du Cros Rolland, le 14 mars 1590, ne changea rien à cette situation. L'évêque de Clermont, qui n'avait aucune autorité dans sa ville, était venu s'établir à Riom pour y soutenir l'obstination du parti

de la Ligue. Jacques de Montboissier, marquis de Canillac, succéda à M. de Randan. Il n'avait pas son ardeur et son audace, mais il était habile; et comme il appartenait à la plus ancienne et la plus puissante maison de l'Auvergne, il se trouvait, pour ainsi dire, le chef naturel des gentilshommes qui ne reconnaissaient pas l'autorité du roi.

Si on ne se rendait pas compte de la situation où était alors le royaume, il serait difficile de concevoir comment la province demeura si longtemps en proie à une guerre civile, qui ne donna jamais à une des factions de succès décisif. Le roi n'avait ni hommes ni argent à envoyer dans la province. Les ménagements qu'il avait à garder lui imposaient la nécessité d'employer des chefs qui le servaient à demi ou même le trahissaient. Il conféra au fils naturel de Charles IX, Charles de Valois, que Henri III avait nommé comte d'Auvergne, le titre et l'autorité de gouverneur et lieutenant général dans cette province. La guerre continua à se faire mollement. Le gouverneur semblait attendre l'événement final de la longue lutte, que Henri IV soutenait contre Paris et les chefs de la Ligue.

Enfin, aussitôt après l'abjuration du roi et son entrée dans la capitale du royaume, les villes s'empressèrent à se soumettre. Riom ne fut pas la dernière et entraîna le reste de l'Auvergne. M. de Canillac venait de mourir : son fils n'hérita point de son obstination. Ce fut lui qui se fit honneur de la soumission de Riom. Il convoqua les notables et leur remontra « que ses prédécesseurs avoient toujours tant « aimé et assisté la ville, comme plusieurs fois feu M. le mar- « quis, son père, en avait fait preuve; que la ville, assurée « de cette affection héréditaire, l'avoit prié et « forcé de « prendre en main la protection d'icelle, en échange de quoi « et de la fiance qu'on avoit en lui, il vouoit à sa conserva- « tion, ses biens, l'assistance de ses amis et de sa propre « vie. » Il ajouta que les Riomois n'avaient embrassé la Ligue que pour défendre la religion, et que Henri étant

aujourd'hui catholique, il n'y avait plus de « cause à lui faire la guerre. » « Le plus grand accroissement des misères « de la province serait, disait-il, de ne point reconnaître le « roi, dont les affaires prospéraient tous les jours. »

Les Riomois ne furent pas difficiles à persuader; on chanta un *Te Deum*, on envoya des députés au roi; il les reçut avec la plus affectueuse bonté, les loua de leur franchise et loyauté françaises, de l'affection singulière qu'ils avaient toujours portée aux rois ses prédécesseurs, et des assurances de fidélité qu'ils lui apportaient. Les faveurs accordées à Clermont furent révoquées. Riom recouvra ses tribunaux, qui du reste n'avaient jamais siégé dans une autre ville. Les consuls firent un long manifeste pour expliquer la longue persistance des Riomois dans la rébellion et se répandirent en pompeuses protestations de fidélité et d'amour. M. de Canillac, qui avait reçu de fortes sommes et que le roi avait nommé lieutenant général, reçut solennellement les serments de la noblesse et des magistrats. Dès le lendemain, la ville était royaliste passionnée. Les prêtres et les régents de collége, qui prêchaient ou parlaient encore le langage de la Ligue, furent rigoureusement traités, ainsi que plusieurs habitants trop obstinés dans leur opinion.

Depuis cette époque, le nom de la ville de Riom n'a plus trouvé place dans l'histoire générale de la France. Les progrès du gouvernement monarchique avaient fait de l'Auvergne une province dépendant directement de l'autorité royale. Elle y avait gagné le calme et le bon ordre, mais elle avait perdu beaucoup de ses libertés; il n'y eut plus de convocations des États du pays. La libre concession de l'impôt, sa répartition et la surveillance de son recouvrement ne survécurent point à l'accroissement et à l'extension du pouvoir royal.

Riom avait donc cessé d'être le siége d'un gouvernement, et ne pouvait plus espérer l'importance et le mouvement

que lui avait donné la présence d'un prince presque souverain et de son noble entourage; mais elle fut constamment bien traitée par nos rois. L'illustration que cette ville avait acquise par le mérite, l'habileté, les lumières de ses magistrats, ne pouvait manquer de lui rendre favorable la monarchie du seizième siècle, où l'autorité royale se combina avec les corps de magistrature, où l'on vit naître et se développer l'esprit judiciaire, désormais élément essentiel d'une constitution, qui avait remplacé le régime féodal.

Les établissements civils reçurent de successives augmentations. En 1551, lorsque Henri II institua les présidiaux comme tribunaux supérieurs, jugeant sans appel un grand nombre de causes, il en fut établi un à Riom. A diverses époques, le nombre des magistrats qui le formaient fut accru. Des noms illustres dans la magistrature se trouvent sur les listes du présidial de Riom; on y voit figurer des Arnauld, des Pascal, des Olivier, des D'Aguesseau, des Amelot, des Courtin, des Chanut, des Laubespin, sans parler des familles dont l'illustration ne s'est pas étendue beaucoup au delà des limites de la province.

La ville fut constamment protégée par cette bonne renommée de ses magistrats et de ses citoyens. Dans les luttes qu'elle eut sans cesse à soutenir contre Clermont, devenue plus réellement capitale, plus peuplée et plus riche, Riom fut défendue par ses souvenirs; elle conserva le présidial et tous ses autres établissements. Un édit de Louis XIII, en 1639, en terminant une de ces contestations si souvent renouvelées, motive ainsi la décision royale : « Les rois nos prédécesseurs ont eu en grande estime notre ville de Riom, pour avoir été le séjour ordinaire des anciens ducs d'Auvergne et le principal domaine du pays, et de laquelle sont issus plusieurs grands et illustres personnages tant de l'ordre ecclésiastique que de la justice, dont il y en a encore à présent près de notre personne, de qui la science et la piété sont si célèbres qu'elles sont connues de tout le monde,

qu'ils l'ont décorée des premières dignités du pays, y ayant établi le siége de la justice de la province, la recette générale de nos finances, une chambre de la monnaie et le bureau des présidents-trésoriers de France. »

La sénéchaussée d'Auvergne, qui formait le ressort du présidial, était la plus étendue du royaume; un barreau nombreux, savant, honorable entourait cette magistrature: de telle façon que Riom, avec tous ses tribunaux, son présidial qui siégeait en robes rouges, sa population d'avocats et de gens de justice, avait un aspect de ville parlementaire. L'esprit de famille et d'aristocratie magistrale régnait dans la société. Elle a toujours compté des hommes distingués par leur savoir et leur capacité, cultivant ou aimant les lettres, de mœurs graves et de bonnes façons. A une certaine époque de leur existence, les villes comme les personnes reçoivent l'empreinte qu'elles conservent toujours: Riom est ineffaçablement une ville de magistrature, et comme ce n'est pas une grande ville, ce caractère est encore plus unique et plus exclusif.

Lorsqu'en 1800, sous le Premier Consul, les grandes juridictions furent rétablies et qu'on créa les cours d'appel, la bataille recommença entre Clermont et Riom. Cette fois encore, le bon droit des habitudes et des souvenirs l'emporta. Riom a toujours sa cour royale; c'est ce qui l'anime, c'est ce qui rassemble dans son étroite enceinte un nombre considérable de gens occupés, sérieux, éclairés, renfermés dans le cercle de leurs devoirs et de leurs travaux plus spécialement peut-être que ne l'étaient leurs ancêtres, occupant un rang distingué dans la magistrature du royaume : en un mot la cour royale c'est la vie de Riom. On ne saurait concevoir la ville sans ses tribunaux. Elle a conservé l'esprit de société plus que beaucoup de villes de province; mais l'intérêt de cette société ce sont les affaires, les plaidoiries, les succès du parquet ou du barreau; dans toutes les classes on s'en occupe et on en parle : lorsque les servantes

vont chercher de l'eau à la fontaine, pendant que leurs cruches s'emplissent, elles s'entretiennent de la cour d'assises et de l'avocat qui a bien plaidé.

La ville de Riom a eu de temps immémorial des libertés, priviléges et coutumes municipales. On ne leur a jamais reconnu pour origine des concessions féodales, arrachées par voie de sédition, ou accordées par une raisonnable condescendance. L'Auvergne était devenue tellement latine, les incursions des Barbares y avaient été si passagères, que probablement l'administration des villes remontait, sans interruption, à l'époque du régime qui s'était établi après la conquête romaine. Une charte d'Alfonse, duc d'Auvergne, donnée en 1271, rappela, mais n'institua pas les formes du gouvernement de la ville, qui avait dès lors des consuls électifs. Les libertés que le seigneur reconnaît sont manifestement les coutumes déjà existantes et forment une sorte de Code civil et criminel. Une ordonnance de Philippe de Valois règle que les assemblées des bourgeois seront convoquées à son de cloches. Depuis Louis XIV, cette constitution municipale avait cessé d'exister; lorsque survint la Révolution, le corps de ville n'était plus composé que d'un maire nommé par le roi, ainsi que le lieutenant de maire, quatre échevins et quatre assesseurs.

Les établissements ecclésiastiques étaient nombreux et considérables à Riom; le plus ancien était le chapitre de Saint-Amable. Il existait depuis plusieurs siècles, lorsqu'il fut converti en chapitre régulier composé de religieux de l'ordre de Saint-Augustin. En 1548, il fut de nouveau confié au clergé séculier. Il consistait en un doyen, un chantre, un prévôt et dix chanoines. Entre autres priviléges ou obligations, il était tenu de célébrer la messe et de faire une prédication, en pleine rue, le jour de la Fête-Dieu. Il eut un procès avec les Cordeliers, qui avaient sonné les cloches de façon à empêcher le sermon d'être entendu. Le chapitre de Notre-Dame-du-Marturet était séculier et avait été établi

au treizième siècle; il avait quelques rapports de subordination avec le chapitre de Saint-Amable. Pierre de Beaujeu et Anne de France, sa femme, avaient fondé le chapitre de la Sainte-Chapelle, en 1489. Outre ces trois chapitres, Riom avait quatre couvents d'hommes : les Cordeliers, qui datent du treizième siècle; les Capucins, établis en 1606; les Carmes, en 1643; les Chanoines réguliers de la Congrégation de France, en 1661. Il y avait aussi quatre couvents de femmes : des Carmélites, des Religieuses de Notre-Dame, des Visitandines et des Hospitalières, qui soignaient les malades de l'Hôtel-Dieu.

Le souvenir de ces maisons religieuses est sans doute fort effacé de nos jours; mais lorsqu'elles furent fondées, mais quand elles subsistaient, elles avaient de l'importance pour la ville; elles y tenaient une grande place; elles avaient de l'influence sur les esprits, sur les mœurs; elles tenaient aux principales familles; et nous ne représenterions pas exactement l'aspect du passé, si nous ne rappelions pas leur existence.

Dès le douzième siècle, Riom avait une école publique, qui même a quelquefois, dans les titres, été qualifiée d'université; elle fut longtemps sous l'autorité du chapitre de Saint-Amable. Au quinzième siècle, la ville se mit en possession des écoles et elles passèrent dans les attributions municipales. Un grand empressement à favoriser l'instruction, à la porter plus haut, se fit voir à cette époque; on augmenta les appointements des professeurs; ordinairement ils étaient tirés des écoles de Paris, on en fit même venir d'Écosse. En 1618, au moment où était fondée la congrégation de l'Oratoire, la ville de Riom lui confia son collége. Les Oratoriens y acquirent une grande considération et beaucoup d'influence. Quand arrivèrent les querelles religieuses de Port-Royal et des Jésuites, Riom était une ville très-janséniste.

Les maisons de charité sont aussi anciennes et plus nombreuses que ne le comportait la grandeur de la ville :

l'Hôtel-Dieu fut fondé en 1096, par Guy, comte d'Auvergne, sous le nom d'Hôpital de Saint-Accasy; d'autres maisons existèrent à diverses époques; maintenant on y compte : l'hôpital général fondé en 1656, par M. d'Arbouze, évêque de Clermont, et M. de Palerne; l'hospice des incurables, établi en 1736, sous le titre de Saint-Jean-des-Abandonnés; l'hospice du Refuge et l'hospice départemental des aliénés. Une maison centrale de détention a été depuis trente ans placée à Riom; elle renferme neuf cents prisonniers.

Riom a donné naissance à un grand nombre d'hommes distingués ou du moins connus dans la magistrature, les emplois publics ou les lettres. Bien avant l'époque des jurisconsultes ou des littérateurs, au cinquième siècle, y naquit saint Amable, dont le nom est assurément plus populaire en Auvergne qu'aucun de ceux que nous allons rappeler; c'est le patron de la ville. La principale église est sous son invocation. Depuis Grégoire de Tours jusqu'à nos jours, sa légende est restée traditionnelle, et aux miracles déjà racontés par le plus ancien de nos chroniqueurs, de siècle en siècle, d'autres sont venus s'ajouter, opérés sur son tombeau et dans son église. Il sortait, disent d'anciens documents, d'une grande et noble génération; la maison de Chovance, qui s'est fondue dans la maison de la Roche-Briant, a toujours réclamé saint Amable; elle avait les mêmes armoiries que le chapitre, ce qui ne prouverait rien, car il n'y avait pas d'armoiries au cinquième siècle; mais le chapitre a constamment accueilli cette tradition, et il a, dès les temps reculés, compté des doyens et des bienfaiteurs de cette famille. Ce qui est certain, selon Grégoire de Tours, c'est que saint Amable était curé de Riom, et de son vivant honoré par sa grande sainteté. Un archiprêtre, nommé Juste, a écrit sa vie au douzième siècle. L'abbé Faydit, autre Riomois, a traduit cette ancienne légende; il a cité des miracles plus récents, dont il assure avoir été

témoin. Un autre historien de saint Amable, du nom de Chevalier, rapporte aussi des procès-verbaux. La fête de saint Amable, grande solennité pour tout le pays, est célébrée le 11 de juin.

L'honneur d'être la patrie de Grégoire de Tours est encore une des querelles entre Riom et Clermont; chacune des deux villes cite des passages qui établissent fort bien la probabilité.

Aucune province n'a donné un aussi grand nombre de chanceliers de France que l'Auvergne : Gerbert, précepteur du roi Robert, qui fut ensuite pape sous le nom de Sylvestre III; Pierre de Flotte, en 1302; Guillaume de Flotte, en 1337; Aycelin de Montaigu, en 1309; un autre Aycelin de la même famille, en 1357; Antoine Duprat, en 1514; L'Hôpital, en 1560; mais aucun de ces chanceliers n'était né à Riom. Pierre de Giat, que les historiens écrivent Giac, était de Riom et descendait d'une famille riche et seigneuriale. Il fut d'abord maître des requêtes, puis chancelier de Jean, duc de Berri et d'Auvergne, et lui rendit de grands services; entre autres, il lui amena trente hommes d'armes en Languedoc, où son mauvais gouvernement l'avait mis en embarras et en péril. La puissance du duc de Berri pendant la minorité de Charles VI le fit chancelier de France, en 1383. Il fut, à la même époque, comblé de faveurs; des domaines considérables lui furent donnés, ainsi que l'hôtel confisqué sur Hugues Aubriot, prévôt de Paris. Il se démit de sa charge, mais continua à être considérable et fort écouté dans les conseils du roi. Il mourut en 1407. Son tombeau et ceux de sa famille se voyaient dans l'église des Cordeliers. Il bâtit, sur sa terre de Visgoche, dans une des plus belles positions de la Limagne, un château qu'il nomma Château-Gay. Son petit-fils, indigne favori de Charles VII et accusé par la voix publique de crimes et de sorcellerie, fut assassiné, en 1426, par ordre du sire de La Tremouille et du connétable de Richemont.

Jean Masuer a été omis dans la plupart des dictionnaires biographiques et méritait d'y trouver place. Il naquit au quatorzième siècle et fut le premier jurisconsulte de son temps. Dumoulin l'a appelé « le grand et ancien praticien de ce royaume. » Son livre, intitulé *Practica forensis*, était cité comme autorité, avant la rédaction de la coutume. Il fut chancelier du duc d'Auvergne. Dans tous les actes des grandes familles du pays, ont voit qu'elles consultaient Masuer sur les intérêts et le gouvernement de leurs domaines. Il avait un frère, Pierre Masuer, qui fut professeur à Orléans, puis évêque d'Arras. Jean Masuer mourut en 1450.

Antoine Dubourg, qui fut chancelier de France, était fils d'un intendant du marquis de Montboissier-Canillac. Il fut avocat à Paris et y acquit une honorable réputation. En 1526, il fut nommé lieutenant civil au Châtelet; en 1532, maître des requêtes « en considération de ses bons, vertueux et recommandables services, » disent les lettres du roi; en 1534, il présida les Grands Jours à Moulins; puis, à son retour, il fut président au parlement de Paris. En 1535, après la mort du chancelier Duprat, il lui succéda dans cette haute dignité. Il ne l'occupa point longtemps; en 1538, tandis qu'il suivait le roi, dans un voyage en Picardie, il traversait la ville de Laon, la foule du peuple était pressée et tumultueuse, la mule du chancelier fut effrayée; il tomba et mourut des suites de cette chute. C'était un digne magistrat. Il eut trois fils, et sa famille continua à occuper une situation considérable. Anne Dubourg, conseiller au parlement de Paris, fut, en 1559, condamné à mort et exécuté, pour avoir embrassé la religion protestante; son supplice fut le commencement des persécutions, des guerres civiles, et des massacres qui désolèrent si longtemps la France; il était neveu du chancelier Dubourg, fils de son frère Étienne, contrôleur général des finances à Riom. Il était, dit de Thou, d'une grande science

et d'une glorieuse intégrité; il mourut avec un ferme et noble courage.

Gilbert Genebrard naquit vers 1540. La famille du chancelier Duprat le protégea, veilla à son éducation, et l'envoya à Paris pour continuer ses études. Il y devint un des plus savants hommes de son temps et acquit surtout une rare connaissance de l'hébreu. Sa renommée était répandue dans toute l'Europe. Il fut docteur au collége de Navarre et professeur d'hébreu au collége de France. De riches bénéfices lui furent conférés; il passa de l'ordre de Saint-Benoît, où il était entré dès sa première jeunesse, dans le clergé séculier. Ayant fait un voyage à Rome, il y reçut un accueil flatteur, surtout du pape Sixte V. La dernière partie de sa vie lui donna une autre illustration. Il se précipita passionnément dans les discordes religieuses et civiles, qui divisaient la France; il fut un ligueur violent, servit cette cause par ses écrits et ses prédications. Les sermons qu'il fit contre Henri IV sont mentionnés dans les histoires du temps. Le roi ayant demandé qui était ce Genebrard, on lui répondit : « C'est un moine qui ne peut dire ou écrire un mot qui ne soit une injure. » Le duc de Mayenne l'avait nommé archevêque d'Aix, et le pape Grégoire XIV lui avait donné des bulles. Lorsque la ville eut reconnu le roi, l'archevêque fut obligé d'en sortir. Peu de temps après il publia un livre contre le concordat, soutenant que c'était au pape seul, et non au roi, de nommer les évêques. Le parlement d'Aix déclara Genebrard criminel de lèse-majesté, déchu de son archevêché, et le bannit du royaume. Henri IV lui permit de résider à Semur; l'archevêque nommé en sa place dut attendre sa mort pour prendre possession. Il mourut en 1597. Sa gloire, comme savant, a presque effacé le mauvais renom de sa vie politique. Le cardinal de Richelieu, passant à Riom, devant la maison où était né Genebrard, se découvrit en disant : *O veneranda domus!*

Jacques Sirmond était né, en 1547, d'une famille de ma-

gistrats. Il entra dans la compagnie de Jésus; les jésuites ne comptent pas beaucoup d'illustrations égales à la sienne. Il fut un de ces grands érudits du seizième siècle, dont les travaux commencèrent à rendre le savoir accessible, et à épargner aux hommes d'étude des labeurs immenses. Il a débrouillé la chronologie, donné l'histoire des conciles des Gaules, publié Sidoine Apollinaire et les Capitulaires des derniers Carlovingiens; il a écrit l'histoire du prédestinianisme, portant l'ordre et la clarté dans tous les sujets qu'il a traités. Il fut aussi un homme utile à son pays et montra beaucoup de bon sens dans les affaires. Appelé à Rome, par Aquaviva, général des jésuites, il lui servit de secrétaire pendant seize ans, et s'employa avec intelligence et fidélité aux négociations qui amenèrent la reconnaissance de Henri IV par la cour de Rome. De retour en France, il succéda au père Arnoux, aussi Riomois, et fut confesseur de Louis XIII; il mourut à plus de cent ans, en 1651.

Son petit-neveu, Jean Sirmond, fut, à sa recommandation, appelé par le cardinal de Richelieu, lui servit de secrétaire; il fut surtout chargé d'écrire tous les pamphlets, toutes les réfutations, en un mot, la polémique imprimée, qu'il convenait au cardinal de publier pour éclairer le public; son style plaisait beaucoup aux contemporains et a, selon Pélisson, contribué au progrès de la langue. Il était historiographe du roi et fut un des premiers membres de l'Académie française. Quelle que fût son obéissance au cardinal, elle n'alla point jusqu'à lui sacrifier sa conscience littéraire. C'était lui qui avait été désigné pour écrire la critique du *Cid*; cette tâche fut transportée à Chapelain. Après la mort de son patron, il se retira dans sa ville natale, où il mourut en 1649; sa famille y a subsisté pendant plusieurs générations.

Nous avons dit que les premiers Arnauld, qui avaient commencé la grande illustration de ce nom, étaient de Riom.

Jean de Basmaison fut un avocat et un jurisconsulte célèbre, à la fin du seizième siècle; il avait fait ses études à Paris, comme c'était généralement l'usage dans les familles distinguées de Riom, et s'était lié d'amitié avec Étienne Pasquier. Ils restèrent en correspondance, ainsi qu'on peut voir dans le recueil des lettres de Pasquier. Lorsque Catherine de Médicis voulut établir un présidial à Clermont, la charge de lieutenant général fut offerte à Basmaison, et Pasquier lui écrivit : « Quitteriez-vous cette belle qualité « d'avocat, en laquelle vous êtes roi en votre ville, pour en- « trer sous un nouveau joug de servitude de juge? Il y a « trente ans et plus que vous tenez un des premiers lieux « entre ceux de votre ordre, en ce pays, étant chéri et aimé « des grands, respecté du commun peuple, vivant en une « honnête liberté. » Basmaison écouta ce conseil et resta avocat. Longtemps encore après lui le barreau de Riom avait une situation si honorablement considérée que ses membres ne recherchaient point les offices de magistrature. Basmaison publia deux ouvrages de jurisprudence, qui obtinrent à cette époque un grand succès : *Paraphrase sur la coutume d'Auvergne*, et *Traité des fiefs et arrière-fiefs*.

Jean Bonnefons, né en 1548, fut élève de Cujas, à Bourges, et se lia de grande amitié avec son fils. Il appartenait à une famille considérable et riche; il exerça quelque temps la profession d'avocat à Paris; mais il se fit surtout connaître par ses poésies latines, qui eurent beaucoup de succès. Ménage, parlant de lui un siècle après, le compare encore à Catulle. Le président de Harlay le fit nommer lieutenant général au bailliage de Bar-sur-Seine. Il y passa sa vie, occupé des devoirs de sa charge et ne faisant plus de vers. Le recueil de ses poésies amoureuses est intitulé *Panchares*. On le réimprime ordinairement avec les *Juvenilia* de Théodore de Bèze. Il mourut en 1614. Son fils fut aussi lieutenant général à Bar-sur-Seine; il faisait de même des vers

latins, mais fort mauvais; on a de lui un petit poëme en l'honneur du maréchal d'Ancre et une infâme diatribe où il célèbre l'assassinat de ce favori de Louis XIII.

Jacques Durant était contemporain et ami de Bonnefons, comme lui élève de Cujas, comme lui poëte latin; ses vers, qui ont été fort loués dans leur temps, ne sont point parvenus à la postérité. Il ne fut ni magistrat, ni avocat, et se retira à sa maison de campagne de Chazelle, d'où est venu son nom latin, Casellius. Il publia des études et des observations sur les auteurs anciens, sous le titre de *Variarum lectionum libri duo*. On voit qu'il écrivait pendant une maladie épidémique qui enleva une partie de la population de Riom, et reparut à diverses reprises de 1580 à 1588; les tribunaux avaient même transporté leur siége hors de la ville.

Jean Decombe, avocat du roi au présidial, publia, en 1584, un Traité des tailles et subsides qui fut alors très-remarqué; il fut ensuite, comme l'avait été son père, président de la cour des aides de Montferrand, puis président au présidial à Riom. La famille Decombe n'a point cessé depuis trois cents ans d'occuper un rang distingué dans la magistrature d'Auvergne. Elle y figure honorablement de nos jours.

François Broë et Jean Broë, d'une famille originaire de la haute Auvergne, furent au dix-septième siècle des jurisconsultes très-estimés. Le premier, professeur à Bourges, publia un *Commentaire sur les Institutes* et deux Traités sur l'*Analogie du droit naturel, civil et des gens*. Le second, un ouvrage intitulé : *Nuptiæ jurisconsulti et Philologiæ*. Le nom de Broë a figuré, depuis cette époque, au parlement de Paris et à la cour de cassation.

Antoine Rigaud, dont la famille subsiste entourée d'une juste considération, est aussi auteur d'ouvrages de jurisprudence, qui furent utiles et destinés à l'époque où ils furent écrits.

Pierre Chanut commença par être trésorier de France à Riom; puis il fut résident et ambassadeur en Suède, de 1645 à 1649, auprès de la reine Christine. Il acquit toute sa confiance : ce fut par ses conseils qu'elle attira Descartes auprès d'elle; il assista aux derniers moments de ce grand homme, et fit rapporter ses restes en France. Après sa mission de Suède, il fut ministre à Lubek, puis ambassadeur en Hollande. Louis XIV l'appela dans son conseil, et il mourut en 1662. La reine Christine était restée en correspondance avec lui. Lorsqu'elle se résolut à abdiquer, ce fut à lui qu'elle confia d'abord cette volonté. « Il est difficile, « lui écrivait-elle, qu'un dessein mâle et généreux plaise à « tout le monde. Je me contenterai d'un seul approbateur. » Chanut est un des hommes les plus distingués de la diplomatie française. Wicquefort, dans son livre de l'Ambassadeur, en parle ainsi : « On peut dire que de tous les minis- « tres qui se trouvèrent à Lubek, il n'y eut que lui qui fit « figure : aussi était-il un ambassadeur de première classe. » Ses dépêches sont à la Bibliothèque du Roi. Peu de temps après sa mort, on en publia en Hollande un extrait informe « et sans nulle intelligence. On n'y voit en rien, dit encore « Wicquefort, ni l'air, ni le génie de l'ambassadeur. » Il est question d'en donner une édition complète dans la collection des documents de l'histoire de France.

Antoine Courtin, né à Riom, en 1622, était neveu de Chanut, qui le fit venir auprès de lui en Suède. Après le départ de son oncle, il demeura envoyé extraordinaire. Il plut beaucoup aussi à la reine Christine, qui le nomma secrétaire de ses commandements, lui donna une terre, le fit noble suédois, et plaça dans ses armoiries une pièce des armes de Suède. Il revint en France, après l'abdication de la reine; mais Charles-Gustave, son successeur, le redemanda à la cour de France, et lui écrivit de sa main pour l'engager à revenir. Il suivit le roi de Suède dans sa campagne de Pologne et assista à deux batailles à ses côtés.

Ce prince avait une telle confiance en lui, qu'il l'envoya comme son ministre plénipotentiaire à Paris. Après la mort de Charles-Gustave, Louis XIV nomma Courtin son résident général près des cours du Nord. Ce fut lui, en 1662, qui négocia en Angleterre la remise de Dunkerque. Peu après, il se retira des affaires pour se livrer tout entier à la piété et aux lettres. Le second motif de sa retraite n'aurait pas été suffisant, car il n'a laissé que des traités de morale très-médiocres et une traduction de Grotius oubliée depuis celle de Barbeyrac. Il mourut en 1685.

Claude-Ignace Prohet fut l'avocat le plus distingué du barreau de Riom pendant le dix-septième siècle; il fit imprimer, en 1694, des observations sur la coutume d'Auvergne, qui eurent une grande autorité, jusqu'à ce que parut, un siècle après, le livre de M. Chabrol.

Louis Chaduc, né en 1565, conseiller au présidial, fut un amateur éclairé des arts à une époque où ce goût, très-répandu parmi les princes et les grands seigneurs, était assez imprévu dans un magistrat de province. Il fit un voyage en Italie, et passa quelque temps à Rome; il était lié avec les savants et les artistes, et rapporta beaucoup de manuscrits, de livres rares, de médailles et de marbres : après sa mort, son cabinet fut acheté par le président de Mesme, puis par Monsieur, et enfin a fait partie des collections du roi.

Amable Bourzeïs naquit en 1606; son nom n'a point conservé une grande célébrité, et pourtant il fut un des hommes de son temps qui obtint le plus de succès et qui fut entouré d'une bienveillance plus générale : il était abbé de Saint-Martin de Core : personne, disaient les contemporains, ne savait autant de choses que lui. Outre la connaissance approfondie des lettres grecques et latines, il avait appris l'hébreu et les langues orientales : il parlait l'italien et l'espagnol; il était un prédicateur fort distingué et prêcha avec succès devant Louis XIV; il était de l'Académie française.

Homme du monde, habitué au commerce des princes et des grands, il parlait de tout avec modestie, clarté et agrément. Rien ne lui était étranger, ni les souvenirs historiques, ni les affaires du moment, ni les intrigues de la politique. Il n'avait pas un ennemi et n'usa jamais de son crédit que pour rendre des services. Il a fait quelques ouvrages de controverse religieuse pour la conversion des protestants. Il mourut en 1672.

L'abbé Faydit, né en 1644, fut un homme tout différent. Sa vie s'est employée à une critique sans goût et sans finesse, à une polémique injurieuse; il a écrit contre Tillemont, un des hommes les plus savants et les plus estimables de cette époque; il a fait la *Télémacomanie*, indigne libelle contre Fénelon; il a attaqué Bossuet; il vint mourir à Riom, où il avait été exilé en 1709.

Dom Touttée, de la congrégation de Saint-Maur, appartenait à une famille distinguée; il a été digne de l'ordre des Bénédictins dont il faisait partie : sa vie fut modeste et laborieuse; il a donné une édition de saint Cyrille; il mourut en 1718, à Saint-Germain-des-Prés.

Joseph Archon, chapelain du roi Louis XIV, a publié une Histoire de la chapelle des rois de France; il mourut en 1717. Il appartenait à une famille de magistrature, encore représentée à la cour royale.

Jean Soanen était parent des Sirmond, il entra dans l'Oratoire et professa la rhétorique à Riom. De Lyon, où il prêcha avec succès en 1681, il fut appelé à Paris, où il ne fut pas moins bien accueilli. Il fit l'oraison funèbre de la reine Marie-Thérèse, et prêcha devant le roi en 1686 et 1688. Peu d'années après, il fut nommé évêque de Senez, où il se livra avec une piété douce et zélée à l'accomplissement de ses devoirs. Mais quand se rallumèrent les querelles du jansénisme, Soanen, qui avait été l'ami du père Quesnel, épousa cette cause avec une incroyable passion, il refusa la bulle; il se déclara pour l'appel au futur concile. Sans cesse

il quittait son diocèse pour des intérêts de parti ; il était en relation avec les jansénistes d'Utrecht. Ses mandements, ses lettres étaient condamnés par le pape. Enfin, le concile de la province d'Embrun fut convoqué, et Soanen fut suspendu de ses fonctions épiscopales, puis exilé par le roi à l'abbaye de la Chaise-Dieu. Il y passa le reste de sa vie, objet de la vénération des jansénistes; on allait en pèlerinage visiter ce martyr de la bonne cause; lui-même signait ses lettres : Jean, évêque de Senez, prisonnier de Jésus-Christ. Comme tous les caractères extrêmes, il ne savait pas se résoudre à rien désavouer dans son parti; il eut à subir les miracles du diacre Páris et les convulsions; il mourut en 1740.

Danchet, auteur de tragédies oubliées et d'opéras, que les critiques estiment davantage, était né en 1671; il fut de l'Académie française.

Les annales biographiques de la ville de Riom sont moins riches pendant le dix-huitième siècle; la province commençait déjà à être absorbée dans le mouvement de Paris. Il était difficile qu'une petite ville, animée seulement par le train journalier des affaires portées devant des tribunaux secondaires, conservât cette activité propre, cette progression des esprits, cet avancement des familles qui l'avaient animée pendant deux siècles. On y trouvait encore des hommes considérables, savants, sensés, spirituels; mais le discernement du souverain ou des ministres ne venait plus les chercher, et n'excitait plus ainsi l'émulation des Riomois. Les gens habiles étaient devenus plus communs en France; une aristocratie plus nombreuse, plus mêlée aux affaires, plus docile au pouvoir, occupait les avenues où des magistrats de province n'avaient plus accès. La lice n'était pas ouverte à tous, comme sous Henri IV, Richelieu ou Louis XIV; c'est qu'alors, outre une cour, il y avait un gouvernement; depuis il n'était guère resté qu'une cour.

M. Chabrol, dans le savant article qu'il a consacré à sa ville natale, ferme la liste, plus longue que la nôtre, de ses

compatriotes célèbres ou du moins connus, par Claude-Ignace Brugière de Barante, mort en 1745; leurs familles avaient quelques rapports de parenté, et bien qu'ils n'appartinssent pas à la même génération, ils avaient vécu ensemble pendant plusieurs années; les travaux de Brugière de Barante n'ont même pas été inutiles à l'auteur de *la Coutume d'Auvergne*. Il avait passé sa jeunesse à Paris, en grande liaison avec Regnard, Dufresny et Lesage; comme eux, il avait fait des comédies pour le Théâtre-Italien, mais sans y mettre son nom; mais il voyait aussi une société plus sérieuse. M. de Valincourt et M. de Malezieux le traitaient avec bienveillance et l'encourageaient. Ses réflexions sur *le Pétrone de Belgrade*, publiées aussi sans nom d'auteur, obtinrent dans le monde critique un assez grand succès; on les attribua à plusieurs hommes distingués. A vingt-cinq ans, il retourna dans sa province, occupa une charge de magistrature; puis la quitta pour le barreau où il eut pendant toute sa vie une grande considération et la réputation d'un homme de beaucoup d'esprit. Son fils, Sébastien de Barante, mort en 1768, n'a rien publié, mais eut aussi beaucoup d'instruction et de capacité; son petit-fils, Claude-Ignace de Barante, que la Révolution trouva magistrat, devint, sous le consulat et l'empire, préfet de Carcassonne, puis de Genève. Comme son père et son aïeul, il vécut entouré d'estime, remplissant en toutes circonstances les devoirs de sa position avec honneur et distinction. Il aimait les lettres; c'était aussi un héritage de famille; mais il a peu écrit. On a de lui une grammaire et une géographie écrites pour l'éducation de ses enfants, un essai sur le département de l'Aude, un examen des Maximes de La Rochefoucauld et des articles de biographie.

Dutour de Salvert, dont la famille occupe encore un rang distingué, fut correspondant de l'Académie des sciences. Son mémoire sur l'aimant partagea un prix avec celui d'Euler. Il est auteur de quelques autres écrits sur la phy-

sique, et d'une vie de Jésus-Christ avec la concordance des évangiles. Il était d'une piété éclairée et très-charitable.

Les générations successives de la famille de Chabrol ont contribué beaucoup à honorer leur ville et leur province. Guillaume Michel, fils d'un président au présidial, naquit en 1714, et sa longue carrière, honorablement occupée aux devoirs du barreau et de la magistrature, l'avait conduit à être l'homme le plus considéré, on pourrait dire le plus respecté de la province. Il avait reçu, en 1780, le titre de conseiller d'État. En 1784, il publia son livre de la *Coutume d'Auvergne*. C'était le fruit du travail de sa vie entière. Aucun ouvrage de ce genre n'est plus complet. Connaissance parfaite de la jurisprudence, comparaison judicieuse des diverses législations, érudition immense, recherches judicieuses des origines de la province et de son histoire, généalogies exactes et sincères des familles; tels sont les mérites de ce livre. Gaspard-Claude, son fils, était lieutenant criminel lors de la Révolution. Il fut élu député de la noblesse aux États-Généraux, et siégea à l'Assemblée constituante parmi les hommes modérés du côté droit. Sa conduite fut toujours conforme à ses opinions, sage et constante. Il ne chercha point les honneurs et les emplois publics sous le gouvernement impérial; mais ses fils étaient encouragés par lui à devenir serviteurs de l'État. Il est mort en 1815.

Le comte de Chabrol Crouzol a suivi une carrière qui l'a conduit aux plus hauts emplois : successivement auditeur au conseil d'État, maître des requêtes, premier président de la cour royale d'Orléans, commissaire liquidateur en Toscane, administrateur de l'Illyrie, préfet de Lyon, sous-secrétaire d'État, ministre de la marine, pair de France, ministre des finances : il a, pour dernier honneur, quitté le ministère afin de ne pas avoir à signer les ordonnances de juillet. Il est mort en 1836. Le comte de Chabrol Volvic passa de l'École Polytechnique dans le corps des ponts et

chaussées. Il fit partie de l'expédition d'Égypte. A son retour, il fut nommé sous-préfet à Pontivy, puis préfet à Savone. En 1812, l'empereur l'appela à la préfecture de Paris. Il y est resté jusqu'en 1830, et sa longue administration a laissé d'honorables souvenirs et des travaux utiles. Il est mort en 1843.

Riom est situé dans la partie de la Limagne la plus agréable, au bas de la dernière pente des montagnes, presque en plaine, sans descendre toutefois au niveau où le sol fut autrefois un marais et en a gardé le nom. Les environs ont un aspect de fertilité, de bonne culture, de richesse. Les prairies sont plantées d'arbres fruitiers; les ruisseaux qui descendent des montagnes sont bordés de saules. Le paysage n'a point l'aspect grand et presque sévère de Clermont, situé plus haut et adossé aux grandes montagnes; les hauteurs, qui auprès de Riom bordent la plaine à l'ouest, sont des collines fertiles, boisées et couvertes de vignes. Elles offrent des promenades charmantes, de pittoresques points de vue; de loin en loin on aperçoit des ruines de vieux châteaux; Tournoëlle est le plus remarquable.

La ville est bien bâtie; les rues sont larges et se coupent à angles droits; mais les maisons sont construites de cette lave grise qu'un voyageur a nommée marbre d'Auvergne, que le temps noircit encore; de sorte que l'aspect intérieur est assez triste. Une profusion de fontaines, qui versent abondamment une eau limpide, réjouissent pourtant la vue. Une double allée d'arbres entoure entièrement la ville. Elle a, en outre, une promenade vaste qui se nomme *le Pré-Madame*. Le monument le plus remarquable de Riom est la Sainte-Chapelle, bâtie par le duc Jean, en 1382, pour être la chapelle de son palais. Elle a eu le même sort que la Sainte-Chapelle de Paris. Le palais est devenu le siége des tribunaux, la Sainte-Chapelle en a été une sorte d'annexe, et, advenant la Révolution, on l'a coupée en deux étages pour y loger des archives. Il est à souhaiter que la

similitude soit poussée jusqu'au bout et qu'on restaure la Sainte-Chapelle de Riom; elle est surtout célèbre par ses vitraux, dont on a détruit la partie inférieure, afin de mieux éclairer les bureaux de la Cour royale, et dont la partie supérieure est masquée par des étagères chargées de papiers. « Je ne connais pas de verrières, dit M. Mérimée, qui l'emportent sur celles-ci par l'éclat des couleurs. »

En disposant l'ancien palais pour sa destination actuelle, on n'a point cherché à lui conserver son caractère. Le respect pour l'architecture des temps passés est encore très-récent, et les constructions de la Cour royale datent de plusieurs années. Saint-Amable, dont la construction fut commencée au onzième siècle, est curieux à étudier comme mélange de tous les styles, employés, chacun à son époque, aux achèvements ou aux réparations; mais ce n'est pas un monument complet, il n'offre pas un caractère dominant. En 1490, le clocher fut renversé par un tremblement de terre, ainsi que les clochers des autres églises. Ce tremblement de terre fut beaucoup plus violent que les autres, qui sont rappelés dans les annales de la ville. Le dernier dont il soit fait mention est de 1732. On ignorait alors que l'Auvergne était un sol volcanique. Plusieurs années après, M. Guettard, de l'Académie des sciences, revenant de Naples, fut surpris de retrouver des cratères, des courants de lave et tout ce qu'il venait de quitter, aux éruptions près; cette découverte donna aux habitants de Riom des inquiétudes sur leurs Vésuves éteints. Le clocher de Saint-Amable avait été reconstruit, après sa ruine du quinzième siècle, et formait une flèche assez élancée. La Révolution l'a rasé plus complétement que le tremblement de terre; dès que cela fut possible, les habitants de Riom s'empressèrent de relever le clocher de leur saint patron. Cette fois la réparation fut moins heureuse. Le monument n'a plus aucune élégance; il est lourd et écrasé. On s'occupe à lui donner un style plus semblable à son ancienne construction.

NOTICE

SUR

LA VILLE DE THIERS.

« J'approche d'une petite ville; elle est située à mi-côte; une rivière baigne ses murs, et coule ensuite dans une belle prairie... Je la vois sous un jour si favorable, que je compte ses tours et ses clochers; elle me paraît peinte sur le penchant de la colline. »

La Bruyère n'avait point vu la ville de Thiers; tel est pourtant l'aspect qu'elle présente au voyageur, lorsque, suivant la route de Bordeaux à Lyon, il a passé le pont récemment construit sur la Dore. Devant lui, à une demi-lieue environ, se présentent les dernières pentes de la haute chaîne de montagnes qui sépare l'Auvergne du Forez. Encore que ces pentes soient assez escarpées, le sol n'a rien de rude; il est cultivé et riant; des vignes, des prairies, des haies vives, des arbres épars, des villages et des habitations isolées ornent cet amphithéâtre; plus haut, des masses de forêts occupent les cimes arrondies des montagnes. C'est sur cette toile de fond que se détache la ville de Thiers, appliquée, ou comme dit La Bruyère, peinte sur cette colline. En approchant, on voit qu'elle s'enfonce entre deux montagnes, et qu'à son aspect méridional elle est en terrasse sur le profond ravin qui les sépare. Dans ce vallon étroit, creusé entre des rochers qu'ombrage une belle végétation, roule le torrent de la Durole, sans cesse barré, et retombant en cascades pour le service des usines qu'on aperçoit à peine parmi les arbres et les rochers : c'est le côté pittoresque de Thiers; de loin,

la ville avait présenté un paysage charmant, mais plus ou moins semblable à beaucoup d'autres; lorsqu'on y est arrivé, lorsqu'on descend dans ce vallon, que domine et que suit la grande route, et qui de là semble un abîme, ou trouve les points de vue les plus pittoresques : des eaux bondissantes, des arbres bien groupés, des rochers d'une belle forme, des constructions rustiques, des tournants de la rivière courbés heureusement; de loin en loin des échappées sur la grande vallée de l'Auvergne, et à l'horizon la chaîne du Puy-de-Dôme. C'est là ce que, chaque année, de jeunes peintres viennent étudier pendant la belle saison; ce sont ces sites qui ont inspiré un artiste, dont le nom a honoré sa ville natale, M. Marilhat.

Thiers ne fut pendant beaucoup de siècles qu'un château-fort. En 525, lorsque Théodoric, un des fils de Clovis, vint en Auvergne reconquérir cette province, que lui avait prise son frère Childebert, il ravagea cruellement tout le pays, et *Tigernum castrum*, comme Grégoire de Tours nomme Thiers, fut brûlée. Ce n'était, sans doute pas à cette époque, autre chose qu'un poste militaire; car les reliques de saint Austremoine y étaient conservées dans une église construite avec des planches.

Dans les siècles suivants, Thiers ne semble pas être devenu une ville importante. Il faut chercher son nom dans des donations et des fondations pieuses, dans des actes de propriété. *Castrum Thiernum* appartenait aux vicomtes de Thiers, une branche de la première maison d'Auvergne; ce n'était pas même le lieu principal du canton, car il dépendait de la viguerie de Dorat, qui aujourd'hui est un humble village. Par un acte de l'an 1016, Guy II, vicomte de Thiers, fonda le chapitre de Saint-Genès; on voit dans l'acte de fondation, qu'alors le château qui renfermait l'église de Saint-Genès était distinct de la *villa* appelée Thiers, où était l'église de Saint-Jean. Cette *villa* était un hameau bâti hors de l'enceinte fortifiée; maintenant c'est un quartier de la

ville. On s'explique ainsi comment notre mot de *ville* est dérivé d'un mot latin qui signifie campagne.

Au commencement du treizième siècle, le comte de Forez, son fils Renauld, archevêque de Lyon, et le comte d'Auvergne contractèrent alliance, à l'effet de reprendre sur Guichard de Beaujeu le château de Thiers dont il s'était emparé.

En 1326, nous trouvons un arbitrage de Guy, comte de Forez et de Nivernais, qui met fin aux discussions de Guy VI, vicomte de Thiers, avec le chapitre de Saint-Genès. Ce procès est un assez curieux témoignage des mœurs de cette époque et du régime féodal. Le vicomte prétendait que le chapitre était tenu de l'inviter à dîner pendant trois jours aux fêtes de Noël; qu'en outre, il devait recevoir, en pain, vin et deniers, la ration d'un chanoine; que le chapitre était dans l'obligation de préposer chaque nuit deux hommes vigilants et attentifs pour veiller à la garde du château, toutefois sans sortir de leur cloître. Il se plaignait que le chapitre eût acheté des fiefs relevant de lui, en cessant d'en accomplir les obligations. Enfin, il maintenait que c'était à lui de terminer ou d'assoupir les discordes émues entre les chanoines ou les clercs de Saint-Genès. Après beaucoup de paroles et de contestations, le comte de Nivernais, prenant conseil de plusieurs hommes prudents, termina l'affaire aux conditions suivantes : le chapitre reconnut que le seigneur de Thiers était patron de l'église, et qu'on devait le recevoir, processionnellement, lorsqu'il reviendrait soit d'outre-mer, soit de Rome, soit du pèlerinage de Saint-Jacques; lorsqu'il ferait son entrée, après avoir été armé chevalier, et lorsqu'il amènerait sa femme pour la première fois. Le chapitre pouvait être sommé, trois fois l'an, de venir lui faire une visite après le dîner, pour avouer de nouveau ses obligations envers le seigneur. S'il arrivait que le seigneur manquât de pain et de vin en sa maison, le chapitre devait lui en fournir, à condition qu'aux prochaines moissons ou vendanges le seigneur

rendrait ce qui lui avait été prêté; si des hôtes imprévus lui arrivaient et que le dîner ne se trouvât pas suffisant, le chapitre était aussi obligé d'y pourvoir, sauf restitution. L'obligation de tenir constamment un homme de garde pendant la nuit fut imposée au chapitre. Quant aux fiefs, le chapitre garderait ceux qu'il avait acquis, et, à l'avenir, il lui était permis d'acheter ceux qui ne devaient pas foi et hommage. Le consentement du seigneur était nécessaire, pour acquérir des fiefs portant foi et hommage; néanmoins tout possesseur pouvait léguer ou donner le quart de son fief. Enfin, le chapitre faisait présent à son seigneur de cinquante livres (monnaie de Clermont).

En 1348, Étienne, fils de Guy, épousa l'héritière de la seigneurie de Volorre, et en même temps il se fit, comme dit Baluze, « une grosse affaire. » Il enleva, du monastère de Courpierre, une religieuse et fut, encore par arbitrage, condamné à la ramener, de gré ou de force, à ses frais, dans son couvent. De plus il eut à payer trente livres à l'abbesse pour faire construire un nouveau dortoir. Il devait aussi fournir les bois nécessaires à ce bâtiment. Comme l'abbé de Thiers avait le monastère de Volorre sous sa dépendance directe, et que l'instance était suivie en son nom, il fallut en outre lui payer trente livres.

En 1301, la seigneurie de Thiers passa, par voie de donation, dans la maison des comtes de Forez; puis Guillaume IV, le donataire, ayant eu des enfants, l'acte se trouva annulé. Toutefois Jean, comte de Forez, conserva Thiers, et céda en échange d'autres domaines.

Les petits-fils de Jean étant morts sans postérité, la seigneurie de Thiers appartint à leur sœur, Jeanne de Forez, qui épousa Beraud II, dauphin d'Auvergne. Cette branche de l'ancienne maison d'Auvergne ne conserva pas longtemps ce domaine. Anne, fille unique de Beraud, le porta au duc de Bourbon, Louis II; Jean et Pierre, ses fils, lui succédèrent l'un après l'autre. Pierre n'eut qu'une fille,

Suzanne de Bourbon, qui épousa le connétable de Bourbon. Lorsqu'il fut banni et condamné, ses biens furent confisqués, et le roi François Ier, même avant le jugement, fit donation de la seigneurie de Thiers au chancelier Duprat. Ce chef de la justice n'eut pas honte de prendre la dépouille de l'accusé dont il poursuivait la condamnation. Ce bien mal acquis fut, en vertu d'un arrêt de 1569, repris à Antoine Duprat de Nantouillet, fils du chancelier, et rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, héritier du connétable, dont la mémoire avait été réhabilitée.

Le dernier de cette branche de la maison de Bourbon mourut en 1608, laissant pour héritier unique Marie, duchesse de Montpensier, qui épousa Gaston, frère de Louis XIII; elle mourut en couches en 1627. Sa fille, mademoiselle de Montpensier, hérita de la seigneurie de Thiers. En 1681, elle en fit donation au duc de Lauzun. Il la vendit, en 1714, au fameux financier Crozat. Son fils, qui avait épousé Louise-Augustine de Montmorency, eut une fille unique; elle fut mariée au comte de Béthune, et, après avoir été longtemps veuve, elle mourut en 1809. Ses héritiers vendirent ce qui restait de l'antique seigneurie. La Révolution avait supprimé la juridiction et les redevances féodales, qui formaient le très-petit revenu de la terre de Thiers. Elle ne consistait plus qu'en une vieille tour, qui depuis longtemps servait de prison; une maison attenante où était le greffe du tribunal; des fours, qui autrefois avaient eu le droit féodal de banalité; une tour et un pré situés dans la commune de Péchadoire.

L'histoire de la seigneurie de Thiers n'est donc pas d'un grand intérêt; ce n'était pas un fief important, ni le manoir d'aucun seigneur puissant, mais un domaine appartenant, aux époques anciennes, à de puissants vassaux, qui n'y résidaient point. L'histoire de la ville commence tard. Elle reçut sa première existence communale par des priviléges que lui concéda son seigneur Guillaume VIII, en 1272. Mais

elle demeura longtemps petite, pauvre et inconnue. Treize bonnes villes, dont plusieurs étaient et sont restées des bourgades, envoyaient leurs députés aux États de la province, qu'il n'était pas encore question de Thiers. Ce privilége ne lui fut accordé qu'en 1588. Le faubourg du Moutier, qui ne faisait point partie de la seigneurie, avait eu, dès 1319, une justice royale, par suite d'un arrangement entre les moines du couvent qui possédaient primitivement cette juridiction, et Alphonse, frère de saint Louis, qui avait reçu l'Auvergne en apanage.

Au seizième siècle, l'Auvergne fut pendant près de trente ans ravagée par les guerres civiles et religieuses. Thiers eut sa grande part dans ces calamités; en 1568, les catholiques ayant perdu une bataille assez importante à Cognat, près de Gannat, toute la partie orientale de la province se trouva sans défense, et livrée aux protestants vainqueurs; ils pillèrent les églises, fondirent les cloches, emportèrent les ornements. Les habitants furent cruellement traités et rançonnés. Le procès-verbal de ces violences existe encore aux archives de la ville, et une inscription dans l'église de Saint-Genès rappelle l'incendie de 1568. Les protestants étaient au nombre de quinze mille et commandés par les vicomtes de Borniguel et de Monans.

C'est à peu près vers ce temps-là, c'est dans le cours du seizième siècle, que Thiers commença à prendre de l'importance. Ses progrès furent rapides. Le commerce avec l'Italie et l'Espagne y amena, en peu d'années, beaucoup de richesse et une population, qui, depuis, a plutôt diminué qu'augmenté. C'est sans doute à cette époque que la ville reçut le surnom populaire, oublié maintenant, Thiers le *peuplé*. Plusieurs familles devinrent considérables. Les relations commerciales étaient étendues et donnaient aux négociants de Thiers des occasions de voyager et de connaître le monde : il y eut un mouvement des intelligences et des capitaux, qui promettait un avenir plus grand que ne l'ont

réalisé les générations successives. Le commerce de Thiers consistait alors, comme depuis, en coutellerie, quincaillerie, tannerie, et surtout papiers et cartes à jouer. Les papeteries de Thiers furent longtemps célèbres.

Montaigne, en revenant de son voyage d'Italie, en 1581, passa à Thiers. « C'est, dit-il, une petite ville fort mar-« chande et bien peuplée. Ils font principalement trafic de « papiers et sont renommés d'ouvrages de couteaux et cartes « à jouer..... J'y fus voir faire les cartes chez Palmier. Il « y a autant d'ouvriers et de façon à cela qu'à une autre « bonne besogne. Les cartes ne se vendent qu'un sol les « communes et les fines deux. »

Cette prospérité de la ville de Thiers se maintint et s'accrut pendant le dix-septième siècle. Mais, en 1693, elle fut visitée par un terrible fléau, qui semble avoir mis un terme à son activité et à ses progrès. Des propriétaires riches, et des commerçants, qui, sans doute, avaient vu en Piémont combien y est profitable la culture du riz, tentèrent de la transporter à Thiers. La Durole, après être descendue de rochers en rochers, comme un torrent à travers la montagne, coule en quittant la ville sur une plage unie, alors sablonneuse et stérile; n'étant plus contenue par ses rivages, elle se divisait en beaucoup de canaux, dont chaque inondation faisait changer le cours; de sorte que depuis Thiers jusqu'à la Dore, où va se jeter la Durole, c'était un vaste espace, stérile, marécageux. On fit venir des ouvriers piémontais; on acheta le sol aux possesseurs; L'hôpital, qui en était propriétaire pour une partie, a encore conservé les actes de vente. Des digues furent élevées; la rivière fut retenue dans les différents canaux qui furent tracés. Entre les digues, de grands espaces furent réservés pour semer le riz. Des écluses et des vannes servaient à élever le niveau de l'eau afin de la répandre sur les cultures et les tenir inondées, ainsi que cela se pratique en Piémont. Tout allait bien; la récolte était abondante; mais lorsque arriva le

moment de la moissonner, lorsque l'eau eut été retirée des rizières, la fange de ce marais répandit de telles exhalaisons, qu'une épouvantable épidémie s'empara de la population et la décima cruellement. Le faubourg du Moutier, qui est au bas de la ville, fut presque entièrement dépeuplé; la tradition donne pour certain que jamais Thiers ne s'est bien relevé de cette calamité.

Les travaux d'endiguement, qui avaient eu un si triste résultat, ont été par la suite très-utiles. La plage a cessé d'être marécageuse, le cours de la Durole est devenu plus régulier; de superbes prairies, bordées de grands arbres, d'une végétation toujours fraîche et verte, occupent maintenant les enceintes enfermées dans ces digues, qui avaient été si funestes, lorsqu'on avait voulu leur faire produire des récoltes destinées à un autre ciel et à un autre climat.

Toutefois Thiers continua à être une ville d'industrie et de commerce; sans être très-riche, sans s'agrandir, sans compter parmi ses habitants des négociants de premier ordre et de puissante fortune, elle renfermait une population heureuse. Les capitaux et les affaires n'étaient point concentrés entre les mains d'un petit nombre de commerçants ou de fabricants; on n'y était pas accoutumé aux grandes entreprises; on ne recherchait point de profits excessifs, point de luxe, point de dépenses, point de vanité; les relations avec l'Italie, l'Espagne et le Portugal n'avaient point cessé; mais elles ne donnaient plus au commerce le même mouvement que dans leur nouveauté. On ne voyait plus les enrichissements rapides du siècle précédent. Chacun se contentait d'augmenter son avoir, lentement, par l'économie autant que par le gain. Tout habitant un peu aisé avait aux environs de la ville quelque petite propriété, une maison de campagne, ou une métairie dans laquelle deux ou trois chambres étaient réservées pour le logement du maître; là on venait en famille faire les vendanges, et, dans le courant de l'année, on y passait le dimanche. Les ouvriers même,

dès qu'ils avaient un peu d'aisance, achetaient une vigne ou un jardin. Les mœurs étaient simples, on ne voyageait guère; beaucoup d'habitants de Thiers ne s'en étaient jamais éloignés de vingt lieues ; les femmes surtout ne bougeaient pas ; elles étaient simplement des ménagères. Aucun établissement de magistrature, aucune institution considérable d'enseignement public, ne donnait aux esprits le mouvement et l'émulation. La vie de famille, le commerce exercé avec probité, nulle ardeur à changer de position et à s'élever au-dessus de son état : tel était le caractère des Thiernois. Peut-être leur avait-il valu le sobriquet dédaigneux, dont ils avaient été affublés en Auvergne : on disait les *butors de Thiers*; sans doute parce qu'on ne reconnaissait pas en eux cette âpreté montagnarde au soin de son intérêt, cette énergie au travail, qui distingue l'Auvergnat. C'est qu'en effet cette population de la vallée de la Dore, plus douce, plus paresseuse que les habitants de la Limagne, semble appartenir plutôt à la race voisine, qui habite le Forez.

La Révolution sans modifier beaucoup les mœurs de Thiers, en leur laissant cette simplicité honnête et tranquille, a imprimé de l'activité aux esprits. Les opinions n'y sont pas envenimées par l'esprit de parti, encore moins par les antipathies de classes. Le mouvement de nos institutions s'y fait sentir; l'établissement du tribunal comporte un entourage d'hommes instruits et occupés, des juges éclairés, des avocats qui ont fait de bonnes études et qu'anime le désir de se distinguer.

Les communications habituelles avec Paris, les voyages qu'on y fait, ont ôté à la ville son caractère d'isolement et de sauvagerie; le commerce y a toutefois conservé les mêmes habitudes, et n'a reçu que peu de développement. Une des circonstances qui le maintient tel qu'il est c'est la manière dont est pratiquée la principale industrie, la coutellerie. Il n'y a point de vastes fabriques; les ouvriers ne

sont point réunis dans des ateliers. Chacun travaille chez soi, selon la commande du négociant; souvent même le coutelier vend directement ce qu'il a fabriqué. Rarement toutes les pièces d'un couteau sont façonnées par les mêmes mains. Les gens de la campagne environnante, surtout les paysans de la montagne, à leurs moments de loisir, lorsque l'hiver suspend les travaux du culture, s'occupent à fabriquer des pièces de coutellerie. Ils ont chez eux une petite forge, des marteaux, des limes, et travaillent pour le compte d'un coutelier. Il en résulte que la population ouvrière est plus morale, plus douce, plus absorbée dans l'esprit de famille que partout ailleurs. En outre, nulle combinaison ne saurait donner le travail à aussi bon marché; ce n'est peut-être pas la meilleure manière d'arriver à une exécution très-soignée, mais il s'en est suivi que, généralement parlant, et sauf exception, le succès du commerce de Thiers a été fondé sur l'infériorité des prix et sur les petits profits.

En 1802, après la paix d'Amiens, il y eut à Paris une exposition des produits de l'industrie française. M. Chaptal, alors ministre de l'intérieur, y avait conduit M. Fox, et lui faisait admirer les beaux produits des manufactures françaises. M. Fox aperçut, sur un modeste étalage, de petits couteaux à manche de buis; le prix était indiqué à sept sous la douzaine. « Voilà, dit-il, ce qui est plus curieux et « plus dangereux pour nous. »

Le commerce de coutellerie n'a point cessé de prospérer à Thiers. Il fait encore, non point la richesse, mais l'aisance du pays. Les autres industries, qui ne sont pas dans les mêmes conditions, ont eu moins bonne destinée. La tannerie a disparu; la papeterie a fort diminué; il n'est plus question de cette fabrique de cartes, si renommée du temps de Montaigne, et qui alors était comme un monopole: maintenant on fait des cartes partout.

Cette décadence provient de ce que la ville et le com-

merce de Thiers sont demeurés au même point, lorsque tout a changé dans le monde commercial. Avec de petits capitaux, sans esprit d'association, sans émulation, sans activité à s'enrichir, avec cette honnête prudence, qui ne veut rien risquer, comment soutenir la concurrence d'une industrie perfectionnée? Comment des papeteries, où ne sont pas encore introduits les mécanismes ingénieux et économiques usités partout ailleurs, pourraient-elles subsister devant cette rivalité? si des spéculateurs s'avisaient de cette étroite vallée, où un torrent resserré offre aux fabrications un moteur moins coûteux que la vapeur, où la main-d'œuvre est encore à bas prix; si les capitaux et l'activité arrivaient du dehors, une vie nouvelle viendrait ranimer ce demeurant d'un autre âge.

Toutefois il est résulté de cette constance dans les vieux procédés une sorte de privilége pour la ville de Thiers. Toutes les nouvelles machines, en fabriquant le papier d'une façon si facile et si prompte, ont l'inconvénient de broyer et de diviser beaucoup trop le chiffon, qui en est la matière première; de sorte que le papier a moins de consistance, moins de corps. Au contraire, l'ancienne fabrication, où le chiffon est trituré dans des auges de pierre par des maillets, que fait mouvoir la rivière, laisse subsister les filaments du linge; ainsi le papier n'est pas seulement une pâte desséchée, mais une sorte de feutre, qui se casse moins, qui est usé moins vite, qui résiste mieux à l'action des presses d'imprimerie; il a surtout la solidité nécessaire aux papiers, qui doivent passer de mains en mains. Il y a donc quelquefois un motif de préférer le papier de Thiers à tout autre pour des impressions soignées. Jusqu'ici aucun autre n'a pu être employé pour le papier timbré destiné aux transactions privées. Tel est le dernier avantage qui conserve à Thiers un reste de cette industrie jadis si florissante.

Il semblait, depuis beaucoup d'années, que la population de Thiers restait à peu près la même. Les dénombrements

successifs reconnaissaient toujours un peu moins de dix mille habitants; au-dessus de ce nombre, le tarif des patentes aurait subi une augmentation. Le dénombrement de 1846 a été fait avec bien plus de soin, et Thiers sera une ville de quinze mille habitants : la statistique ne compte pas toujours exactement.

Aucun monument moderne n'embellit la ville; le tribunal et l'hôtel de ville, constructions récentes, n'ont rien de remarquable. Les vestiges des siècles passés méritent plus d'attention et ont été étudiés avec soin par M. Mérimée. La vieille tour, seul reste du château seigneurial, a été tronquée et défigurée. Elle s'élève encore au-dessus des bâtiments du tribunal, dont elle est enveloppée.

L'église de Saint-Genès fut, à ce qu'il semble, construite, ou du moins entreprise par Guy, seigneur de Thiers, au onzième siècle. Il en subsiste encore quelques parties bien conservées, qui portent le caractère de l'architecture romane et byzantine; mais il faut les chercher, car l'aspect général de l'édifice ne rappelle pas cette époque; tant il a été modifié par les achèvements et les réparations.

L'église du Moutier dépendait jadis d'un monastère de Saint-Symphorien, fondé au huitième siècle. On retrouve encore des constructions souterraines ou enfouies, qui datent vraisemblablement de sa première origine. Le même Guy, dont le nom est attaché à l'église de Saint-Genès, fit aussi bâtir au Moutier une église sur les ruines de la première. Comme dans beaucoup d'autres édifices religieux, le projet primitif a été ou dénaturé par les constructeurs qui ont eu à le terminer, ou réparé sans aucun soin d'en conserver le caractère.

Thiers n'a pas à se glorifier de beaucoup d'hommes illustres. Saint *Étienne de Muret* ou *de Grandmont*, était fils d'Étienne III, vicomte de Thiers. Son père l'emmena en Italie à l'âge de douze ans, et le laissa chez Milon, archevêque de Bénévent, qui était aussi de la maison d'Auvergne.

Élevé parmi les habitudes cléricales, Étienne se livra à une piété ardente, entra dans un couvent, et suivit dans toute son austérité la règle de Saint-Benoît. Après la mort de Milon, il obtint du pape Grégoire VII la permission de fonder un nouvel ordre monastique, et se retira en Limousin, dans un lieu désert nommé Muret, où quelques ermites vinrent, comme lui, mener la vie des anachorètes de la Thébaïde. Il y vécut cinquante ans. Peu de temps avant sa mort, deux cardinaux, légats du pape, arrivèrent dans cette solitude sauvage : « Êtes-vous chanoines, moines ou ermites? demandèrent-ils à Étienne. — Nous sommes des pécheurs qui faisons pénitence, » répondit-il. Il ne voulut jamais être plus que diacre, comme avait été son patron saint Étienne, premier martyr. Il mourut en 1124. Après lui, la propriété du sol, où étaient leurs ermitages, fut contestée à ses successeurs. Alors ils s'établirent dans un lieu voisin appelé Grandmont; l'ordre en a gardé le nom, mais il était plus connu sous sa dénomination populaire, les *Bons-Hommes*. En 1188, Étienne fut canonisé par le pape Clément III. On raconte qu'il se faisait beaucoup de miracles sur son tombeau; aussi était-ce une affluence continuelle, qui troublait les moines dans leur solitude et leur recueillement. Ils y étaient, disaient-ils, aussi dérangés que dans les foires ou marchés publics. Ils conjurèrent leur patron de ne plus faire tant de miracles, désormais inutiles pour prouver sa sainteté; disant même que s'il continuait à attirer ainsi la foule, ils se verraient contraints, d'après la règle qu'ils tenaient de lui, à jeter ses ossements dans la rivière. On a de saint Étienne un livre de maximes chrétiennes et la règle de son ordre. Il y avait à Thiers une maison, établie seulement en 1681, qui dépendait des moines de Grandmont. L'ordre fut supprimé en 1785, d'accord entre le roi et le saint-siége.

Guillet de Saint-Georges, qui était né à Thiers en 1625, n'a point laissé grande renommée. Il a écrit l'histoire de

l'Académie de peinture, qui, pour l'en récompenser, l'admit dans son sein. Il a laissé d'autres livres non moins ignorés : *Dictionnaire du gentilhomme*, qui traite de l'art de monter à cheval, de l'art de la guerre et de la navigation; *Histoire de Castrucio Castracani*, traduite de Machiavel; *Athènes ancienne et nouvelle*; *État de l'empire de Turquie* et *Vie de Mahomet IV*; *Lettres sur une dissertation de Spon*. Guillet n'était jamais allé dans le Levant, et avait écrit sur les notes de son frère, qui y avait voyagé. Spon releva beaucoup d'erreurs dans les écrits de Guillet; la controverse s'anima, et Guillet fit preuve de beaucoup d'esprit; M. de Châteaubriand, dans son *Itinéraire*, a rappelé cette querelle oubliée, et sans donner raison à Spon, montre que Guillet connaissait très-mal la Grèce.

NOTICE

SUR

LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON.

NAPOLÉON. — BOURBON-VENDÉE.

Aucun souvenir historique ne s'attache au premier nom de cette ville, qui ne fut longtemps qu'un petit bourg. La seigneurie de la Roche-sur-Yon fut portée à la maison de Bourbon par Isabelle de Beauvau, fille unique de Louis de Beauvau, sénéchal d'Anjou. Elle épousa, en 1454, Jean de Bourbon, comte de Vendôme. Leur second fils, Louis de Bourbon, prit le nom de prince de la Roche-sur-Yon; de lui descendirent les ducs de Montpensier. Marie, leur héritière, épousa Gaston, frère de Louis XIII, et mourut en 1627, laissant à Mademoiselle, la grande Mademoiselle, toutes les terres de cette branche de la maison royale. Elle raconte dans ses Mémoires que le prince de Conti, Louis-Armand, n'ayant point de nom à donner à son frère, François-Louis, lui demanda la permission de l'appeler prince de la Roche-sur-Yon, « dont j'ai la terre, » dit-elle, « et qu'un cadet de la maison de Montpensier avait porté. » Ce prince de la Roche-sur-Yon prit le titre de prince de Conti après la mort de son frère aîné. Une de ses filles, née en 1696, morte en 1750, s'appela Mademoiselle de la Roche-sur-Yon.

Pendant la guerre civile de la Vendée, et selon les ordres de la Convention, le bourg de la Roche-sur-Yon fut, ainsi que toutes les petites villes et villages du pays insurgé, entièrement brûlé par les colonnes infernales, comme on les appelait alors.

Dix ans après, sous le Consulat, lorsque l'ordre avait été complétement rétabli, au commencement de 1804, quelques troubles se manifestèrent dans les départements, qui avaient été le théâtre de la guerre civile. Depuis l'époque de la première insurrection, ce pays de l'Ouest avait souvent été agité par quelques soulèvements partiels et passagers. Les comités de la Convention, puis le Directoire, l'avaient traité tantôt avec une rigueur déraisonnable, tantôt avec des ménagements peu conformes à l'uniformité de l'administration. Depuis le Consulat, la Vendée était complétement pacifiée, mais lorsqu'il fallut appliquer dans sa régularité la loi de la conscription militaire, les jeunes gens ne s'y soumirent point. Quelques bandes peu nombreuses de conscrits réfractaires couraient la campagne.

Ces symptômes parurent graves au Premier Consul, il résolut d'arrêter le mal à sa source. La guerre avec l'Angleterre venait de recommencer; ce n'était pas le moment de laisser renaître une insurrection dans la Vendée. Il ne fit point de bruit de cette insoumission, qui réellement n'était, à ce premier instant, que peu de chose; on n'en parla point; les journaux étaient censurés, ils n'éveillèrent point la publicité. Le général Gouvion, inspecteur de la gendarmerie, fut envoyé dans le département de la Vendée. C'était un excellent homme, calme et sensé; il avait été choisi pour ces bonnes qualités, que le Premier Consul savait très-applicables à la circonstance. Les instructions qu'il reçut étaient dans ce sens.

Cette conduite eut un succès assez prompt. L'indulgence sans faiblesse, rien de rude dans l'autorité ni dans le langage, des ménagements raisonnables et point timides : telle a toujours été, en toute occasion, la bonne politique pour calmer ou prévenir les troubles dans la Vendée. Parmi les hommes du pays dont le général Gouvion écouta les informations et employa l'influence, celui qui obtint le plus sa confiance fut l'abbé Herbert, curé d'Aizenay. Il n'avait point

paru dans la guerre civile. Dès le commencement des persécutions révolutionnaires, il s'était retiré en Espagne, et en était revenu depuis que les temps s'étaient radoucis. Sous l'écorce un peu grossière d'un curé de village, il était un homme de beaucoup d'esprit, fin, habile, sans nulle ardeur religieuse, mais convenable dans le langage et les apparences; ses relations avec les gentilshommes et les propriétaires étaient bonnes et familières; il avait aussi la confiance des paysans. Le général Gouvion logea, pendant une grande partie de sa mission, au presbytère d'Aizenay, et l'abbé Herbert devint son conseiller intime.

Ce fut de leurs entretiens que sortit l'idée de placer le chef-lieu de l'administration au centre du département, et d'y faire converger des routes, afin d'établir des communications faciles dans toute cette région. Fontenay, où était la préfecture, se trouvait presque à la frontière du département, en pays de plaine; tous ses rapports étaient avec Niort, Rochefort, La Rochelle, et point avec les pays de Bocage ou de Marais, qui avaient été le théâtre de la guerre civile. En outre, et c'était le pire inconvénient, toutes les villes étaient, comme il était facile de le concevoir, animées d'opinions hostiles aux populations insurgées; on avait combattu les uns contre les autres; les Vendéens avaient pris Fontenay; les colonnes républicaines y avaient tenu garnison et y avaient trouvé des guides et des auxiliaires : les rancunes étaient restées vives. A tout propos les villes croyaient voir arriver les bandes de paysans à main armée; et le Bocage s'imaginait sans cesse que des colonnes mobiles allaient faire des incursions.

Le Premier Consul fut frappé des diverses considérations que lui présentait la correspondance du général Gouvion. Sans plus ample information, sans consulter les autorités locales, il signa, le 5 prairial an XII (25 mai 1804), huit jours après le sénatus-consulte qui le déclarait empereur, le décret impérial que nous rapportons ici :

Au palais de Saint-Cloud, le 5 prairial an XII.

NAPOLÉON, Empereur des Français, sur le rapport du ministre de l'intérieur, décrète ce qui suit :

ART. 1er. — Le chef-lieu du département de la Vendée sera transféré à la Roche-sur-Yon le 1er fructidor prochain.

ART. 2. — Un ingénieur des ponts et chaussées et un officier du génie militaire seront envoyés à la Roche-sur-Yon.

Ils détermineront, sur les lieux, l'emplacement de la préfecture, du tribunal, de la prison, de casernes propres à contenir deux bataillons d'infanterie et les officiers, d'un hôpital militaire pour trois cents lits, d'une manutention des vivres, d'un magasin de subsistances et d'un lycée. Ils traceront l'ouverture et l'alignement des rues dont le terrain sera concédé, à la charge de bâtir des maisons, leurs plans et projets seront dressés dans les proportions nécessaires à une ville de douze à quinze mille âmes.

Ils reconnaîtront le cours de l'Yon, et détermineront l'espèce de navigation dont cette rivière est susceptible.

Ces opérations seront dirigées et suivies de manière que les mémoires détaillés et tous les plans à l'appui soient présentés par le ministre de l'intérieur au premier travail de messidor prochain.

ART. 3. — Des routes seront ouvertes entre la Roche-sur-Yon, les Sables d'Olonne, Montaigu et Sainte-Hermine, et dirigées de manière que la communication soit établie entre Fontenay, Nantes, les Sables et la Roche-sur-Yon.

ART. 4. — Un mémoire et des projets seront dressés pour faire connaître :

1° Les améliorations nécessaires au port des Sables, pour qu'il devienne le port d'entrepôt de toute la Vendée;

2° Les manufactures qui peuvent être établies à la Roche-sur-Yon et les encouragements qu'il convient d'accorder.

ART. 5. — La construction des bâtiments de la préfecture, du tribunal et de la prison commencera dès cette année.

A cet effet un fonds de cinquante mille francs est mis à la disposition du ministre de l'intérieur.

Art. 6. — La construction des casernes, de l'hôpital militaire, de la manutention des vivres et du magasin des subsistances commencera dès cette année.

A cet effet un fonds de cinquante mille francs est mis à la disposition du ministre de la guerre.

Art. 7. — Les travaux pour les communications de la Roche-sur-Yon, aux Sables d'Olonne, à Montaigu et à Sainte-Hermine commenceront sans aucun délai et seront poursuivis avec activité.

A cet effet un fonds de trois cent mille francs est mis à la disposition du ministre de l'intérieur.

Art. 8. — Les ministres de l'intérieur, de la guerre et du trésor public sont chargés de l'exécution du présent décret.

Bien que ce décret suppose un rapport du ministre de l'intérieur, il est à peu près hors de doute qu'il fut rendu de propre mouvement. Nulle trace de cette pièce ne subsiste dans les archives du ministère. Le décret ne fut point inséré au Bulletin des lois, ni mentionné dans aucun journal, tant Napoléon désirait que le public ne s'occupât nullement des départements de l'Ouest. Dix jours après, le préfet de la Vendée reçut l'ordre de se conformer aux dispositions de ce décret; nulle instruction détaillée, quelque nécessaire qu'elle pût être, ne lui était donnée. On lui signifiait une volonté absolue, sans s'inquiéter des embarras et des difficultés.

Le préfet ne fit nulle objection sur le fond du projet; il y reconnaissait, écrivait-il, « le génie vaste et prévoyant « de l'Empereur, et applaudissait à l'établissement d'une « ville importante dans le centre de la Vendée. » Ses réflexions s'appliquaient seulement au bref délai qui lui était donné pour accomplir la translation de toutes les autorités administratives.

« Je ne sais, disait-il, si on vous a rendu compte de ce « que c'est que la Roche-sur-Yon. Avant la guerre civile, « ce bourg contenait à peu près une centaine de maisons. « Il a été totalement incendié. Lorsque je le visitai, il y a « trente mois, on n'avait rebâti que cinq ou six maisons; « aujourd'hui il y en a peut-être une trentaine, occupées « par un plus grand nombre de familles; pas une n'est dis- « ponible; pas une, même passablement habitable; les in- « génieurs, qui vont se rendre sur les lieux, seront à peu « près obligés de camper. »

Puis le préfet énumérait les diverses et nombreuses administrations qui siégent dans un chef-lieu de département, les bureaux, les caisses publiques, les archives indispensables aux affaires courantes. « Enfin, disait-il, même les « employés de mes bureaux disent qu'ils ne peuvent me « suivre. Je serai donc le seul qui pourrai me rendre à la « Roche-sur-Yon; si on persiste à opérer la translation dans « deux mois, nécessairement l'administration va se désor- « ganiser. »

La volonté de l'Empereur était si précise et si absolue que le ministre crut inutile de mettre sous ses yeux les objections du préfet. Un rapport lui avait été présenté par ses bureaux. Il ne voulut point le signer, tant il savait que l'hésitation n'était pas permise. Le préfet avait demandé que la nouvelle ville reçût le nom de Napoléon. L'Empereur montra peu d'empressement à y consentir et sembla ne pas mettre d'importance à cet hommage. Ce fut seulement deux mois après, à la veille de la translation, que le préfet reçut du ministre l'autorisation de changer le nom de la Roche-sur-Yon en celui de Napoléon. Aucun décret impérial, aucun acte ministériel ne conféra solennellement ce nom à la future ville; il lui fut donné par arrêté du préfet.

La volonté de l'Empereur fut faite : le 1er fructidor (19 août 1804), la préfecture fut installée. Le préfet se

logea dans le château de la Brossardière, à une demi-lieue de la Roche-sur-Yon, où quelques chambres avaient échappé aux incendies de la guerre civile; il eut un cabinet dans une des maisons du bourg. On avait construit à la hâte quelques baraques en torchis pour ses bureaux; les employés des diverses administrations se casèrent comme ils purent dans des maisons à demi ruinées. Les ingénieurs s'étaient dépêchés de rendre praticables aux voitures les chemins vicinaux qui conduisaient à ce village isolé loin des grandes routes.

Tout en obéissant docilement, chacun avait conservé son jugement; on continuait à ne pas trouver raisonnable cette façon soudaine de fonder une ville, sans en avoir choisi le lieu avec information et mûre réflexion. Percer de routes le pays du Bocage, ce labyrinthe inaccessible à la force publique et aux influences de la civilisation et du commerce, y créer une ville nouvelle, y accomplir de grands travaux, c'était sans doute une excellente pensée; elle n'était pas difficile à concevoir et souvent elle avait été produite. Le génie d'un souverain consiste à reconnaître, à vouloir et à exécuter les projets utiles demandés par les opinions sensées. Mais la Roche-sur-Yon ne remplissait pas les conditions nécessaires pour devenir la capitale du pays insurgé, ni le centre des communications. Situé à la limite du Bocage, sur une rivière qui ne pouvait être rendue navigable, dans un sol peu fertile, n'étant pas destiné naturellement à devenir un marché d'exportation et d'importation, n'ayant à espérer d'autre population que celle qui se groupe autour d'un chef-lieu d'administration, cet emplacement n'avait d'autre mérite que d'être au milieu de la carte géographique du département de la Vendée. Si l'Empereur s'était donné le temps d'examiner, il aurait procuré à son grand et bienfaisant dessein un accomplissement qui aurait eu des résultats beaucoup plus importants et une utilité plus réelle. On avait pensé quelquefois à réunir en

une seule circonscription tout le pays du Bocage, qui avait été réparti entre les trois départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de Maine-et-Loire, et à lui donner une capitale située sur la Sèvre nantaise, rivière où la navigation eût été facilement établie et qui eût créé des rapports habituels de commerce avec Nantes. Les routes dirigées vers ce point central auraient traversé dans tous les sens un pays, qui, pris dans son ensemble, est très-productif.

Quel que fût le mérite de cet autre projet, l'administration ne se risqua point à le proposer et se borna à renouveler les objections contre le choix de la Roche-sur-Yon. M. de Champagny, qui avait succédé à M. Chaptal dans le ministère de l'intérieur, tenta quelques efforts contre la fondation de la nouvelle ville, et ne réussit point à changer le vouloir de l'Empereur. Il avait pris de l'humeur contre cette résistance de toutes les autorités administratives. Seulement son idée se modifia; sans l'articuler formellement, il songea non plus à fonder une ville et à commencer une grande entreprise, mais à faire un essai, à percer des routes et à ne donner aux travaux de la ville qu'une importance proportionnée à ses progrès probables et successifs.

Les fonds alloués pour cette destination ne furent pas suffisants. M. Cretet, alors directeur général des ponts et chaussées, entrant dans la nouvelle intention de l'Empereur, proposa de faire les constructions en pisé, selon une pratique usitée dans l'Auvergne, le Lyonnais et le Dauphiné. M. Cretet était né dans cette province et connaissait ce mode de bâtisse; il crut trouver ainsi une grande économie et rester dans le provisoire. On construisit en pierres la préfecture et une grande auberge. La caserne et les maisons destinées aux administrations furent en pisé. Mais le climat humide du littoral de l'Océan, mais la qualité de la terre employée au pisé, mais les ouvriers qui n'avaient pas l'habitude de ce genre de travail, bien qu'on en eût fait venir deux ou trois de Dauphiné, mais la diversité

des circonstances locales, donnèrent un mauvais résultat; les constructions n'avaient aucune solidité; elles étaient basses et humides; l'économie même n'avait pas été obtenue.

Les choses en étaient là, lorsqu'au mois d'août 1808, l'Empereur, revenant de Bayonne, traversa le département de la Vendée et s'arrêta à Napoléon; il se promena à cheval dans sa nouvelle ville, qui n'était alors qu'une lande inculte, découpée par des fossés, indiquant le tracé des rues : la préfecture était presque achevée, ainsi que l'auberge; quelques maisons en pisé, véritables baraques, étaient parsemées alentour. La caserne surtout déplut à l'Empereur; elle lui sembla malsaine par son humidité; il témoigna son mécontentement à l'ingénieur, le traita même avec une sorte de dureté injuste; car il avait fait et exécuté les projets selon les ordres et les instructions qui lui avaient été donnés.

Ce séjour de quelques heures à Napoléon et ce voyage de la Vendée furent très-remarquables et laissèrent de vives impressions dans les esprits. L'Empereur, politique à part, avait toujours eu du goût pour les Vendéens, comme gens qui s'étaient vaillamment battus. Il arrivait avec l'intention de les bien traiter, d'exercer sur eux ce pouvoir de séduction qu'il avait à un si haut degré, et de se donner une sorte de popularité dans ce pays de guerre civile. Ce ne fut point des administrateurs et des fonctionnaires qu'il s'occupa, mais des maires et des magistrats locaux. L'abbé Herbert se présenta à la tête des curés du voisinage; car il était vicaire-général du diocèse de La Rochelle, qui comprenait alors le département de la Vendée; l'Empereur vit bien qu'il avait affaire à un homme d'esprit et se mit à lui parler familièrement, avec ce laisser-aller, cet air de confiance qu'il savait si bien employer pour charmer ceux qui lui semblaient en valoir la peine. Il expliqua ce que, selon ses idées et ses intentions, devait être un curé de village,

quelle considération et quelle influence il était destiné à avoir ; comment il lui convenait d'être le conseiller et le tuteur de ses paroissiens, le vrai juge de paix du canton ; qu'il fallait, dans les séminaires, donner aux jeunes prêtres des notions de droit, de médecine et d'agriculture, afin que le curé fût consulté sur toutes choses par les paysans ; qu'il serait le meilleur distributeur des aumônes et le père des pauvres ; qu'ainsi les curés exerceraient une salutaire puissance, bien préférable à celle qu'avaient autrefois les seigneurs. « Mais, ajoutait-il, pour qu'ils aient cette posi-« tion, il serait nécessaire de leur donner un autre traite-« ment qu'aujourd'hui, leur revenu est trop insuffisant. Je « veux l'augmenter ; cela ne se peut pas encore ; j'ai trop « de dépenses à faire. » Puis, montrant, en riant, son cortége de ministres et de généraux, « faire de ces messieurs « des grands seigneurs, cela coûte fort cher. »

En route, il s'arrêta dans les villages, parlant aux habitants, rappelant les souvenirs du passé, leur demandant s'ils s'étaient bien battus contre les bleus. Il aimait à raconter, comme preuve d'un sentiment de fierté exprimé avec délicatesse, ce qui lui était arrivé avec un paysan ; pendant qu'on changeait de chevaux à un relai, il était descendu de voiture et il se promena un moment sur la grande route avec un des hommes qui s'étaient assemblés là, lui faisant des questions sur la guerre civile ; puis, en le quittant, il tira de sa poche un rouleau d'or. Le Vendéen avait près de lui son fils, garçon d'une dizaine d'années. « Tiens, lui dit le père, un peu offensé de cette espèce « d'aumône, tiens, petit, voilà ce que l'Empereur te « donne. »

Ainsi disposé pour la Vendée, l'Empereur voulut y laisser de bienfaisantes traces de son passage. Un décret impérial du 8 août 1808, daté de Napoléon, contenait une longue liste d'allocations distribuées avec munificence. Tout propriétaire qui rebâtirait une maison détruite pendant la

guerre serait exempt de contributions pendant quinze ans, et recevrait une prime du quart des frais de construction, au maximum de huit cents francs; car la prime était surtout destinée à relever les maisons des pauvres. Trois cent mille francs étaient donnés pour la réparation des églises et des presbytères. Un crédit de trois millions était affecté à l'achèvement de la ville de Napoléon; une somme égale était destinée à terminer les routes.

La guerre d'Espagne allait commencer; l'Empereur n'eut point le loisir de s'occuper tout de suite de l'accomplissement de ses intentions. Quelques mois après, à son retour d'Espagne, il changea l'administration du département de la Vendée. Un nouveau préfet fut nommé en remplacement de M. Merlet, qui obtint une préfecture plus importante. De nouveaux ingénieurs et plus nombreux furent envoyés. Les travaux commencés prirent une marche plus rapide et plus régulière; on s'occupa à faire des projets pour les édifices, dont le décret impérial avait expressément prescrit la construction. Mais, pour élever un palais de justice et des prisons, un collége, un séminaire, un hôtel pour le commandant et les administrations militaires, des maisons pour les administrations financières, une église, une halle; pour paver la ville et lui donner des promenades publiques, trois millions étaient insuffisants; d'autant que six cent mille francs étaient affectés aux travaux déjà entrepris. Le ministre de l'intérieur et le directeur général des ponts et chaussées autorisèrent l'ingénieur à excéder, dans ses devis, les sommes fixées par le décret, en recommandant toutefois beaucoup d'économie et une architecture simple et modeste.

Lorsque les projets furent étudiés et préparés, le ministre ne voulut point se risquer à les approuver. L'Empereur avait vu les lieux; il s'était occupé de ce qui devait être construit; sa mémoire, qui n'oubliait guère les détails et les chiffres, sa crainte du gaspillage, ne permettaient pas de

rien changer à son décret, sans avoir pris ses ordres. Il tint un conseil d'administration composé de M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, de M. Molé, directeur général des ponts et chaussées, de M. Regnault de Saint-Jean-d'Angély, conseiller d'État, et du ministre secrétaire d'État. Le préfet et l'ingénieur furent appelés. Après avoir entendu un rapport du ministre de l'intérieur, qui montrait fort clairement pourquoi et comment les sommes allouées par le décret ne suffisaient pas, l'Empereur, sans s'arrêter aux explications données par le ministre, commença par témoigner son mécontentement de ce qu'on ne s'était pas renfermé dans les sommes qu'il avait fixées; il parla contre le luxe des constructions et la prétention d'élever des monuments; regardant M Duvivier, l'ingénieur, qui était pourtant un homme de plus de quarante ans et d'une physionomie grave : « Monsieur le ministre de l'intérieur, » dit-il, « quand on a une ville « à bâtir, il faut choisir un ingénieur à cheveux blancs. »

Il lui fut remontré que même avec une stricte économie, même en supposant que la nouvelle ville ne fût point destinée à devenir importante, ni peuplée; en donnant aux édifices les moindres dimensions possibles, et en s'abstenant d'ornements et de formes architecturales, il y avait pourtant un terme au-dessous duquel on ne pouvait descendre. On lui rappela combien il avait été mécontent en voyant les bâtiments construits ou commencés dans la ville à laquelle il donnait son nom. Cette dernière considération sembla le toucher fort peu ; il en revint aux idées qu'il avait auparavant; il dit que c'était un essai, qu'on ne pouvait pas savoir ce que deviendrait cette ville. Puis, s'appropriant les objections, qui lui avaient été faites au moment où il avait voulu absolument la fonder, il ajouta que les villes ne s'établissent point par la volonté du gouvernement; que leur emplacement n'est point désigné par l'administration; que leur position et le libre cours du commerce et de l'industrie sont la seule cause efficace de leur développement.

L'Empereur s'était animé; ses expressions devenaient vives et pénétrantes, son esprit était en verve. Il se leva, et prenant un ton plus solennel après avoir dit au duc de Bassano d'écrire, il commença :—« Les villes ne se fondent pas en un jour. » — Puis, comme les mots ne lui venaient point, il se promena, et regardant par la fenêtre, il ajouta : — « Paris même n'est pas fini. » — Évidemment il avait voulu faire un morceau sur la fondation des villes, et résumer en quelques mots frappants et expressifs des idées générales, de grandes vues politiques. Par malheur il arrivait quelquefois que cette parole si incisive, si originale, si spirituelle, qui élevait jusqu'à l'éloquence la conversation familière, devenait déclamatoire et vaine, lorsqu'il sortait de son naturel et qu'il voulait se donner une dignité oratoire. Aucune suite ne put être trouvée aux deux commencements de phrase par où il avait débuté. Il revint à la grande table ronde autour de laquelle siégeait le conseil, il se rassit. — « Monsieur l'ingénieur, » dit-il, « voyons vos plans. » — Dès lors il ne fut plus question de principes généraux; il examina, sans trop les critiquer, les dessins déroulés devant lui; ne témoigna plus la volonté expresse de se renfermer strictement dans les sommes allouées par le décret du 8 août, recommanda l'économie, ordonna à l'ingénieur de réduire la dépense autant qu'il serait possible; et le conseil d'administration fut terminé. C'était au commencement de 1810.

Depuis on continua les travaux; ils furent poussés avec activité; en 1814, lorsque survint la Restauration, les trois millions n'étaient pas encore dépensés. Un très-petit nombre de maisons particulières étaient venues s'ajouter aux édifices publics. La population ne s'élevait qu'à environ 1,500 habitants. Le nouveau gouvernement ne conçut point la pensée de renoncer à cette entreprise. Elle avait été un bienfait pour le pays. Reporter le chef-lieu du département à Fontenay aurait été un acte de réaction

stupide, et qui aurait déplu même à l'opinion vendéenne. Le nom de la ville fut changé, elle s'appela Bourbon-Vendée. On acheva les constructions projetées ; le collége fut établi ; déjà les tribunaux y avaient été transférés en 1810. On était en temps de paix, la garnison fut plus nombreuse, les casernes furent reconstruites en pierre ; ainsi peu à peu la population s'accroissait de tout ce qu'amenaient à leur suite des établissements publics. Après la révolution de juillet, lorsque tout le pays du Bocage eut été percé de routes nombreuses et bien dirigées, lorsque les communications furent devenues faciles, et l'ordre public maintenu sans rigueurs inutiles, la prospérité générale donna à Bourbon-Vendée un accroissement plus rapide que l'action administrative ; on y compte maintenant près de 7,000 habitants. Ce ne sera jamais une grande ville, mais elle a déjà plus de population et d'importance que plusieurs chefs-lieux de département.

Le récit de sa fondation, la façon dont elle a été construite indiquent assez qu'il n'y faut chercher aucune construction monumentale, encore moins un souvenir du passé. Bourbon-Vendée a encore l'aspect d'une ville coloniale toute récente. On a élevé, sur la grande place, une statue du général Travot, qui avait, sous le général Hoche, et dans les derniers temps de la grande insurrection, fait la guerre avec humanité : c'est lui qui fit Charette prisonnier. Il avait une assez grande importance dans les départements de l'Ouest ; à une certaine époque il fut, en quelque sorte, le représentant ou le chef de l'opinion opposée aux Vendéens ; il était d'un caractère honorable et modéré, plutôt méfiant qu'hostile pour ses anciens adversaires.

Depuis la révolution de Février, la Roche-sur-Yon a repris le nom de son fondateur : on l'appelle Napoléon-Vendée.

DES ESSAIS

SUR

L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR M. GUIZOT

1825.

« Le moment est venu de considérer avec la plus entière « impartialité ces vieux temps de notre France; car nous « en pouvons beaucoup apprendre, et n'avons plus rien à « démêler avec eux. Ce qui s'est passé de nos jours ne « nous a point rendus étrangers aux souvenirs de la pa- « trie; leur étude demeure toujours pleine d'intérêt, et « pourtant rien n'y gêne plus le désintéressement de la « pensée; car ce n'est point là que résident maintenant la « solution des questions qui nous agitent, ni le fondement « des droits qui nous sont chers. »

« Depuis le moment où M. Guizot écrivait ces lignes et publiait ses *Essais sur l'histoire de France*, il a complété son beau et grand travail sur les progrès de la civilisation et les origines nationales. Ce vaste et inépuisable sujet a été éclairé par l'illustre et regrettable historien M. Augustin Thierry et par les recherches de plusieurs écrivains distingués par leur patient labeur et leur discernement, et surtout par feu M. Guérard. Les réflexions, qui sont reproduites ici, ont maintenant trente ans de date; elles sont donc incomplètes et surannées. Il a pourtant paru à propos de les insérer dans ce recueil comme témoignage de la constance

des opinions et du caractère de M. Guizot et aussi comme un pronostic qu'il a si honorablement réalisé.

M. Guizot, dans la ferme conscience de son impartialité, affirmait ainsi que les vieux temps de la monarchie ne recèlent la source d'aucun de nos droits; qu'aucune analogie avec le présent ne peut être reconnue parmi leurs ruines. Cette conviction, bien qu'il l'ait acquise par de studieux travaux, et sans opinion préconçue, est en contradiction avec des préjugés tout différents. Sans produire des preuves suffisantes, souvent même sans en avoir cherché, plusieurs écrivains ont, à diverses époques, présenté un système politique résumé de l'histoire de France qui a été souvent répété et qui est même passé à l'état de lieu commun déclamatoire. Ils ont professé que l'état actuel des relations sociales remonte, par une chaîne légale et non interrompue, à un ordre ancien de la société. Ils nomment désordre tout ce qui s'écarte des idées et des formes qui, disent-ils, ont duré si longtemps et sont consacrées par les siècles.

De là sont dérivées un certain nombre de phrases à l'usage de l'esprit de parti, qui s'entend toujours si bien à exagérer l'esprit de système : la monarchie de quatorze siècles ; la France constituée dès lors par des lois fondamentales, qui lui ont constamment donné la gloire, la justice et le bon ordre : en telle sorte, qu'avant 1789, il semble qu'elle n'aurait jamais eu de révolution, de changement dans sa constitution sociale, de guerres civiles, d'invasion étrangère, ou du moins que ces accidents passagers ont laissé subsister le noble édifice de la constitution royale.

Il est donc tout naturel que M. Guizot et d'autres écrivains laborieusement occupés de l'histoire de France aient voulu examiner ce passé imaginaire, et soient allés aux enquêtes de cet âge d'or, en l'honneur duquel on veut flétrir et dompter les générations nouvelles; ils se sont résolus à chercher depuis Louis XV jusqu'à Clovis cette constitution

si bien ordonnée et si fixe, ces décrets établis, reconnus et respectés, cette société classée, ces mœurs si respectueuses pour la religion, les lois et l'autorité.

Ce n'est pas que M. Guizot, non plus que M. Thierry, ait tenu compte des jugements que le dix-huitième siècle a portés sur la vieille France. Il est disposé à convenir qu'alors se sont répandus des préventions frivoles, une sorte de préjugé général auquel avait manqué un examen approfondi et une solide conviction. Il récuse le dix-huitième siècle comme juge partial, et il s'est mis à étudier sur de nouveaux frais.

Sans doute parmi ceux qui écrivent en ce moment sur l'histoire, il en est qui, irrités par la contradiction, impatientés des arguments qu'on prétend tirer des temps anciens, citent avec complaisance tout ce qui peut y montrer l'ignorance, le désordre, la violence, l'iniquité. Sans doute aussi, appréciant les faits d'autrefois comme s'ils se passaient de nos jours, et les détachant de tout leur entourage, il est des écrivains, qui laissent apercevoir l'esprit de parti dans leurs récits ou dans leurs jugements.

De tels reproches ne peuvent en aucune façon s'appliquer à un livre aussi grave que les *Essais* de M. Guizot. Il faudrait avoir une grande irritabilité sur les origines, pour s'offenser d'un ouvrage si sérieusement renfermé dans son propre sujet, où l'on ne trouve nulle part le désir de tirer une conséquence applicable au temps présent, où l'on ne saurait démêler la moindre allusion.

Les questions qui se rattachent à l'établissement de la monarchie ont, il faut le remarquer, rarement été traitées avec le sang-froid philosophique. On dirait qu'une sorte de vanité généalogique s'est mêlée aux systèmes qui ont été produits et soutenus à ce sujet. M. Guizot observe judicieusement les vicissitudes des systèmes déduits de l'étude de ces vieux temps. Il fait remarquer comment ils ont toujours été inspirés par les intérêts et les préjugés des di-

verses classes qui divisaient la société. Il nous montre M. de Boulainvilliers réclamant, contre l'autorité royale, que Louis XIV avait convertie en monarchie administrative, les vieilles libertés des Francs et l'indiscipline des soldats conquérants. — Puis l'abbé Dubos, fidèle aux vieilles traditions du Tiers-État et à l'esprit des légistes, plaçant la nation sous la sauvegarde du pouvoir royal, et faisant dériver, de la civilisation du Bas-Empire, l'égalité devant le souverain : servitude qui a souvent paru aux peuples préférable à la hiérarchie féodale. — Ensuite Montesquieu, éclairant cette discussion par son génie, mais ne se défendant point d'une certaine tendresse de cœur pour des supériorités déjà ébranlées, et s'attachant à leur conserver la sanction de l'ancienneté. — Mably lui succède. M. Guizot semble traiter cet écrivain avec un peu trop de complaisance, en disant qu'à tout prendre, nul n'a plus souvent démêlé ou entrevu la vérité. Sans doute il y a beaucoup à apprendre dans son livre; mais l'abbé de Mably a constamment envisagé les temps modernes du point de vue des temps anciens. Il a sans cesse blâmé ce qui était nécessaire; il a vu des moyens d'oppression dans ce qui a été des moyens d'ordre; il exigeait que la société actuelle cherchât ses garanties dans ce qui lui semblait en avoir donné à la société ancienne.

Ainsi, de deux opinions opposées : l'une se complaît à regarder la conquête comme principe immédiat d'un gouvernement régulier et d'une constitution hiérarchique de la société; dans cette idée, le régime féodal, non-seulement en serait dérivé directement, mais serait presque contemporain de l'invasion germanique. — L'autre suppose une autorité royale bien établie, régissant un seul peuple par des lois égales; puis la décadence de cette autorité, une usurpation des pouvoirs, une dégénération du gouvernement, et la puissance publique se divisant en une foule de propriétés particulières.

M. Guizot a envisagé son sujet d'une manière qu'on pourrait dire plus historique : au lieu de concevoir un seul et même système, et d'en chercher les preuves éparses dans les cinq siècles des deux premières races, il a pensé que, de tant de révolutions, de circonstances si diverses, d'une telle succession d'événements, avait dû, par un long travail, par une pénible fermentation, sortir un état nouveau de la société; mais que c'était folie d'en aller chercher l'explication unique dans l'époque antérieure à cette période de troubles et de convulsions. Ainsi, des traces de l'administration romaine ou des mœurs des Germains peuvent bien se retrouver dans le régime féodal; ce sont des éléments que recélait le chaos dont la constitution féodale a été précédée; mais il n'y a nulle continuité entre des sociétés si diverses.

Comment se sont anéantis successivement l'esprit et les formes, soit du peuple conquérant, soit de la nation conquise, au point de n'être plus que des souvenirs épars; comment ce qui semblait déjà un si grand désordre a pu arriver à une dissolution complète, d'où la féodalité devait sortir? Tel est le plan de la première partie des *Essais*.

Renversant d'abord l'hypothèse de l'abbé Dubos, l'auteur examine, dans un premier essai, ce qu'était devenue l'administration romaine aux époques de la conquête. Nous ne croyons pas qu'on ait jamais mieux expliqué le degré de faiblesse où était tombé l'empire romain. Pour cela, ce n'est pas à son centre qu'il fallait l'observer; là, il vivait encore d'une vie ignoble et sans action; mais les extrémités étaient déjà frappées de mort. Le despotisme avait voulu que tout vécût par son mouvement central, et bientôt il n'avait plus eu la force de donner aucune impulsion, ni d'animer les membres qu'il avait paralysés.

C'est donc le régime municipal qu'il importait d'expliquer. Son caractère était de n'établir aucun lien entre les intérêts locaux et les intérêts politiques; de sorte qu'une

liberté, assez grande en apparence dans les formes d'administration municipale, demeurait stérile pour la protection des citoyens, et ne s'exerçait seulement qu'à répartir des charges et des impôts, dont la république municipale n'avait nul moyen de se défendre. Elle était tributaire d'un pouvoir central auquel elle ne participait pas.

M. Guizot fait sentir combien est intime et nécessaire la liaison de la liberté politique avec la liberté d'administration locale, et comment l'une doit périr lorsqu'elle ne s'appuie pas sur l'autre. De là arriva, que dans l'empire romain, la classe municipale, la curie, la classe moyenne, devint bientôt d'autant plus malheureuse et plus opprimée qu'elle paraissait plus indépendante. Elle servait d'intermédiaire entre le despotisme et le reste de la population; elle était responsable de ce qu'elle était chargée d'exiger; en même temps, une foule toujours croissante d'offices impériaux, de priviléges concédés par une autorité défaillante, donnaient le moyen d'échapper à l'action municipale. A mesure que le fardeau devenait plus lourd, les moyens de le porter diminuaient. Ainsi fut dissoute et détruite la curie, cette classe qui faisait la vraie force, l'existence réelle des municipalités romaines; ainsi s'explique ce phénomène si singulier, que M. Guizot décrit en ces mots :

« Non-seulement la nation ne soutient pas le gouverne-
« ment dans sa lutte contre les barbares; mais la na-
« tion, abandonnée à elle-même, ne tente, pour son propre
« compte, aucune résistance. Il y a plus : rien, dans ce
« long débat, ne révèle qu'une nation existe; à peine est-
« il question de ce qu'elle souffre; elle subit tous les fléaux
« de la guerre, du pillage, de la famine, un changement
« complet de destinée et d'état, sans agir, sans parler,
« sans paraître. »

Le second Essai traite *de l'Origine et de l'Établissement des Francs dans les Gaules*. Là on voit comment la con-

quête n'est point un fait unique, et comment la dissolution de l'empire romain fut opérée non point par un envahissement soudain, mais par une lente destruction. L'invasion des barbares fut successive; les Francs, avant Clovis, avaient plus d'une fois pénétré dans la Gaule, et y avaient pris pied. « Ce n'était plus l'empire romain que les bandes franques « avaient à attaquer; elles ne voyaient devant elles plus que « des bandes barbares, des districts délaissés, des gouver- « neurs qui, bien que Romains ou Gaulois, avaient oublié « l'empereur et l'empire, à peu près autant que pouvait les « oublier un chef franc ou bourguignon. » Ce qu'ont été les conquêtes de Clovis est aussi fort bien indiqué : « Des « expéditions entreprises pour sortir de l'inaction ou en « vue de butin. Clovis et ses guerriers s'enfonçaient dans « le pays, battaient les rois et les armées qui s'opposaient « à leur marche, pillaient les campagnes, les villes, et re- « venaient ensuite ramenant des esclaves, des trésors, des « troupeaux, mais sans avoir en aucune façon incorporé à « la monarchie franque le territoire qu'ils venaient de par- « courir. » M. Guizot fait encore remarquer que, de tous les conquérants des Gaules, les Francs furent ceux qui montrèrent d'abord dans leurs conquêtes le moins d'esprit d'établissement.

L'Essai suivant est intitulé : *Des causes de la chute des deux premières races.* L'auteur développe ici une circonstance que M. de Sismondi a fort bien aperçue aussi : c'est que cette invasion des Francs, si peu complète sous Clovis, n'a pour ainsi dire été consommée que lorsque sa race perdit le trône; si bien qu'on a pu, avec quelque exagération, appeler l'avénement de Pépin une seconde conquête de la Gaule. Dans les royaumes qui se formèrent plus d'une fois avec des limites variables dans les divers partages des descendants de Clovis, deux se font remarquer, la Neustrie et l'Austrasie : l'une, siége de la puissance établie par ce premier conquérant; l'autre, touchant au berceau des Francs,

en communication habituelle avec celles de leurs tribus restées sur les rives du Rhin : l'une ayant ressenti les effets du mélange avec les populations gauloise et romaine ; l'autre plus germanique par la population et les mœurs : l'une mieux soumise au pouvoir royal, l'autre demeurée plus indépendante et plus belliqueuse : dans la Neustrie, une aristocratie barbare luttant avec moins d'avantage contre l'autorité ; en Austrasie, une aristocratie vigoureuse imposant pour maître au roi le chef qu'elle se donnait, c'est-à-dire le maire du palais. Ici, M. Guizot, au lieu d'aller chercher l'origine de la mairie dans ce passage de Tacite : *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt*, n'hésite point à l'attribuer aux circonstances où l'on se trouvait ; circonstances que Montesquieu a indiquées tout en proposant cette origine germanique. Les rois s'étaient d'abord servis des maires pour contenir l'aristocratie conquérante ; le maire finit par trouver plus sûr de se faire le chef et l'instrument des grands. Aussi, c'est en Austrasie qu'ils sont plus puissants ; aussi c'est le maire d'Austrasie qui devient roi.

Alors, mœurs, forme des institutions, langage, séjour du gouvernement, tout attesta que la monarchie des Gaules se retrempait à sa source germanique. Et précisément parce que le souverain régna sur les deux bords du Rhin, les invasions des Francs furent arrêtées ; ils étaient maintenant définitivement unis à la Gaule. Mais ce n'est pas un État si nouveau, une société encore si imparfaitement combinée, qui peuvent se constituer. C'était plutôt la destruction des commencements informes d'organisation qu'avait pu produire le premier mélange des peuples. Ce troisième Essai ne peut que rappeler sommairement les causes qui précipitèrent la seconde dynastie. Pour les bien comprendre, il faut connaître l'état social et les institutions politiques des cinq premiers siècles de la monarchie. C'est là ce que traite l'Essai suivant, qui est, pour ainsi dire, le corps de l'ouvrage.

L'auteur commence par remarquer qu'une des causes de l'incertitude et de la diversité des systèmes proposés par les écrivains, c'est d'avoir recherché d'abord les institutions, puis l'état social. La marche inverse est plus raisonnable; elle ne jette aucun préjugé dans l'esprit, et laisse conséquemment plus de liberté d'examen. D'ailleurs, « avant de « devenir cause, les institutions sont effet. » Ainsi, M. Guizot recherche d'abord l'état des propriétés et l'état des personnes, et voit ensuite quelles formes de gouvernement étaient possibles chez le peuple qu'il a fait connaître.

Dans les terres, il distingue les *alleux*, ou terres libres: portions primitivement données aux vainqueurs, comme leur juste part du butin, et qu'ils tenaient de Dieu et de leur épée; nom qui fut ensuite donné à toute propriété qu'on ne tenait de personne, et dont on pouvait disposer. Ces alleux furent d'abord possédés avec tout le caractère d'indépendance des hommes de la conquête; sans impôt, sans devoir précis, sans autres charges publiques que celles qui résultaient de l'association libre des individus. Le devoir militaire lui-même était plutôt imposé à l'homme qu'à sa possession. L'obligation de combattre pour l'entreprise qu'on avait soi-même consentie existait dès les forêts de la Germanie, indépendamment de l'établissement dans les Gaules; le travail du pouvoir suprême devait être d'assujettir de plus en plus les possesseurs d'alleux, et de stipuler plus expressément leurs devoirs.

Mais ils n'avaient pas seulement à se défendre contre l'autorité royale; le danger qu'ils couraient était plus réel de la part des grands propriétaires. Les donations aux églises furent encore une cause qui diminua le nombre des alleux; enfin arriva une époque où il devint plus avantageux de posséder sous une autre forme, et la propriété allodiale disparut dans une grande partie de la France.

Cette autre forme, c'étaient les bénéfices, d'où sont sortis les fiefs donnés par les rois, ou par les plus puissants

parmi les conquérants, à leurs compagnons, comme jadis ils donnaient des armes ou un cheval en vertu d'un engagement personnel et d'une promesse de fidélité. Les bénéfices furent d'abord révocables en droit ou en fait, puis à vie, puis héréditaires, suivant, dans cette progression, la dégradation du pouvoir royal. Quand cette propriété fut assurée à son possesseur et à sa race, et qu'elle lui garantit, soit la protection de l'homme puissant dont il la tenait, soit la fidélité des hommes faibles auxquels il avait pu en distribuer des portions, alors il valut mieux être à un degré quelconque de la hiérarchie bénéficiaire que de demeurer maître d'un alleu, puisqu'il n'existait plus un gouvernement assez fort pour sauver le propriétaire de la violence et de la spoliation. Ainsi plus de nation, mais une association variable d'hommes puissants et indépendants; plus de membres égaux d'un État libre, mais des vassaux.

Enfin, il y avait des terres tributaires, non de l'État, mais d'un supérieur. Les Barbares trouvèrent les Gaules si désolées, que déjà cette pratique avait commencé. Ce fut leur manière de jouir, soit de leurs alleux, soit de leurs bénéfices, et d'en tirer des revenus; ce fut la charge qu'ils imposèrent au propriétaire d'un petit alleu auparavant opprimé par un voisin puissant; ce fut le prix de la protection promise au pauvre et au manœuvre. On ne lui demandait point de venir à la guerre, il n'offrait point son sang et son courage; mais il subissait ou trouvait même avantage d'acheter un patron au prix de la liberté de son domaine, ou même de sa personne.

Ce premier examen éclaircit d'avance l'état des personnes. Nous trouvons de même, d'une part, les hommes libres; de l'autre, les leudes, compagnons, convives, engagés par des bénéfices, des emplois publics ou domestiques, à un devoir personnel de fidélité et de dévouement, soit aux rois, soit aux plus puissants parmi les bandes de conquérants. De

même que les alleux, par le progrès du temps, disparurent devant les bénéfices, de même la classe des hommes libres disparut devant les leudes. L'origine franque, gauloise ou romaine fut sans influence sur le sort de ces deux classes. Qui fut libre, mais pauvre et faible, tomba au dernier étage de cette société, même quand il descendait des conquérants; qui se fit compagnon et fidèle serviteur des rois ou des grands, se trouva placé à un degré quelconque de la hiérarchie féodale, fût-il Romain ou Gaulois. Cinq siècles de guerres, de massacres, de révolutions continuelles, avaient suffi à mêler les races. Le sang des vivants avait été confondu aussi bien que celui des morts.

Mais au nombre des hommes puissants se trouvaient les évêques : « Avant l'arrivée des barbares, la puissance du « clergé était seule debout au milieu des ruines de l'em- « pire. » Il faut lire, dans les *Essais*, tout le morceau de l'influence du clergé sur les barbares, et comment il fut le seul lien entre le vainqueur et le vaincu. On n'a rien écrit de plus fortement pensé, de plus noblement exprimé sur ce sujet. Lorsqu'un homme grave qui ne veut que raisonner, qui se défend des séductions de l'imagination, qui veut se conserver froid et impartial, touche à un si grand tableau, il lui donne un caractère de vigueur et de conviction bien supérieur aux admirations complaisantes et amies. On voit que la raison sait peindre aussi et s'émouvoir au spectacle le plus digne de nos âmes, le triomphe de la force morale sur la brutalité de la force matérielle.

Enfin, on comptait aussi, sur le sol de la France, des classes d'affranchis, de tributaires et de serfs ; mais ce n'était pas un élément de la nation.

Venant ensuite aux institutions politiques, M. Guizot démêle au milieu de ce chaos le principe de la délibération commune, conforme aux mœurs germaniques : le principe du patronage et de la clientèle apporté aussi des forêts, mais changeant de nature lorsqu'au lieu de s'appliquer à

des chefs et à des soldats, il intervint entre des possesseurs de domaines et leurs serviteurs ou bénéficiers. Enfin, le pouvoir royal, faible et mal défini, mais qui, par le seul fait de son existence, est toujours une grande chose. — « Il y avait donc des citoyens, des vassaux et des sujets. » — Mais ces trois systèmes, que rien n'unissait entre eux, qui subsistaient pour ainsi dire à part, ne pouvaient manquer d'être sans cesse en conflit. Le système aristocratique obtint une victoire complète. Cette lutte continuelle et son issue sont exposées avec une clarté et une méthode qui n'étonnent point, lorsqu'on remarque comment le lecteur a été préparé à connaître et le théâtre et les acteurs.

Au milieu de cette histoire pour ainsi dire abstraite, où les noms propres seraient sans intérêt, apparaît, dans toute sa grandeur, la figure de Charlemagne. Nous nous trompons beaucoup, qu aucun écrivain n'a présenté d'une telle manière le caractère de ce grand homme et le spectacle de son règne. On voit les efforts de son génie et de sa volonté s'exercer à mettre l'ordre parmi tant d'éléments confus et bouillonnants; ranimant et réglementant les institutions libres de la Germanie, afin de fonder le pouvoir royal, au moins sur leur simulacre ; établissant une autorité centrale et lui créant partout des instruments; protégeant cette classe des hommes libres, vrais citoyens d'un pays, vrais sujets d'un roi, classe qui commençait déjà à disparaître; surveillant la classe des bénéficiaires et des vassaux, qui n'avaient pas encore acquis cette possession souveraine devant laquelle devait s'écrouler toute apparence de monarchie. « Il s'appliqua à rendre l'exercice de son pouvoir régulier et salutaire aux peuples, mais il substituait partout, « autant qu'il le pouvait, son autorité et son action à l'autorité et à l'action de pouvoirs indépendants. C'est là ce « qu'on appelle aujourd'hui le despotisme : c'était aussi le « despotisme au huitième siècle, mais il serait puérile de « le juger par son nom. »

Alors M. Guizot montre que la faiblesse et l'inaction des autres monarques n'avaient pas dû et ne devaient pas profiter à la liberté d'une nation incapable de se gouverner. « Charlemagne le premier refusa d'accepter, comme la « condition naturelle d'un peuple et d'un roi, cette brutale « et stupide anarchie... Il gouverna ses sujets pour eux-« mêmes et non pas pour lui seul, d'après des vues gé-« nérales, avec des intentions publiques, préoccupé des « besoins sociaux en même temps que de ses propres inté-« rêts. »

« Mais la tentative était prématurée, et le succès pure-« ment individuel. Il n'avait fait que suspendre un mo-« ment le cours des choses; le principe de l'ordre et de « l'unité était en lui seul. » Ainsi, tout le travail de la destruction reprit son cours, la féodalité continua à se préparer lentement au milieu des ruines de la société, pour servir de base et de point de départ à la civilisation nouvelle. — C'est cette carrière seulement que l'auteur a parcourue, s'arrêtant au terme où vont surgir, non point tout à coup et par miracle, mais peu à peu, et toujours incomplètes et irrégulières, les formes féodales. M. Guizot n'aborde point ce vaste sujet; il lui a suffi de montrer en quel état se trouvait la société, à quel point elle était dissoute, lorsque commença l'ère de la troisième dynastie, et que la royauté ne fut plus qu'un grand fief, comme disent nos historiens.

A la suite de cet *Essai*, l'auteur a éprouvé, en quelque sorte, le besoin d'examiner d'où pouvaient provenir ces sentiments de crainte, d'aversion et de dégoût pour la féodalité, qui, justes ou injustes, ont toujours été populaires à toutes les époques de notre histoire. « Partout le régime « féodal fut considéré, par la masse de la population, « comme un ennemi qu'il fallait combattre à tout prix; de « tout temps, quiconque lui a porté un coup a été populaire « en France... D'où vient que les siècles des grandes choses

« et des grands hommes, de la chevalerie, des croisades, « de la naissance des langues et des littératures; d'où vient « que les temps héroïques de l'Europe, où se rattachent « tant de traditions et de souvenirs puissants sur notre ima- « gination ; d'où vient que le berceau d'une nation lui in- « spire une sorte d'antipathie? »

Ce n'est pas la haine des vaincus contre des conquérants et des vainqueurs. On a vu que telle n'était point l'origine ni la date de la féodalité. Elle porta, il est vrai, le caractère de la force, et non de la justice; mais elle naquit du désordre, et non de la conquête; elle assujettissait bien les faibles aux forts, mais il n'y avait pas eu de combat entre eux.

« C'était une confédération de petits souverains, de pe- « tits despotes inégaux entre eux, et ayant les uns envers « les autres des devoirs et des droits, mais investis dans « leurs propres domaines, sur les sujets personnels et di- « rects, d'un pouvoir arbitraire et absolu. C'est là ce qui « distingue la féodalité de toute autre aristocratie, de tout « autre gouvernement. » — Puis, recherchant pourquoi le pouvoir absolu entre les mains d'un seul homme a souvent paru moins lourd, l'auteur continue : — « C'est que, dans les « grandes monarchies, les hommes ont du moins obtenu « une sorte d'égalité et de repos; égalité honteuse, repos « funeste, mais dont se contentent quelquefois les peuples. « La liberté, l'égalité et le repos manquaient également « aux habitants des domaines de chaque seigneur. Leur « souverain était à leur porte; aucun d'eux n'était obscur « pour lui, ni éloigné de son pouvoir. »

Mais avec toutes ses misères, ce régime recélait des principes de vie, de perfectionnement et de liberté. Ces seigneurs si durs, si inquiets, si nombreux, avaient des obligations à remplir et des priviléges à réclamer. Le sujet avait un maître tyrannique ; mais ce maître était un homme libre; il n'exerçait pas le despotisme en qualité de

serviteur. La féodalité irritait et agitait les peuples, mais elle ne les endormait pas du sommeil de la servitude. D'ailleurs le seigneur, pour soutenir les luttes où il s'engageait, avait besoin de plus que la soumission de ses inférieurs : il lui fallait souvent leur bonne volonté; une sorte de réciprocité s'établissait ainsi.

Un autre motif de haine contre la féodalité, c'est que son principe était le respect en la foi promise, et que ce lien était sans cesse brisé, comme il devait arriver au milieu d'une telle indépendance. C'est un fait important que le fort manquant de foi au faible. Il lui accorde par là un avantage moral qui rapproche les distances; il viole des droits, mais il les avait reconnus. C'est ainsi que s'explique comment est demeurée si invétérée dans l'esprit des peuples l'aversion pour un régime qui, par la succession des temps, a pu produire des sociétés libres et heureuses, mais ne les a enfantées qu'avec de cruelles souffrances.

Le seizième et dernier *Essai* traite de l'*Origine du Système représentatif en Angleterre*. Ce vaste sujet est traité avec des développements fort étendus. Sa liaison avec les *Essais* précédents est facile à saisir; car, comme le dit l'auteur, en montrant pourquoi l'Angleterre a parcouru cette noble carrière, on doit apercevoir comment il se fit que la France n'eut jamais ni la même fixité, ni la même certitude dans ses garanties contre le pouvoir. L'époque de la dernière conquête de l'Angleterre fut peut-être la cause dominante ; et c'est à la source même des deux monarchies que se trouve le motif des carrières différentes qu'elles ont parcourues. La population saxonne était depuis longtemps établie maîtresse entière du pays; elle tenait, de son origine et de sa situation, des institutions régulières, et elle ne fut point trouvée par les Normands dans cet état de dissolution et de mort où était la population mélangée des Gaules lors de l'invasion. D'autre part, les Normands n'étaient point des barbares indomptés comme les bandes franques.

Assujettis au régime féodal, qui déjà avait pris une forme et des habitudes, ils apportaient avec eux un gouvernement et une organisation militaire et politique. Leur invasion fut unique et régulière, et ne ressembla pas à cette conquête successive de hordes poussées l'une par l'autre pendant plusieurs siècles. Le chef des conquérants était plus puissant : ses compagnons moins rapprochés de lui, et plus soumis à la discipline. La distribution des terres fut régulière et réellement féodale, ce que n'avait nullement été la prise de possession des Gaules. Le territoire était moins vaste; les principaux guerriers pouvaient moins facilement se rendre indépendants; d'ailleurs, ce qu'ils avaient de richesse et de puissance, on le leur avait donné, tandis qu'en France ils l'avaient pris ou arraché. Il en arriva que la lutte de l'aristocratie contre le pouvoir royal fut collective. Ce ne fut pas, comme sur le continent, une universalité de petits souverains : ce fut un corps de barons unis par un même esprit de résistance à une oppression commune; trouvant sur le sol de l'Angleterre les formes délibératives des Saxons, ils en usèrent pour se défendre ou pour attaquer.

Ce n'est pas tout, il dut en résulter à la longue une séparation dans l'aristocratie. Tous les nobles n'avaient ni assez de richesse, ni assez de puissance pour prendre une part utile à l'action exercée par les hauts barons. N'étant pas classée à la suite, ne formant pas le cortége hiérarchique de chaque grand seigneur, puisque ceux-ci tiraient leur force de leur réunion, et non de leur isolement, cette seconde noblesse eut un esprit à part; et, lorsque naquirent les Communes, lorsqu'elles eurent des représentants de leurs intérêts, il se fit peu à peu une alliance entre deux situations qui avaient beaucoup de rapports. De là se forma l'esprit de la constitution anglaise; de là lui vint une aristocratie nationale et réelle. En France, les Communes tentèrent, par la révolte, de s'assurer des droits. La lutte fut longue et cruelle; mais les bourgeois formaient une classe

distincte et séparée, disposant seulement d'une force brutale, aveugle, indisciplinée, redoutable même à ceux qui l'employaient. Vaincues par les forces, d'abord réunies, de la royauté et de la noblesse, les Communes cherchèrent ensuite, sous l'égide de l'autorité royale, à obtenir le bon ordre et la justice. Puis commença le combat plus long et plus sourd de la royauté, s'aidant des Communes, contre l'aristocratie; combat qui, après avoir été d'abord de souverain à souverain, ne consista plus qu'à ranger au devoir des serviteurs exigeants et indociles. Rien dans tout cela ne fut collectif, ni national; et l'on arriva ainsi à l'époque d'égalité d'obéissance.

« Avant notre révolution, cette différence pouvait attris-
« ter un Français : maintenant, malgré les maux que nous
« avons souffert, malgré ceux que nous souffrirons peut-
« être encore, il n'y a point de lieu pour nous à de telles
« tristesses. Les progrès de l'égalité sociale et les lumières
« de la civilisation ont précédé en France la liberté poli-
« tique; elle en sera plus complète et plus pure. La France
« peut considérer sans regret toutes les histoires; la sienne
« a toujours été glorieuse, et l'avenir qui lui est promis la
« dédommagera à coup sûr de ce qui lui a manqué jusqu'à
« présent. »

C'est avec ce sentiment de sécurité et de calme que M. Guizot termine son livre. On reconnaît à cette conclusion, comme à toutes les pages qui l'ont précédée, une conviction profonde de la puissance de la raison, et une indifférence, trop grande peut-être, pour les revers momentanés que peut essuyer cette noble cause; mais nulle aigreur contre nulle opinion : toutes semblent à l'auteur des faits nécessaires; chacune a son temps, et règne d'après les formes qui lui sont propres, par les hommes qui lui sont analogues; lorsque son terme est arrivé, lorsqu'elle succombe, il a fallu, pour l'abattre, employer plus ou moins d'arguments tirés de la justice et de la vérité, et

il en reste quelque chose dans l'esprit des hommes. Ainsi vont se développant la raison et la morale publiques. Peut-être M. Guizot a-t-il espéré être acteur dans cette lutte; on voit qu'il ne se plaint pas d'être seulement spectateur.

Examiner le passé avec tant de sagacité et une si grande fermeté de jugement, ce n'est pas être inutile au présent.

DISCOURS

PRONONCÉ A LA SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

Le 8 mai 1843.

MESSIEURS,

La Société de l'histoire de France poursuit avec constance ses utiles travaux. Vous allez entendre le compte rendu des publications continuées ou commencées. Le conseil d'administration espère que vous approuverez le choix des ouvrages dont, grâce à votre concours, nous pouvons donner des éditions.

Le but de notre institution est modeste; nous ne nous sommes point proposé d'inspirer, de juger, de récompenser les écrivains qui accomplissent l'œuvre difficile et glorieuse des compositions historiques, qui savent faire revivre le passé en le tirant des témoignages qu'il a laissés; une telle vocation ne se commande point. Mais la studieuse patience, qui recueille des documents, le discernement critique qui les choisit, les classe et les éclaircit, peuvent être encouragés et provoqués. Nous pouvons les aider à mettre leurs travaux au jour, être pour eux un public bienveillant et curieux, appeler sur leurs études l'attention du grand et véritable public. Quant à l'historien, celui qui est doué du talent de faire du souvenir une création, il n'a aucun besoin de nous; il se fera bien, à lui seul, sa route vers le succès et la renommée. Nous rassemblons des matériaux pour l'édifice qu'il élèvera; nous épargnons son labeur; nous facilitons

ses recherches. Tel est aussi le bienfait de la publication des documents de l'histoire de France, entreprise nationale conçue sur une plus grande échelle que nos humbles travaux.

C'est ainsi que les grands érudits du dix-septième siècle, et les collections commencées après eux et encore continuées, ont rendu possibles les ouvrages de nos historiens. En les étudiant mieux, en inventoriant avec plus de soin cet arsenal de faits, plusieurs écrivains de nos jours ont appris à mieux connaître le passé, à l'apprécier, à le raconter, à lui restituer son véritable esprit, sa couleur et sa vie.

Mais, de cette masse de documents, si complète et si bien classée qu'on la puisse supposer, pourra-t-il jamais sortir l'œuvre tant demandée et tant attendue, une histoire générale de France, qui réunirait le charme du récit à la vue philosophique de l'ensemble; qui tracerait le dessein de la Providence, en présentant les hommes et les peuples dans toute leur liberté d'action; qui raconterait avec unité de style les époques obscures et celles dont nous avons des témoignages nombreux et certains; qui donnerait l'intérêt du drame au progrès des opinions et des idées, et ferait voir les passions accomplissant à leur insu une action providentielle; qui, sans ralentir ni disperser l'attention du lecteur, lui enseignerait le perfectionnement successif des lettres, des sciences, des arts ou de l'industrie?

Ne pensez-vous pas, Messieurs, qu'une pareille tâche est impossible? que nous ne devons pas espérer son accomplissement et qu'elle ne comporte pas cette unité, condition nécessaire des beaux ouvrages? Certes, nous devons rendre hommage à l'œuvre patiente et consciencieuse qu'un homme de talent et de vertu, un ami à jamais regrettable pour beaucoup d'entre nous, a terminée en même temps que sa vie; toutefois, l'*Histoire des Français* de M. de Sismondi est un travail utile et instructif, plutôt qu'un tableau animé. C'est

une suite de chapitres historiques où non-seulement le fil du récit est rompu, mais aussi le fil de la pensée totale et philosophique.

Peut-être pour obtenir cette unité, pour faire planer l'idée générale au-dessus du spectacle des événements, faudrait-il diviser l'histoire de France selon les divers points de vue, qui ne peuvent être présentés simultanément sans interrompre le cours du récit; peut-être l'histoire de France pourrait-elle être naturellement partagée en quatre grandes divisions.

Le territoire et les guerres : tel serait le sujet de la première histoire; nous verrions la dislocation de l'empire romain, l'intervention des races diverses, les invasions successives, la formation des provinces et des grands fiefs, les réunions, les vicissitudes de nos frontières, la défense de la patrie, les excursions de nos armées. Là serait l'histoire de nos rois, qui ont toujours gardé leur caractère primitif de chef d'armée; les changements de dynastie, la chevalerie, la formation des troupes régulières, l'art militaire, les traités, les successions; enfin cette longue série de faits qui, depuis quatorze siècles, ont de plus en plus donné à la France son unité compacte et sa force d'esprit national.

Une seconde histoire, et jusqu'ici elle a été moins écrite que la première, embrasserait le gouvernement et les lois. De beaux travaux en ont éclairé les origines. La filiation non interrompue que les uns voulaient faire remonter à l'établissement des conquérants et à leurs lois, tandis que les autres cherchaient à démontrer que notre monarchie tenait ses titres de l'autorité impériale et du régime romain: cette filiation, à laquelle on attachait une idée de droit, a été réduite à sa juste valeur. Le gouvernement, sous la première race, et l'empire que Charlemagne tenta de régler, ont été décrits et racontés. C'est dans la vaste anarchie, contemporaine de l'avénement de Hugues Capet, que doit être cherché le berceau de la féodalité, naissant parmi les

traditions des races conquérantes ou conquises, parmi les débris de leurs lois et de leurs coutumes. Bientôt vient la formation des communes, par transmission romaine, par associations commerciales ou par révolte contre la tyrannie féodale; puis l'autorité royale essaye de soumettre à des lois la souveraineté seigneuriale; la régler, c'était commencer à la détruire. Les communes, se trouvant membres libres de la nation, se voient d'abord appliquer le principe germanique, ce principe de la liberté moderne : que tout homme libre n'est soumis aux lois que lorsqu'il les a consenties. De là les États du royaume et la représentation; mais il n'en dérive aucune institution régulière, ni stable, seulement un moyen accidentel de résistance au pouvoir ou de vengeance après ses abus; de là surtout un sentiment de droit et de liberté, destiné à se retrouver toujours et à se manifester parfois avec éclat et énergie. La puissance de l'opinion, si grande et si redoutable en France, s'étend et s'élève, sans avoir des organes légaux. Tantôt elle s'arme de la guerre civile; tantôt elle suscite les populations des grandes villes et leurs corporations municipales; tantôt elle charge le clergé ou le corps enseignant de porter la parole en son nom.

En même temps, le pouvoir royal a poursuivi ses conquêtes sur la féodalité. Après trois siècles de lutte, les seigneurs sont des sujets plus ou moins dociles, mais ils ont perdu le caractère de souveraineté. Pour lors commence le gouvernement monarchique. Le conseil du roi est devenu un corps judiciaire, en gardant la coutume de faire entendre ses conseils et ses remontrances; en acquérant l'indépendance qu'exige le caractère de juge et d'organe de la loi. Trois siècles s'écoulent encore sous l'empire de cette constitution contestée, mal définie, tiraillée entre l'autorité royale, les maximes parlementaires et les variations de l'opinion publique. L'histoire de ces balancements entre le pouvoir absolu et les garanties imparfaites nous conduirait

jusqu'aux révolutions contemporaines : noble histoire à raconter où notre besoin de liberté apparaît dans les mœurs plus que dans les lois.

L'histoire de la religion et des mœurs ne serait pas d'un moindre intérêt. Ses commencements nous présenteraient le pouvoir des évêques, subsistant seul vivant et salutaire, parmi l'extinction de la vie politique dans les provinces romaines; l'influence, l'autorité de leurs lumières et de leurs vertus sur les barbares dont ils adoucirent la conquête; leur intervention puissante dans le gouvernement de l'État; les progrès de la papauté; la couronne consacrée par l'Église; les monarques soumis à sa juridiction. Puis, au milieu de l'anarchie féodale et de la barbarie, le clergé et les couvents seuls dépositaires des lettres et des sentiments de justice et de miséricorde; les querelles de la royauté et du sacerdoce. L'exercice d'un pouvoir si peu contesté avait amené d'immenses abus, une tyrannie sans mesure, un scandaleux désordre de mœurs. Avertie par des attaques successives, l'Église se réforme elle-même, elle institue de nouveaux ordres religieux destinés à instruire et à secourir les peuples. La ferveur se rallume, les lumières se répandent, le clergé s'allie et se confond presque avec l'enseignement des écoles. C'est ainsi que brille le treizième siècle, un des plus beaux siècles de l'Église. Mais la lutte de l'examen et de la liberté contre la foi et l'autorité ne pouvait pas plus s'arrêter que le progrès des lumières et le développement des esprits. La double papauté, les conciles, les tentatives de réforme annoncent et préparent le grand déchirement du seizième siècle. Ses effets sur la religion catholique; comment elle résista à de telles attaques; comment elle trouva en elle l'énergie, la foi, les lumières, la volonté ferme qui la défendirent et la régénérèrent : voilà assurément un grand sujet, et la France y tient une place éminente. Là seraient nommés les grands hommes de l'Église de France; là serait manifesté ce concours de la

religion, de la philosophie et des lettres qui forme le caractère du dix-septième siècle.

Enfin l'histoire de France serait complétée par une histoire de la littérature et des arts. En indiquer les époques successives, la naissance et l'origine de notre langue, ce que nous devons à la tradition latine, l'influence des modèles antiques et de nos communications avec les littératures étrangères, distinguer notre génie national parmi tout ce qu'il s'est approprié, c'est une tâche qui n'a pas encore été accomplie dans son ensemble, mais que des hommes savants et ingénieux ont traitée par parties avec talent et succès.

Je me suis laissé entraîner, Messieurs, à discourir d'un sujet trop difficile et trop vaste pour le peu de moments que je dois réclamer de votre bienveillance habituelle; j'ai été beaucoup trop long pour un discours et trop incomplet pour un programme. Prenez, je vous prie, à titre de conversation, et comme si nous étions en séance particulière, cette espèce de digression. Vous allez trouver un intérêt plus positif dans le rapport de M. le secrétaire sur les travaux de la Société.

RICHER

HISTOIRE DE SON TEMPS

TRADUITE ET PUBLIÉE PAR M. GUADET

Pour la Société de l'histoire de France.

Chacun sait combien sont rares et peu complètes les chroniques que nous avons sur le dixième siècle, sur cette époque curieuse, passage de la dynastie carlovingienne à l'avénement de la race royale qui, depuis huit siècles, porte la couronne de France, transition entre le régime impérial vainement réglé par Charlemagne et le désordre d'où sortit ensuite la féodalité.

Cette lacune ne peut être entièrement comblée par le chroniqueur inhabile d'un temps d'ignorance et de confusion; où la culture des lettres était comme abolie; où il n'y avait pour personne ni repos, ni loisir; où il n'existait aucun centre, aucune capitale, aucune cour qui pût donner à l'écrivain l'encouragement et la jouissance des communications intellectuelles; où l'observation et le jugement de l'annaliste étaient resserrés dans l'enceinte d'un cloître. Cependant Richer dut être un homme rare pour son siècle, un digne élève de Gerbert que sa science et sa renommée littéraire portèrent au siége épiscopal.

Sa chronique éclaircit un point qui était resté controversé et douteux. La généalogie de la maison de France ne remontait point avec certitude au-dessus de Robert le Fort. Maintenant elle s'élève d'un degré de plus. Robert était fils d'un chef germain du nom de Witichin; déjà une tradition confuse rattachait la race capétienne au Saxon Witikind, vaincu par Charlemagne; tradition que ne confirme pas la

chronique de Richer, puisqu'il ne dit point que ce chef germain eut pour aïeul l'autre et plus ancien Witikind.

Le dixième siècle présente le rapide progrès de cette forte famille, qui se trouva, dès la seconde génération, plus puissante que les princes alors appelés du vain nom de roi. Nous voyons, dans Richer, combien précaire et nulle était l'autorité souveraine. Néanmoins, contre quelques opinions reçues, le principe de la féodalité n'était pas encore admis, ni reconnu. L'édifice de Charlemagne subsistait encore non plus en fait, mais en droit et nominalement. Les chefs préposés au gouvernement des provinces furent, pendant le dixième siècle, nommés par le roi; ils ne lui obéissaient point; ils lui faisaient la guerre; ils le détrônaient; ils le tenaient en prison : c'était pourtant de lui qu'ils recevaient leur titre et leur autorité; la possession et l'hérédité n'étaient point encore l'essence de leur droit. Bizarre état de choses, étranger à toutes nos idées qui ne peuvent se détacher d'une certaine habitude de régularité et ne s'accommodent point de si étonnantes contradictions entre la conduite et l'opinion, entre un droit reconnu comme respectable et la violence qui le foule aux pieds! Cette famille de Robert le Fort, avant de garder définitivement la couronne, la prend deux fois; puis il convient à Hugues le Grand de la rendre à Louis d'Outremer, et il disait : — « Mon père, jadis « créé roi, par votre volonté unanime, ne put régner sans « crime, puisque celui seul qui avait des droits au trône, « vivait enfermé dans une prison. »

C'est que ces usurpations étaient pour ainsi dire indispensables. La France était alors en proie aux invasions des Normands; ils pénétraient jusqu'au centre du royaume, portant partout le fer et la flamme; un roi, sans énergie et sans pouvoir réel, vivait dans quelque ville de ces vastes provinces qu'on nommait Austrasie, Belgique ou Germanie, entouré et dominé par les chefs de cette contrée; que faisait-il, que pouvait-il faire pour sauver la Neustrie, l'Au-

vergne ou l'Aquitaine? Comment en aurait-il repoussé ou chassé les pirates? Comment y aurait-il fait régner un peu de bon ordre? A défaut du pouvoir royal, les ducs de Bourgogne ou d'Aquitaine, et surtout ces comtes d'Anjou devenus comtes de Paris, puis ducs de France, assemblaient des armées, les commandaient et délivraient le pays. Selon les mœurs des Germains, on prenait les rois à la naissance, les chefs à la valeur : c'est ainsi que ces chefs devenaient puissants, rebelles, indépendants, envieux et rivaux entre eux, se faisaient la guerre les uns aux autres, se disputaient comme un drapeau le fantôme de roi, lui permettant de régner ou le précipitant du trône, selon qu'il accomplissait leurs volontés. « Bien que je t'aye fait roi, tu ne m'as encore rien « donné, » disait Hugues.

Cette rapide esquisse du dixième siècle, extraite de la chronique de Richer, et que je puis à peine indiquer, est développée clairement, et avec une extrême sagacité, dans l'excellente préface de M. Guadet.

M. Guadet remarque, avec raison, que la différence des races ne joue pas, dans ce déchirement des Gaules et dans le changement de dynastie, un si grand rôle qu'a semblé le dire notre illustre historien, M. Thierry. Cependant, il faut convenir que la scission entre les provinces du Nord, provinces allemandes ou belges, et les provinces qui allaient devenir la France, s'est prononcée à cette époque, et que l'avénement de Hugues Capet fut le signal de cette séparation. La diversité d'intérêts de ces territoires, l'impossibilité de les subordonner l'un à l'autre, et de gouverner une si vaste souveraineté, se montrent dans chaque récit de Richer; de sorte que, si ce n'est pas un schisme entre deux races, c'est du moins un schisme entre deux régions. Hugues Capet ne fut point roi parce qu'il était de race germaine, mais parce qu'il était comte de Paris et duc de France. Le siége de sa puissance faisait de lui le chef naturel de la Neustrie, de l'Aquitaine et des provinces centrales. Il fut

un roi élu, ou, pour parler plus exactement, les grands feudataires le choisirent pour suzerain, parce qu'il était beaucoup plus puissant qu'aucun d'eux. Et lorsqu'il disait au comte de Périgord : « Qui t'a fait comte? » celui-ci pouvait lui répondre : « Qui t'a fait roi? »

Deux siècles après, Philippe-Auguste épousa Élisabeth de Hainaut, qui descendait de Charlemagne par les femmes. Lorsque de ce mariage naquit le prince qui régna sous le nom de Louis VIII, un chroniqueur contemporain rapporte que ce fut un extraordinaire sujet de joie aux Français, parce qu'il descendait du sang de Charlemagne.

SUR L'HISTOIRE

DE

PHILIPPE AUGUSTE

PAR M. CAPEFIGUE

1829.

On a quelquefois imputé à l'histoire de France de ne pas exciter l'intérêt du lecteur; mais il faut convenir qu'il y aura du malheur, si elle encourt maintenant ce reproche. Tous les écrivains qui s'occupent de nos annales nationales s'évertuent à les préserver de l'ennui, à les présenter avec variété, avec la couleur de temps et de lieu si fort recherchée à présent, avec le mouvement dramatique. Nul n'a plus montré cette volonté que M. Capefigue; il n'omet aucun moyen pour donner à son histoire ce charme qui retient l'attention et qui grave les faits dans la mémoire, comme un vivant tableau; la naïve familiarité des chroniques et les détails de mœurs y sont prodigués avec une érudition féconde; les progrès du droit public, l'histoire des institutions, de la composition sociale, l'état des personnes et des biens, sont exposés d'une façon rapide, mais raisonnable; les résumés philosophiques de la marche de l'esprit humain et des développements de la civilisation ne sont point omis; tout ce qui a valu quelque succès à d'autres écrivains, tout ce qui a paru plaire au public, M. Capefigue le cherche dans son sujet, et il le présente tour à tour sous ses divers aspects.

De quelque point de vue qu'on envisage le règne de Philippe Auguste, c'est en effet une grande et curieuse époque. Jusqu'à Louis le Gros, la royauté des premiers Capétiens

avait été pour ainsi dire nominale; la dispersion complète de tout pouvoir social, le chaos où germait le régime féodal, forment le caractère du commencement de la troisième race tout autant que de la fin de la seconde. La société barbare des conquérants germains et l'administration de Charlemagne se trouvèrent dissoutes; une multitude de possesseurs régnèrent sur le sol sans autre droit que celui de la force; être propriétaire fut une souveraineté de fait. Une fois cette révolution consommée, lorsque les seigneurs se trouvèrent maîtres incontestés et héréditaires de leurs domaines, tout commença à prendre une apparence de règle et de système. Chaque situation, quand elle n'est point troublée, donne naissance à des habitudes nécessaires, et plus tard ces habitudes constituent des droits; l'idée de justice s'attache à ce qui dure. L'homme est porté à appeler injuste ce qui le dérange dans les calculs qu'il a fondés sur ce qui est; ne pas admettre l'arbitraire est une loi morale inhérente à son instinct; il a le besoin de ce qui est prévu et régulier : plus tard, il cherchera le juste par la raison; d'abord il commence par le demander à la prescription et au passé.

La féodalité devint peu à peu une sorte de régime appuyé sur des coutumes. Des traditions germaniques, d'un reste d'autorité resté aux délégations du pouvoir royal, et peut-être encore plus de l'inégalité des domaines et des forces, dériva la hiérarchie des vassalités : c'était un principe d'ordre. En même temps il se trouva, et ce fut la circonstance qui décida du sort de la France, que, malgré la diversité des races et la division des territoires, un esprit d'unité, un lien national, un caractère éminemment social, ne cessa jamais de rapprocher et d'unir une grande part de ce royaume. Ainsi, lorsque se forma peu à peu le droit féodal et ses maximes, un pouvoir unique et central put se présenter pour y puiser des règles et des attributions. Si l'autorité du seigneur dans son fief était grande, s'il alléguait des cou-

tumes pour la justifier, l'autorité royale empruntait à la même source sa suzeraineté, ses prétentions et ses droits. On a souvent désigné le droit romain ou la Bible comme les titres où la royauté avait pris les maximes qui devaient lui assujettir la constitution féodale. On aurait dû placer en première ligne le droit féodal lui-même; c'était une mine féconde pour un pouvoir absolu, et il serait possible de produire beaucoup de preuves de cette origine de l'autorité monarchique.

Quoi qu'il en soit, ce fut sous le règne de Louis le Gros que commença à s'éveiller le pouvoir royal; il était serré de si près par l'anarchie féodale, que ses premières tentatives n'eurent rien de bien grand. C'étaient des guerres entre seigneurs voisins; mais l'un de ces seigneurs s'appelait le Roi, et il en résultait pour lui de grands avantages. Ainsi furent domptés les seigneurs du Puiset, de Montmorency et autres : de façon que les rois eurent leurs mouvements plus libres dans la région de l'Ile-de-France et d'Orléans : c'est le premier âge de l'émancipation royale. M. Capefigue remarque fort bien que le second commence à Philippe-Auguste, et que dès lors la scène historique s'agrandit. En effet, tandis que, par le cours des événements et le progrès nécessaire des choses, le roi devenait plus puissant dans sa banlieue, il en arrivait autant, sur tout le territoire français, à chacun des grands vassaux. Eux aussi établissaient leur autorité, eux aussi acquéraient une souveraineté plus réelle; tout se réglait chez eux comme autour du fief royal. Ainsi le théâtre était plus vaste, les acteurs moins nombreux et plus grands.

Telle est la situation de la France au moment où Philippe Auguste monte sur le trône, et son historien l'explique avec clarté. Nous apprenons d'abord à quels souverains, à quels grands vassaux va avoir affaire ce roi destiné à un si grand règne. On nous enseigne aussi l'état des mœurs, la condition des diverses classes, la disposition des

esprits, le degré des lumières. Par malheur il ne se trouve, parmi les chroniqueurs de cette époque, aucun de ces conteurs naïfs et familiers qui représentent les personnages vivants. La *Philippide* de Guillaume le Breton est un poëme en mauvais latin, bien pompeux, bien classique, qui n'a aucune vérité de couleur; le moine Rigord est un froid annaliste; la Chronique de Saint-Denis ne fait guère que le répéter. Les historiens anglais, Raoul de Dicet, Benoît Peterborough et Matthieu Paris, sont plus anecdotiques, et en tout fort supérieurs à leurs contemporains du continent; mais ils savent mieux l'Angleterre que la France. De sorte qu'un prince rempli d'activité, dont le caractère et la volonté furent pour beaucoup dans tout ce qui advint sous son règne, se présente à nous comme un roi abstrait. Nous le voyons sans cesse agissant, accomplissant les plus grandes entreprises, et nous ignorons qui il était; quelle part nous devons faire à sa prudence ou au hasard; s'il agissait par passion ou par habileté; s'il recueillit les résultats des événements et de sa situation, ou sut les préparer. Ce qui est peut-être plus fâcheux encore pour l'intérêt d'une histoire, nous ne le voyons pas dans sa vie privée, dans ses relations avec les hommes; nous ne savons pas quel empire il exerçait sur eux. Il semble impétueux, soudain, absolu, comme l'étaient ces grands hommes du moyen âge; mais enfin il est le grand-père de saint Louis, et ne pouvait-il aussi pas avoir déjà quelque chose de plus sage et de plus noble que les autres princes à peine sortis de la barbarie?

Si nous sommes si mal instruits, ce n'est pas la faute de M. Capefigue; il a bien cherché et a suppléé de son mieux au silence des historiens : non pas en imaginant un Philippe Auguste; il ne lui était pas permis d'être un romancier, ni un auteur de théâtre; mais en rassemblant de toutes parts des documents. Les lettres d'Innocent III sur le divorce d'Ingeburge et le mariage du roi avec Agnès de Méranie nous font pénétrer fort avant dans les secrets domes-

tiques de ce grand procès. Nous y trouvons toute la nudité du latin et la naïveté du douzième siècle. M. Capefigue est bien du temps présent; il ne craint pas le scandale, et, sans le chercher, il n'a pas fui ce moyen de succès. Les fabliaux, les tensons, les sirventes et toute la littérature des trouvères et des troubadours ont été pour lui une source abondante. Là on trouve des témoignages continuels du désordre des mœurs, des manques de foi des princes et chevaliers, de la licence des moines et du clergé, des galanteries des nobles dames. Ce sont, il est vrai, des satires ou des récits populaires, mais ils ont leur portion de vérité. D'ailleurs le nouvel historien n'a point les vertueuses indignations de M. de Sismondi; il ne prend point le temps passé en amertume, et ne se fait pas l'ennemi personnel de tous les rois, seigneurs ou évêques; son livre a cette impartialité d'indifférence si commune aujourd'hui, et dont nous reviendrons peut-être.

HISTOIRE DES FRANÇAIS

AUX XIVe ET XVe SIÈCLES

PAR M. MONTEIL

1830.

Le musée de l'hôtel de Cluny a été primitivement formé par M. Du Sommerard. Amateur éclairé des arts et des antiquités nationales, il passa sa vie à rassembler assidûment tout ce qu'il pouvait rencontrer de meubles, d'armes, d'outils, appartenant aux vieux temps de la France. Il avait ainsi réuni une collection d'objets, qui donnent une idée de la vie domestique, des usages, des mœurs, du luxe, du goût des générations passées : les lits, les coffres, les armoires, les quenouilles, les escabelles, les poignards, les instruments de musique, les vitraux, les rétables, servent de documents non-seulement pour l'histoire de l'art, mais pour l'histoire de la civilisation.

Dans le même temps, M. Monteil se livrait à un travail analogue à celui de M. Du Sommerard. Il ne faisait pas collection du mobilier de nos ancêtres, mais de vieux titres, contrats, diplômes, comptes rendus, parchemins de toutes sortes. Dès qu'il entrevoyait, dans quelque livre manuscrit ou imprimé, une particularité sur la façon de vivre de nos ancêtres, une circonstance qui lui semblait curieuse ou caractéristique, il en prenait note. Les ordonnances des rois, les règlements de police des villes, les archives des chambres des comptes, tout cela a été feuilleté et épluché avec une longue patience. De la sorte il se fit un muséum historique, un magasin de curiosités, ramassées jour à jour, selon l'occa-

sion, et placées pêle-mêle dans ses notes ou dans sa mémoire.

Lorsqu'ensuite il voulut mettre en œuvre de si riches matériaux, l'érudition n'a plus suffi. Pour la mise en scène de ces témoignages du passé, il fallait un coup d'œil général, qui découvrît la liaison et l'ensemble de tous ces débris; qui sût y apercevoir l'esprit de chaque époque, et faire rentrer la vie parmi cette lettre morte. M. Monteil a essayé quelque chose de pareil; il a voulu d'abord diviser par siècles son trésor de documents et de citations; puis il a cherché une sorte de cadre, afin d'y placer les pièces de sa collection. Pour le quatorzième siècle, c'est une suite de lettres écrites par frère Jehan, Cordelier de Tours, à frère André, Cordelier de Toulouse. Pour le quinzième siècle, c'est une succession de récits faits par des hommes de chaque état : chacun prétendant prouver que son état est le plus malheureux de tous.

L'auteur n'a pas cherché à répandre le moindre intérêt romanesque dans la correspondance de son moine ou dans les historiettes de ses narrateurs. Ils défilent, sans grande liaison, une ample collection de notes recueillies avec une longue et méritoire patience. C'est une œuvre d'érudition utile et instructive, à laquelle il eût mieux valu, sans doute, laisser son véritable caractère. En adoptant la division par ordre de matières, en prenant, puisque telle était l'idée première de M. Monteil, chaque profession, chaque état, et les considérant aux époques diverses; en montrant leur sort et leur position dans l'ordre social; en étudiant leurs progrès comme effet et comme signe de la civilisation, le livre eût renfermé des notions encore plus positives, et aurait un aspect plus sérieux. *La vie privée des Français*, par Legrand d'Aussy, ouvrage incomplet, fort inférieur en savoir à celui de M. Monteil, écrit dans un temps où l'on avait une moindre intelligence du passé, est pourtant conçu sur un plan meilleur, sans être embarrassé d'une fiction parasite.

M. Monteil a eu raison sans doute de ne pas chercher à

imiter le langage des siècles où il fait parler ses personnages. C'eût été une puérilité et une affectation ; toutefois il aurait dû se proposer de faire connaître les idées et les sentiments de l'époque qu'il voulait peindre. C'est, sans doute, une tâche difficile.

S'il s'agissait d'un drame ou d'un roman, il faudrait se bien garder d'un pareil travail. Sous peine d'un froid mortel, on ne peut pas s'adresser à l'érudition pour lui demander l'enchaînement des pensées, la marche des passions. Une fois qu'on a pris son inspiration dans une étude sincère des faits, qu'on s'est donné un sentiment général du temps qu'on veut peindre, qu'on en a charmé son imagination, il faut se laisser aller à son propre mouvement, il n'y a que la vie qui puisse donner la vie.

Mais M. Monteil avait à nous instruire plus qu'à nous charmer ; il ne prétendait pas s'élever à la sphère poétique ; il devait donc veiller soigneusement aux anachronismes de pensées, d'opinions, d'expressions. Sans cela, il courait le risque d'altérer l'exactitude des documents qu'il a recueillis, et d'en dénaturer le sens. C'est là ce qui aurait dû l'engager encore davantage à adopter la forme de recherches ou de dissertations. Ressusciter un Cordelier du quatorzième siècle pour ne lui donner aucune aventure et aucune passion, mais seulement pour lui faire raconter le courant de la vie commune, c'était se créer une difficulté presque insoluble ; c'était prendre tous les inconvénients de la fiction, sans en avoir l'intérêt.

Par exemple, et sans aller plus loin, on lit à la fin de l'Épître IV : — « Frère André, nous sommes au midi de la « raison humaine dont la lumière pénètre, resplendit, « rayonne de toutes parts, au quatorzième siècle, au grand « siècle. » — Voilà qui est parlé comme un jeune libéral du dix-neuvième siècle ; et pourtant l'Épître V commence ainsi : — « Frère, nous avons le diable dans la maison. Tous les soirs « il entre dans la cellule d'un jeune novice, dès qu'il est

« endormi. Le novice, qui est fort et vigoureux, se débat « avec lui, et finit par le terrasser : mais aussitôt il se « change en une belle demoiselle vêtue de satin blanc. » — Toutes les fois que l'auteur veut peindre les superstitions, la crédulité, la simplicité d'esprit, il semble railleur et exagéré; sa couleur est moderne, à la fois fausse et sans gaieté: car il n'a pas voulu se moquer.

Le quatorzième siècle n'était pas, que nous sachions, si content de lui-même; et la raison humaine n'était pas encore une divinité de ce temps-là. C'est le siècle de beaucoup de grandes choses; mais il n'eut pas la conscience de ce qu'il faisait. Sauf le règne de Charles V, règne de sagesse, de bon ordre, et de répit pour le pauvre peuple, le quatorzième siècle fut horriblement malheureux. Le commencement des grandes guerres entre la France et l'Angleterre, les batailles de Crécy et de Poitiers, la captivité du roi Jean, la Jacquerie, les grandes compagnies, les troubles sanglants de Paris; et enfin, pour clore cette déplorable époque, la démence de Charles VI, la perte des franchises communales, et la bataille de Nicopolis : c'était plus qu'il n'en fallait pour obscurcir ces lumières que frère Jean voit rayonner de toutes parts. Sans doute il y eut alors de grands pas vers l'amélioration des sociétés humaines; beaucoup de choses se montrèrent, qui devaient par la suite croître, se développer et porter des fruits salutaires : mais elles naissaient du chaos, et n'en étaient pas encore dégagées.

Ainsi commença alors l'existence politique des communes et de la bourgeoisie. Elles se trouvèrent enserrées, comme les autres membres de la France féodale, dans le lien monarchique qu'avait tissu Philippe le Bel. Vers ce temps-là aussi, intervint une autre grande circonstance : le besoin d'argent. Le roi et les seigneurs exigèrent de plus en plus des impôts au lieu de services, et eurent à solder leurs dépenses, non plus avec des concessions de terres, mais avec du numéraire. De là les subsides consentis; de là un certain

besoin d'ordre, un contrôle des dépenses publiques, et conséquemment du gouvernement; de là une supériorité manifeste de l'économie, de la prudence et de la régularité, sur la violence frivole et brutale. Tout cela est encore bien informe, précaire, turbulent; mais ce sont des principes qu'on voit poindre et prendre de durables racines. On pourra les oublier souvent, les fouler aux pieds; mais les voilà dans l'esprit des peuples.

En même temps, le quatorzième siècle, sans être une époque de raison humaine, prépara les voies à l'émancipation des esprits. Le savoir commença à y être en grand honneur. La classe qui savait réfléchir, parler et écrire, ou, pour parler le langage du temps, la clergie prit de plus en plus le verbe haut, eut un sentiment nouveau de sa force et de son utilité. Ce n'était plus l'autorité d'un saint Bernard, ni une influence exercée d'une façon impérieuse au nom de la religion; c'était au nom du bon sens, de l'équité, de la science, que s'établissait le pouvoir des clercs. Écoutons ce qu'en pensait, dès le commencement du siècle, Godefroy de Paris dans ses avisements à Louis X.

Roi, élis le grain de la paille.
Si ton royaume veut que bien aille,
Prends gens qui sachent droit et lois.
Tu ne peux sans clercs et sans lois.
Les sages clercs pour conseiller,
Chevaliers lais pour batailler.
L'un et l'autre sont nécessaire,
L'un principal, l'autre accessoire.
. . . . . .
Tu peux bien par ce connaître
Que sans clergie tu ne peux être;
Car si chevaliers veux avoir
Devant tout ce, gens de savoir,
Tiens : car, après les clercs, viendront
Chevaliers qui te défendront.
Et quand clergie partira,
Chevaliers après ira.

On trouverait cent exemples de ce genre. Pour que cet orgueil des clercs leur fût ainsi venu au cœur, il fallait bien que, dans l'opinion de tous, leur place fût dès lors marquée plus haut que par le passé. En effet, ils avaient pris rang et position dans la société du quatorzième siècle : ils étaient maintenant quelque chose dans l'État. Plus tôt, aux époques antérieures, *clerc* était synonyme d'ecclésiastique; alors il n'en est plus ainsi.

Au treizième siècle, l'exercice de la pensée et les plaisirs de l'esprit furent affectés presque exclusivement, d'une part, au clergé séculier et régulier, d'autre part, aux troubadours, aux trouvères, aux jongleurs, aux ménestrels. Dans le siècle suivant, il existe des professions lettrées; le Parlement commence à devenir une vaste corporation embrassant une foule d'hommes studieux et réfléchis; l'Université prend aussi un immense développement. Les sciences sont cultivées pour elles-mêmes; les princes encouragent cette nouvelle *clergie*, cette clergie laïque. Sans cesse on les voit appeler auprès d'eux quelque habile secrétaire, quelque homme parlant bien, sachant bien *remontrer*, comme on disait alors. Toutes les ambassades se composaient d'ordinaire de seigneurs, de prélats, et, avec eux, un ou plusieurs clercs, gens bien disant, qui faisaient de beaux discours en plusieurs points, remplis de citations, comme on en peut lire beaucoup qui nous sont restés. Charles V surtout fut un grand protecteur des clercs de toute sorte. Le repos de son règne donna loisir aux études. C'est le moment où le Parlement prend plus spécialement le caractère légiste; c'est le moment où l'Université devient une sorte d'ordre dans le royaume : on peut s'en apercevoir, sous le règne suivant, quand elle se mêla souvent des affaires et fit tant de belles remontrances.

M. Monteil a donc raison de faire dire à son frère Jehan, après la mort de Charles V : — « Les princes se disputent la « régence. On ne sait ni ce qui sera décidé, ni même qui en

« décidera. L'Université n'a pas encore été appelée; on « assure même qu'elle ne le sera pas. Est-ce donc aux ba- « rons à juger seuls une question aussi difficile, aussi im- « portante; aux barons, qui ne savent ni lire, ni écrire? » — Mais il ne fallait pas ajouter : — « A quoi sert donc la supé- « riorité de la raison et de la science? Autant vaut nous ra- « mener aux derniers siècles, où l'épée avait toujours droit. » — On ne remontait pas ainsi aux principes généraux; on ne cherchait pas le droit dans la raison. L'Université, quand elle faisait ses remontrances, alléguait de bons passages de l'Écriture sainte, des vers de Virgile et d'Ovide, quelque citation des Pandectes, quelque belle anecdote des empereurs romains. Sans doute on avait commencé à répudier la domination brutale de la force; sans doute naissaient alors des supériorités d'intelligence, qui prenaient rang à quelques degrés au-dessous des supériorités de position; mais l'esprit humain, encore essentiellement obéissant, ne cherchait pas en lui-même la raison et le droit : il étudiait plus qu'il ne raisonnait. Un texte cité était le meilleur de tous les arguments. On cherchait humblement des titres dans le passé.

De même pour les sciences : elles étaient érudition ou imagination; elles flottaient entre les livres et le merveilleux. Observer les faits, les classer, et attendre que de leur comparaison on pût déduire des lois plus ou moins générales, c'était un procédé destiné à d'autres siècles. De sorte que la crédulité la plus grossière et la plus enfantine s'alliait fort naturellement avec l'ardeur de l'étude.

Pour ne s'être pas conformé à cet esprit du siècle qu'il voulait peindre, M. Monteil a en général donné une fausse couleur à son tableau. Son livre, instructif par le détail, est une sorte de contre-sens dans son ensemble, et ne laisse pas une impression historique. Nous venons d'indiquer la contradiction manifeste qui se trouve dans la même page, où, après avoir parlé du midi de la raison humaine et de la lumière qui rayonne, l'auteur passe sans transition au

diable, qui est dans le couvent. Une citation nous montrera encore mieux comment cette ardeur, ce respect du quatorzième siècle pour la science, se confondaient, sans nulle incohérence, avec le goût et la croyance du merveilleux :

Le sage roi Charles, qui se délectait singulièrement en tous hommes de science, entendit que vers Avignon il y avait un clerc spéculatif qui tenait vie de philosophe et moult ouvrait en l'art d'alchimie en laquelle il avait jà, comme on disait, atteint de moult beaux et notables points, et avait été, cedit clerc, disciple de maître Arnauld de Villeneuve, qui moult fut en science solennel homme, et tenaient aucuns qu'il atteignit à la pierre des philosophes. Le roi, qui toutes subtiles choses désirait voir, lui écrivit qu'il voulût venir par deçà, et bien grandement lui serait sa peine récompensée. Le clerc, en ses lettres dictées en très-beau latin, mercia le roi humblement de l'honneur qu'à lui indigne il faisait; mais que vraiment comme il était homme solitaire, spéculatif, et d'étranges manières, n'était apte à la cour, ni en bouche n'eût su avoir les blandices flatteuses qui convenaient à seigneur. Si était trop plus aise, en repos et en pauvre vie, mangeant chous et raves et spéculant philosophie : comme il ne fut convoiteux d'autres richesses, qu'il ne le serait de quelconques richesses ou délices, par si qu'il en dût perdre le repos et aise de spéculation [1].

Un tel récit montre, aussi bien que la lettre de frère Jehan, quel rôle jouaient, au quatorzième siècle, la science et l'étude. On voit qu'elles étaient honorées et recherchées. Les rois leur font accueil et prévenance ; l'écrivain lui-même en parle avec un ton de respect. Ce digne clerc, qui ne se trouve pas apte à la cour, nous donne aussi l'idée d'un sentiment de dignité et d'indépendance. Mais en même temps quelle est cette science où s'adonne un sage du quatorzième siècle? C'est l'alchimie. Que recherche-t-il? que croit-on qu'il a trouvé? C'est la pierre philosophale. Aussi nous n'allons pas être surpris, lorsque, dans la même

[1] Christine de Pisan.

chronique, le chapitre suivant nous racontera comment Charles V voulut aussi faire venir près de lui une dame de la Ruhelle, — « de très-élue vie, singulière en dévotion et « disciple de vivre ; et mêmement tel degré avait jà acquis « devers Dieu, que ce que de grande affection requérait, on « s'apercevait qu'il lui était octroyé, et que moult avait de « belles révélations de notre Seigneur. — J'ai certainement « ouï recorder à gens dignes de foi qu'en sa contemplation, « on l'a aucunes fois vue soulevée de terre en l'air à plus « de deux pieds. »

Il en est ainsi sur tous les points. Partout l'auteur, à l'exactitude des détails, joint la fausse couleur de l'ensemble. Les faits et le langage sont en perpétuelle contradiction. Nous l'avons vu, quant au caractère général de l'esprit du siècle, nous pourrions le remarquer dans tous les chapitres. S'agit-il des États-Généraux ? frère Jehan écrit :—« Nos couvents sont comme de hautes loges grillées « autour du grand théâtre, d'où nous jugeons quelquefois « assez bien les différentes scènes qui se jouent. Dans ce « moment, il s'en prépare une à laquelle toute la nation va « prendre part. On parle d'une convocation des États-Gé- « néraux. » Les *loges grillées* et la *nation* nous placent à la veille des États-Généraux de 1789; il semble que nous allions voir le serment du Jeu de Paume, et non point les scènes de Marcel et de Maillard.

Il ajoute :—« Nous connaissons tous l'esprit de l'assemblée « qui va se réunir. » — Ne dirait-on pas qu'il est question d'une institution régulière, dont la forme et les attributions sont déterminées? Or, il n'en était rien. Tout était accidentel et variable dans la convocation des États, qui, par parenthèse, ne portaient pas alors le nom de *généraux*. Leur composition, le mode d'élection, quand il y avait élection; la délibération, les attributions, n'avaient nulle certitude et dépendaient de l'occurrence. Ce ne fut pas à un jour donné, par une charte formelle, que furent

établies des assemblées d'États. Philippe le Bel n'y a pas plus introduit le Tiers-État que Louis le Gros n'a affranchi les Communes. On trouve déjà sous saint Louis, non-seulement un ordre donné aux sénéchaux de rassembler, en certaines occasions, les prélats, barons et gens des bonnes villes et de prendre leur avis, mais des ordonnances du roi, ordonnances générales, rendues après avoir consulté les bourgeois et citoyens des villes. Si Philippe le Bel appela plus souvent les gens des Communes, c'est qu'elles avaient, par le cours du temps, acquis plus d'importance.

C'était d'ailleurs une conséquence naturelle, conséquence sinon raisonnée, du moins instinctive, du vieux principe des races germaniques, que toute autorité reposait sur un libre consentement. De ce principe dériva la féodalité d'abord, puis les libertés modernes. Toute loi était un contrat accepté par chaque membre de la société; et le fait venant au secours du droit, c'était chose mal sûre que de vouloir imposer aux sujets féodaux des règles non consenties. Quand les Communes eurent pris place parmi ceux qui se possédaient eux-mêmes, et qu'elles eurent cette portion de souveraineté sans laquelle on n'était point libre alors, il était simple et nécessaire qu'on les traitât comme des seigneurs, puisqu'elles n'avaient plus de seigneur. Il fallut donc prendre leur appui pour ne pas rencontrer leur résistance. Philippe le Bel, homme actif et entreprenant, en eut plus besoin qu'un autre.

Dans le quatorzième siècle arriva le commencement des impôts, des aides, des subsides, du revenu royal autre que les redevances ou péages : un consentement était encore plus nécessaire. De même encore que les autres membres de la société féodale, les Communes au droit joignaient la force. Les troubles de Paris, l'orageuse régence du Dauphin Charles, pendant la captivité du roi Jean, apprirent qu'il fallait compter avec ce peuple nouveau. Louis le Gros ou Philippe Auguste avaient eu à combattre et à traiter avec

leurs vassaux ; à son tour, Charles V sut qu'il y avait à satisfaire d'autres hommes que les seigneurs. Aucune émancipation n'est une pure munificence du pouvoir ; si elle n'est pas nécessaire et forcée, elle est ordinairement impossible ou prématurée. Ce même siècle vit la Jacquerie succéder aux sanglantes révoltes des Pastoureaux, et avertir ainsi que l'heure de l'affranchissement des serfs était arrivée.

Quand on veut, comme M. Monteil, écrire spécialement l'histoire des Français, et l'état des choses ou des personnes plutôt que la série des événements, il faudrait surtout distinguer les temps avec un soin tout particulier. Ainsi frère Jehan, continuant à raisonner sur les États-Généraux, dit, toujours en langage actuel : — « Les Communes ont toujours « voté pour la royauté, pour le maintien de l'autorité royale, « pour son extension, peut-être pour sa trop grande exten- « sion. » — Cela est vrai sans doute, à prendre en sa totalité l'histoire politique du Tiers-État ; mais certes, il n'y a rien de pareil dans les assemblées d'États du quatorzième siècle. Les Communes s'y montrent avec cette turbulence brutale qui ne trouva pas même son terme lorsque la bataille de Rosebecque eut à la fois humilié les villes de Flandre et dompté les villes de France. Ce que pouvait, à bon droit, remarquer M. Monteil, non pas dans les États-Généraux, mais dans l'opinion et les habitudes françaises, c'est en effet la naissance de cet esprit humble et filial pour la royauté, de ce besoin de trouver un abri sous son pouvoir. On le voit poindre sous le règne de Charles V, ce règne de calme et de réparation. La France se reposa avec une sorte de bien-être et de sécurité en sa sagesse ; elle ne réclama pas alors l'exercice orageux d'aucun droit. Le pouvoir royal lui donnait ce qu'elle désirait, ce qu'il lui fallait, et elle ne cherchait point à y mettre la main.

En même temps commence à se dessiner cette aristocratie municipale, bourgeoise, judiciaire, lettrée, qui fut la véritable et constante alliée du trône ; également effrayée

des séditions désordonnées de la populace, des violences tyranniques de la féodalité, et de la rapacité des courtisans. Il faut chercher dans les mœurs, et non point encore dans les institutions, cet élément de l'ancienne France, qui, deux siècles plus tard, se concentra et prit forme dans l'action politique des Parlements. On ne trouve même pas, à proprement parler, d'assemblées des États pendant la dernière partie du quatorzième siècle.

Un passage tiré des registres du Parlement montrera, mieux que nous ne pourrions le dire, combien les formes et le langage avaient alors peu de précision, combien on songeait peu à distinguer les pouvoirs et les attributions : « 10 décembre 1369. Le roi tint sa cour de Parlement, et « là étaient venus à son mandement les gens du clergé, les « nobles et les bonnes villes du royaume de Langue d'oil, « pour avoir avis sur le fait de la guerre et de la défense « du royaume ; et proposa la parole du commandement du « roi, le cardinal de Beauvais, chancelier, par le thème : « *Induamus arma lucis*; et vaquèrent lesdits *états* en la « besogne jusqu'à mercredi 19 *en Parlement*, et d'illec en « avant par-devers le roi à Saint-Paul. »

Maintenant appellerons-nous ceci des États-Généraux, ou une assemblée de notables? Dirons-nous que le Parlement représentait les anciennes assemblées, les placites de la nation? Verrons-nous là un grand conseil du roi, ou y trouverons-nous un caractère de représentation? Pour les écrivains qui aiment à construire des systèmes bien clairs, bien précis; à trouver, dans les origines, des droits et des pouvoirs réglés à la façon de nos constitutions écrites, par articles numérotés, il y a de quoi être embarrassé, ou de quoi déduire des preuves pour tout ce qu'on voudra. Notez que, quelques mois auparavant, le roi, toujours en *Parlement*, assisté aussi de prélats, de nobles, des principaux seigneurs de son royaume, sans aucune mention de pairie, et avec les gens des bonnes villes, avait pris avis

sur une réponse à faire au roi d'Angleterre, qui réclamait contre l'appel du comte d'Armagnac et des autres seigneurs de Guienne. Le registre qualifie d'*arrêt* cet acte, qui pourrait aussi bien être appelé manifeste, et qui fut envoyé à l'Empereur, au Pape, aux bonnes villes, et en tous lieux.

Sous le règne suivant, il y eut maintes fois des assemblées, que les chroniques contemporaines appellent assemblées des trois États, et qui ne furent que des réunions de notables ou bien une large accession au conseil du roi. En 1412, on trouve que ces États chargèrent l'Université de faire remontrance au roi sur ce qu'il était à propos de faire, et que le Parlement refusa de s'y joindre, déclinant toute attribution politique.

Ainsi il n'était point possible de *connaître l'esprit de l'assemblée qui allait se réunir*. Après avoir vu les gens des bonnes villes et les bourgeois de Paris, en 1356, exiger que le régent renvoyât de ses conseils le chancelier et vingt autres conseillers, et mettre véritablement le trône en tutelle; puis ce même régent, devenu roi, appeler dans son Conseil, ou son Parlement, ces gens du troisième ordre en leur montrant toute confiance et demandant leurs bons avis, on ne conçoit guère qu'il pût venir à la pensée d'un contemporain de parler des Communes qui ont toujours *voté* pour la royauté.

Du reste, si l'on veut savoir de quelle sorte un clerc du quatorzième siècle parlait des trois États, quelques citations en donneront l'idée. En voici une tirée du livre *de la Chute et réparation de justice*, par maître Nicolas Clémengis, un des hommes les plus illustres de la fin du quatorzième siècle, mêlé à toutes les affaires du temps, souvent organe de l'Université, grand faiseur de harangues et de remontrances, envoyé maintes fois en ambassade.

Toute cité est gouvernée avec une louable justice, quand chacun des trois ordres travaille à l'utilité des deux autres. L'ordre

sacerdotal doit, dans les choses qui sont de Dieu et de la foi, et touchant au culte de la religion et au salut de l'âme, instruire les deux autres, et ceux-là doivent lui obéir. L'ordre militaire doit défendre les deux autres ordres, c'est-à-dire le clergé et le peuple, dans leurs personnes et leurs biens, contre l'incursion des ennemis, et remplir l'emploi des chiens qui gardent les brebis contre les attaques des loups. Quant à l'ordre plébéien, il faut qu'il fasse tranquillement son affaire, qu'il s'occupe avec diligence et fidélité des travaux des champs et des autres ouvrages nécessaires dans la république, moyennant quoi les autres États et généralement toute la cité sont entretenus.

. . . . En somme je conclus qu'il me semble très-utile, voire même nécessaire à la réforme universelle de ce royaume, de tous ses membres et abus, de convoquer l'assemblée générale des trois États; d'y faire proposer et expliquer les vices et les délits de chaque ordre, de chaque office, de chaque employé, par des gens sages pris pour cela dans chaque ordre; d'appliquer remèdes convenables, lois et provisions à toutes les erreurs, lésions et excès, selon la délibération de l'assemblée; d'établir des règles opportunes pour l'avenir, avec addition de peines très-graves contre ceux de chaque ordre qui violeraient ces lois. Car il paraît à propos, dans la ruine et le péril universels, de chercher un secours universel. Ce qui importe à tous doit être réglé par tous. Qui aurait assez peu de bon sens pour croire que la république, si mortellement atteinte, pourrait être convenablement réformée par les jugements d'un ou de plusieurs, peut-être même de ceux qui sont le moins intéressés au public? tandis que dans la congrégation générale de toute la cérémonie en une seule assemblée, il est vraisemblable que la majorité (*major pars*), oubliant tout intérêt privé, éclairée et dirigée par le Saint-Esprit, aspirera au salut public de la patrie. Le Saint-Esprit a la coutume, lorsqu'il en est pieusement requis, d'assister les saintes assemblées des fidèles, et l'Apôtre a écrit : *La manifestation de l'Esprit est donnée à chacun pour le bien;* et l'Évangile : *Le Saint-Esprit, que le Père enverra en mon nom, vous enseignera tout, vous suggèrera tout.*

Tel était l'esprit du temps, plus moral que politique, réclamant plutôt l'équité que le droit, plus porté à réformer

qu'à innover, voyant dans la volonté générale un remède extraordinaire, et non pas un régime légal et habituel. Tel a été, à vrai dire, l'esprit et le caractère des libertés françaises sous l'ancienne monarchie.

Nous pourrions citer encore quelques passages où Gerson, homme plus grave et plus illustre que Clémengis, parle des trois États, bien plus comme d'une division de la société en trois classes que comme d'une forme de gouvernement. Le goût du quatorzième siècle se ferait voir dans les longues et subtiles comparaisons des trois États avec les trois fleurs de lis de l'écu royal, avec les trois vertus théologales, avec la Trinité, avec les trois facultés de l'âme.

Si M. Monteil, après avoir réuni tant de documents, après avoir compulsé tant d'actes particuliers, eût étudié les écrivains et les chroniqueurs de chaque époque, il aurait mieux établi le rapport nécessaire qui existe entre la vie privée et la vie publique. Dans sa préface, il reproche à tous les historiens de n'avoir écrit que l'histoire des rois, des gens d'église et des gens de guerre. — « Ce n'est pas là « l'histoire des divers états, dit-il ; ce n'est pas l'histoire. » — Mais l'histoire des divers états, peut-on lui répondre, est encore bien moins l'histoire, si on ne la rattache pas soigneusement au cours général des événements. Le grand intérêt historique, c'est l'histoire de l'humanité, c'est la marche de la civilisation, c'est l'ensemble des destinées du genre humain. Chaque détail, chaque anecdote n'a de charme que comme signe caractéristique de son époque. Isoler les faits et les tableaux, c'est se mettre de niveau et même au-dessous des fictions romanesques. Une vue générale peut être donnée par le récit, en lui imprimant une couleur vraie, en choisissant et en enchaînant les événements de telle sorte qu'ils expriment l'esprit et presque le jugement de leur temps. Cette vue générale peut être exprimée plus explicitement par l'analyse philosophique, par l'appréciation des circonstances et des hommes. Mais alors on est

sujet à s'écarter trop du détail des faits, et, pour mieux généraliser et résumer, on fait des histoires logiques sans vérité et sans vie. Écrite ainsi, l'histoire des rois, des gens d'église et des gens de guerre n'a réellement pas été l'histoire. Mais c'est la faute des écrivains, car au fond l'histoire des rois a plus de généralité, et conséquemment une vérité plus large et plus complète que l'histoire des charpentiers ou des brodeurs, telle que nous l'expose M. Monteil. L'une n'a d'intérêt ni de signification qu'à cause de l'autre. Toute l'érudition du monde ne réussirait pas à tirer le caractère du quatorzième siècle des règlements de métier, des contrats de vente et de loyer, des actes de foi et hommage, si à cela ne venaient se joindre indispensablement les événements généraux, les guerres et les traités, le gouvernement des rois, l'esprit de leurs conseillers, le génie de leurs capitaines, leurs relations avec la papauté et l'Église. Pour dire le vrai, quels sont les états et les professions qui peuvent se présenter isolés de ces influences universelles et inévitables, et n'en reçoivent pas leurs progrès, leur prospérité, leur détresse, leur liberté ou leur asservissement?

Ce n'est pas que l'auteur n'ait cru à propos de jeter un coup d'œil général sur les siècles qu'il a voulu peindre, et de les caractériser; mais dans son appréciation succincte et rapide, il est resté dans un vague que ne peut déguiser la précision un peu prétentieuse des mots. Il a prétendu définir et désigner par une seule parole chacun des cinq siècles qu'il se propose de peindre : — « le quatorzième siècle, la féodalité; le quinzième, l'indépendance; le seizième, la théologie; le dix-septième, les arts; le dix-huitième, les réformes. » — Voilà qui est bientôt dit, et rien ne serait plus commode que d'imposer ainsi un sobriquet à chaque siècle pour le résumer. Mais en procédant de la sorte, à force de vouloir faire entrer tout un cercle d'idées dans un seul mot, ce mot finit par ne plus rien signifier du tout.

Selon l'auteur, le quatorzième siècle, c'est donc la féodalité, et il ajoute : — « Les siècles antérieurs ont été comme le « quatorzième, des siècles féodaux ; ils ont tous été en- « chaînés, tous stationnaires, tous les mêmes. » — Pour le coup, c'est aussi trop résumer et voir les choses de trop haut. A ce compte, la féodalité aurait donc été un régime à règles fixes, sans progression, renfermé dans une immuable unité, pareil à ce qu'on raconte des sociétés sacerdotales de l'Orient, ou des sociétés divisées par castes. D'Hugues Capet à Philippe le Bel, rien n'aurait donc varié. Le roi Robert, Louis le Gros, Philippe-Auguste et saint Louis auraient donc regné aux mêmes conditions. En vérité il n'en est rien. Aucune composition sociale n'a, au contraire, été plus diverse et plus progressive que la féodalité; aucune n'a été formée d'éléments plus discords, n'a été signalée par des luttes plus continues, plus essentielles. De sorte qu'on peut dire et peindre quel est l'esprit général du régime féodal, montrer comment il se forma et où il atteignit, mais non pas lui trouver un moment complet et régulier, un état normal, pour parler le langage actuel. Il est toujours en situation transitoire. On croit le saisir dans son ensemble, dans sa règle, dans ses principes d'application ; en y regardant mieux, on voit qu'il y règne des combats intérieurs, qu'il est déjà en travail et en fermentation pour se détruire. Arrivée au quatorzième siècle, la féodalité avait déjà subi de grandes transformations.

Au commencement de la troisième race, lorsqu'un seigneur, un peu plus puissant que les autres, prit ou reçut le titre de roi, l'unité de la nation française n'existait pas encore, même sur le territoire assez restreint où l'on avait pu l'entrevoir sous les derniers Carlovingiens. L'autorité centrale disparut pour ainsi dire. Le fief fut, dans toute la rigueur du principe, la confusion de la propriété et de la souveraineté. Alors, peu de relations entre les seigneurs;

une hiérarchie faible et contestée; une foule de petits seigneurs indépendants. Chacun s'établit et se fortifia sur son domaine; rien de collectif; aucune assemblée générale; à peine quelques restes des anciennes formes judiciaires, du jugement par mallum et par placites. Peu à peu cet état se consolida : plus d'invasions; plus de conquêtes; les rapports du faible avec le fort, du possesseur de fiefs avec ses inférieurs ou ses sujets, se réglèrent par accoutumance, et cette accoutumance devint une sorte de droit. Les concessions de terre, pour solde de services, se multiplièrent de jour en jour. C'était l'unique manière de payer. Cette circonstance, plus que toute autre, créa la hiérarchie de vassalité.

Telle est la première époque de la féodalité. Dans la seconde, les croisades impriment un mouvement nouveau à la foule dispersée des seigneurs, les rapprochent, leur donnent des intérêts communs et commencent à faire une nation en faisant une armée ; car c'était le seul moyen. Bientôt celui des propriétaires de fiefs qu'on appelait roi, fort des souvenirs attachés à ce mot, entreprend d'exercer quelque autorité. Pour procurer la sécurité à son domaine, il fait la guerre à ses voisins, et tout en employant la force, il allègue le droit. On voit renaître la souveraineté. La même chose se passe sur plusieurs points du royaume; les grands fiefs acquièrent plus d'autorité sur les petits. Au lieu d'une multitude de seigneuries indépendantes, ou rebelles à des devoirs mal définis et contestés, le territoire se divise en duchés ou comtés, qui reconnaissent la suzeraineté royale, mais d'une façon plus nominale que réelle.

Sous Philippe-Auguste, la scène s'agrandit; la royauté devient plus puissante, étend ses bras plus loin : alors commencent les essais de législation générale; ils n'ont pas encore la forme d'une ordonnance exécutoire, émanant d'un pouvoir unique. Des souverains réunis par un lien commun, sous la suzeraineté du roi, conviennent entre

eux de faire observer une même règle dans leurs domaines; tout comme de nos jours les États européens ont stipulé en congrès l'abolition du trafic des esclaves.

Sous saint Louis, la France offre déjà un autre aspect : les progrès ont été rapides; un besoin général d'ordre et de justice se fait sentir; la royauté semble accepter ce devoir et cette mission. Sans lutter hostilement contre l'indépendance féodale, on lui cherche des règles. De même que le domaine royal s'est agrandi, de même l'attribution royale, le ressort de son autorité s'accroît; les cas royaux se multiplient; les appels se régularisent : le droit féodal s'établit sous forme de coutumes. En ce qui est soumis à la juridiction de la couronne, ces coutumes prennent même, sous ce nom d'*établissements*, un caractère plus législatif. De l'autorité absolue que les seigneurs ont exercée sur leurs vassaux et sujets, se tire un recueil de maximes, un corps de doctrines qu'à son tour la royauté applique à ses vassaux. On avait dit dans les seigneuries : — « Entre toi, seigneur, et ton vilain, il n'y a d'autre juge, fors Dieu. » — Le roi prit la maxime pour lui, et dit que : — « De son jugement « on ne pouvait appeler qu'à notre Seigneur de là-haut. » — En même temps s'établirent une foule d'autres adages féodaux, qui, après avoir servi à opprimer les peuples, devinrent un moyen de les protéger, en rendant le pouvoir royal plus absolu. L'étude de la loi romaine vint corroborer cette jurisprudence, et dériva d'un autre ordre de souvenirs et d'idées les droits de la souveraineté. De ce moment la féodalité fut atteinte au cœur. Dès qu'on en voulait faire un système régulier, par conséquent créer des garanties et des recours contre elle, on attentait à son principe primitif : dès lors la propriété n'était plus souveraineté. L'essence véritable de la féodalité était la négation de toute unité de gouvernement.

Saint Louis avait voulu réglementer, selon la raison et l'équité, le système féodal : Philippe le Bel travailla effica-

cement à le détruire. Dès lors commence la lutte intestine de la royauté contre ses vassaux, pour en faire des sujets. En même temps vint l'affranchissement des serfs et l'intervention des Communes dans l'État. Telle est la féodalité du quatorzième siècle; c'est, si l'on veut la distinguer par époques, son troisième âge, son âge de décadence. On ne peut, en aucune façon, accepter l'assertion de M. Monteil sur son état *stationnaire*.

Le quinzième siècle est-il mieux caractérisé par le mot *indépendance?* Et d'abord indépendance de qui? Ce n'est pas celle des Communes; elles avaient déjà perdu une grande part de leurs priviléges. Ce n'est pas celle de l'autorité royale; elle fut au contraire, du moins dans la première partie du siècle, compromise dans son existence même, et Charles VII, roi de Bourges, était assurément moins indépendant que son aïeul Charles V. Ce n'est pas non plus l'indépendance des seigneurs particuliers; déjà ils n'étaient plus que des gentilshommes soumis à la dure et continuelle obligation du ban et de l'arrière-ban. Est-ce l'indépendance des États Généraux? ils furent, pour ainsi dire, mis en oubli jusqu'à la fin du règne de Louis XI, et l'établissement de l'impôt permanent, comme conséquence naturelle des troupes permanentes, fut la plus rude atteinte portée aux droits publics de la nation. On ne peut pas non plus parler de l'indépendance du Parlement. Outre que le mot indépendance ne peut guère s'appliquer au rôle qu'il a joué dans la monarchie, ce rôle n'avait pas même encore commencé. L'indépendance de l'Université et de la bourgeoisie parisienne avait fini avec l'invasion des Anglais. A la vérité, si l'on veut nommer indépendance le degré de puissance où s'étaient élevés les deux grands vassaux, le duc de Bretagne et le duc de Bourgogne, certes celle-là était complète. En fait, ils n'appartenaient plus au royaume: c'étaient des souverains étrangers. Plus tard, ils ont cessé de l'être, non point en vertu d'aucun mouvement politi-

que intérieur, mais par des guerres, des traités, des mariages. Il y eut conquête ou réunion de pays, non pas fusion dans les éléments d'un même corps monarchique.

L'indépendance n'est donc pas le caractère du quinzième siècle. Dans l'ordre politique, comme dans l'ordre de l'intelligence, c'est une époque de confusion d'abord, et de transition ensuite. Une nécessité d'ordre et de repos succéda à un affreux désordre. Tel est le spectacle qu'offre le règne de Charles VII. Aucun peut-être n'a eu de plus grands effets pour l'établissement de l'autorité royale. C'est la vraie fin de la féodalité. Quand arriva le seizième siècle, il ne se trouva plus en France que des sujets et des serviteurs; ils purent être factieux ou indociles, mais ils avaient perdu toute couleur, tout souvenir d'indépendance souveraine. Sous tous les aspects, le quinzième siècle nous conduit au seuil d'un monde nouveau. Nulle limite n'est plus naturelle, plus prise dans les faits, que la ligne tracée par M. Hallam entre le moyen âge et les temps modernes.

Dans les deux volumes du quinzième siècle, M. Monteil a peut-être rassemblé encore plus de détails curieux que dans la première livraison. Il y a, sur le commencement de l'administration, les finances, le conseil du roi, les compagnies d'ordonnance, l'artillerie, la navigation, une foule de documents très-profitables pour quiconque veut bien étudier l'histoire. Mais les mêmes défauts s'y retrouvent; les mœurs, l'esprit du temps, le caractère de chaque profession, les idées contemporaines, ne viennent pas interpréter et animer tous ces détails matériels. L'histoire générale manque à toutes ces histoires privées. Au milieu de ce siècle si cruellement agité, parmi les émeutes des bouchers et des Cabochiens, le double assassinat du duc d'Orléans et du duc de Bourgogne, les ravages si longtemps prolongés des Bourguignons et des Armagnacs, les massacres de Paris, la démence de Charles VI, l'invasion des Anglais, l'usurpation de leur roi, les guerres longues et terribles,

Jeanne d'Arc, la délivrance merveilleuse de la France, la Praguerie, la guerre du bien public, la lutte de Louis XI et de Charles le Téméraire, les prises d'armes du duc d'Orléans contre la régence d'Anne de Beaujeu, il semblerait, à lire M. Monteil, que chaque profession a suivi tranquillement son cours, et que ce qui a importé le plus aux hommes de tout état, ce sont les règlements ou les usages auxquels ils étaient assujettis. On dirait une société calme et régulière, qui marche sans trouble à une civilisation progressive.

L'absence des noms propres déroute aussi l'imagination. Il n'est pas possible que ce paysan du seizième siècle n'ait point vu ou entendu raconter à son père qu'une paysanne envoyée du ciel a sauvé le royaume : ce devait être un souvenir du peuple, s'il y en eut jamais. M. Monteil place à Troyes le lieu de tous ces récits; la Pucelle avait assiégé cette ville. Pourquoi le bourgeois qu'il met en scène ne descend-il pas de ceux qui l'avaient rendue au roi ? Comment ne voyons-nous pas, dans son discours, cette haine des étrangers, ce courage à résister aux Anglais durant vingt ans, cette longue patience à souffrir, mais en restant toujours Français, qui, tôt ou tard, devaient prévaloir ? — Et l'homme d'armes, qui nous explique catégoriquement la composition et l'armure des compagnies d'ordonnance, ne devrait-il pas être un vieux compagnon de La Hire et de Saintrailles ? D'où vient qu'il ne nous raconte pas cette vie d'aventures et presque de brigandage, ces courses continuelles des routiers anglais et des routiers français, ces fortunes soudaines d'un simple gentilhomme devenu par son épée un des capitaines de Charles VII, un des premiers du royaume, comme il y en eut maint exemple ? Il y avait à consulter en témoignage de ces mœurs demi-chevaleresques, demi-soldatesques, le livre de *Jouvencel*, qui est très-riche en détails techniques, tels que les recherche M. Monteil. C'eût été chose intéressante que de peindre la transition de ces derniers restes d'une milice indépendante et

sans discipline, aux premiers commencements des troupes réglées. Ce ne fut pas sans peine qu'on assujettit tous ces hommes de désordre à entrer dans le cadre des compagnies d'ordonnance; il y fallut de la constance et de l'habileté; il fallut même faire tuer un bon nombre de ces vaillants Armagnacs dans la guerre contre les Suisses, afin de pouvoir discipliner le reste.

Mais le moment était venu : ce ne fut pas la force de volonté de Charles VII, prince faible et indolent; ce ne fut pas le génie de ses ministres et de ses conseillers; il en changea souvent, et aucun ne domine au-dessus des autres: ce fut l'empire de la nécessité. La nation entière voulait l'ordre et le repos, elle commençait à avoir assez d'unité pour que son opinion fût forte; rien ne réussit mieux que ce qui est dans le désir et surtout dans la raison de tous.

Le chapitre des conseillers d'État aurait dû nous donner quelque idée de cette disposition générale des esprits; il aurait représenté ce conseil de Charles VII, qui, selon un contemporain, « équipollait à une cour de Parlement pour « les notables et grandes gens qu'il y tenait [1]. » On trouvait là aussi une occasion de montrer l'époque où le Parlement cessa d'être un conseil. C'était un tableau doux à peindre que l'origine, la première aurore de la règle, de l'administration, du soin des intérêts communs, — « par quoi, vingt « ans avant son trépas, lui et son peuple vécurent en « paix et en tranquillité, étant aimé tant de ses sujets, « comme des nations étrangères, qui venaient souvent de- « vers lui à conseil par le différend de leurs questions, et « ce pour la grande justice qu'il tenait; était craint des « bons et des mauvais, savoir : des bons, qui craignaient « de mal faire de peur que cela ne vînt à leur connaissance, « et des mauvais, qui craignaient sa justice; était obéi de « ses sujets et des ses vassaux et sujets, et bien servi de ses

[1] Éloge historique de Charles VII.

« serviteurs vieux, sages et bien morigénés. » — C'est qu'il avait la première vertu des rois, il se laissait bien conseiller. Ce qu'il avait d'insouciant et de frivole dans le caractère était plutôt utile que nuisible à son gouvernement ; il était doué d'assez de raison et de discernement pour faire de bons choix, et n'avait pas cette activité malheureuse des princes qui ont plus de volonté que de connaissance, qui suivent leurs préjugés et s'y obstinent. C'était donc le cas de montrer quel grand rôle eut le conseil du roi sous ce règne.

Ce qui était délibéré dans son conseil était exécuté sans aucune dissimulation ou variation. Les arrêts de ses cours de parlement étaient exécutés.... et avait la justice entièrement son cours, sans aucun empêchement, rescription ou défense contraire..... chacun était sûr de son état; car on ne désappointait personne sans cause..... Le roi continuellement s'étudiait à trouver moyens bons au soulagement de son peuple. L'Église était en union, les nobles en paix, le peuple en sûreté; le roi obéi, craint, aimé. Quand on lui baillait des requêtes, il les faisait prendre et voir; et quand on lui en avait fait le rapport, renvoyait les suppliants où il appartenait : c'est à savoir, ce qui dépendait de justice au chancelier et à son conseil; ce qui appartenait à la guerre, au connétable, maréchaux, capitaines, gens de finance, conseil de la guerre; et ce qui dépendait des finances, aux généraux et trésoriers qui en délibéraient et le lui rapportaient chaque semaine, et il en ordonnait ainsi qu'il le trouvait par conseil, sans lequel il ne faisait rien..... Quelques lettres qu'il écrivît, par importunité des requérans ou autrement, il n'entendait point déroger aucunement à justice, ni aux ordonnances anciennes; et quand il était averti du contraire, il le faisait réparer. Les lettres qu'il écrivait étaient juridiques, et toutes les faisait voir et mettre au conseil, autrement ne les eût signées.

M. Monteil aurait pu transcrire presque en entier l'Éloge historique de Charles VII, dont est tirée cette citation ; ce document est beaucoup plus connu que la plupart des sources où l'auteur a puisé, et donne à la fois connaissance de l'esprit général du gouvernement à cette époque, et de

ses formes matérielles; on y voit les choses en action, ce qui est le vrai moyen de les connaître.

Il eût été à propos aussi de donner une idée moins vague de la position qu'avait alors un conseiller, non pas d'*État*, le mot n'est pas de ce temps-là, mais du roi. M. Monteil dit : — « Un grand et très-grand personnage que le maire, « son parent, a amené. » — Plus loin : — « Ma famille me « destinait à être clerc, le sort m'a fait passer à la magis- « trature, ensuite au maniement des affaires publiques. » — Ainsi il ne s'agit point ici de quelqu'un des grands seigneurs, comme le vicomte de Foix et le comte de Dunois qui étaient dans le conseil du roi ; non pas même d'un gentilhomme que sa sagesse et son habileté y ont fait appeler, comme le comte de Dammartin ; c'est un de ces bourgeois du conseil commun de Paris ou de quelque autre ville, ou bien un maître des comptes, un membre du Parlement, un trésorier de France ou un général des finances, qui, parmi tant de troubles et de changements, s'est montré capable, hardi, prud'homme, et qui sera ainsi monté au premier rang.

Mais il fallait montrer qu'à cette époque les conseillers du roi n'étaient pas purement gens de plume et de chancellerie. Les grandes affaires embrassaient tout. Chacun avait eu à se montrer homme de cœur et même homme de guerre ; les villes avaient soutenu des siéges ou avaient chassé les Anglais de leurs murailles ; les bourgeois s'étaient armés ; les échevins, les centeniers, les dizainiers, avaient porté le casque en tête et commandé des arbalétriers. C'était un de ces moments où les hautes positions étaient au concours, accessibles au mérite et à l'ambition de tous ; où se firent ces larges promotions qui recrutaient de gens nouveaux la vieille aristocratie. Ce conseiller, très-grand personnage, devait être quelque homme du genre des deux frères Bureau, qui furent si célèbres et si habiles à gouverner, ou pour mieux dire à instituer l'artillerie ;

qui contribuèrent à réduire tant de villes pour le roi; à qui l'on attribua une si grande part dans la conquête de la Normandie et de la Guyenne. Quand les Anglais furent chassés de France, on voit les frères Bureau employés à toutes sortes de commissions; il y en a un qui est à la fois prévôt des marchands de Paris, maire de Bordeaux et gouverneur de l'artillerie et des mines; ils se font faire une belle généalogie, et les voilà au niveau de tous les gens de la cour, chambellans, capitaines d'hommes d'armes. Guillaume Cousinot, fils du greffier du Parlement et maître des requêtes, suivit aussi une route pareille : on le trouve sans cesse chargé de conduire des expéditions ou d'aller en ambassade; il fut fait chevalier au siége de Rouen. Jouvenel des Ursins, chancelier de France, avait de même été homme de guerre, capitaine, lieutenant de gens d'armes, créé chevalier devant Reims. Le conseiller d'État de M. Monteil ne nous retrace en rien tous ces personnages du quinzième siècle; il n'appartient, à vrai dire, à aucune époque.

Ce qu'on attend de l'histoire d'un état, d'une profession, durant un siècle, ce sont surtout ses variations, son progrès, son développement; c'est de la sorte qu'on pourrait faire, par chapitres séparés, une histoire générale, où tout concourrait dans une même marche, et où l'on apprendrait en même temps le sort des individus de chaque classe, leur somme de bonheur ou de malheur, leurs idées morales, leurs connaissances, leur caractère. Ainsi l'histoire du conseil du roi devait surtout représenter le gouvernement de chaque roi; ce n'est pas en effet une de ces institutions subsistant par elles-mêmes, animées d'un esprit de corps durable ou lentement progressif. Là tout change avec le souverain. Le conseiller de Louis XI n'a, en aucune façon, la même position que le conseiller de Charles VII. Non-seulement l'esprit, mais les attributions, mais les personnes varient. Il eût fallu voir succéder aux honorables conseil-

lers de Charles VII, les hommes ignobles que son fils aimait tant à employer. Lui, dont le petit cheval portait, comme on disait, tout le conseil, il lui fallait non pas des donneurs d'avis, mais des gens de condition et de cœur serviles, habiles à exécuter ses volontés, sans être arrêtés par leur conscience ou leur opinion ; des gens tels que son barbier Olivier le Dain, son médecin Cottier, Jean Doyat ou Tristan l'Hermite. M. Monteil n'aurait pas dû omettre ces notables différences entre les portions successives de chaque siècle; c'était une partie obligée de sa tâche, et il pouvait la remplir mieux que personne.

Il est donc regrettable qu'il enveloppe ainsi dans une sorte de résumé vague le cours de cent années. Le quinzième siècle plus qu'un autre exigeait impérieusement la distinction des époques; peut-être n'en est-il pas un dans l'histoire de France où la différence ait été plus grande, en toutes choses, du commencement à la fin. La France de Charles VI, comparée à la France de Louis XII semble un autre pays, habité par un autre peuple; c'est une autre composition sociale. Dans ce travail de renouvellement, omettre les événements et les noms propres, ainsi que le comporte le plan de M. Monteil, c'est se priver de la vérité. Rien ne peut être présenté sous forme abstraite, lorsqu'il n'y a nulle stabilité, lorsque aucune idée dominante n'a gouverné la succession des faits. Le quinzième siècle se prête difficilement à une analyse rapide; il a besoin du récit pour se faire comprendre. Se connaissant mal lui-même, il a marché rapidement, mais sans savoir son but. Il a constitué la monarchie en France; et elle ne s'est développée et réglée que plus tard. A suivre la chronologie, le quinzième siècle a inventé l'imprimerie et découvert l'Amérique, et il n'a pu cependant se douter de la portée infinie de ces deux nouveautés ; il est curieux de voir ce qu'elles étaient pour les contemporains.

J'ai vu grand multitude
De livres imprimés,
Pour tirer en étude
Pauvres mal argentés.
Par ces nouvelles modes
Aura maint écolier,
Décrets, bibles et codes,
Sans grand argent bailler.

Il y a loin de ce premier résultat de l'imprimerie à l'éternelle émancipation de l'esprit humain. C'est là pourtant le motif pourquoi elle fut inventée; c'est pour vendre des livres bon marché aux écoliers, que Guttemberg et les premiers imprimeurs trouvèrent les caractères mobiles. Il en est toujours ainsi; l'homme, quelque soit son génie et sa pénétration, n'est qu'un instrument aveugle, quand on le rapporte à la marche générale de l'esprit humain. Il se propose un but particulier, et il atteint à un résultat fécond et général; c'est ainsi, pour employer une belle expression de Montesquieu, que l'homme a toujours plus exécuté qu'entrepris.

J'ai vu deux ou trois îles
Qu'on trouva de mon temps
En chucades [1] fertiles,
Et dont les habitans
Sont d'étranges manières,
Sauvages et velus :
D'or et d'argent minières,
Voit-on en ces palus [2].

Voilà ce qu'était pour un chanoine de Valenciennes, historiographe de la cour de Bourgogne, la découverte de l'Amérique, cet événement si solennel pour nous, ce nouveau monde ouvert à la civilisation européenne, cet autre univers, resté inconnu durant tant de siècles; cette prise

[1] Sucre.
[2] Chronique rimée de Molinet.

de possession du globe, incomplet et à demi ignoré jusqu'alors.

Le tableau du quinzième siècle devait donc reproduire cette ignorance de lui-même et de la grandeur des choses qu'il faisait, cette activité qui accomplit tant de changements sans les avoir explicitement voulus. C'était là le trait principal de ce moment critique de l'histoire moderne.

Dans les siècles suivants, l'activité de l'intelligence étant devenue au moins aussi grande que l'activité des passions ou des intérêts, l'histoire des idées et des opinions prend une place plus large. Tout est plus général, plus explicite. On voit mieux, dans la succession des événements, ce qui était nécessaire, ce qui tenait à des causes universelles, aux lois qui régissent le progrès des sociétés. Au seizième siècle, l'historien se perdrait, en suivant la marche des chroniqueurs; il serait errant à l'aventure parmi les faits, s'il ne saisissait pas leur fil conducteur, s'il ne les ramenait pas à une marche générale.

INTRODUCTION

A LA CHRONIQUE

DU

RELIGIEUX DE SAINT-DENYS

1839.

La Chronique du religieux de Saint-Denis est publiée pour la première fois dans la collection des documents de l'histoire de France. Il est étonnant qu'elle n'ait pas été imprimée beaucoup plus tôt, car elle est fort connue, et depuis longtemps elle a été consultée, souvent même transcrite, par les historiens qui ont écrit le règne de Charles VI. En effet, sans cette chronique, il y aurait de grandes lacunes dans les annales de cette époque.

L'auteur est demeuré inconnu. Il était religieux de l'abbaye de Saint-Denis; il le dit au commencement de son livre, et le rappelle souvent. Il avait écrit une histoire de Charles V qui n'est pas venue jusqu'à nous. C'était un véritable chroniqueur, et non pas un historien : il transcrivait les événements à mesure qu'ils se passaient. On voit, par l'exorde de sa Chronique de Charles VI, qu'il la commençait lorsque ce roi était encore enfant et venait de monter sur le trône. Il avait déjà terminé l'histoire du règne précédent quand ce règne finissait à peine, et il se flattait qu'elle servirait de leçon et de modèle au jeune roi, ne prévoyant pas que le successeur de Charles le Sage serait Charles l'insensé.

Ce religieux écrivait donc à titre d'office. Il en était chargé par son supérieur l'abbé de Saint-Denis. Peut-être

sa chronique était-elle destinée à servir de notes et de matériaux pour composer plus tard ces grandes Chroniques de Saint-Denis, qui étaient presque une institution de la monarchie française, nos rois confiant ainsi le soin et la garde de leur renommée comme de leurs cendres à cette abbaye, qui semblait le chef-lieu de la religion en France. Plus d'un témoignage contemporain indique comment, en plusieurs circonstances, un religieux suivait la cour en qualité d'historiographe et de chroniqueur. L'auteur du livre se représente souvent comme témoin oculaire des événements qu'il raconte. Il était au port de l'Écluse, lorsque le roi, après y avoir réuni tous les préparatifs d'une immense expédition contre l'Angleterre, y attendait de jour en jour son oncle le duc de Berri, et le pressait par des messages répétés de ne point manquer la saison favorable au départ. « *Michi et universis residentibus in castris et de rerum* « *statu sciscantibus asserebant ducem ipsum nil amplius* « *affectare*, » etc. (Page 452.)

En 1393, le même duc de Berri lui ordonne de tenir note exacte de tout ce qui se passe aux conférences de Lelinghen, pour l'écrire dans sa Chronique.

En 1412, il est au siége de Bourges. Deux ans après, il couchait sous la tente du sire d'Aumont porte-oriflamme, qui voulait bien le recueillir au milieu du désordre et des misères d'une armée.

M. de Sainte-Palaye a recueilli une foule de curieux témoignages qui attestent le caractère officiel des grandes Chroniques de Saint-Denis, et la présence habituelle d'un religieux historiographe auprès du roi. Il cite le passage suivant d'une chronique d'Écosse, qui atteste que c'était même une pratique générale :

« Il fut ordonné dans plusieurs pays, et ainsi que je l'ai « ouï dire, en Angleterre, qu'il y aurait, dans chaque mo- « nastère de fondation royale, un religieux chargé d'écrire « selon l'ordre des temps tout ce qui se passait sous cha-

« que règne dans l'étendue du royaume ou du moins dans « le monastère. Chacun de ces ouvrages était présenté au « premier chapitre général qui se tenait après la mort du « roi, et l'on y choisissait les plus habiles d'entre les assis- « tants pour en faire l'examen et en composer une espèce « de chronique ou de corps d'histoire, qui était ensuite dé- « posé dans les archives du monastère, où il avait une par- « faite authenticité. »

Ainsi se passaient sans doute les choses à Saint-Denis, du moins depuis que Suger, abbé de Saint-Denis, avait lui-même veillé à la composition de toutes les chroniques depuis l'origine de la monarchie, et rédigé celle de son temps.

Nous reconnaissons en effet que toute la première partie du règne de Charles VI, dans les grandes Chroniques de Saint-Denis, est un extrait de l'œuvre du Religieux. Il est vraisemblable que son histoire de Charles V, qui ne nous est pas parvenue, a de même été le texte primitif d'où le Chapitre avait fait extraire la chronique de ce règne.

On trouve encore une autre preuve de cette façon de procéder dans ce qui est rapporté de Louis XI. Jean Castel, religieux de Saint-Denis et abbé de Saint-Maur, avait été historiographe, comme notre anonyme ; et l'on sait même que ses émoluments étaient de deux cents livres par an. Il mourut en 1479, et le roi voulut voir ce qu'il avait écrit. Matthieu de Nanterre, président au Parlement, et Jacques Louet, garde du trésor des chartes, se transportèrent, par son ordre, à l'abbaye de Saint-Denis, où les manuscrits de Jean Castel étaient enfermés dans un coffre à deux clefs. C'était, sans nul doute, sur ces notes qu'après la mort du roi le Chapitre devait faire rédiger la chronique.

Une fois la chronique approuvée par le Chapitre, il semble qu'elle n'avait plus rien de secret. Elle était donnée en communication à qui demandait à la lire et même à la transcrire. M. de Sainte-Palaye cite beaucoup de passages des treizième et quatorzième siècles, qui prouvent que tous

ceux qui ont écrit l'histoire en prose ou en vers, voire même les auteurs de romans historiques, alléguaient pour obtenir confiance, l'autorité des Chroniques de Saint-Denis.

Plus tard la publicité est encore plus évidente. Les vingt premières années de la chronique de Juvénal des Ursins ont été presque transcrites à Saint-Denis, et conséquemment sont un extrait de notre Religieux.

Berry, Chartier, la Chronique scandaleuse, se retrouvent à peu près en entier dans les grandes Chroniques. Quelquefois on les a copiées; d'autres fois elles ont extrait ou transcrit les mémoires contemporains. Dès lors l'histoire était entrée dans le domaine commun.

Il est regrettable de ne point connaître le nom du Religieux, auteur de la Chronique de Charles VI. Le Laboureur, dans sa préface de l'histoire de Charles VI, qui n'est autre qu'une traduction peu littérale et inachevée de notre Chronique, rend compte des recherches qu'il a faites pour découvrir ce nom. Il a reconnu qu'à cette époque deux des religieux de Saint-Denys avaient eu quelque renommée et quelque importance : Guillaume Barrault et Benoît Gentien. Comme Barrault appartenait, dit-il, à une famille passionnément bourguignonne, il penche à croire que la Chronique doit être attribuée à Benoît Gentien. Celui-ci est plus connu que l'autre; il était docteur en théologie, un des hommes les plus éminents de l'Université, employé dans les négociations pour le schisme, orateur dans de solennelles et critiques circonstances. Mais la Chronique parle toujours de lui à la troisième personne, le traite de fameux et d'éloquent. Il est peu vraisemblable que Benoît Gentien se fût ainsi donné à lui-même de telles louanges, ni qu'il parlât de lui tantôt en disant *moi*, tantôt en se faisant historien de soi-même comme César. Il se peut que Guillaume Barrault appartînt à une famille dévouée à la faction de Bourgogne; mais pourquoi n'aurait-il pas été plus modéré que ses parents? L'auteur de la Chronique

est assurément de la plus honorable impartialité, homme de bien, digne ecclésiastique. Ainsi que dit Le Laboureur : — « Quand il parle des exactions du duc d'Orléans, on dirait « qu'il est Bourguignon ; quand il donne le détail des pra- « tiques et des funestes intelligences du duc de Bourgogne « avec des assassins infâmes et avec la canaille de Paris, on « croirait qu'il est Orléanais. » — Mais au fond toute cette honnête bourgeoisie de Paris, l'Université alors si importante dans les affaires du royaume, l'Hôtel de Ville même lorsqu'il était occupé par des hommes sages, avaient commencé, tout en détestant les crimes des Bourguignons, par se ranger parmi les partisans du duc Philippe le Hardi, puis de son fils Jean sans Peur. Ils avaient vu en eux les adversaires du duc d'Orléans, les amis de l'ordre et d'une meilleure justice, les défenseurs du peuple contre la rapacité et les profusions des princes et de la cour. Les ducs de Bourgogne furent les chefs du parti de la bourgeoisie, jusqu'au moment où Jean sans Peur descendit jusqu'aux bouchers, aux Cabochiens, à l'ignoble et féroce populace, pour livrer ensuite le royaume aux Anglais.

Un des principaux mérites de cette chronique d'historiographe, qui n'a d'ailleurs aucune naïveté de récit, aucune vivacité de sentiments personnels, c'est de représenter fidèlement l'opinion des hommes graves et éclairés de l'Université, de la magistrature alors moins importante qu'elle ne le devint un siècle après, et de la riche bourgeoisie. Cette impartialité, à laquelle on donne de justes louanges, exprime déjà la situation où se trouva, après la décadence de la féodalité, la classe supérieure de cette nation nouvelle, qui se formait à l'ombre de la royauté. On la voit luttant contre les exactions et les abus, cherchant des garanties, ennemie née des grands seigneurs, et, choisissant sans cesse des appuis parmi eux, ne trouvant aucun auxiliaire dans la noblesse secondaire, qui ne connaissait que la cour et l'armée, point la cité. En même temps la bourgeoisie est

continuellement effrayée en se voyant menacée par les classes inférieures, alors violentes et barbares; elle implore alternativement le pouvoir et la force contre l'anarchie, ou la populace contre l'oppression. Déjà se montre cette puissance de l'opinion en France, alors comme depuis sollicitée et courtisée comme souveraine, sans avoir aucune régularité dans son action, aucun organe constitué et officiel, mais conférant une énergique importance à qui porte la parole en son nom, à qui agit soutenu par elle, à l'Université sous Charles VI, comme au Parlement après Louis XI. Déjà un chancelier de France pouvait dire : « *En effet, les « rois auraient beau le nier cent fois, c'est par la volonté « des peuples qu'ils règnent, c'est la force des peuples qui « les rend redoutables.* »

Avec ce besoin de justice et de bon ordre, qui parfois allègue hardiment les principes généraux de la liberté, règne un vrai respect pour l'autorité royale, une confiance habituelle en sa sauvegarde. Le Religieux est un sujet fidèle et humble du monarque, en même temps qu'il sait blâmer le gouvernement et montrer une opinion froide mais sévère contre les abus.

Lorsque les Communes, ou pour employer une expression plus générale et plus juste, lorsque le Tiers-État eut pris place dans la monarchie française; après les règnes de saint Louis et de Philippe le Bel, ce fut d'abord l'Hôtel de Ville de Paris qui parla et agit en son nom, qui manifesta sa puissance. Les troubles de la régence de Charles V, pendant la captivité de son père, montrent, au premier rang et comme organe des intérêts populaires, nouveaux en apparence mais déjà si vastes, les corporations municipales. Elles adoptent pour patron le roi de Navarre; sa perverse ambition et aussi la pente invincible de la situation font intervenir sur la scène les violences sanglantes de la populace. Alors Maillard et la bourgeoisie honnête reviennent au pouvoir royal et sauvent eux et lui des excès anarchiques.

Le drame du règne de Charles VI suit la même marche; mais cette fois l'opinion nationale a pris un autre organe. L'Hôtel de Ville est encore puissant par l'action, par la force qui en vient aux mains; mais le besoin de démontrer la justice, de persuader l'opinion, d'honorer ses opinions est devenu plus grand dans une société déjà plus éclairée.

Les publicistes se sont quelquefois étonnés qu'un simple corps de magistrature, que des jugeurs de procès se soient trouvés corps politique et presque un pouvoir souverain dans l'État. N'est-il pas plus surprenant encore de voir les écoles publiques, une corporation de doctes professeurs, devenir pour ainsi dire le conseil de la nation? C'est le spectacle que nous offre le règne de Charles VI, et les récits de notre Religieux le placent dans tout son jour. C'est l'Université qui fait les remontrances, qui parle au nom du peuple, qui contrôle les fautes du gouvernement; ce sont ses orateurs qu'on envoie en ambassade; c'est elle dont les priviléges sont exigeants, impérieux, comme il convient à un grand pouvoir politique. Le rôle du Parlement n'est pas encore commencé. En 1413, après la réunion des États du royaume, le Parlement refusa même de se joindre à l'Université. — « Il ne convient pas, répondit-il, à une cour établie « pour rendre la justice au nom du roi de se constituer « partie plaignante pour la demander. L'Université et le « corps de la ville sauront bien ne faire nulle chose qui ne « soit à faire. » — Benoît Gentien, s'adressant au roi, lui parle ainsi : — « L'Université votre fille, et vos bons et fidèles bour- « geois de cette ville ont beaucoup de douleur de ce que « vous vous éloignez un peu de la sage et prudente conduite « du bon roi Charles votre père. »

Et comme le peuple trouva quelque mollesse, quelque timidité dans les remontrances de maître Gentien, on en fit dresser d'autres par maître Pavilli, de l'ordre des Carmes, et professeur de théologie. Le recteur de l'Université se

rendit chez le roi, demanda audience, et fit lire à haute voix les nouvelles remontrances.

Nous citons cette circonstance entre beaucoup d'autres, parce qu'elle est racontée en termes exprès et caractéristiques.

Il est curieux d'observer les différences d'esprit et de langage qui distinguent l'intervention de l'Université dans la chose publique de l'action plus durable et mieux constituée du Parlement. C'est moins les droits écrits et les précédents établis qui sont invoqués par les pieux et savants orateurs, que les principes généraux de la justice, les sentiments d'humanité, les devoirs religieux. Leur éloquence n'est point celle des légistes; elle est plus universelle et parfois plus vague et plus rhétorique, plus propre aux moralités qu'aux affaires; d'où l'on peut supposer qu'elle était plus populaire; moins renfermée dans la région du gouvernement, mieux en harmonie avec l'opinion générale, sans être aussi pratique et applicable. Il est donc vrai de dire que le corps enseignant était moins naturellement destiné à devenir le gardien des libertés publiques, le contre-poids du pouvoir royal. Les attributions d'un tribunal sont, sinon législatives, du moins politiques; elles comportent, comme garantie de la justice, une part de souveraineté, et il n'est pas étrange que qui doit punir la violation des lois se trouve chargé de les maintenir même contre le souverain.

Le rôle politique de l'Université ne pouvait se perpétuer; il était accidentel et créé par les circonstances. Lors de la renaissance des études, quand les esprits se portaient avec une merveilleuse ardeur vers les travaux de l'intelligence, quand le peuple des étudiants se composait, non point d'adolescents sortant du collége, mais d'hommes faits et d'une énergique jeunesse, on conçoit qu'il y avait respect pour de doctes professeurs, et quelque crainte de la turbulente foule qui écoutait avidement leurs leçons. D'ailleurs l'en-

seignement était encore en intime liaison avec la religion; les mêmes hommes parlaient alternativement du haut de la chaire de l'Université et de la chaire de l'Église; leur parole devait être puissante et pouvait remuer toute la nation des études. Menacer le roi de suspendre les leçons était alors un moyen au moins aussi redoutable que plus tard la menace d'interrompre le cours de la justice.

Cette singularité offre un exemple de plus destiné à détromper ceux qui se font des idées fausses et des illusions vaines sur les constitutions politiques, spécialement sur les constitutions qui sont une œuvre soudaine et simultanée. On institue par les lois des pouvoirs distincts; on règle leurs attributions; on croit les enfermer dans des limites précises; on leur assigne tel ou tel degré d'importance et d'action; puis les circonstances, le cours de l'opinion, les mœurs et le caractère des peuples donnent à la lettre morte des lois écrites une vie qui n'est point celle qu'avait imaginée le législateur. Les mouvements de chaque membre du corps politique ne sont pas tels que le voulait le programme constitutionnel; la hiérarchie est dérangée, l'influence ou la direction passent d'une fonction à l'autre, selon la nécessité des temps, le progrès de la société, et les penchants populaires. Ainsi s'opèrent des interprétations souvent très-détournées du texte ou de son ancienne signification. Heureux les États où ces changements ne sont pas des révolutions! Au temps dont nous parlons, rien n'était encore fixé; le mot révolution n'avait pas un sens applicable. Le règne de Charles VI et l'époque qui l'a suivi ont été un temps de troubles et de désordres qui a duré cinquante ans, et l'on pourrait l'appeler révolutionnaire; mais s'il fut plus calamiteux et plus cruel que notre révolution actuelle, il n'a point renversé la royauté ni changé la composition sociale.

REMONTRANCES.

Le mot *remontrance* n'a pas eu d'abord la signification, ou, pour mieux dire, la nuance qu'il a prise depuis. *Remontrer*, dans les premiers siècles de la langue française, avait à peu près le même sens que *démontrer*, ou expliquer. Il n'emportait pas l'idée de contradiction ni même de réplique.

« Quand il était en conseil où il *remontrait* une parole « en général au peuple, il parlait si belle rhétorique... »

FROISSART.

« Le duc Jean de Bourgogne manda les trois états du « pays de Flandre, auxquels il fit *remontrer* comment, à « Paris, il avait fait occire Louis, duc d'Orléans, et la cause « pourquoi il l'avait fait. » MONSTRELET.

Ainsi, lorsqu'on commença à dire les *remontrances* du Parlement, on n'y attachait nulle pensée d'opposition, ni de résistance : c'étaient des explications présentées aux rois par un corps, qui originairement avait été leur conseil, dans un temps où les attributions de gouvernement, d'administration ou de judicature, n'étaient pas encore distinctes. Avec le laps du temps, les rois s'étaient créé des conseils plus intimes; le Parlement était pourtant demeuré leur conseil solennel, leur conseil à titre d'office. De là l'enregistrement des actes de la volonté royale, comme moyen régulier et nécessaire d'authenticité; de là les *remontrances*. Elles ne furent d'abord qu'une réponse aux consultations du

souverain, un avis donné, parce qu'il était implicitement ou expressément demandé.

Si donc on veut dire avec Voltaire (*Histoire du Parlement*) que les *remontrances* commencèrent sous Louis XI, il faut savoir aussi que, longtemps auparavant, il y avait eu des enregistrements, des vérifications et des *remontrances*; mais que l'intervention du Parlement était loin d'avoir la même action politique, le même caractère que plus tard. Les *remontrances* n'ont pris place dans la constitution du gouvernement, à titre de contre-poids et d'opposition, que vers la fin du quinzième siècle; et en ce sens Voltaire s'est peu écarté du vrai. Les États-Généraux, l'influence des grands vassaux, et surtout des ducs de Bourgogne, l'Université, le clergé, le corps municipal de Paris avaient pu antérieurement balancer l'autorité royale, et lui servir de limites, autant ou plus que le Parlement. S'il y avait même quelque différence à rechercher, on trouverait que l'intervention du Parlement avait quelque chose de plus humble, de plus domestique, si l'on peut ainsi l'appeler. Les souverains, à moins d'être déraisonnables, prennent d'ordinaire en bonne part les avis de leurs conseillers, quand ils n'y voient pas une résistance, une lutte contre leur pouvoir, mais seulement des actes de bons et loyaux serviteurs, qui ne parlent pas au nom du peuple, qui n'expriment ni n'excitent l'opinion publique. Or, il en était ainsi habituellement; le Parlement semblait toujours parler au monarque dans l'intérêt royal.

On trouverait donc dans l'histoire de France plus d'un exemple de *remontrances* antérieures à Louis XI; mais c'est réellement après lui que le Parlement devint un élément de la nouvelle monarchie qui s'établissait sur les ruines de la grande féodalité, de la féodalité politique. La France reconquise sur les Anglais par Charles VII était rentrée sous sa main dans une condition sociale totalement différente de ce qu'elle était cent ans auparavant. L'autorité

royale, aidée d'un assentiment universel, avait procuré un calme et un ordre jusqu'alors inconnus. A cette époque avaient commencé les polices royales.

Louis XI avait hérité de la France en cette situation. Il contribua beaucoup à faire du Parlement un corps politique. Il lui fut commode d'avoir un conseil, sur lequel il avait assurément grande influence, et dont il pouvait alléguer l'indépendance tantôt au pape, pour les affaires de la pragmatique, tantôt aux seigneurs et aux grands vassaux, pour les traités conclus après la ligue du bien public; tantôt au duc de Bourgogne, après les promesses extorquées à Péronne.

C'est ce qu'on peut reconnaître clairement dans le préambule des remontrances qui lui furent faites dès la première année de son règne, en 1461, sur la cassation de la pragmatique qu'il avait négociée avec le pape.

« En obéissant, comme raison est, au bon plaisir du roi « notre sire, qui, voulant toujours ès-grandes affaires de « son royaume procéder en grande et mûre délibération, a « mandé puis naguère à sa cour de Parlement, l'avertir des « plaintes et doléances que raisonnablement on pourrait « faire de la cassation de la pragmatique sanction. . . . . « . . . . . pour lesquelles plaintes et doléances *re-* « *montrer* icelle cour a baillé charge à maîtres Jean Loise- « lier et Jean Henri. »

Mais en même temps le Parlement devenait le seul recours contre les injustices et les oppressions; il n'y avait plus que sa voix qui pût se faire entendre pour défendre le droit public et la raison. En l'absence de toute autre résistance, il se trouvait chargé, sans le vouloir et presque sans le savoir, d'être le tuteur des intérêts de la chose publique. Louis XI, après l'avoir vu volontiers s'opposer à ses volontés apparentes, et lui servir d'excuse et de prétexte dans ses manques de foi, le trouva en d'autres circonstances ferme et sincère contre ses commandements. Les vertes réponses du procureur

général au cardinal Balue pour la pragmatique sont célèbres; les *remontrances* du premier président de la Vacquerie, se présentant à la tête des magistrats du Parlement, et offrant de remettre leurs emplois, ont laissé un souvenir plus glorieux encore, bien qu'on ne sache pas précisément quel en fut l'objet : vraisemblablement une ordonnance sur le commerce des blés. Louis XI, tout absolu qu'il était, ne témoigna jamais nulle colère des remontrances et des refus de vérification du Parlement. Rien, dans cette résistance, ne portait encore le caractère d'une attribution politique; c'étaient encore des conseillers parlant au roi dans son propre intérêt, et ne le contrariant pas dans l'ensemble de ses volontés.

C'est ce qu'on vit bien sous le règne de Charles VIII, où ce même président de La Vacquerie, si vertueusement opposé à de mauvaises mesures d'administration, répondit au duc d'Orléans, qui voulait engager le Parlement dans ses révoltes contre la régente :—« Le Parlement est pour rendre « justice aux peuples; les finances, la guerre, le gouverne- « ment du roi ne sont pas de son ressort. » — Les États-Généraux venaient d'être assemblés récemment en 1483. A aucune époque de l'histoire de France, leur réunion n'avait présenté un tel caractère de gravité, de force et de sagesse. En présence de la représentation réelle de la nation, le Parlement, qui n'était qu'un conseil et non pas un pouvoir, devait nécessairement rester dans une sphère bornée.

Ce fut là ou à peu près son rôle jusqu'à François Ier; et cependant il croissait en lumières, en considération; il voyait autour de lui une foule d'hommes habiles, savants, éloquents. Le barreau de cette époque, dont l'illustration retentit encore jusqu'à nous, se trouvait par ses mœurs, par les alliances de famille, former, en commun avec la magistrature, une sorte de corporation, forte de savoir, de vertus, d'opinion. Le mouvement du seizième siècle se faisait sentir parmi cette élite du troisième ordre de la nation. La véritable émancipation des Communes et de la Bourgeoisie

est de cette époque. Alors naissait la vraie liberté, celle qui amène et conserve toutes les autres : la liberté d'esprit.

D'autre part, l'autorité royale avait pris son assiette; elle avait successivement vaincu tous ses ennemis; car les obstacles qui s'étaient trouvés devant elle avaient eu un caractère d'hostilité sans être une sauvegarde pour le pays. L'affranchissement du peuple avait commencé sur le domaine royal, et peu à peu tout le royaume était, pour ainsi dire, devenu domaine royal. De là dérivèrent tout un ordre de prétentions, un ensemble de doctrines, un recueil de maximes d'État, un droit monarchique qui prirent corps vers ce moment, lorsque toutes les sciences commençaient à rechercher, à rédiger, à enchaîner leurs principes. Ce droit monarchique n'était autre que le pouvoir absolu; mais en même temps ce pouvoir absolu se reconnaissait des devoirs. Il ne voulait ni gêne, ni contrôle; et pourtant il proclamait à toute occasion qu'il était chargé de maintenir l'ordre et la justice, de conserver et d'accroître la gloire du royaume. Il acceptait à titre d'obligations morales tout ce qu'il repoussait à titre d'obligations politiques.

Le Parlement devint partie intégrante et nécessaire de cette monarchie, qui s'était constituée progressivement. Il ne pouvait prétendre à aucun pouvoir, qui lui eût été conféré et délégué par la nation. Sous ce rapport, sa position avait quelque chose de faux, et il y avait dans sa résistance une faiblesse incurable et originelle. Mais il avait aussi ses maximes, ses doctrines, ses traditions. L'enregistrement et les *remontrances* étaient son arme défensive. Vainement lui objectait-on la vanité de ses prétentions, la contradiction manifeste de sa qualité, soit de tribunal, soit de conseil avec une participation souveraine au pouvoir législatif; il arguait puissamment de la nécessité que la royauté ne fût pas despotique en France; il demandait à rappeler aux rois ces devoirs envers le peuple que les rois reconnaissaient eux-mêmes; il alléguait tant et tant d'occa-

sions où les rois s'étaient mal trouvés de mépriser des conseils sages et indépendants; il citait maintes paroles solennelles par lesquelles le contrôle, la résistance, l'opposition, auraient été encouragés et loués de la bouche même des rois. Sans doute le Parlement ne parlait pas officiellement au nom de la nation, mais c'était presque toujours au nom de la loi, de la raison, de la foi promise, de l'opinion universelle. La légèreté des résolutions royales, lorsqu'elles émanaient du propre mouvement, les fautes et les malheurs où elles précipitaient la France, les folles guerres, les déprédations des courtisans, l'incapacité des ministres, les mécontentements populaires venaient d'intervalle en intervalle donner à cette voix des *remontrances* une puissance irrésistible.

Pendant près de trois siècles, l'autorité royale et ministérielle a sans cesse lutté contre ce rempart si faible en apparence. Les enregistrements forcés, les lits de justice, les lettres de jussion, les exils, les emprisonnements, les persécutions de toute sorte ont été employés contre les parlements, et donnés en réponse aux *remontrances*. Dans cette guerre continuelle, les succès ont été divers; jamais on n'a pu détruire l'institution : si profondes étaient ses racines dans l'esprit des peuples! En vain l'avait-on opprimée, outragée, il fallait toujours y revenir, dès qu'on voulait donner à un acte quelconque du pouvoir un caractère durable ou solennel. Louis XIV lui-même a fini par léguer ses dernières volontés au Parlement, sans espérance et presque sans prétention qu'elles fussent respectées. Enfin, dans cette constitution non écrite, si incertaine et si flottante, qui nous a régis, du seizième siècle jusqu'à nos jours, il existait pourtant une telle liaison, une relation si nécessaire entre la puissance royale et la magistrature, qu'elles ont dû périr du même coup, pour faire place à d'autres maximes, à un ordre fondé sur d'autres principes. Pour que le Parlement cessât d'être l'organe de la nation, pour que les *remontrances* ne fussent plus la seule voix publique,

il a fallu que la nation vînt exercer elle-même ses droits, et qu'elle déléguât des pouvoirs, au lieu de chercher sa garantie dans de simples avis, si souvent dédaignés ou repoussés.

« Chose pleine de merveille, dit Pasquier, que dès lors « que quelque ordonnance a été publiée et vérifiée au Par- « lement, soudain le peuple français y adhère sans mur- « mure, comme si telle compagnie fût le lien qui nouât « l'obéissance des sujets avec le commandement de leur « prince; qui n'est pas œuvre de petite conséquence pour « la grandeur de nos rois, lesquels, pour cette raison, ont « toujours grandement respecté cette compagnie, encore « que quelquefois, sur les premières avenues, son opinion « ne soit en tout et partout conforme à celle des rois. »

Ce caractère général du Parlement, ce résumé de son histoire se lisent pleinement dès le règne de François Ier. Alors commença la lutte politique. Elle s'ouvrit par la discusssion sur le concordat; discussion vive, où l'Église de France, représentée dans le Parlement par les conseillers clercs, défendit ses libertés avec courage et obstination. Puis vinrent la vénalité des offices, la suppression des élections, les évocations, les créations d'offices, l'institution des siéges présidiaux, les conflits d'attributions avec le grand conseil, qui, à son tour, se régularisait, adoptait des formes judiciaires, et, prenant la même route que jadis avait prise le Parlement, se créait une juridiction. Sur tous ces points, ce fut une résistance de chaque jour contre les volontés d'un souverain jeune, hautain, tranchant, soldatesque, entouré de flatteurs, livré à un indigne ministre, le chancelier Duprat. C'est l'époque où furent sauvées nos libertés. Elles ne purent prendre une forme légale, mais elles passèrent dans les mœurs. Tous les principes pour lors débattus n'ont jamais cessé de l'être : la victoire n'a jamais été définitive ni pour le Parlement ni pour la couronne; mais il se forma une tradition, un corps de doctrine, un esprit inhérent à la

magistrature, qui se perpétuèrent et formèrent contre-poids au droit monarchique absolu. Ce combat de doctrines a pu, dans la suite, prendre un caractère plus philosophique, plus grand et conséquemment plus efficace. Considéré sous le point de vue du droit positif, de l'équité, et du simple bon sens, il a été soutenu au seizième siècle par des hommes aussi fermes et aussi distingués qu'à aucun autre moment. Les magistrats dans leurs *remontrances*, les jurisconsultes dans leurs écrits, sont dignes de la grande époque où ils vivaient.

Henri II fut moins actif et moins entreprenant que François Ier. Son règne peut être considéré comme le type de cette forme de gouvernement. L'action politique du Parlement y fut grande et continuelle, sans être fort contestée. Le chancelier Olivier s'honora par la sagesse avec laquelle il sut conduire les relations de l'autorité royale et de la magistrature; celle-ci croissait chaque jour en importance, et prenait un aspect plus aristocratique, d'une aristocratie bourgeoise, humble et ferme à la fois, considérable par le savoir et l'habileté aux affaires. Les *remontrances* furent presque aussi fréquentes que sous le dernier règne; mais ce n'était rien d'extraordinaire : il semblait que ce fût la forme régulière et accoutumée pour la délibération des lois, des ordonnances et des impôts. Presque toujours le roi les prit en bonne part. Il n'eut point envers la justice la tranchante brutalité de son père, et céda souvent, sans que son autorité y perdît rien. Parmi ces *remontrances*, il y en a de bien belles de 1555, portées au roi par Pierre Séguier et Adrien du Drac. Il s'agissait de soustraire aux tribunaux civils la connaissance des causes d'hérésie. Ce n'était pas moins que l'établissement de l'inquisition. La résistance fut invincible et efficace : c'est un des titres d'honneur du Parlement.

Cet esprit, non point de tolérance (ce serait en donner une fausse idée), mais d'équité, de raison, de douceur, per-

sista dans le Parlement, à travers pourtant de cruelles et rigoureuses poursuites, jusqu'au moment où les Guise s'emparèrent du pouvoir et se firent les instruments de la cour de Rome. Ce fut alors, en 1559, que se passa cette triste séance royale, où le roi fit saisir Anne Dubourg et les conseillers qui avaient parlé contre la persécution des protestants. Bientôt après le supplice d'Anne Dubourg, et quand les Guise furent encore plus les maîtres du royaume sous François II, le Parlement, intimidé et recruté de leurs créatures, passa sous leur joug. De sorte que, lorsque le chancelier l'Hospital voulut pacifier le royaume, et faire accorder aux protestants la liberté de conscience, il trouva résistance dans le Parlement. La magistrature, cette garantie des libertés publiques, fut le principal obstacle que rencontra ce grand homme de bien.

Outre l'esprit de parti et l'influence des Guise, on put dès lors démêler dans la corporation judiciaire un caractère qui s'y est laissé apercevoir souvent, l'éloignement des réformes et des innovations, même lorsqu'elles sont utiles. En cela, le Parlement se ressentait du défaut de son origine. N'étant point délégué de la nation, n'ayant pas mission de la représenter, n'émanant pas de l'opinion, il savait conserver, ce qui est une garantie, mais il n'améliorait pas, ce qui est aussi un besoin de la société. Non-seulement les édits de pacification, mais les ordonnances d'Orléans et de Moulins, dictées par un esprit si sage et si éclairé, furent repoussées par la magistrature; et le chancelier l'Hospital fut, chose bizarre, un des ministres qui sacrifia le plus les attributions du Parlement à la prérogative royale. Il mit à exécution des ordonnances non publiées et enregistrées, et voulut même ériger en règle fondamentale ces actes de pouvoir absolu. L'ordonnance de Moulins porta : — « Nonobstant les *remon-* « *trances* faites et réservées à faire... nonobstant aussi que « nos édits et ordonnances n'aient été publiés en aucune « desdites cours... sinon qu'ils avisassent nous faire quel-

« ques *remontrances*, auquel cas leur enjoignons de les « faire incontinent; et après que sur icelles *remontrances*, « leur aurons fait entendre notre volonté, voulons et or- « donnons être passé outre à la publication. » — La chose n'en demeura pas moins indécise; et les droits réciproques du roi et du Parlement furent, dans tout l'avenir, comme dans le passé, livrés au hasard des circonstances, qui faisaient prévaloir en fait les uns ou les autres. Sur la fin de sa vie, le chancelier de l'Hospital se sentit la *conscience fort chargée* d'avoir obstinément *soutenu* un si *pernicieux édit*, et estima que c'était *une des choses en quoi il avait le plus offensé le public*.

Le rôle du Parlement dans les guerres civiles est assez connu. Parmi les désordres et la violence, il ne pouvait avoir une action régulière; son office de modérateur, de grand *retenail* de la monarchie, comme l'appelle un contemporain, n'avait pas à s'exercer au milieu des séditions et des guerres; mais on retrouve son esprit de prudence, ce besoin de justice, ce respect du droit, cette habitude de formalités, qui lui donnaient une autorité morale, un pouvoir de tradition, que chaque parti voulait attirer à soi pour se donner une apparence légale. Ce qui est surtout à admirer dans ces hommes de justice, c'est un invariable sentiment patriotique, un éloignement fidèle pour toutes les intrigues étrangères, tandis que chaque faction avait recours à des alliances de dehors. — « Les Miron, les Harlai, « les Marillac, les Pibrac, les Faye, ces martyrs de l'État, « ont plus dissipé de factions par leurs bonnes et saintes « maximes, que l'or de l'Espagne n'en a fait naître. » — Ainsi parle le cardinal de Retz. Le Parlement a pu être divisé : une part à Tours avec le roi, une autre part restée à Paris; le même esprit régna cependant dans ces deux fractions. Les uns ont eu plus de courage et de dévouement; les autres plus de ménagements et de politique; mais aucun ferment de discorde ne s'introduisit dans cette vaste corporation.

Sous Henri IV, on voit de nouveau, avec la différence des personnes et des circonstances, cette allure de gouvernement, qui a été remarquée sous Henri II. Le Parlement redevint un conseil royal, qui délibérait sur les lois après qu'elles étaient rendues, et se voyait ainsi contraint de donner aux plus humbles avis la forme d'une résistance déclarée. — « Mais, dit encore le cardinal de Retz, Henri IV, qui « ne se méfiait pas des lois, parce qu'il se fiait en lui-même, « marqua combien il les estimait, par les égards qu'il eut « pour les *remontrances*. » — Il eut pourtant à forcer des enregistrements; il tint des lits de justice; le Parlement se refusa à l'édit de Nantes et gêna plus d'une fois dans les affaires de finances. En effet, un tel conseil était évidemment mal placé pour bien apprécier les nécessités du gouvernement et les difficultés d'administration. En cela, comme en toutes choses, cette bizarre constitution pouvait empêcher le mal, et non pas faire le bien. Henri IV s'en tira avec son bon sens et sa dextérité accoutumée. Il ne brisa rien; et chaque fois qu'il fit acte d'autorité, il avait pour lui la voix publique et la raison. L'édit de Nantes trouva d'abord quelque résistance, et fut corrigé sur plusieurs points, en conservant le vice fondamental d'instituer un État dans l'État, plutôt que de reconnaître la liberté de religion. Mais tel n'était pas l'esprit du temps. Le rappel des jésuites fut aussi un objet de *remontrances*.

Le désordre revint avec la régence de Marie de Médicis. Alors commença pour le Parlement une époque nouvelle; alors les *remontrances* prirent un autre caractère. Le respect pour l'autorité royale continua à être grand, les paroles eurent encore un ton humble et soumis, mais tout avait pris plus de retentissement et de publicité. Une opinion forte et déjà assez bruyante, enfin, pour appeler les choses par leur nom, le peuple adoptait les paroles du Parlement, qui devenaient ainsi autre chose que les avis d'un conseil.

Lorsque les États de 1614 eurent été inutilement convoqués, le Parlement sembla se porter pour délégué de la chambre du Tiers-État, et suivit le mouvement qu'elle avait imprimé. L'indépendance de la couronne fut défendue contre les prétentions ultramontaines, malgré le gouvernement aveuglé et asservi; des édits bursaux furent repoussés. Enfin, poussé et appuyé par le parti du duc de Bouillon et du prince de Condé, le Parlement en vint, non plus à faire des *remontrances* sur tel ou tel édit à enregistrer, mais sur tout le mauvais gouvernement du royaume; c'était sous le ministère du maréchal d'Ancre. Ce furent les premières *remontrances* livrées au public par la voie de l'impression. Une reine justement décriée, un favori étranger et détesté de la nation, des conseillers méprisés, la dissipation des finances, l'absence de toute règle, une autorité despotique exercée avec sottise et légèreté; tout cela donnait une grande force au Parlement. Mais il était dans sa situation et dans son caractère essentiel de ne jamais pousser les choses à l'extrême. Quelque raisonnables que pussent être ses actes, il avait la conscience de ne pas être un pouvoir; tout finissait par des transactions et des moyens termes. C'est, du reste, un beau moment pour la magistrature; c'est peut-être alors qu'elle pouvait mériter cet éloge : — « Il semblait « que toute la force et vertu de France se fût recueillie au « cœur de cette compagnie. » — Les *remontrances* du premier président Verdun et de l'avocat général Servin restent comme de nobles modèles de fermeté, de raison et de *cette liberté française*, comme ils le disaient eux-mêmes. On parle souvent de lord Chatam et de ses dernières paroles au parlement d'Angleterre. Nous devrions ne pas oublier Servin expirant, en plein lit de justice devant le roi, en lui faisant entendre la vérité.

Servinum una dies pro libertate loquentem
Vidit, et oppressâ pro libertate cadentem

C'était, en effet, à ce moment que le cardinal de Richelieu établissait son pouvoir. Il faut entendre le cardinal de Retz parler de la façon dont ce grand artisan de despotisme se comporta avec le Parlement :

« Il fit, pour ainsi parler, un fonds de toutes les mau-« vaises intentions et de toutes les ignorances des deux der-« niers siècles, pour s'en servir selon ses intérêts. Il les « déguisa en maximes utiles et nécessaires pour établir « l'autorité royale; et la fortune secondant ses desseins, il « forma, dans la plus légitime des monarchies, la plus « scandaleuse et la plus dangereuse tyrannie qui ait peut-« être jamais asservi un État. L'habitude nous endurcit à « des choses que nos pères ont appréhendées plus que le « feu. Nous ne sentons pas la servitude qu'ils ont détestée, « moins encore pour leur propre intérêt que pour l'intérêt « des rois. Le cardinal de Richelieu a fait des crimes de ce « qui faisait autrefois des vertus... c'est lui qui a com-« mencé à punir les magistrats pour avoir avancé des véri-« tés pour lesquelles leur serment les obligeait à exposer « leur propre vie. »

Le cardinal de Richelieu commença les exils, les emprisonnements, les interdictions et toutes ces violences contre les libres suffrages du Parlement, dont les ministres ses successeurs recueillirent précieusement l'héritage. Désormais toute idée de droit public disparut; les circonstances décidèrent de ce que le Parlement était dans la constitution française : tantôt le premier corps de l'État, tantôt n'ayant pas même l'indépendance de ses attributions judiciaires. Ces sortes de communications amiables, cette influence de bons et sages conseils demandés ou reçus, qu'on avait eues jusqu'à la mort de Henri IV, ne furent pratiquées que rarement.

Toutefois le Parlement resta en fait un grand corps politique. Aucune grande mesure de police, aucun impôt, aucune concession de charges, et même les déclarations de

guerre ou les traités de paix, les poursuites contre les princes révoltés, ou les armistices, étaient l'objet de communications au Parlement; on lui refusait la liberté de délibération; on n'admettait pas ses remontrances; on repoussait ses réclamations contre les commissions instituées arbitrairement dont le cardinal de Richelieu fit un si cruel usage. Mais il conservait des égards pour le seul grand corps de l'État. Son langage était ménagé et parfois il semblait ne pas approuver la brutalité avec laquelle le roi répondait aux députations du Parlement; de sorte que l'autorité de cette haute magistrature, quoique niée et opprimée, ne cessait point de subsister dans les esprits et dans les traditions de la politique.

Par une inconséquence, qui ne fut pas la dernière, Anne d'Autriche se servit du Parlement pour faire casser le testament de Louis XIII; puis, à la première contradiction, recommencèrent les emprisonnements et les exils, les lits de justice et les enregistrements forcés. La violence est un moyen dangereux pour les faibles et les mal habiles. On ne tarda pas à avoir les séditions et les guerres de la Fronde. Ce fut, avec plus de force et de durée, ce qui s'était déjà montré sous la régence de Marie de Médicis. Le Parlement était d'avance condamné à n'arriver à aucun résultat. Il y avait dans ses relations avec le pouvoir royal des difficultés insolubles. Il manquait de titres pour parler au nom de la nation. Victorieux, il ne pouvait gouverner; vaincu, il était sans ressource, personne ne marchait derrière lui.

Lorsque toutes les résistances à l'autorité royale se furent montrées impuissantes à établir l'ordre et à faire le bien du pays, elles se trouvèrent décriées; l'opinion se retira du Parlement lui-même, et le pouvoir absolu put se déployer librement. Ce fut alors, en 1655, qu'on vit un jeune roi imposer sans égards ses volontés absolues à la première magistrature de son royaume. Souvenir cher et

révéré de tous les frivoles adorateurs du pouvoir absolu; seul acte royal qui ait fait jurisprudence pour eux.

A dater de ce moment jusqu'à la mort de Louis XIV, le Parlement disparut de la scène politique. Des édits de 1657 et de 1673 prescrivirent l'enregistrement forcé des ordonnances et interdirent les *remontrances* autrement que par écrit. Ces ordonnances ont par la suite été regardées comme non-avenues, de même que l'ordonnance de Moulins et les ordonnances de 1629 et 1641, rendues sous le cardinal de Richelieu.

Avec la régence et la cassation du testament de Louis XIV, reparut le Parlement. Pour premières paroles, le duc d'Orléans promit de s'aider de ses conseils et de ses sages *remontrances*. Bientôt après vint la querelle des princes légitimés. Jamais le Parlement n'avait semblé avoir une telle importance. Mais durant les soixante années qu'il avait passées dans la soumission et le silence, tout avait bien changé en France. Lumières, richesses, égalité entre les divers ordres de l'État, liberté d'examen, mouvement des esprits, importance des lettres et des sciences, puissance de l'opinion, telles étaient les circonstances nouvelles où renaissait l'action parlementaire. Maintenant la nation ne cherchait plus d'humbles et incertaines garanties dans un droit écrit et contesté; elle ne se mettait plus sous l'égide de ses magistrats. Elle marchait à une réforme sociale; sa force était dans ses mœurs, non dans ses lois. Elle n'avait plus besoin d'un organe légal pour faire entendre sa voix. De toutes parts, de toutes manières, elle proclamait ses opinions; le pouvoir en était enveloppé et pénétré, participant sans le savoir au mouvement universel. Il semble, au premier coup d'œil, que l'histoire politique du dix-huitième siècle consiste dans le progrès des idées et dans le changement de relations des hommes entre eux. Il faut la réflexion et l'examen pour voir que le gouvernement a eu aussi une part importante dans l'histoire du pays. Sur ce théâtre le

Parlement eut un rôle fort actif, et plus d'une fois son action se mêla à l'impulsion générale; jamais toutefois il ne retrouva cette popularité qu'il avait eue jadis. Il ne lui était plus donné d'agiter les esprits.

Sa première lutte eut pour objet les opérations de finance de Law; opérations mal conçues par ceux qui les proposaient, encore moins par ceux qui y résistaient. Cette résistance ramena les lits de justice, les exils, les lettres de cachet, la suspension de la justice. En définitive, la ruine et le scandale du système semblèrent donner raison au Parlement. En beaucoup d'autres occasions, sa résistance, ses refus d'enregistrement, ses *remontrances*, eurent pour objet des édits fiscaux, des mesures de finance. Son intervention y fut peu utile; elle ne pouvait ni imposer l'économie, ni faire respecter la foi promise, ni fonder le crédit public. Étranger à l'administration, ne lui prêtant nul secours, augmentant ses embarras, sans vouloir même les apprécier, le Parlement apparaissait en de telles affaires avec le seul avantage de rappeler que le gouvernement de la France ne devait pas être absolu.

Sa querelle la plus longue, la plus vive, la plus obstinée, eût été plus étrangère encore aux intérêts nationaux, s'il ne s'y était pas mêlé une persécution odieuse et une foule innombrable d'abus de pouvoir. Il s'agissait de cette bulle imposée à Louis XIV dans ses derniers jours par les jésuites, lorsque, après la révocation de l'édit de Nantes et la destruction de Port-Royal, il leur fallut inventer une persécution nouvelle, afin de dominer toujours l'État et l'Église. Pendant quarante années au moins, l'acceptation de cette bulle entretint une guerre intestine entre la magistrature, l'autorité royale, le clergé, les évêques, les corps enseignants. Le cardinal de Fleury ne connut guère d'autre emploi de la puissance royale, que de faire respecter la bulle. Pendant les vingt années de son ministère, quarante mille lettres de cachet traînèrent dans l'exil ou dans les pri-

sons de pauvres religieuses, des prêtres inconnus, d'obscurs fanatiques. Le jansénisme se ranima, non plus le jansénisme d'Arnaud et de Pascal, mais une dévotion obstinée, étroite, mêlée aux extases et aux folies des convulsionnaires. L'administration des sacrements devint matière de procédure; les droits de la puissance civile et de la puissance ecclésiastique furent mis en discussion. Il y eut des *remontrances* et des exils du Parlement : une opposition noble et courageuse d'un côté; et de l'autre, tout l'appareil du despotisme, et cela pour une question imperceptible. Souvent une nuance, frivole en apparence, sépare des factions ennemies; mais sous ces drapeaux combattent, quelquefois même à leur insu, des opinions fondamentales qui embrassent tout l'état social. Il n'en était pas ainsi : c'était ailleurs et d'une autre sorte que se traitait le grand procès du dix-huitième siècle; c'était à la veille de la guerre de sept ans, que l'autorité royale faisait étalage de pouvoir absolu pour la bulle *Unigenitus*; c'était du temps de Voltaire, de Montesquieu et de Rousseau, que le clergé et les jésuites, qu'on dit si habiles, poursuivaient de pauvres gens d'une foi ardente, d'une vie austère, mais rebelles à l'autorité du Saint-Siége.

Le dénoûment de cette trop longue lutte fut la destruction des jésuites; leur domination était de jour en jour devenue plus abusive et moins solidement établie. Ils avaient perdu ce qui leur avait donné de la force et de l'éclat; ils étaient aveuglés par le succès et par la possession du pouvoir royal, qu'ils avaient fait leur serviteur. Les ministres et les souverains se lassèrent de leur obéir; à leur tour ils furent persécutés. En France, les parlements, leurs éternels adversaires, prirent avantage des circonstances, et accomplirent cette œuvre qui, pendant plus de deux cents ans, avait excédé leur pouvoir. L'esprit du temps y avait une si grande part, qu'à peine se montra-t-il reconnaissant pour la magistrature. Ce n'était plus le jansénisme qui

triomphait des jésuites, et il y avait maintenant contre le pouvoir du clergé d'autres garanties que les *remontrances*.

Peut-être y eut-il de la part de l'autorité royale, encore étonnée d'avoir sacrifié les jésuites, quelque désir de réaction et de vengeance dans les procédés despotiques qu'elle ne tarda pas à déployer contre les parlements. Véritablement leur esprit d'opposition, sans avoir une grande efficacité, avait fait depuis cinquante ans de grands progrès. L'administration les trouvait sans cesse et partout sur son chemin. Sans se mêler en rien du gouvernement, sans exercer aucune influence sur l'ensemble des affaires, ils marquaient à leur manière, selon leurs formes et dans leur langage, le malaise de la nation et le désaccord du pouvoir et de la société. Leurs doctrines toutes historiques, et s'appuyant sur un droit positif, ne ressemblaient nullement aux doctrines abstraites et philosophiques, mais plus que jamais elles avaient pris corps. Elles avaient plus de clarté et de développement que jadis. En outre, et c'était une circonstance nouvelle, tous les parlements du royaume en étaient venus à former comme une seule et même corporation, régie par un même esprit, se correspondant dans ses diverses parties, concertant ses mouvements, prenant fait et cause pour chacune de ses compagnies. Les cours des aides étaient entrées dans cette corporation judiciaire; les tribunaux inférieurs en dépendaient; ce monde innombrable de gens de loi, le barreau si puissant en France, formaient comme une nation qui se mettait en émoi et en clameur au signal des *remontrances*, des exils, et des lits de justice.

Ce fut à l'époque où l'autorité royale avait le plus perdu respect et considération qu'elle voulut trancher toutes ces difficultés, et s'installer, toute misérable qu'elle était devenue, dans le pouvoir absolu. Les parlements revirent alors une lueur de leur ancienne popularité; ce n'étaient plus les séditions de la Fronde, ni les prises d'armes de la

vieille bourgeoisie; mais tout ce que l'opinion des gens de bien et des hommes raisonnables peut avoir d'hommages, entoura la magistrature. Rien ne fut plus noble, plus grave que leur résistance contre des ministres décriés, et une cour avilie. Leur langage fut au niveau de la situation; ils élevèrent des voix puissantes et vertueuses contre les prétentions insolentes et légères du despotisme. Les *remontrances* de M. de Malesherbes à la tête de la cour des aides demeureront un modèle d'éloquence civile et magistrale.

Louis XVI sentit la nécessité de tirer le gouvernement du mépris où il était plongé, et rappela les parlements. Déjà un instinct confus enseignait à toutes les classes de la nation, et au roi lui-même, que de profondes réformes étaient nécessaires pour préserver le pays d'une révolution. Sans qu'il y eût, en fait, une tyrannie pesante, le pouvoir absolu existait en droit, et partout on éprouvait le besoin d'avoir un gouvernement juste, éclairé, sérieux, ferme, inspiré par l'intérêt public, fort de l'opinion générale. Le Parlement ne pouvait prendre part à ce mouvement, ni prêter à l'administration l'appui qui lui eût été nécessaire. L'esprit de conservation, qui avait été le mérite de la magistrature, devait en de telles circonstances s'empreindre de préjugés, et s'opposer aux changements utiles. Son action, utile pour la défense des droits privés, avait toujours été inefficace et sans résultat pour l'établissement du droit politique. Jalouse de l'administration, accoutumée à la combattre par une méfiance le plus souvent fondée, elle n'en pouvait comprendre l'esprit ni la marche. Un ministre actif dans l'intérêt du peuple était donc destiné à trouver une résistance parlementaire, tout comme un ministre actif dans l'intérêt de la puissance royale.

C'est ce que le chancelier Maupeou lui-même avait entrevu, quand il avait eu l'intention de faire concourir la suppression des parlements avec de raisonnables et populaires réformes, afin de motiver et d'excuser cet acte de

despotisme. Mais le pouvoir absolu a beau se prescrire ce but, il n'est pas en lui de l'atteindre : des intérêts personnels, des préjugés individuels ou de classe détournent toujours le despotisme à leur profit; ils lui suscitent des obstacles, quand il ne s'employe pas à leur avantage. Les vues du chancelier Maupeou n'eurent pas même un commencement d'exécution, et ne furent pas aperçues.

Ce n'était ni Louis XV, ni ses ministres corrompus, qui devaient entreprendre cette tâche, et combattre la magistrature sur ce terrain. M. Turgot et M. de Malesherbes, tous deux grands citoyens, philosophes, magistrats, hommes de sagesse et de prudence, étaient réservés, comme le chancelier l'Hospital, à se voir arrêter par le Parlement dans le désir de faire le bien. La suppression de la corvée, la liberté du commerce des grains, l'affranchissement de l'industrie, donnèrent lieu à des *remontrances*, et furent enregistrées en lit de justice. Le Parlement entra pleinement dans les frivoles intrigues des courtisans, et s'annonça comme ennemi de toute amélioration, en proscrivant, dès l'abord, les plus raisonnables, les mieux démontrées.

M. Necker se présenta comme un réformateur moins systématique, et ne rencontra pas une résistance ouverte dans les parlements; mais il les considéra toujours comme le principal obstacle aux projets qu'il concevait pour le bien public. Nul accord ne pouvait s'établir avec eux pour conférer aux citoyens des droits devant lesquels auraient disparu les attributions parlementaires, ils répugnaient à créer des institutions qui auraient eu une consistance réelle et de véritables pouvoirs.

M. de Calonne était un homme de l'école du chancelier Maupeou. Il voulait être courtisan, et rendre facile et absolu l'exercice du pouvoir royal; en même temps il voulait gagner l'opinion publique, et prendre pour auxiliaire l'esprit du temps, en exécutant, d'autorité, des choses

raisonnables; désirs vains et contradictoires, puisque c'est uniquement pour éviter l'équité et la raison que les partisans du despotisme réclament son établissement ou son maintien.

Aussi la popularité échappa au ministre, et passa à l'opposition parlementaire. Toutefois elle commençait à se confondre et à se perdre dans l'opposition universelle. On avait voulu dompter la magistrature par une assemblée de notables et par la voix publique : au lieu de cela, on déchaîna contre soi non pas seulement la magistrature, mais les notables et la voix publique. Alors s'éleva dans le Parlement la demande des États-Généraux. Tous les pouvoirs de l'État se reconnaissaient à la fois insuffisants, et, pour ainsi dire, illégitimes. Chaque parti cherchait dans la nation un appui pour détruire ce qui le gênait ou lui déplaisait; il n'y avait pas un projet ministériel qui n'eût pour condition première la destruction des parlements, l'abolition des priviléges, l'abaissement des deux premiers ordres. Rien n'était donc plus forcé que la convocation des États-Généraux. Sans cela le gouvernement eût succombé devant cette résistance passive, la plus efficace de toutes. Les liens moraux, qui font la force du pouvoir, étaient tous dissous. Il fallait trouver un moyen de les renouer. La monarchie n'a point profité de la seule chance de salut qui lui restât; mais il n'est pas surprenant qu'elle l'ait tentée. Le Parlement ne fut point reprochable de l'avoir indiquée. Il ne fit que donner un caractère authentique au cri universel, à une nécessité flagrante.

On se débattit quelque temps contre cette déclaration d'incompétence du Parlement, qui, après tant d'années, venait de rappeler que la nation seule avait le droit de consentir des impôts. A la veille d'entamer de bien autres luttes, l'autorité royale recommença à le combattre avec de vieilles armes. Après le refus d'enregistrement et les remontrances, on vit le lit de justice; après les pro-

testations, un enregistrement forcé; puis l'exil à Troyes.

Une négociation fut alors entamée : les États-Généraux devaient être réunis dans cinq ans, et en attendant, on demandait à pourvoir au déficit des finances par des emprunts. Dans l'espoir de faire enregistrer les édits qui réglaient ces mesures, le roi vint au Parlement le 19 novembre 1787. Là il trouva des résistances inattendues ; là il entendit un discours qui rappela la vieille et rude éloquence des parlements du seizième et du dix-septième siècle : discours étranger par son ton et par ses motifs à tout le mouvement des esprits. M. de Saint-Vincent, qui le prononça, était étranger aux opinions dominantes et à toutes les intrigues. Ce discours doit rester comme le dernier monument, les suprêmes paroles de la vieille liberté française, de l'esprit d'opposition bourgeoise, de la fidélité sincère et courageuse. Il fallut donc continuer à sévir contre le Parlement; des magistrats furent emprisonnés arbitrairement.

Bientôt on renouvela la tentative de 1771. L'archevêque de Sens, alors premier ministre, voulut détruire les parlements et donner à la France une constitution. On créa des bailliages pour leur enlever la plus grande partie de leur juridiction, et l'on inventa une cour plénière pour enregistrer les actes de l'autorité royale. D'avance, le Parlement protesta contre de si grandes nouveautés, rappela les lois fondamentales du royaume, si souvent contestées ou mises en oubli depuis si longtemps, et en légua le dépôt au roi, à la nation et aux États-Généraux. Les mesures violentes, le déploiement de la force militaire, l'arrestation de deux magistrats au sein même du Parlement, suivirent cette démarche solennelle.

Cependant la France entière, tous les parlements du royaume, les États de Bretagne, les États de Dauphiné, qui s'étaient assemblés de leur propre autorité, enfin le clergé lui-même, s'élevèrent contre un si grand acte de despotisme. Il fallut renoncer à la cour plénière, promettre

la convocation prochaine des États-Généraux, renvoyer l'archevêque de Sens, rappeler M. Necker, et rouvrir le Parlement.

C'en était fait de lui comme de tous les éléments de la monarchie. La scène allait changer. Après s'être défendu contre les entreprises des ministres, et avoir appelé la nation à son secours, le Parlement avait maintenant à se défendre contre la nation; et ici la résistance devait être inutile et presque inaperçue. En enregistrant l'édit de convocation des États-Généraux, il mit pour condition qu'on suivrait les formes des États de 1614, c'est-à-dire, la délibération par ordres et la représentation du tiers état à peu près égale à la représentation de chacun des autres ordres.

Dès lors disparut toute la popularité qui s'était attachée au Parlement. Une haine aveugle commença à poursuivre tous ceux qui cherchaient à sauver quelques débris du régime dont la ruine allait être consommée. Qu'aucune reconnaissance nationale, qu'aucune tradition de respect n'aient protégé le Parlement contre sa destruction, cela est tout simple : ainsi devait procéder la Révolution. Mais le souvenir de ces vertueux défenseurs de notre liberté, mais cette gloire de la France aurait dû échapper au commun anathème qui enveloppa tout le passé. Encore aujourd'hui, en raisonnant sur l'ancienne monarchie, les uns imputent aux parlements un esprit d'opposition, une usurpation sur le pouvoir royal, de séditieuses prétentions, sans voir ce qu'il avait de modéré, de conservateur et d'humble dans son intervention; les autres ne sont frappés que de ce qu'il y avait de faux dans sa position, d'incomplet dans ses droits, d'incertain dans sa marche, d'étroit et de pédantesque dans son esprit. Et pourtant il nous est resté, des temps anciens, un fonds de respect pour la magistrature, un instinct populaire qui va y chercher ses sauvegardes et son secours contre l'arbitraire. Malgré

de si énormes différences, encore que nos tribunaux ne soient pas même une ombre de cette grande institution, leur honneur doit consister à recueillir quelques débris de son héritage. Eux aussi peuvent mériter le respect et la reconnaissance de la nation, en conservant une indépendance, qui protége non pas seulement les droits privés mais les libertés publiques.

JOURNAL

D'UN

BOURGEOIS DE PARIS

SOUS LE RÈGNE DE FRANÇOIS Ier.

PUBLIÉ PAR M. LALANNE

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

1853.

Les histoires, et même la plupart des mémoires, racontent ou expliquent les faits qui se rapportent aux grands intérêts du pays : les guerres, les conquêtes, les révolutions de gouvernements, les intrigues et les agitations qui se passent dans la région de la politique ou de la cour. Les personnages qui écrivent le récit de ce qu'ils ont fait ou de ce qu'ils ont vu, supposent que leurs souvenirs intéresseront le public et la postérité, d'autant plus qu'ils se rattachent aux événements généraux où ils ont été acteurs ou témoins.

Mais il est une autre sorte de mémoires qui sont aussi instructifs et curieux. Pendant ces guerres, pendant ces discordes civiles, pendant ces luttes de passions, d'opinions, de croyances opposées ; pendant ces changements de souverains ou de ministres, la foule des citoyens, les individus qui composent la nation n'étaient pas de simples assistants, spectateurs désintéressés des drames où s'agitaient leurs destinées, où leur sort était décidé. Ils étaient heureux ou

malheureux, inquiets ou rassurés, libres ou opprimés; ils s'enrichissaient de la prospérité publique, ou ils étaient appauvris et misérables, selon la conduite et les vicissitudes du gouvernement. Peut-être jugeaient-ils mal les causes véritables de leurs souffrances ou de leurs consolations; ils n'en avaient pas moins une opinion; elle était peu éclairée, souvent injuste dans ses rancunes, ou aveugle dans son espérance ou sa gratitude. Mais les mémoires qui témoignent de cette opinion, quelle qu'elle fût, n'en sont pas moins intéressants; ils nous enseignent quel était l'état de la société; à quel degré de civilisation elle était parvenue; de quel bien-être elle pouvait jouir; ce qu'était la hiérarchie et le contact des diverses classes; quels moyens elle avait de se défendre contre l'oppression et l'injustice; quel abri elle trouvait dans les lois, quel appui dans les magistrats. On apprend aussi à connaître l'esprit du temps : satisfait ou soumis; affaissé ou téméraire; enclin à un blâme timide ou à un murmure menaçant.

Le succès qu'a obtenu le *Journal de l'avocat Barbier* a encouragé la Société de l'histoire de France à publier d'autres documents de ce genre. Elle a songé aux Lettres de Guy-Patin, où l'on trouve un intérêt semblable. On pourrait aussi donner une édition nouvelle du journal écrit sous Louis XI et connu, on ne sait trop pourquoi, sous le nom de *Chronique scandaleuse*; mais elle a préféré le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, pendant le règne de François Ier, qui, jusqu'ici, était resté manuscrit.

Le commencement du seizième siècle est une des époques qu'il est le plus curieux d'étudier. C'est l'avant-scène de cette longue crise, de ce cruel déchirement qui remplirent l'Europe de guerres civiles et internationales. C'est aussi le moment où l'on peut reconnaître les éléments de la nouvelle monarchie française. Après l'abolition de la féodalité politique le pouvoir royal, fort de l'unité, qui le rendait presque absolu, rencontra ou créa lui-même

des obstacles à la tyrannie; on voit alors s'instituer un gouvernement de consultation, de remontrances, quelquefois même de résistance. La volonté du souverain eut à prendre une forme légale; la magistrature devint gardienne des lois et s'y incorpora pour ainsi dire.

Ce mode de gouvernement, sujet à tant de variations contradictoires, à tant d'interprétations diverses, a pourtant duré plus de deux siècles. Si on l'aperçoit en germe sous François Ier, ce n'est pas qu'il ait voulu l'établir; il était certes peu favorable à la moindre diminution de l'autorité arbitraire et absolue. Loin de continuer le règne de son prédécesseur, il n'aspira point à recevoir le beau surnom de Père du peuple que les États-Généraux de 1506 avaient décerné à Louis XII.

Dès les premières pages du journal, on voit pour qui fut joyeux l'avénement de François Ier; pour qui il fit « moult choses libérales; et comment il éleva les princes et seigneurs de son sang et les nobles de sa cour; » leur distribuant des duchés, de grands fiefs, ou des gouvernements de provinces, en y joignant parfois le revenu de quelques impôts. — Bientôt après vint la création d'une foule d'offices de judicature ou de finance; la vénalité des charges devint une ressource pécuniaire.

Le temps était passé où les factions pouvaient mouvoir le peuple de Paris, pousser son mécontentement à l'extrême, changer sa plainte en révolte. La bourgeoisie ne se souvenait plus de Charles le Mauvais et de Marcel, ni des Armagnacs et des Bourguignons, ni des bouchers et des Cabochiens. L'Université ne venait plus faire au roi de sévères remontrances, et la foule des écoliers était maintenant tranquille. L'action du Parlement n'était pas encore habituelle et reconnue. Il n'était plus question des États-Généraux, dont la convocation avait été heureuse sous Louis XII, mais auparavant dangereuse et perturbatrice. Le tiers état commençait à peine à devenir une nation.

Le principe d'autorité était représenté par un roi jeune, avide d'éclat et de gloire; ami des lettres, des arts et du luxe; dissolu dans ses mœurs; entouré d'une famille et d'une cour que divisaient les intrigues d'ambition et de galanterie. Nul obstacle, nulle opposition ne l'arrêtaient; il suivait sans nulle gêne la vocation qui a donné à son règne et à son nom une apparence brillante; il imprimait à la France un mouvement qui développa la civilisation, répandit les lumières, ennoblit la façon de vivre.

On apprend dans le journal écrit sous ce règne comment le bon peuple de Paris assistait avec une curiosité tranquille à l'accomplissement des volontés successives et variées d'un souverain absolu et remuant. Les actes du pouvoir royal étaient souvent arbitraires, soudains, onéreux pour le pays, mais ils étaient acceptés comme les intempéries des saisons qu'il faut subir sans avoir la pensée de les prévenir ou de s'en préserver. Si les aventures galantes du roi ou de ses courtisans causaient quelque scandale, le blâme s'exprimait, non point avec sévérité, mais avec plaisanterie; encore était-il peu sûr de s'y risquer. Un pauvre poëte avait fait un de ces jeux de théâtre qu'on appelait des moralités et le public s'en amusait beaucoup. Huit ou dix gentilshommes autorisés et même envoyés par le roi se saisirent de l'auteur dramatique, « le dépouillèrent en chemise, et le battirent merveilleusement; ils l'auraient mis dans un sac et jeté à la rivière s'ils n'avaient pas reconnu qu'il était prêtre. »

Les magistrats ou les prédicateurs qui s'expliquaient avec trop de franchise sur le concordat que le roi venait de conclure avec le pape et que le Parlement, organe et défenseur du clergé, ne voulait pas enregistrer comme contraire aux libertés de l'Église gallicane, n'étaient pas traités avec une pareille brutalité, mais ils étaient envoyés en prison. La même mesure était appliquée aux religieux et aux prêtres qui parlaient en chaire « de la police mauvaise qui était au royaume. »

Il ne fallait pas non plus raisonner sur les contributions ou emprunts forcés fréquemment imposés à la ville avec ou sans le consentement forcé des magistrats municipaux.

Les nouvelles de la guerre, les premiers progrès de Luther et de la réforme, les rigueurs exercées à son origine par la magistrature et la tolérance de la cour; les procès importants comme, par exemple, celui du connétable de Bourbon avec la mère du roi; les crimes, la justice sommaire qui les punissait par des supplices barbares; les prodiges naturels ou les miracles; les fréquents voyages du roi à Paris, tantôt pour des mascarades ou des fantaisies amoureuses : tels étaient les sujets d'entretien et les préoccupations du public.

L'auteur du journal indique les faits sans réflexions et sans témoigner quelle impression ils ont pu produire. On ne voit pas même un retour vers le passé le plus récent; aucun regret ne se reporte vers le règne de Louis XII. On dirait que le tranquille bourgeois, assidu à écrire ses notes quotidiennes, ne s'aperçoit pas que le bon roi avait eu raison, dans sa prévoyance, quand il disait de son successeur : « Ce gros garçon gâtera tout. » La suite réalisa son triste présage.

L'indifférence de ce témoin contemporain est une preuve, parmi tant d'autres, qu'en France, lorsque la justice et l'intérêt public n'ont point pour garantie des institutions régulières, l'opinion populaire ne connaît point de milieu entre une aveugle insouciance et la subversion de l'ordre public.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND.

Notice sur M. le comte de Pontécoulant. 1
Notice sur M. le comte Louis de Sainte-Aulaire. 19
Éloge de M. le comte Molé. 155

ÉTUDES HISTORIQUES.

De l'histoire. 183
Grégoire de Tours. 220
Froissart. 225
Comines. 233
Brantome. 244
Pasquier. 249
Vertot. 262
Guérard. 272
Notice sur la ville de Riom. 280
Notice sur la ville de Thiers. 308
Notice sur la ville de la Roche-sur-Yon.— Napoléon-Vendée. 322
Des *Essais sur l'histoire de France*, par M. Guizot. . . . 336
Discours prononcé à la séance publique de la Société de l'Histoire de France, le 8 mai 1843. 354
Sur Richer, *Histoire de son temps*. 360
Sur l'*Histoire de Philippe-Auguste*, par M. Capefigue. . . 364
Sur l'*Histoire des Français*, par M. Monteil. 369
Introduction à la *Chronique du religieux de Saint-Denys*. . 398
Sur les Remontrances. 407
Sur le *Journal d'un bourgeois de Paris*. 429

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cie, 30, rue Mazarine.

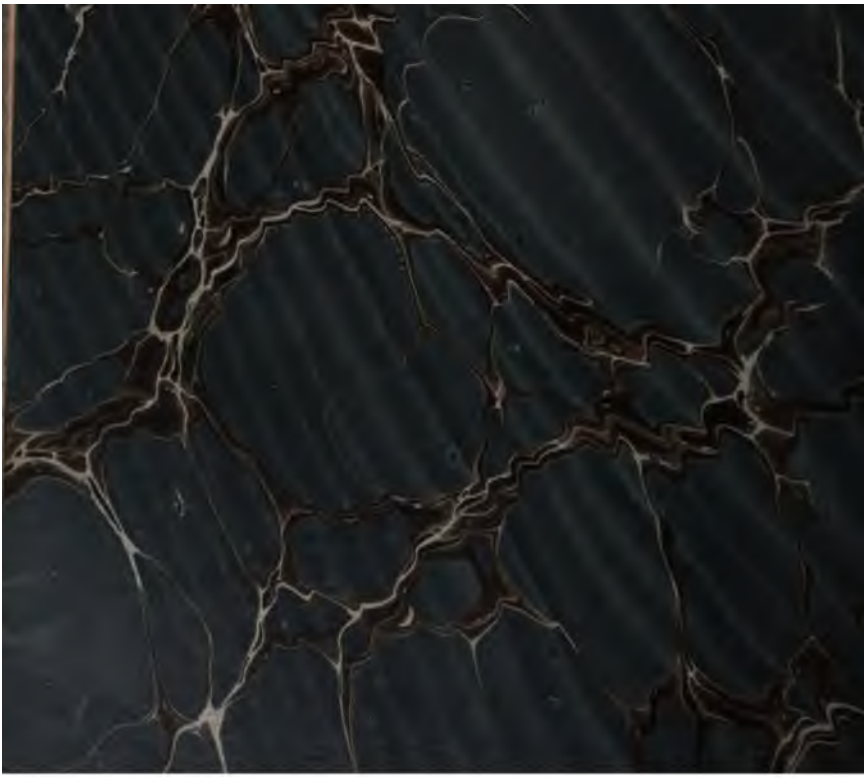

Stanford University Libraries
3 6105 010 103 336

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004